LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

C'EST EN PERMANENCE
LA FOIRE DU LIVRE
DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
OUVERT JUSQU'À 21 H. LES JEU. ET VEN.

RABAIS DE 30% SUR TOUT

Vol. LXXI — No 144 | Généralement ensoleillé. Maximum 31. | Montréal, jeudi 26 juin 1980 | 25 CENTS

Quatre bombes explosent autour d'Alicante

L'ETA déclenche la «guerre des plages»

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Les militants de l'organisation séparatiste basque ETA ont fait exploser hier quatre bombes dans des stations balnéaires espagnoles de la côte méditerranéenne dans le but de faire pression sur le gouvernement en mettant en danger l'industrie touristique du pays.

Les deux premières explosions, survenues dans la matinée, ont causé de sérieux dommages matériels dans un hôtel d'Alicante et creusé un trou dans le jardin d'une résidence de vacances de Javea, appartenant à une famille basque. Les deux autres bombes ont explosé, au cours de l'après-midi, dans un club de tennis et un centre social de Javea.

Les explosions, qui ont coïncidé avec la courte visite à Madrid du président Carter, n'ont pas fait de blessés. En revanche, dans la matinée, le directeur de Michelin-Espagne a été tué dans la ville basque de Vitoria par des hommes armés qui appartiendraient à l'aile militaire de l'ETA.

L'aile politico-militaire de l'organisation séparatiste avait averti au cours du week-end dernier qu'elle ferait exploser des bombes en plein coeur de la saison touristique à moins que le gouvernement n'accepte de libérer 19 de ses militants et de limoger le directeur d'une prison où la plupart d'entre eux sont détenus.

Mais à Madrid, le gouvernement espagnol a annoncé qu'il «ne céderait pas» aux pressions de l'ETA-PM et qu'il allait transférer dans d'autres prisons plus éloignées du pays basque "(les militants dont le mouvement demande la libération».

Le gouvernement espagnol a refusé à ce jour de céder aux pressions de l'ETA, en dépit du fait que la «guerre des plages» pourrait porter sérieusement préjudice à l'industrie touristique du pays.

Le préavis de quelques minutes donné par l'ETA-PM indiquant hier matin l'endroit exact où se trouvaient les deux premières bombes, n'a pas permis de désamorcer à temps les engins.

La première bombe a explosé à l'hôtel Melia d'Alicante (sud-est) qui compte plus d'un millier de lits. Peu puissante, elle avait été placée dans une gaine d'aération.

L'évacuation des hôtels et des places d'Alicante a posé d'énormes difficultés, d'autant plus que les habitants célébraient dans la nuit de mardi à mercredi les fêtes traditionnelles de la Saint-Jean.

Mais la coopération des habitants et des touristes a été exemplaire, selon la police. Les clients des hôtels menacés ont été relogés dans d'autres établissements, mais selon le directeur d'un hôtel, de nombreux clients ont exprimé leur mécontentement.

Les attentats ont été condamnés par la classe politique espagnole. Mardi déjà, à la quasi-unanimité le Parlement espagnol avait condamné les menaces de l'ETA-PM contre les zones touristiques de la péninsule.

Un dirigeant de la coalition indépendantiste Basque «Herri Batasuna» proche de l'ETA militaire, a jugé la campagne de l'ETA «absurde» et «nocive» pour les intérêts du pays basque et de la gauche basque indépendantiste.

L'extrême-droite menace de recourir au contre-terrorisme: un correspondant anonyme se réclamant du «bataillon bas-

Voir page 10: Guerre

Après avoir participé aux travaux du sommet de Venise et rendu visite au pape Jean-Paul II, le premier ministre Trudeau s'est amené à Londres hier pour une visite de 24 heures. On le voit ici en compagnie de son homologue britannique, Mme Margaret Thatcher, qu'il est allé rencontrer au célèbre 10 Downing Street. Plus tard, M. Trudeau a été reçu par la reine Elizabeth II.

(Photolaser CP)

Londres: oui au rapatriement avec l'accord des provinces

par Michel Vastel

LONDRES — Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, semble avoir obtenu hier du chef du gouvernement britannique, Mme Margaret Thatcher, l'assurance que Londres ne fera pas d'opposition à un rapatriement de la constitution au Canada si ce rapatriement recueille une assez large approbation dans le pays.

M. Trudeau est tellement convaincu de la volonté de toutes les provinces de progresser rapidement dans le renouvellement de la fédération canadienne qu'il «est probable que, dans un avenir pas trop lointain, son gouvernement viendra en Grande-Bretagne, pour une dernière fois, faire amender sa propre constitution». Au cours d'une entrevue en anglais, M. Trudeau a même évoqué «l'automne prochain ou le cours de l'année prochaine».

Le chef du gouvernement canadien passait la journée à Londres hier où il a successivement rencontré le premier ministre, la reine Elizabeth II, le chef de l'opposition, M. James Callaghan, et le secrétaire général du Commonwealth.

Un entretien privé avec Mme Margaret Thatcher, d'une durée d'une heure, suivi d'un déjeuner avec plusieurs autres députés, a surtout porté sur le sommet de Venise et l'organisation du prochain sommet des Sept au Canada. En tout, les deux chefs de gouvernements n'ont consacré que de huit à dix minutes aux problèmes constitutionnels canadiens.

M. Trudeau a ouvert la discussion par un exposé général sur la tenue du référendum au Québec et son interprétation des résultats. C'est alors, semble-t-il, qu'il a informé Mme Thatcher qu' «à peu près tous (les chefs de gouvernements) ont fait la promesse de tenter de renouveler la fédération canadienne et qu'il est donc probable que le gouvernement canadien viendra en Grande-Bretagne, pour une dernière fois, faire amender sa constitution».

À sa sortie du 10 Downing Street, le premier ministre a également expliqué qu' «à cause de cet engagement, nous viendrons certainement en Grande-Bretagne mais avant cela il y aura une réunion des premiers ministres en septembre après tout un été de travail». M. Trudeau a ajouté qu'il «espère que nous pourrions présenter (à Mme Thatcher) des conclusions appuyées de part et d'autre et qu'à ce moment-là la Grande-Bretagne ne verra aucune difficulté à agir immédiatement sur notre requête».

D'autre part, des membres de la délégation officielle canadienne ont laissé entendre que M. Pierre Trudeau est sorti de sa réunion avec le premier ministre britannique avec l'impression qu'il a le soutien du gouvernement de Londres. Ces mêmes personnes indiquent aussi que le retour de la constitution, et par conséquent la requête au parlement de Westminster, «sont liés à un consensus».

D'ailleurs, M. Trudeau semble écarter d'emblée la possibilité d'un blocage constitutionnel. «Je suis sûr que les roses fleuriront en septembre», a-t-il lancé à sa sortie de la résidence de Mme Thatcher.

D'autres sources indiquaient cependant hier soir à Londres que M. Trudeau ne s'est pas contenté de discuter de rapatriement de la constitution dans la perspective d'une requête réunissant un certain consensus. On aurait en fait discuté de plusieurs scénarios.

Cette hypothèse n'a cependant pas été

Voir page 10: Londres

L'Hydro reconsidère son projet de vente de surplus aux USA

par Norman Delisle

VERGENNES, Vermont (PC) — D'éventuelles ventes d'électricité par l'Hydro-Québec aux États américains de la Nouvelle-Angleterre demeurent très hypothétiques, si l'on en croit un rapport du gouvernement du Québec.

Ce rapport a été déposé par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, à la huitième conférence des premiers ministres des provinces de l'Est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre. La conférence a débuté hier et se poursuivra jusqu'à vendredi, alors que les questions énergétiques seront à l'honneur.

Selon le document, il est impossible de déterminer quels seront les suppléments en électricité de l'Hydro-Québec à partir de 1987.

Ces suppléments seront déterminés par le niveau d'eau dans les rivières aménagées et par le niveau de la consommation interne.

De plus, note le document, les États de la Nouvelle-Angleterre pourraient être en concurrence avec d'autres clients pour acheter les surplus d'électricité de l'Hydro-Québec.

Bref, on se demande du côté du Québec, quels seraient les avantages de construire des lignes de transmission entre le Québec et les États américains pour y acheminer les suppléments d'électricité. Actuellement, deux de ces lignes existent, l'une passant par l'Etat de New York, l'autre par le Vermont..

«Pour être justifiée, la construction d'une nouvelle ligne suppose la présence d'énergie supplémentaire et le stockage de courant dans les réservoirs de l'Hydro-Québec», mentionne le rapport.

La création d'un nouveau lien coûterait entre $660 et $1,053 millions. «Les bénéfices prévus ne justifient pas ces investissements et un projet en ce sens a été abandonné», dit le rapport.

Malgré tout, un accord signé en juin dernier prévoit la vente par l'Hydro, à partir du 1er octobre 1980, de 52 mégawatts par heure au Vermont. Ce surplus du Québec sera acheminé par la ligne existante de 120 kilowatts entre les deux États.

Le gouvernement survit à une motion qui avait coûté le pouvoir à Clark

par Claude Turcotte

OTTAWA — Voulant sans doute démontrer qu'il n'a pas de préférence pour un gouvernement libéral ou conservateur, le leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, a présenté hier une motion identique à celle qui a entraîné la chute du gouvernement de M. Joe Clark en décembre, mais cette fois à cause de leur majorité parlementaire les libéraux ont aisément survécu à cette menace plus théorique que réelle dan le cas présent.

Cette stratégie néo-démocrate a, semble-til, rappelé de fort mauvais souvenirs aux conservateurs, puisque leur chef, M. Joe Clark, a mis beaucoup plus d'ardeur à dénoncer «ces socialistes qui pensent toujours aux motions et jamais à l'action».

Les libéraux, pour leur part, accusés de ne pas respecter leurs promesses électorales, ont surtout tenté de convaincre les députés qu'une telle accusation n'était pas valable, puisqu'ils n'avaient pas fait de promesses au cours de la dernière campagne électorale.

Ce débat à la Chambre des communes hier a donc essentiellement pris l'allure d'une joute politique. Le chef de l'opposition officielle a cependant fait dévier la discussion sur l'indexation des impôts en présentant un amendement à la motion néo-démocrate en vue d'empêcher le gouvernement d'abandonner cette politique d'indexation.

Le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, a soutenu que le gouvernement n'avait pas de plan en ce sens. «Vous n'avez pas de plan tant que vous n'avez pas de décision», a-t-il ajouté. M. MacEachen a répété qu'une décision sera prise éventuellement par le gouvernement et qu'elle sera annoncée dans le discours du budget, ce qui laisse une porte ouverte à la désindexation.

Quelques minutes plus tard, le ministre d'État aux Finances, M. Pierre Buissières, a reproché à M. Clark de s'attaquer à des moulins à vent de rumeurs.

Quoi qu'il en soit, à 18 h il fallait mettre fin au débat et voter sur l'amendement et la motion. Dans les deux cas le vote fut de 128 contre 88. Les libéraux ont facilement survécu même si les conservateurs et les néo-démocrates ont voté ensemble.

Dans son approche globale à la situation économique, le NPD voudrait faire disparaitre l'indexation, qu'il remplacerait par des mesures budgétaires incitatives de plus de $2 milliards, ce qui augmenterait le déficit d'au moins $800 millions.

Selon le NPD, il arriverait cependant après quelques années, à cause des effets très actifs sur l'économie, que le déficit connaîtrait une baisse nette de $3 ou $4 milliards.

A l'opposé, les conservateurs favorisent toujours une position reflétant la philosophie de leur budget fatal en décembre dernier. M. Clark et M. John Crosbie, l'ex-ministre des Finances, pensent toujours que leur façon est encore la meilleure méthode d'aider les pauvres, contrairement à ce que soutiennent les libéraux et les néo-démocrates.

Comme d'habitude, les libéraux essaient de maintenir une position du juste milieu entre leurs voisins de droite et de gauche. C'est ce que M. Broadbent appelle l'option Mackenzie King, «c'est-à-dire ne rien faire en espérant que le problème va disparaitre de lui-même».

Mais au-delà des nombreuses altercations partisanes à survenir hier, il y a eu

Voir page 10: Motion

M. Ed Broadbent

AU SOMMAIRE

- La commission des groupes ethniques du PLQ vise dix candidats — page 2
- Gaulin invite la CEQ à participer au débat politique — page 3
- La cote de Carter en baisse constante — page 4
- Washington et Pékin avertissent Hanoi après l'attaque en Thaïlande — page 5
- L'autre question nationale: un éditorial de Jean-Claude Leclerc — page 8
- Des conseillers en salopettes pour redresser les entreprises — page 11
- Raymond Garneau au conseil de la Banque d'Épargne — page 13

Le rendez-vous constitutionnel de septembre

1) le sens de la déclaration de principes

par Léon Dion

Un peu plus d'un mois s'est écoulé depuis le référendum, aussitôt suivi d'une relance de la révision constitutionnelle qui doit s'achever en septembre au cours d'une conférence fédérale-provinciale. Le professeur Léon DION, très engagé dans le débat qui a précédé le 20 mai, fait aujourd'hui le point de la situation nouvelle dans une série de quatre articles dont voici le premier.

L'énoncé de principes qui, selon le premier ministre Trudeau, doit inspirer la révision constitutionnelle et qu'il a communiqué à ses homologues des provinces à l'occasion de la rencontre du 9 juin a un double mérite: celui de replacer le débat constitutionnel à son juste point de départ, à savoir au plan des concepts de base plutôt qu'à celui des formules juridiques et des structures institutionnelles qui ne peuvent logiquement que venir en second, et celui de dissiper les illusions entretenues au cours de la campagne référendaire quant à la miraculeuse souplesse d'esprit dont il était censé faire preuve après la victoire du NON au référendum à l'égard des revendications du Québec.

L'énoncé de principes ne prend tout son sens que si on le situe dans le contexte des orientations constitutionnelles traditionnelles du Québec qu'il paraît contredire de même que dans celui des deux grandes commissions d'enquête fédérales qui se sont montrées compréhensives à l'égard de ces orientations et auxquelles il semble vouloir faire contrepoids. De façon encore plus directe et provoquante, il paraît prendre le contrepied, non seulement du livre blanc du gouvernement du Parti québécois, mais également du livre beige du Parti libéral du Québec.

Dans l'immédiat, la déclaration solennelle du premier ministre Trudeau pourrait bien avoir une conséquence heureuse au Québec: celle d'obliger les groupes sociaux et les partis politiques à mettre en sourdine leurs divergences légitimes et les amener à entreprendre de la façon la plus concertée possible un examen des implications pour le Québec de cette déclaration de même qu'à s'entendre sur le texte d'une réponse qui résume les revendications et les aspirations du Québec d'aujourd'hui.

De la sorte, le rendez-vous constitutionnel de septembre pourrait revêtir un caractère encore plus dramatique que le référendum québécois du 20 mai. Si, même devant l'opposition unanime et catégorique du Québec, le premier ministre Trudeau refusait de modifier ses positions constitutionnelles telles qu'il les a souvent exprimées dans le passé et qu'elles transparaissent dans la déclaration de principes et si, avec l'accord des autres provinces ou de façon unilatérale, il décidait de passer quand même aux actes, il faudrait bien que, confrontées de la sorte à un aussi redoutable adversaire, les forces politiques du Québec trouvent le moyen de faire front commun. Pareille éventualité, certes, n'est pas chose certaine mais elle apparaît aujourd'hui assez plausible pour persuader,du moins faut-il l'espérer, les Québécois de mettre pour quelque temps entre parenthèses l'enjeu encore non résolu du référendum et de travailler dès maintenant à élargir au maximum le champ des consensus.

Mais avant de s'engager dans un combat d'une si grande portée, il convient de s'interroger sur le sens exact de l'énoncé de principes, de comprendre pourquoi le premier ministre Trudeau tient si fermement à ses convictions et de bien préciser comment le Québec doit se préparer en vue de l'échéance constitutionnelle de septembre.

Les termes de l'énoncé de principes qui font particulièrement problème sont les suivants:

«Nous, le peuple du Canada... issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique... nous avons choisi de vivre ensemble dans un même pays souverain, au sein d'une véritable fédération... nous sommes convenus de nous doter d'une nouvelle constitution qui sera conçue et adoptée au Canada qui réaffirmera le caractère officiel de la langue française et de la langue anglaise au Canada et le pluralisme culturel de la société canadienne, qui enchâssera nos libertés fondamentales, nos droits civils, humains et linguistiques, y compris le droit d'être éduqué dans sa propre langue française ou anglaise, là où le nombre le justifie...»

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a qualifié l'énoncé de principes de «brouillon à refaire au complet» et un grand nombre de commentateurs ont exprimé leur déception, voire leur indignation, devant ce texte. Certains vont même jusqu'à voir dans les propos récents du premier ministre Trudeau une sorte de trahison, voire une escroquerie, à l'égard des Québécois. Certes, la majorité de ceux qui ont voté NON au référendum l'ont sans doute fait parce qu'ils s'opposaient à la souveraineté-association mais également parce qu'ils croyaient en la possibilité d'un fédéralisme renouvelé qui aille dans le sens des revendications du Québec. Ils se sont eux-mêmes induits en erreur parce qu'il n'y eut jamais au cours de la campagne référendaire d'engagements fermes de la part des groupements du camp du NON et encore moins du premier ministre Trudeau quant au contenu concret de ce fédéralisme renouvelé. Celui-ci, du début à la fin, est demeuré absolument non spécifié.

Le premier ministre Trudeau affirme aujourd'hui qu'en votant NON au référendum les Québécois ont dit qu'ils étaient d'accord avec sa conception du fédéralisme. C'est bien ainsi que je l'entendais et c'est pourquoi, après avoir été confronté à l'alternative que je jugeais insuffisante du livre beige, j'ai déclaré que je voterais OUI. Il faut savoir gré à Pierre Trudeau de n'avoir jamais maquillé ses convictions à propos du Canada et du fé-

Voir page 10: Rendez-vous

La chasse aux candidats est ouverte chez les libéraux

2) La rive nord de Montréal

par Rodolphe Morissette

Dans les 13 comtés québécois situés sur la rive nord de Montréal, les prochains aspirants à l'investiture libérale seront pour la très grande majorité de nouvelles figures.

La nouvelle carte électorale redécoupe Ville Laval en cinq comtés (deux de plus qu'auparavant), tandis que la région des Laurentides occidentales forme huit comtés, dont deux nouveaux.

VILLE LAVAL

À l'ouest de l'île Jésus, le nouveau comté de **Fabre** (Sainte-Dorothée, Laval-Ouest, Fabreville). Deux aspirants libéraux ici. D'abord, Mme Lise Thibault, animatrice et recherchiste à Télémétropole depuis quelques années, une femme de 40 ans, très impliquée socialement dans son milieu depuis le début des années 70. Elle présidait le comité du NON dans l'ancien comté de Laval en mai dernier. Elle est très sollicitée et se montre également intéressée à briguer les suffrages pour les libéraux.

L'ancien chef de la section québécoise du Nouveau Parti démocratique, M. Henri-François Gautrin, un professeur de l'Université de Montréal, est également intéressé à ce comté, où il réside, d'ailleurs. M. Gautrin s'est mis au service des libéraux durant la campagne référendaire; il présidait le comité du NON dans le comté de Taillon, sur la rive sud de Montréal.

Deux autres noms sont mentionnés dans le nouveau comté de Fabre. Il s'agit de MM. Jean-Marc Cuvillon, conseiller muncipal de Laval, et Robert Plante, un entrepreneur de construction de Fabreville, qui préside l'association libérale fédérale de Laval.

Le nouveau comté de **Chomedey,** encadré par la rivière des Prairies, les autoroutes Chomedey (13), Laval (440) et des Laurentides (15) et recouvrant l'ancien village de Chomedey, est celui où se présentera M. Jean-Noël Lavoie, député actuel de Laval et ancien maire de Chomedey (avant la fusion à Laval). Rumeur avait couru que M. Lavoie se retirerait de la politique, mais le député parait avoir choisi de «faire encore un bout de chemin», comme il le signalait ces jours-ci au DEVOIR.

Dans la nouvelle circonscription de **Vimont** (Vimont, Auteuil et Sainte-Rose), plusieurs personnes manifestent de l'intérêt, dont en première ligne un cadre supérieur de Ville Laval, M. Yves Robillard, ancien collaborateur de M. Jean-Noël Lavoie.

Au sud de Vimont, dans le comté de **Laval-des-Rapides,** les personnes le plus fréquemment mentionnées sont MM. Gilles Vaillancourt, de l'entreprise de meubles M.D. Vaillancourt et conseiller municipal de Laval, et Lucien Desrochers, un cadre de Ville Laval.

Enfin, à l'extrémité est de l'île Jésus, dans **Mille-Iles** (Duvernay), l'aspirant le plus intéressé semble pour l'heure Me Jean-Pierre Bélisle. L'ancien député libéral du comté, M. Bernard Lachance (1973-1976), défait par M. Guy Joron, péquiste, voudrait bien y être de nouveau candidat lui aussi.

Dans le même comté, il semble que M. Jacques McCann, un courtier d'assurances de Duvernay et proche collaborateur de M. Claude Ryan, le chef du parti, ait, comme on dit, «des intentions». Il en va de même de M. Claude Ulysse Lefebvre, architecte.

La majorité des comtés de Laval sont intéressants pour les aspirants libéraux et l'on peut s'attendre qu'il y ait de nombreux jeux de coulisse avant les assemblées d'investiture. C'est déjà commencé, du reste. L'ancien député libéral de Fabre, M. Gilles Houde, aurait bien aimé revenir en scène dans un comté de Ville Laval, mais on lui a clairement fait savoir, en haut lieu, qu'il n'était pas le bienvenu. Par ailleurs, les stratèges du Parti libéral sont conscients qu'il leur faudra des hommes forts pour affronter les deux ministres locaux du Parti québécois, MM. Guy Joron et Bernard Landry.

LES LAURENTIDES

A l'est, dans **Joliette,** l'aspirant le plus intéressé pour l'heure est certes Me André Asselin, le maire de Sainte-Emilie-de-l'Energie et préfet de comté. Il était le candidat de l'Union nationale dans ce comté en 1976 et il s'était classé troisième, derrière le péquiste, M. Guy Chevrette, et le libéral, M. Robert Quenneville. Au fédéral, M. Asselin milite dans les rangs du Parti conservateur. Deux autres personnes semblent très intéressées également: le commissaire industriel de la cité de Joliette, M. Roch Malo, et le maire de Crabtree, M. Alain Landreville. Quant à Me Gilles Ratelle, qui a échoué de peu à vaincre M. Roch LaSalle au dernier scrutin fédéral, tout le monde le prend pour un candidat potentiel, ce qu'il nie avec la plus grande vigueur.

Les libéraux paraissent à court de candidat pour l'heure dans **L'Assomption,** le comté représenté par M. Jacques Parizeau, ministre des Finances, et où le OUI l'a emporté le 20 mai dernier. Les militants libéraux du comté pressent actuellement celui qui a présidé la campagne du NON dans le comté, M. André Ouellette, directeur général de la Commission scolaire Le Gardeur, mais ce dernier dit à qui veut l'entendre qu'il n'a guère songé, encore, à faire de la politique active. On souhaite également pouvoir décider le maire actuel de Repentigny, M. Louis-Philippe Picard, à relever le (redoutable) défi libéral dans ce comté.

Le nouveau comté de **Rousseau** est peu homogène, qui va de Sainte-Adèle jusqu'aux municipalités rurales de l'ancien comté de l'Assomption (Saint-Esprit, Saint-Roch-de-l'Achigan, etc.) Le maire de Sainte-Adèle, le Dr Jean-Guy Caron, qui voulait se présenter dans un comté des Laurentides pour les libéraux, s'est découragé lorsqu'il a vu la composition, très rurale, du nouveau comté («Je ne connais rien des questions agricoles», dit-il). Actuellement, le maire de Saint-Esprit, M. Yvan Rochon, paraît intéressé lui, à l'investiture libérale.

Dans le comté de **Terrebonne,** qui comprend maintenant essentiellement les villes de Mascouche, Lachenaie et Terrebonne, on parle de deux candidats! Me Claude Paquette, qui présidait l'an dernier la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et qui est juge municipal à Sainte-Thérèse et à Blainville, et le maire de Terrebonne, M. Claude Desjardins. M. Paquette dit n'avoir pas été sollicité encore, qu'il n'est pas un militant, mais qu'il n'a pas renoncé à entrer en politique active.

Dans le nouveau comté de **Groulx,** qui regroupe maintenant Sainte-Thérèse, Blainville, Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Bois-des-Filion, il y aura au moins trois candidats à l'assemblée d'investiture libérale: MM. Nolan Filiatrault, maire de Boisbriand, Jean Blanchard, maire de Sainte-Thérèse, et Denis Hardy, ex-ministre dans le gouvernement Bourassa (et ancien député du vieux comté de Terrebonne). La lutte sera vive ici: M. Hardy, qui voulait se présenter à l'élection partielle de Prévost l'an dernier, s'était fait écarter de la route assez vigoureusement par la direction du parti; dans Sainte-Thérèse, cependant, où il contrôle l'organisation libérale, cela pourrait être autre chose. Quant à M. Filiatrault, il était très près du Parti québécois il y a quelques années; mais il est passé aux libéraux depuis l'adoption par le gouvernement Lévesque de la loi sur le zonage agricole, dont il n'apprécie pas toutes les modalités.

Mme Solange Chaput-Rolland, député libéral de **Prévost** s'y présentera de nouveau. Le maire actuel de Saint-Jérôme et ancien député libéral de ce comté (1973-1976), M. Bernard A. Parent, aurait voulu, en 1979, revenir en scène dans Prévost, mais il en avait été écarté lui aussi. Il a toujours la piqûre de la politique provinciale, mais il se demande où il pourrait se porter candidat.

Dans le comté de **Deux-Montagnes,** Me Guy Bélisle, un notaire de Saint-Eustache qui a présidé la campagne du NON dans ce comté au printemps, se présenterait «demain matin si l'Assemblée nationale siégeait à Montréal». Il est très sollicité par les militants du comté et il a entrepris une longue période de réflexion.

Deux autres personnes se montrent intéressées à la candidature libérale: MM. Jacques Cyr, un courtier d'assurances, et le maire de Saint-Colomban, le Dr Jacques Surprenant. À ce dernier la nouvelle carte électorale a joué un tour: son village, qui était de Deux-Montagnes auparavant, se trouve aujourd'hui dans le comté d'Argenteuil, celui du chef du parti, M. Ryan.

Enfin, dans le comté de **Labelle** (de Sainte-Agathe jusqu'à Mont-Laurier), le président du comité local du NON, Me Martin Gélinas se révèle intéressé, de même que son compatriote de Sainte-Agathe, M. Damien Hétu, un militant de Mont-Laurier, M. Fernand Poisson et Mme Réal Monette, de Ferme-Neuve.

La Commission des groupes ethniques du PLQ vise dix candidats «ethniques» à Montréal

par Rodolphe Morissette

La Commission des groupes ethniques du Parti libéral du Québec recommandera dans les jours qui viennent à la direction de la formation les noms de dix candidats «ethniques» pour dix comtés de l'île de Montréal en vue des prochaines élections générales.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR un porte-parole de la Commission, M. André Fortas. À la lecture du premier d'une série d'articles du quotidien sur l'ouverture de la chasse aux candidats libéraux et qui traitait, celui-là, de l'île de Montréal, M. Fortas a dit que des trois aspirants mentionnés par l'article en question (voir LE DEVOIR du mercredi 25 juin) et issus des groupes ethniques — MM. Demetrius Manolakos, Louis Marandola et Bill Cusano, la Commission des groupes ethniques n'endosse pas la candidature des deux premiers, mais appuiera, en revanche, M. Cusano.

Voilà cependant qui n'ira certainement pas sans poser un certain nombre de problèmes au chef libéral, M. Claude Ryan, à ses stratèges principaux et, dans certains cas, à des députés du parti. Une première question se pose quant au rôle exact que jouera une commission spécialisée par rapport aux associations de comté en cette affaire. Une deuxième ressort de la liste même des comtés (dix) que vise en l'occurrence la commission des groupes ethniques du PLQ.

André Marchand, député de Laurier.

La Commission fonde les revendications qu'elle soumettra à la direction du parti sur un passage du fameux guide du candidat libéral idéal qu'avait produit le chef de la formation au conseil général du parti des 8 et 9 septembre derniers à Sherbrooke.

Évoquant la nécessité de choisir des candidats capables «de représenter avec compétence et autorité les milieux anglophones et les milieux ethniques», M. Ryan précisait, au sujet de ce deuxième groupe: «Il faudra un effort spécial de planification pour éviter que leur désir légitime d'une représentation directe à l'Assemblée nationale ne soit noyé sous les données brutales d'une carte électorale qui ne leur donne à peu près nulle part autre chose qu'une importante voix minoritaire au chapitre.»

Selon M. Fortas, la réaction de la direction du parti à la liste des candidats recommandés par la Commission pour dix comtés de Montréal «sera l'un des tests les plus importants de la direction». Il parle de dix candidats et comtés parce que les communautés ethniques représentent 12% de la population du Québec et qu'il y aura au prochain scrutin 122 comtés.

À supposer que la Commission des groupes ethniques ait l'aval de la direction du parti pour les candidats qu'elle propose et pour les comtés où elle veut les faire se présenter, il lui faudra néanmoins l'approbation des exécutifs d'associations de comté en l'occurrence, ce qui, dans certains cas, pourrait n'être pas facile et pour de tout autres raisons que «racistes».

Fernand Lalonde, député de Marguerite-Bourgeois.

Ainsi, les dix comtés montréalais visés par la Commission des groupes ethniques sont les suivants: Viger (une partie du quartier Rosemont et une portion de Saint-Léonard) et Jeanne-Mance (Saint-Léonard et une partie de Montréal-Nord), Laurier (qui voisine Ville Mont-Royal, à l'est), Viau et Dorion (au sud de Ville Saint-Michel et d'Ahuntsic) et Mercier (le plateau Mont-Royal); enfin, Saint-Henri, Sainte-Anne et Marguerite-Bourgeois (LaSalle) au sud-ouest de l'île. Voilà en somme des comtés qui ont d'importantes minorités ethniques, dont l'italienne et la grecque sont les plus importantes.

La Commission des groupes ethniques ne veut cependant pas que des candidats italo-québécois ou d'origine grecque. Il s'agit au contraire de présenter «une mosaïque» d'aspirants-candidats issus de la plupart des communautés ethniques de Montréal.

Ensuite, certains problèmes «techniques» pourraient se poser dans le cas de comtés déjà pourvus de députés libéraux qui, sans représenter par leur race une communauté ethnique, voudraient néanmoins se porter de nouveau candidats aux prochaines élections. C'est probablement le fait de M. Fernand Lalonde, député libéral de Marguerite-Bourgeois. Ce pourrait être également le cas de MM. André Marchand, de Laurier, et Harry Blank, de Saint-Louis (centre-ville).

Harry Blank, député de Saint-Louis

Quoi qu'il en soit, dans certains de ces comtés, des associations locales pourraient envisager — et envisagent déjà dans quelques-uns d'entre eux — d'endosser la candidature de personnes qui n'ont pas l'imprimatur de la Commission des groupes ethniques.

M. Fortas n'a pas voulu faire état de la liste des candidats que la Commission recommandera au chef du parti dans les prochains jours, sauf pour ce qui est du nom de M. Bill Cusano.

Avocats de pratique privée et de l'Aide juridique s'unissent

QUÉBEC (PC) — Pour la première fois de leur histoire, les avocats ont décidé de faire front commun en vue d'amener le gouvernement du Québec à négocier de meilleures conditions pour ceux qui doivent défendre des citoyens en vertu de la loi de l'Aide juridique.

C'est ainsi que les avocats de la pratique privée et ceux de l'Aide juridique exerceront encore des moyens de pression, c'est-à-dire des grèves perlées, mais dans le respect des droits des citoyens qui doivent comparaître devant les tribunaux.

Me Richard Cliche, président du comité des avocats de la pratique privée, a expliqué en conférence de presse hier que les avocats se désintéressent de plus en plus de l'Aide juridique parce que la rémunération n'en vaut tout simplement plus la peine.

De fait, a-t-il ajouté, les tarifs établis à l'acte n'ont pas été revisés depuis 1974, n'ont même pas été indexés de sorte que les avocats appelés à défendre un citoyen démuni refusent en nombre croissant de répondre à l'appel.

Quant aux permanents de l'Aide juridique, ils continuent de travailler à leur bureau du palais de justice de Québec mais ne se rendent pas au prétoire, sauf s'il s'agit de «sortir» un prévenu de prison.

Pour sa part, Me Pierre Garon a expliqué que les avocats refuseront de plaider lundi, mercredi et vendredi prochains à Québec dans des causes au criminel et que ces arrêts de travail s'étendront à d'autres régions dans les semaines à venir.

Si le ministère de la Justice n'a pas bougé en septembre, les quelque 3,500 avocats de la pratique privée et ceux de l'Aide juridique frapperont le grand coup et on parle déjà de boycotter l'ouverture des tribunaux le 5 septembre en refusant de plaider devant la cour des sessions de la paix.

C'est Me André Gauthier, de Sept-Iles, qui a été nommé coordonnateur des moyens de pression. Depuis déjà cinq semaines, presque toutes les régions du Québec ont été touchées par les débrayages des avocats.

À compter du 30 juin, les avocats de la région de Québec cesseront de plaider au niveau de la cour des sessions de la paix mais les services essentiels seront toujours assurés aux prévenus.

Quelques lignes, Agathe,
pour vous parler de
La Maison Chamard,

à La Malbaie, près du fleuve,
sur un cap d'où l'on voit
les mille attraits d'un pays de vacances.

Quand vous viendrez en
Charlevoix, arrêtez-vous ici, ou
mieux encore, arrêtez tout et
venez en Charlevoix,
à la Maison Chamard de
La Malbaie.

Chambres et chalets,
bonne table, golf,
bar, piscine, sauna,
bain tourbillon
... et téléphone (418) 665-4413

Réservez maintenant

La Maison
Chamard
La vraie nature
du Charlevoix.

Au Québec

On a l'tour de dire
Bonjour!
Tourisme Québec

YOGA
VACANCES
pourla détente et la santé

SWAMI VISHNU DEVANANDA
auteur renommé en Hatha et raja Yoga
weekend intensif 28-30 juin
2 semaines intensives
28 juin — 12 juillet
Exercice de Yoga et de respiration, méditation, clinique de jeune... aussi natation, cyclisme, sauna
au: Sivanada Ashram — Camp de Yoga, Val-Morin (514) 861-6002
CONFÉRENCE AVEC SWAMI VISHNU DEVANANDA
vendredi le 27 juin 20h00
Au Centre Sivananda Yoga Vedanta
5178 Boul. St-Laurent, 279-3545

NOTRE
VIN MAISON
On le sert sans façon...
avec viande
ou poisson

NOTRE VIN MAISON blanc ou rouge, en bouteilles d'un litre, est offert dans les épiceries licenciées.
Prix de la S.A.Q.: $3.70

La Salle
Vins d'une noble tradition

La CEQ doit participer au débat politique (Gaulin)

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) doit élargir son action syndicale et accepter de participer, comme centrale syndicale, au débat politique à l'occasion des négociations constitutionnelles en cours et lors des prochaines élections québécoises.

Le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, a lancé cette proposition hier à l'occasion de l'ouverture du 27e congrès de cette centrale syndicale, faisant de «l'élargissement nécessaire de l'action syndicale» l'un des principaux éléments du rapport moral qu'il a présenté aux quelque 900 délégués réunis à Québec.

A cause des enjeux politiques actuels, la CEQ doit sortir de l'attitude de réserve face au débat politique qui l'avait caractérisée ces dernières années, a expliqué en substance M. Gaulin. Cette attitude de réserve avait notamment conduit la centrale à s'abstenir de participer au débat référendaire, mais c'est là une attitude qu'elle ne peut plus se permettre, selon lui.

C'est devant plusieurs représentants du «monde syndical» tant québécois qu'international, que M. Gaulin a fait cette proposition d'élargissement de l'action syndical, une proposition qui s'étend aussi à la constitution d'un vaste front du mouvement progressiste au Québec qui regrouperait dans un premier temps des organisations syndicales et populaires.

Selon le président de la CEQ, les membres de cette centrale syndicale sont en forte majorité d'accord avec la nécessité d'élargir le champ d'intervention de la centrale qui ne peut se limiter au seul domaine de la négociation. Là où il y avait désaccord par le passé, c'était plutôt sur le contenu appréhendé des interventions, et il s'agit maintenant de présenter des «perspectives claires et des voies d'intervention» sur lesquelles les syndiqués auront le contrôle.

Au chapitre constitutionnel, M. Gaulin a souligné que la CEQ et ses membres ont des intérêts direct comme travailleurs dans les négociations constitutionnelles et qu'ils doivent les faire valoir si on veut que la constitution respecte ces intérêts. Déjà par le passé, la centrale a défini des positions, comme le droit du Québec à l'autodétermination, le droit du Québec à sa politique linguistique, l'autonomie des provinces en matière d'éducation.

Le congrès devrait autoriser la centrale à intervenir pour faire valoir ces positions tout en surveillant attentivement le déroulement des négociations constitutionnelles, a proposé M. Gaulin, appuyé en cela par les autres dirigeants de la centrale.

Encore plus que les négociations constitutionnelles, les prochaines élections doivent préoccuper les syndiqués de la CEQ, a soumis M. Gaulin. Celui-ci a fait valoir le danger que constitue le Parti libéral et Claude Ryan pour les forces progressistes au Québec. Claude Ryan représente, à son avis, la montée du conservatisme et menace les droits syndicaux.

Il ne s'agit pas pour l'instant de préconiser un appui à un parti politique, ce que défend d'ailleurs une résolution d'un congrès antérieur, mais de tout simplement s'impliquer plus activement dans le débat, de faire ressortir les enjeux en présence, de faire des recommandations qui permettront aux syndiqués de faire des choix, le moment venu.

Les périodes électorales sont trop importantes pour ne proposer «que des devinettes et des charades à nos adhérents», de prétendre M. Gaulin. Celui-ci ne propose pas de choix dans son rapport moral, mais rejette clairement tout appui aux libéraux de Claude Ryan. Il ne donne pas d'appui au Parti québécois, mais rejette en même temps toute position attentiste, sous prétexte qu'il n'existe pas de parti politique qui représente vraiment les travailleurs.

Pour la CEQ, l'élargissement de l'action syndicale passe aussi par l'élargissement des solidarités: solidarités syndicales, mais solidarités populaires aussi. Il appartient à la CEQ de tenter, selon M. Gaulin, de relancer le mouvement syndical comme fer de lance du mouvement social de changement qu'il a déjà été à l'occasion des fronts communs de 1972 et 1976. Il propose à cet égard un regroupement des organisations syndicales et populaires pour actualiser les revendications communes et créer un vaste front de lutte et de soutien à ces propositions.

Ce regroupement des forces syndicales et populaires ne fait pas oublier pour autant à M. Gaulin la fragilité actuelle du front commun des trois grandes centrales, comme l'illustrait d'ailleurs l'absence de représentants de la FTQ à l'ouverture du congrès. Les centrales sont aussi divisées sinon plus qu'il y a deux ans, a noté M. Gaulin qui croit que des efforts de rapprochement doivent être tentées. À son avis, des progrès pourraient être faits si l'on réussissait à faire disparaître le maraudage, l'une des principales causes de tension.

Sur le plan interne à la centrale, M. Gaulin a consacré une bonne partie de son rapport moral à faire le bilan des deux ans écoulés depuis le dernier congrès. Ce bilan fut l'occasion de dénoncer «l'ouvriérisme» de certains éléments de la centrale et de proposer par ailleurs la création d'un secteur permanent de la mobilisation et de l'action au sein de la centrale.

Les défis qui attendent par ailleurs la centrale pour les deux prochaines années seront discutées tout au long des prochains jours. Pour sa part M. Gaulin les a définis comme étant, outre l'élargissement de l'action syndicale, la tenue d'un congrès d'orientation en 1981 pour définir un cadre culturel, social, économique et politique; l'éducation syndicale, et le mandat pédagogique défensif et offensif, à savoir la défense des conceptions de l'école préconisées par la centrale et la lutte aux projets gouvernementaux en matière de formation professionnelle et d'éducation des adultes, et à sa conception autoritaire de l'école.

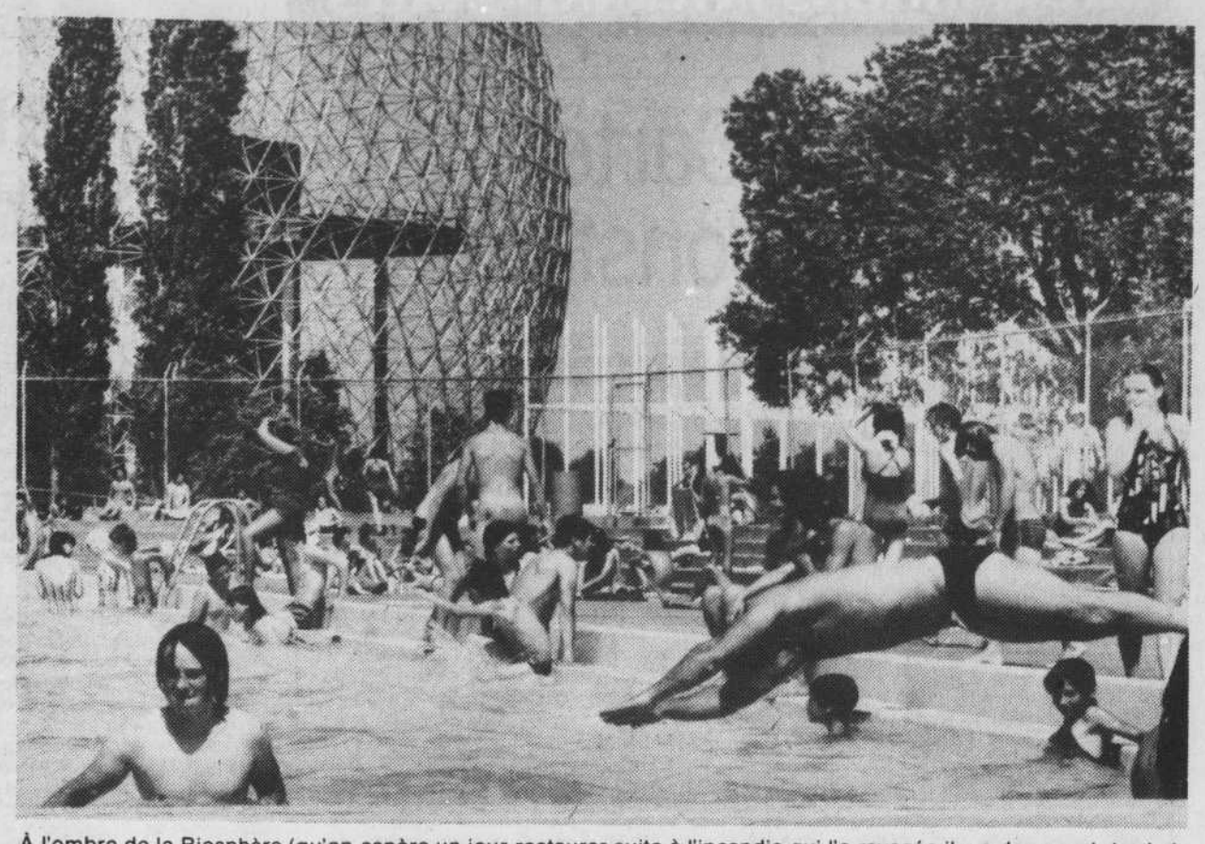

À l'ombre de la Biosphère (qu'on espère un jour restaurer suite à l'incendie qui l'a ravagée il y a deux ans), les baigneurs ont envahi en masse, au cours des derniers jours et invités par la canicule de ce début d'été, les piscines de l'île Sainte-Hélène. La même scène se répète d'ailleurs partout où l'eau offre l'occasion de se rafraîchir à ceux qui le peuvent.
(Photo Jacques Grenier)

Canada's Birthday — La Fête du Canada

La Fête du Canada — Canada's Birthday

C'est toi et moi

Ce sont un grand nombre de manifestations à caractère familial qui marqueront cette année la fête du Canada et les festivités qui la précèdent.

Hier, le Conseil canadien des arts populaires, qui aide à la réalisation de plus de 125 fêtes au Québec à l'occasion du 113e anniversaire de naissance du Canada, a fait état de certaines de ces célébrations, qui regrouperont une centaines de groupes francophones québécois.

À Montréal, 35 fêtes sont inscrites au programme dans divers quartiers, comme la Côte-des-Neiges, Lachine, Pointe-aux-Trembles. Ces fêtes se dérouleront sous le thème «Le Canada, c'est toi et moi».

Concerts, feux de joie, spectacles, défilés, concours sportifs, tours cyclistes, parties de balle, ont été inscrits aux programmes des réjouissances, des Iles-de-la-Madeleine jusqu'en Abitibi.

Dans la région de Montréal, ces fêtes seront rehaussées par l'initiative des groupes qui ont décidé de mettre en valeur les cuisines traditionnelles des divers groupes ethniques.

Les fêtes seront marquées d'autre part du Festival du film canadien, qui se déroulera du 28 juin au 1er juillet.

Les célébrations connaîtront leur apogée par la présentation d'un feu d'artifice à partir de la jetée Mackay, le 1er juillet, à 22 h 30.

Canada's Birthday — La Fête du Canada

La Fête du Canada — Canada's Birthday

La CEQ s'oriente vers une remise en question de son engagement syndical

par Paule des Rivières

Le 27e congrès général de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) qui a débuté hier dans la Vieille Capitale s'annonce déterminant pour l'avenir de ce mouvement syndical. Il pourrait dégager les bases d'un nouveau type d'engagement.

Le dossier le plus complexe est sans contredit le projet d'école primaire et secondaire de la centrale, dont l'existence remonte à une décision du congrès de 1976. Diverses versions de cette «proposition d'école» ont circulé dans les rangs céquistes depuis 1977 et le projet que les congressistes débattront jusqu'à lundi en est un modifié au fil des consultations et amputé des parties jugées trop radicales par une majorité d'enseignants. Le titre des premières versions «pour une école de masse à bâtir maintenant» ne figure plus sur les dossiers de manière aussi ostentatoire et c'est un modéré «Défis d'aujourd'hui, réalités de demain» qui donne le ton aujourd'hui.

Trois autres grands thèmes figurent au programme du congrès biennal: le droit au travail social pour toutes les femmes, l'activité internationale de la CEQ que les dirigeants tentent tant bien que mal d'implanter et la représentation syndicale auprès de divers organismes de consultation, inexistante à la CEQ depuis 1972 et que le président Robert Gaulin souhaite réintroduire. Il y aura élections également à l'exécutif de la CEQ mais la présidence ne sera pas contestée.

Quant à l'adoption d'une plate-forme sur l'école publique elle pourrait fort bien marquer le début d'une réorientation de l'engagement de la CEQ qui arrive difficilement depuis quelques années à s'opposer à des réformes ou projets gouvernementaux qu'elle n'approuve pas.

D'ailleurs, lorsqu'il a voté, en 1976, l'établissement d'une plate-forme sur l'école publique québécoise, le congrès général avait en tête de lutter contre la dégradation des services publics. Et nombreux sont les enseignants qui croient qu'une vision officielle de l'école permettra une implication plus directe, moins confinée aux seules améliorations des conventions collectives.

Le congrès pourrait permettre de dissiper certaines contradictions et il sera certainement un préambule au congrès d'orientation que la CEQ tiendra en 1982. Un des sujets sur lesquels le président Gaulin n'hésite pas à parler de l'ambiguïté de la centrale, à savoir le rôle et la participation des parents dans l'école, ne sera pas discuté cette fois-ci. Pas plus que la gestion scolaire, même si, par richochet, elle sous-tendra peut-être certaines discussions sur la confessionnalité.

La confessionnalité constitue le premier volet de la plate-forme sur l'école publique. Pourtant, ce débat sera inauguré par une proposition du syndicat Louis-Fréchette (Lévis) à l'effet de ne pas prendre position encore sur la question des structures scolaires.

Le Bureau national — l'équipe des 11 membres dirigeants — et l'équipe-école — groupe d'une cinquantaine de responsables syndicaux et de trois permanents qui ont travaillé à l'élaboration du projet d'école — souhaitent que la CEQ se prononce en faveur d'une école multi-confessionnelle qui accueillerait les enfants indépendamment de leurs croyances religieuses. Des cours de religion ou de morale seraient prévus à l'horaire.

À Montréal, où cette question prend toute son ampleur, les délégués de l'Alliance des professeurs de Montréal vont plus loin en préconisant des structures non confessionnelles. Pour sa part, l'équipe-école a écarté l'abolition des réseaux catholiques et protestants à la suite de la consultation sur le projet d'école menée cette année.

Les dirigeants de la centrale et l'équipe-école ont également adouci leurs positions sur un nombre d'autres sujets. Ils ont mis en veilleuse l'abolition de l'école privée et présenteront ces jours-ci une recommandation en faveur de l'abolition des subventions aux institutions privées.

La fréquentation obligatoire des centres de services et de garde pour les enfants de quatre et cinq ans a également été écartée après la consultation même si certains syndicats dont ceux de Montréal et de la Chaudière défendront l'imposition à tous les enfants de cinq ans des services de préscolaire.

Fait à noter, la consultation chez les enseignants a révélé qu'une majorité — 57% — était opposée à la gratuité des services de garderies.

Des recommandations visant à mieux asseoir le droit au travail social des femmes vont nettement à l'encontre de cette dernière position. D'ailleurs le comité Laure-Gaudreault sur la condition féminine rappelle que «les conceptions traditionnelles des métiers féminins et masculins s'illustrent admirablement bien chez nous,» à la CEQ.

La proposition d'école réaffirme la prédominance de l'acquis sur l'inné et la nécessité de rechercher le progrès de tous à travers des pratiques pédagogiques qui ne débouchent pas sur la création d'une élite ou qui ne sont pas conçues en fonction de la minorité qui accède à des études supérieures.

La CEQ se propose de revendiquer des contenus de programme mieux adaptés à la réalité et une formation de base conçue en fonction de la majorité, soit des futurs travailleurs. La question d'un secondaire VI professionnel sera discutée et celle du rôle des spécialistes en orientation scolaire et professionnelle.

Un autre thème du présent congrès pourrait entraîner une remise en question de l'engagement syndical et c'est celui de la participation de la centrale à divers organismes ou tables de concertation. À ce chapitre le bureau de direction voudrait s'affranchir de la politique de non-participation qui prévaut depuis longtemps à la centrale.

Et plutôt que de s'enfermer dans une position rigide, le bureau de direction aimerait pouvoir à l'avenir évaluer les différentes invitations à la concertation qui se présenteront, en tenant compte notamment de la reconnaissance ou non du mandat syndical dont seraient investis les délégués syndicaux.

Cette participation de la CEQ n'est pas sans lien non plus avec la qualité des relations entre les centrales syndicales, qui ont avantage à s'entendre si elles siègent ensemble dans des comités. Ces relations ne sont pas à leur meilleur actuellement, c'est le moins qu'on puisse dire.

Pour sa part, le président de la CEQ identifie deux courants principaux à l'intérieur de la centrale: ceux pour qui la portée du mouvement syndical se limite au champ de la négociation et ceux qui privilégient une portée plus large et un mouvement plus engagé dans l'action sociale.

McCleery voulait prévenir Fox

OTTAWA (PC) — C'est pour le mettre en garde contre «la hiérarchie de la GRC qui mentait au gouvernement» que l'ancien agent du service de sécurité, M. Donald McCleery, a tenté de rencontrer le solliciteur général du temps, M. Francis Fox, en 1977.

M. McCleery comparaissait hier devant la Commission royale d'enquête sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada, alors qu'elle s'apprête à mettre un terme à ses audiences publiques afin de rédiger son rapport final.

Cette rencontre s'inscrivait dans les démarches que M. McCleery avait effectuées pour réintégrer ses fonctions après avoir été expulsé de la GRC en décembre 1973 pour avoir entretenu des relations avec des présumés membres de la pègre. Un autre ex-agent, M. Gilles Brunet, remercié de ses services pour des raisons similaires, a témoigné lui-aussi hier.

«Si nous pouvions convaincre le solliciteur général que la hiérarchie de la Force (GRC) lui mentait, pour ce qui est du nombre d'actes illégaux commis, peut-être aurait-il cru qu'elle avait menti aussi au sujet des raisons de notre renvoi», a déclaré M. McCleery, qui opère maintenant une agence de sécurité à Montréal avec M. Brunet. Invité par le commissaire Guy Gilbert à préciser s'il disposait de preuves pour soutenir son accusation, M. McCleery a expliqué hier qu'il avait tiré cette conclusion à la suite de déductions.

Selon lui, «tout le monde» savait au sein de la GRC «que l'on ouvrait du courrier» et que «l'on entrait par effraction dans des résidences» pour obtenir de l'information, a soutenu M. McCleery devant la Commission. «C'est un outil nécessaire dans notre genre de travail», a-t-noté en avouant, sous le couvert de l'immunité, avoir fait des entrées subreptices à plusieurs reprises au cours de sa carrière.

Cependant, les deux hommes n'ont pu rencontré M. Fox mais plutôt son sous-ministre, M. Roger Tassé, et un haut-fonctionnaire du ministère de la Justice, M. Louis-Philippe Landry le 6 juin 1977. Ils avaient alors parlé notamment de l'ouverture illégale du courrier, de l'incendie d'un «chalet» dans les Cantons de l'Est.

folio
Des livres qu'on glisse dans sa poche mais qu'on garde dans sa bibliothèque

Fiducie du Québec

Connaissez-vous la RVI?

La RVI ou Rente à versements invariables est un contrat permettant d'étaler sur un certain nombre d'années des revenus exceptionnels et d'en différer l'impôt.

Votre capital plus les intérêts vous reviennent en versements égaux et réguliers.

Pour en savoir plus long sur la RVI et sur les types de revenus admissibles, venez nous rencontrer ou téléphonez-nous.

Montréal:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
De l'extérieur: 1-800-361-6840
Laval:
Place Val des Arbres (514) 668-5223
De l'extérieur: 1-800-361-3803

La Fiducie du Québec...
pour un choix de Modes d'épargne

desjardins

Le test du hot-dog...

NEW YORK (AP) — Dis-moi ce que tu manges quand tu es pressé et je dirai qui tu es.

C'est ce qu'affirme un psychiatre new-yorkais, le Dr Léo Hollman, qui a étudié les habitudes alimentaires de 3,000 personnes.

Les gens qui mangent un hot-dog sont ouverts, énergiques et ambitieux, affirme-t-il. Mais ceux qui mangent des hamburgers sont plus calmes, introvertis et plus conservateurs.

Les amateurs de hot-dogs s'en vont généralement avec et le mangent en marchant. Les amateurs de hamburgers prennent plus de temps. Ils sont mieux habillés, genre cadres habitués à prendre des décisions.

L'eau potable c'est important
AQTE

La cote de Carter en baisse constante

NEW YORK (AFP) — La cote du président Carter a atteint son niveau le plus bas depuis la prise d'otages de Téhéran, tandis que le candidat républicain Ronald Reagan creuse l'écart avec son rival démocrate, indiquait hier un sondage du New York Times et de la chaîne de télévision CBS.

Le sondage montre que le candidat républicain Ronald Reagan l'emporterait largement, 47% contre 37%, si un duel l'opposait aujourd'hui à Jimmy Carter. Dans une confrontation à trois incluant le candidat indépendant John Anderson, l'ancien gouverneur de Californie serait crédité de 41% des intentions de vote, contre 30% pour M. Carter et 18% pour le représentant de l'Illinois.

Selon ce sondage, effectué du 18 au 22 juin sur un échantillon de 1.517 personnes, 20% seulement des Américains approuvent la politique étrangère du président Carter, contre 53% en février. 58% ont une opinion générale défavorable du président.

D'autre part, selon un sondage de l'Evening News publié hier à Londres, les Londoniens sont très largement favorables à la réélection du président Carter: 59% des 493 personnes interrogées souhaitent la victoire du président Carter, 14% celle du sénateur Kennedy, 10% celle de Ronald Reagan, et 3% celle de John Anderson.

Pendant ce temps, le sénateur Edward Kennedy, poursuivant sans défaillance son combat politique contre le président Carter, a rejeté en bloc le projet de programme mis au point mardi par une commission du parti démocrate.

«Ce projet n'a de démocrate que le nom», s'est-il écrié à New York devant un syndicat d'employés, prédisant une défaite du parti en novembre s'il devait «s'écarter de l'esprit et de la substance des principes démocrates».

Le projet de programme adopté à Washington contient la plupart des propositions du président Carter et rejette toutes celles du sénateur, notamment en matière économique.

L'adversaire du président a de nouveau exposé en détail toutes les propositions qu'il n'a pu introduire dans ce projet, — le contrôle des prix et des salaires, un programme de création d'emplois de 12 milliards de dollars contre la récession, le rétablissement du contrôle du prix du pétrole, un système global de sécurité sociale — ainsi que des différences de vue en matière de politique étrangère.

Reconnaissant que «les chances sont contre lui», il a affirmé son intention d'affronter le président sortant sur ces questions à la convention nationale du parti. — M. Kennedy s'est cependant défendu de vouloir diviser le parti. S'il reste dans la course, c'est, selon lui, pour «unifier le parti démocrate sur la base de ses propres traditions».

Tel n'est pas l'avis des partisans de M. Carter. Mardi, M. Robert Strauss, qui dirige la campagne du président, avait estimé que la candidature de M. Kennedy faisait tort au pays. «Je ne pense pas que ce soit bon pour le président, je ne pense pas que ce soit bon pour la campagne et je ne pense pas que ce soit bon pour le pays», avait-il déclaré.

Afghanistan: Washington prêt à explorer une solution de transition

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le président Jimmy Carter veut aider le Kremlin à sauver la face en Afghanistan, s'il le désire: tel est, selon les observateurs à Washington, le sens du message qu'il a lancé mardi à Belgrade, capitale non alignée, en proposant d'explorer avec l'URSS un arrangement de transition à Kaboul, tandis que les troupes soviétiques achèveraient de quitter l'Afghanistan.

L'entourage du président américain a, certes, souligné qu'il ne s'agissait pas d'une «réponse» au retrait de quelques milliers de soldats soviétiques encombrés de chars et de fusées anti-aériennes peu efficaces contre des insurgés. Le Pentagone et le département d'État, simultanément, ont affirmé que le dispositif soviétique en Afghanistan et près de sa frontière est en réalité en cours de renforcement et de durcissement.

Par ailleurs, l'entourage de M. Carter a remarqué que le président avait déjà atténué le préalable d'un retrait total des troupes soviétiques dans un message à Tito, le 25 février, et qu'il avait évoqué la possibilité d'une «transition» le 13 février dans une conférence de presse.

Il n'en reste pas moins que le président américain, après avoir fini par juger «bénéfiques» les contacts de Paris et Bonn avec Moscou, vient de parler lui-même d' «explorer» — sous-entendu, avec le Kremlin — la possibilité d'un «arrangement» en Afghanistan.

Le but de cet arrangement serait évidemment d'éviter l'écroulement subit, à Kaboul, du régime pro-soviétique actuel, en lui ménageant la possibilité de disparaître sur la pointe des pieds. Simultanément, dans ce schéma, et selon des indications de source américaine informée, une force symbolique constituée par des pays islamiques pourrait s'interposer en Afghanistan entre les insurgés et les officiels du régime sortant.

Pour satisfaire les craintes qu'exprime l'URSS quant à la sécurité de ses frontières méridionales, il est entendu que l'Afghanistan futur serait rigoureusement non aligné et que Moscou recevrait toutes garanties à ce sujet.

Dans ce projet, qui porte la marque typique de M. Zbigniew Brzezinski, le conseiller de M. Carter pour la sécurité nationale, il faudrait encore trouver une place pour la Chine, que Moscou accuse d'être, au même titre que les États-Unis, à l'origine des difficultés du régime de Kaboul. L'attitude publique de Pékin est pour l'instant sans compromis.

Il se peut que le président Carter ait été encouragé à faire sa déclaration de Belgrade par un passage du discours tenu lundi par M. Leonid Brejnev devant le Comité central soviétique. Dans ce passage, remarqué par la presse américaine, le président soviétique soulignait les victoires remportées sur les «contre - révolutionnaires» afghans, comme si elles rendaient moins indispensable la présence militaire soviétique.

Mais M. Brejnev a simultanément proclamé que l'URSS continuerait de soutenir le régime de Kaboul et les «acquis» de sa révolution. Aussi le point crucial est-il de savoir jusqu'où vont, pour le Kremlin, ces «acquis» qu'il faut défendre à tout prix: l'arrangement auquel pense M. Carter n'est concevable que si un régime afghan neutraliste, de type islamique-populaire, pouvait être considéré par le Kremlin, comme suffisamment «révolutionnaire».

Entre-temps, selon des diplomates occidentaux en poste à Kaboul, les Soviétiques ont agrandi leurs camps militaires ces deux dernières semaines autour de la capitale afghane, et commencé à y construire des installations permanentes.

En dépit de l'annonce par Moscou d'un retrait partiel de troupes en début de semaine, celles-ci ne semblent pas avoir été réduites de façon significative. Ces diplomates ajoutent cependant que la route menant de Kaboul à l'Union soviétique, via le col de Salant, a été fermée dimanche et lundi matin, pour permettre l'acheminement d'un important convoi soviétique vers le nord.

Cependant, de source diplomatique à Islamabad, l'Union soviétique semble évacuer son matériel inutile, tels que la DCA, les chars des divisions motorisées, d'emploi difficile sur le terrain afghan.

Selon des observateurs occidentaux, l'armée soviétique aurait réalisé l'inefficacité totale de la DCA face à l'absence d'une force aérienne rebelle. D'autre part, les troupes auraient davantage besoin de troupes d'infanterie légère pour parer aux activités rebelles dans les montagnes, plutôt que d'engins lourds. Les Soviétiques semblent avoir avantage à se procurer des hélicoptères de combat, beaucoup plus redoutés par les rebelles, en raison de leur amaniabilité.

Selon les informations parvenues à Delhi, la division soviétique de 5 à 7,000 hommes qui a passé la frontière à Tirmiz, a servi à renforcer le détachement militaire massé sur la ligne frontalière et qui serait passé de 30,000 à 35,000 ou 37,000 hommes.

Les experts militaires indiens pensent, quant à eux, que le retrait d'une division soviétique ne change pas grand-chose à la présence militaire de l'URSS en Afghanistan, dont ils estiment les effectifs à un chiffre situé entre 85,000 et 100,000 hommes.

D'autre part, toujours selon les diplomates à Kaboul, une grève de trois jours des commerçants s'est soldée par quatre morts, tués par les rebelles: deux d'entre eux étaient des commerçants refusant de faire grève. Les deux autres étaient des officiers de l'armée afghane, qui sillonnaient la ville à bord de blindés en ordonnant par haut-parleur aux commerçants d'ouvrir leur boutique.

La grève, qui a duré de samedi à lundi, a été suivie à 95 pour cent. Pendant toute sa durée, des chars soviétiques ont sillonné les rues, tandis que les hélicoptères survolaient Kaboul à basse altitude. Toujours selon les diplomates, un dépôt d'armes et de munitions de l'armée afghane a sauté vendredi dans la banlieue de Kaboul.

CSCE: l'OTAN n'a pas de position commune

ANKARA (AFP) — Cohésion sur l'invasion soviétique en Afghanistan et divergences sur le contenu de la prochaine conférence de la CSCE (conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) à Madrid en novembre: telles sont les principales conclusions de la première journée de la session des ministres des Affaires étrangères de l'Otan à Ankara.

Tous les ministres ont constaté que l'occupation de l'Afghanistan constituait une nette détérioration de la détente. Le ministre britannique lord Carrington s'est montré particulièrement pessimiste pour l'avenir et a prévu que la situation se détériorerait encore à la fois politiquement et économiquement pour les Occidentaux. Par contre, le ministre français, M. Jean François-Poncet a qualifié «d'indication intéressante» le retrait de quelques unités soviétiques.

On attendait du secrétaire d'État américain, M. Edmund Muskie des éclaircissements après les déclarations du président Carter à Belgrade, qui parlait d'arrangements transitoires sur le départ complet des troupes soviétiques. Il s'est contenté de rappeler que «l'agression ne serait pas tolérée mais que les Occidentaux maintiendraient les canaux de communication avec Moscou».

Si aucun désaccord de fond n'est apparu sur l'Afghanistan et sur la nécessité de relancer le dialogue Est-Ouest, il est clair que les alliés n'ont pas encore défini une position commune sur les propositions qu'ils pourraient avancer à la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe de novembre prochain.

Au centre du débat, figure le projet français de conférence du désarmement en Europe (CED) qui prévoit dans un premier temps des mesures de confiance et dans un second temps des mesures de réduction des armements conventionnels des deux camps.

Si tous les alliés sont favorables aux mesures de confiance destinées à prévenir toute agression militaire en Europe, ils ne sont pas d'accord sur la seconde phase du projet français.

Reagan présente un plan de fortes réductions d'impôts

WASHINGTON (AFP) — Le candidat républicain à la Maison-Blanche, M. Ronald Reagan, a porté hier un nouveau coup au président Jimmy Carter en proposant un programme majeur de réduction d'impôts.

Ce programme, annoncé dans une conférence de presse à Los Angeles comporte notamment une réduction de l'impôt sur les revenus individuels de dix pour cent applicable au 1er janvier 1981, soit environ 22 milliards de dollars. M. Reagan envisage également une réduction brusque des dépenses fédérales et des allègements fiscaux pour les entreprises.

Ces nouvelles propositions ne sont en fait qu'un aménagement du programme fiscal du candidat républicain qui prévoyait une réduction des impôts de trente pour cent sur trois ans.

Suivant les conseils de la solide équipe de conseillers économiques dont il s'est entouré, inspirée par le prix Nobel d'Économie Milton Friedman, M. Reagan a choisi de faire une nouvelle proposition, conforme à son programme, mais plus précise et plus prudente. Son programme fiscal était en effet considéré dans l'entourage du président Carter et chez les démocrates en général comme «irresponsable».

Mais la mouvelle initiative de M. Reagan créera sans doute des difficultés au président sortant en lui coupant l'herbe sous le pied. M. Carter était en effet partagé entre le désir de lutter contre l'inflation en maintenant un taux d'imposition élevé, et le souci de favoriser la relance de l'économie américaine en allégeant le poids de la fiscalité.

Les pressions en faveur d'une réduction des impôts, qui a l'avantage d'être payante sur le plan électoral, semblent avoir été les plus fortes.

Mardi, alors que l'on annonçait une certaine stabilisation du taux d'inflation à 0,9 pour cent pour le mois de mai, le conseiller du président pour la lutte contre l'inflation, M. Alfred Khan, indiquait au Congrès que la Maison-Blanche envisageait de réduire les impôts et qu'un allègement de la fiscalité de 20 à 25 milliards de dollars serait sans doute indispensable en 1981.

Plus prudent, le projet de programme du parti démocrate adopté mardi recommande pour sa part une réduction d'impôts «dès qu'il apparaîtra que celle-ci n'aura pas un effet inflationniste disproportionné».

M. Reagan s'en était pris à l'avance à ce projet, en accusant M. Carter de vouloir reprendre à son compte certains aspects de ses propres propositions fiscales. Selon lui, les intentions prêtées à la Maison-Blanche ne sont qu'une «astuce» à court terme guidée par des motifs électoraux. Tandis que son propre programme est plus ambitieux et à plus long terme.

Le candidat indépendant John Anderson n'a pas lui non plus évité ce sujet dont tous les candidats à la Maison-Blanche connaissent l'importance. Il a critiqué avec une égale vigueur la réduction de trente pour cent proposée par M. Reagan et celle envisagée par la Maison-Blanche.

«Nous nous abusons nous-mêmes si nous croyons qu'une simple réduction d'impôt de 20 à 30 milliards de dollars pour relancer la consommation offre beaucoup d'espoir d'alléger les souffrances immédiates des chômeurs et des personnes ayant des ressources modestes», avait-il déclaré il y a quelques jours devant l'Association des agents de change. Pour sa part, il préconise des changements fondamentaux dans le système fiscal américain.

Revirement américain au sujet de l'Angola?

WASHINGTON (AFP) — Une commission mixte du Congrès américain s'est réunie hier pour mettre au point un texte qui autoriserait le président à aider secrètement les forces anti-marxistes en Angola.

Aux termes de ce texte, la Maison-Blanche devrait seulement informer au préalable et en secret les commissions des affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des représentants.

Cette proposition, qui constituerait, si elle obtenait force de loi, un revirement par rapport à la position du Congrès de 1976, qui avait interdit au président de s'immiscer dans la guerre civile angolaise, a déjà été adoptée par le Sénat, sans retenir l'attention, la semaine dernière, sous forme d'un amendement au projet de loi d'aide à l'étranger pour 1981. Elle doit maintenant être jointe au projet de loi d'aide à l'étranger déjà adopté par la Chambre.

En 1976, le mouvement marxiste MPLA de M. Agostinho Neto avait pris le pouvoir en Angola avec l'aide de troupes cubaines. Cependant, l'UNITA anti-marxiste de M. Jonas Savimbi continue à contrôler de larges, portions du territoire angolais, essentiellement dans le sud, avec le soutien de l'Afrique du Sud.

Le département d'État, craignant que l'initiative du Congrès détériore les relations bilatérales délicates entre Washington et Luanda — les États-Unis n'ont pas de relations diplomatiques avec l'Angola en raison de la présence cubaine — et complique les négociations sur l'indépendance de la Namibie, s'était d'abord montré réticent.

Mais pour apaiser les craintes des diplomates, on a souligné à la Maison-Blanche que le président Carter n'avait aucunement l'intention d'aider clandestinement les rebelles d'Angola même si le Congrès lui en donnait la possibilité.

Finalement, le département d'État a annoncé mardi qu'il ne ferait rien pour s'opposer à l'initiative des parlementaires. Cette position, précisait M. Hodding Carter, porte-parole du département, correspondait au souci de donner à la Maison-Blanche une plus grande liberté de manoeuvre en matière de politique étrangère.

Les résistances s'annoncent cependant plus importantes à la Chambre qu'elles ne l'ont été au Sénat. Le président de la sous-commission pour les affaires africaines, le représentant démocrate de New York Stephen Solarz, a notamment déclaré hier que «ce serait une sérieuse erreur et que la proposition serait rejetée par la Chambre».

Des vacances familiales pour toute la famille!

Au Mont Tremblant, vous passerez des vacances d'été vraiment inoubliables. Des vacances pour toute la famille... et pour vous aussi!

Savourez des moments tranquilles à jouer au golf, au tennis, ou à faire une longue randonnée. Faites ce que bon vous chante et laissez-nous les enfants. Nous les mènerons à la plage ou au terrain de jeux et nous leur offrirons une leçon de natation, de golf ou de tennis.

Notre programme de vacances d'été 1980 comprend **quatre heures par jour d'activités supervisées pour les enfants:** de 10 h à midi, et de 2 h à 4 h. Tout cela sans frais supplémentaires. Nous offrons d'ailleurs des tarifs réduits pour les enfants de 12 ans et moins. Des vacances amusantes pour vos jeunes... et de merveilleuses vacances pour vous.

Le Mont Tremblant vous offre cela, à seulement 90 minutes au nord de Montréal. Les vacances d'été 1980 au Mont Tremblant... des vacances familiales pour toute la famille!

Pour vous renseigner davantage ou pour réserver, appelez au Mont Tremblant Lodge:
(819) 425-2711
(514) 861-6165

ÉTÉ 80
Mont Tremblant Lodge

Je désire recevoir les renseignements et le formulaire d'inscription.

Nom/prénom

Adresse

Notre compte À LA CARTE vous procure tous les avantages que vous exigez! — Avec toute l'attention que vous méritez!

Protection contre les découverts
Pour votre tranquillité, vous serez protégé contre les désagréments qu'occasionne un chèque refusé pour insuffisance de fonds. Le montant du découvert sera alors sujet à des frais de crédit.

Intérêt quotidien
Pour votre profit, votre intérêt est calculé jour après jour sur chaque dollar qui se trouve dans votre compte.

Nombre illimité de chèques
Pour votre efficacité, vous pouvez émettre autant de chèques que vous le jugez nécessaire sans avoir à payer les frais habituels. De plus, vous recevrez gratuitement des chèques personnalisés exclusifs avec duplicata.

La carte "À LA CARTE"
Pour vous distinguer, notre carte personnalisée, reconnue dans nos 117 succursales, vous est essentielle pour avoir accès aux nombreux avantages qu'elle regroupe.

Beaucoup d'autres services se rattachent à votre compte À LA CARTE: perception de factures sans frais — chèques de voyage sans frais — mandats en dollars canadiens sans frais — service automatisé jour et nuit BANCAIDE — relevé de compte mensuel — etc.

En plus d'une satisfaction personnelle bien justifiée, avec le compte À LA CARTE, vous profiterez des services les plus usuels pour un seul coût administratif mensuel de $3.50.

Passez nous voir, c'est tout à votre avantage!

LA BANQUE D'ÉPARGNE

Un militaire thaïlandais finit d'ajuster des bandeaux sur les yeux de trois soldats vietnamiens, gardés dans un enclos de barbelés après leur capture mardi, près du village thai de Tab Prik.

(Photolaser AP)

Washington et Pékin avertissent Hanoi après l'attaque en Thaïlande

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Les États-Unis ont adressé au Vietnam une mise en garde solennelle contre deux «nouveaux actes d'agression menaçant la sécurité et l'intégrité territoriale» de la Thaïlande.

Dans une déclaration publiée hier à Washington par le département d'État, M. Edmund Muskie, secrétaire d'État américain (qui se trouve actuellement à Ankara) demande également à l'Union soviétique, «dont le soutien rend possible» les attaques vietnamiennes contre la Thaïlande, d'user de son influence pour mettre fin au conflit.

«La violation par le Vietnam de l'intégrité territoriale de la Thaïlande menace également la paix, la sécurité et la stabilité» dans l'ensemble du Sud-Est asiatique, ajoute M. Muskie.

De son côté, la Chine a adressé, hier au Vietnam une menace voilée en réaffirmant formellement son «soutien résolu» à la Thaïlande dans sa «lutte contre l'agression».

Une déclaration du ministère chinois des Affaires étrangères met en demeure «les autorités vietnamiennes de cesser immédiatement leur agression contre la Thaïlande et de retirer toutes leurs troupes d'agression du Kampuchéa».

Entre-temps, la situation demeurait explosive à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge, bien que les positions se soient quelque peu stabilisées depuis les affrontements des deux jours précédents, qui faisaient suite au début du rapatriement «volontaire» par les autorités thaïlandaises de milliers de réfugiés cambodgiens.

Tandis que les forces vietnamiennes semblaient porter leur offensive sur les concentrations de combattants khmers, partisans ou opposants de l'ancien premier ministre Pol Pot, l'armée thaïlandaise renforçait ses positions et les organisations internationales s'efforçaient de venir en aide aux dizaines de milliers de réfugiés supplémentaires, forcés à fuir devant les combats qui auraient fait entre 600 et 1,000 blessés parmi les populations civiles.

Le plus gros des troupes vietnamiennes qui s'étaient introduites lundi en territoire thaïlandais a regagné le Cambodge. Elles ont pris position sur une bande de 60 kilomètres le long de la frontière au nord d'Aranyaprathet, d'où elles peuvent harceler à coups d'artillerie les forces thaïlandaises et lancer des opérations contre les Khmers.

Selon le commandement militaire thaïlandais, des combats ont opposé les Vietnamiens au Khmers rouges à Nimit, village situé sur un axe stratégique à 15 kilomètres à l'intérieur du territoire cambodgien. D'autres combats ont été signalés dans le nord du Cambodge entre les soldats de Hanoi et les combattants Khmers libres, hostiles au régime communiste. Ceux-ci ont dû se réfugier en territoire thaïlandais.

Bangkok a annoncé par ailleurs l'envoi de renforts dans la région des combats de ces derniers jours afin de repousser les derniers soldats vietnamiens encore présents sur son territoire. Des affrontements ont été signalés mardi à Trad, une importante ville côtière située dans le sud-est de la Thaïlande. Ils auraient fait deux morts parmi les Vietnamiens et un mort et six blessés parmi les miliciens thaïlandais.

Après avoir élevé une protestation auprès du secrétaire général des Nations unies, Bangkok a condamné devant ses partenaires de l'Association des pays de l'Asie du sud-est, ASEAN, réunis à Kuala Lumpur, la capitale de la Malaisie, l'acte d'agression des forces vietnamiennes.

Pour les observateurs, l'intervention vietnamienne en Thaïlande est survenue à un moment particulièrement inopportun, puisque venant à la veille de cette réunion de l'ASEAN avec laquelle Hanoi cherchait pourtant à améliorer ses relations. Elle aura sans doute pour effet de renforcer l'unité des cinq pays de l'association, Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Singapour, Philippines, contre le Vietnam et de réduire ainsi les chances de règlement du problème cambodgien.

En outre, les combats de cette semaine, les plus violents depuis l'invasion vietnamienne au Cambodge en 1978, ont provoqué un nouvel exode de réfugiés qui sont venus s'ajouter pour les autorités thaïlandaises au problème posé par l'exode précédent, qu'elles s'apprêtaient précisément à résoudre. On évaluait jusqu'alors à 170,000 le nombre des réfugiés vivant dans des camps et à 200,000 celui des Cambodgiens vivant dans des campements improvisés sous le contrôle des Khmers libres.

La Croix-Rouge et l'Unicef ont dépêché des équipes médicales et du ravitaillement pour les milliers de réfugiés supplémentaires, évalués à 10,000 à Kok Sugn, 5,000 à Nong Chan et près de 15,000 à Nong Samet. Des dizaines de milliers d'autres auraient fui dans des zones isolées ou seraient sous le contrôle des Vietnamiens. Mais les convois qui acheminaient l'aide internationale à l'intérieur du Cambodge ont dû être interrompus.

Washington renoncerait à une base en Somalie

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis envisageraient de renoncer à négocier l'utilisation de la base de Berbera à la Somalie, a-t-on appris hier de bonne source à Washington.

«Les difficultés que nous rencontrons avec la Somalie sont évidentes pour tout le monde», a déclaré M. Hodding Carter, porte-parole du Département d'État.

On note dans la capitale fédérale américaine que M. Edmund Muskie, secrétaire d'État américain, a indiqué à Ankara, où il assiste au conseil ministériel de l'OTAN, que le gouvernement américain hésitait de plus en plus à poursuivre les négociations avec la Somalie.

Les exigences financières de la Somalie et les risques de voir les Etats-Unis mêlés au conflit de l'Ogaden, qui oppose l'Ethiopie, soutenue par l'Union soviétique, au gouvernement de Mogadiscio, ont singulièrement compliqué les négociations.

Aucune décision n'a cependant été prise du côté américain. Le président Carter a chargé M. Muskie de sonder les alliés des Etats-Unis à ce sujet lors de la réunion de l'OTAN à Ankara, indique-t-on à Washington.

Pour assurer leur présence dans l'Océan Indien, les Etats-Unis ont déjà conclu un accord au début du mois avec Oman qui a autorisé l'armée américaine à utiliser ses ports et aéroports. Un accord semblable est sur le point d'être signé avec le Kenya.

Charnier en Inde

NEW DELHI (AFP) — Un nouveau charnier d'un millier de cadavres a été découvert dans l'État indien de Tripura, à une vingtaine de kilomètres de la capitale, dans le village d'Athara Card, apprenait-on hier.

Un autre génocide avait été découvert récemment dans le village de Mandi, où environ 400 immigrants venus du Bangladesh avaient été exécutés.

Selon des sources officielles, sur 448 familles vivant à Athara Card, 18 seulement ont réussi à s'échapper, le reste des habitants ayant été massacré, précise le rapport officiel, qui cite un témoin oculaire de la scène.

Des estimations rendues publiques à New-Delhi font état, depuis le début du mois de juin, de plus de 2,000 victimes des violences au Tripura. Dans cet État de deux millions d'habitants, la population autochtone convertie au christianisme a déclaré une véritable guerre aux immigrés hindous ou musulmans venus du Bangla Desh, deux fois plus nombreux.

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR
213 i

Namibie: les «cinq» vont presser Pretoria

JOHANNESBURG (d'après Reuter et AFP) — Les autorités politiques et militaires sud-africaines ont entamé une étude approfondie des propositions relatives à la Namibie (Sud-Ouest africain) que leur a transmises le 20 juin M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU.

Cet examen doit permettre de répondre aux doutes que nourrit Pretoria au sujet du processus de paix conçu par les Nations unies pour la région, et prendra sans doute plusieurs semaines, fait-on savoir de source autorisée. L'Afrique du Sud compte en effet consulter les formations politiques namibiennes et le conseil des ministres du territoire, qui doit prêter serment le 1er juillet prochain.

À Ankara, les cinq pays du «groupe de contact» de l'ONU sur la Namibie — Canada, France, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne et États-Unis — ont convenu d'apporter leur soutien au plan Waldheim. Les chefs de la diplomatie de ces États participent dans la capitale turque à la session de printemps de l'OTAN.

Ainsi, les cinq pays occidentaux vont demander à l'Afrique du Sud d'accepter les clarifications du secrétaire général de l'ONU.

La démarche commune sera effectuée par les cinq ambassadeurs à Pretoria auprès du gouvernement sud-africain.

Dans l'entourage de la délégation canadienne on indiquait que les clarifications de M. Waldheim «remplissent» les conditions de Pretoria sur la présence de bases sud-africaines dans la future zone démilitarisée, le déploiement des forces de l'ONU dans cette zone, le désarmement de la SWAPO et sur les bases de cette organisation en Namibie après les élections.

À Freetown, le conseil ministériel de l'OUA a adopté un projet de résolution condamnant le conseil des ministres namibien assimilé à un «gouvernement fantoche», et proposant une aide accrue aux combattants de la SWAPO en lutte contre Pretoria.

Ce texte, qui doit être approuvée lors du sommet de l'OUA la semaine prochaine, prend la défense de «l'intensification de la lutte armée contre les forces d'occupation sud-africaines en Namibie».

Les ministres africains demandent à la communauté internationale de faire pression sur Pretoria pour l'amener à supprimer l'équipe mise en place au Sud-Ouest africain en vertu d'un mandat périmé de la Société des Nations.

Dans sa lettre du 20 juin, M. Waldheim indique que l'Afrique du Sud sera autorisée à conserver vingt bases à l'intérieur du territoire durant la période transitoire qui doit précéder la tenue d'élections. L'Angola et la Zambie, ajoute-t-il, lui ont donné l'assurance qu'aucune infiltration de la SWAPO n'aurait lieu à partir de leurs territoires à l'expiration du cessez-le-feu.

À Windhoex, capitale de la Namibie, le président du conseil ministériel, M. Dirk Mudge, de l'Alliance démocratique Turnhalle, a déclaré que le plan Waldheim était «l'un des documents les plus importants apparus jusqu'ici» dans la perspective d'un règlement acceptable sur le plan international. Il a toutefois jugé nécessaire de l'étudier en profondeur avant tout autre commentaire.

M. Andreas Shipanga, président de la SWAPO-Démocrate (dissidence de l'organisation que dirige M. Sam Nujoma) a estimé qu'il s'agissait de «la meilleure offre que nous sommes susceptibles de recevoir. M. Kurt Waldheim est allé aussi loin qu'il le pouvait». M. Vekuii Rukoro, représentant du Front national de Namibie (NNF) regroupant cinq partis de gauche à majorité noire, a exprimé une opinion analogue.

L'Iran desserre l'étau de l'embargo occidental

TÉHÉRAN (AFP) — L'Iran cherche à desserrer l'étau de l'embargo occidental en multipliant les accords commerciaux avec les pays de l'Est et du tiers monde, estime-t-on dans les milieux économiques de Téhéran.

Cette réorientation du commerce extérieur vise, selon les responsables iraniens, à assurer l'indépendance du pays. L'Iran cherche à faire valoir des arguments diplomatiques — par le resserrement des liens avec les pays musulmans et du tiers monde et économiques — par le développement des échanges avec les pays ayant d'importants besoins financiers et pétroliers.

Les négociations menées récemment avec des pays tels que l'URSS, la Roumanie, l'Inde et la Turquie n'ont pas abouti à des accords fermes et définitifs, mais à des protocoles d'accord. La réticence des pays à s'engager s'expliquerait par le contexte d'instabilité actuel et la faiblesse du pouvoir de décision des autorités iraniennes, estime-t-on dans les milieux diplomatiques à Téhéran.

Ainsi, pour des raisons de politique intérieure, le premier protocole d'accord signé avec l'URSS depuis la révolution a été annoncé à grand renfort de publicité par la presse iranienne.

En fait, les échanges entre les deux pays restent soumis à la reprise des négociations sur les livraisons de gaz iranien à l'URSS, estiment les observateurs. Les Soviétiques maintiennent leur présence en Iran dans les Domaines du charbon, de la sidérurgie et des centrales électriques, mais les responsables iraniens ont maintes fois répété leur désir de ne pas «remplacer un matérialisme par un autre».

Un protocole d'accord a également été signé avec la Roumanie, qui recevra cette année près de 100.000 barils par jour de pétrole iranien en échange de produits alimentaires et de matières premières industrielles. Le commerce entre les deux pays devrait atteindre 800 millions de dollars contre 500 millions en 1979.

L'Iran s'est également tourné vers l'Inde, avec laquelle il a signé un mémorandum prévoyant le développement des échanges, pour les produits alimentaires et les médicaments notamment.

Un autre accord a été conclu avec la Turquie, assurant la détaxe des transports routiers à destination de l'Iran. Cet accord intervient alors que la seule voie ferrée reliant l'Iran à l'Europe est coupée près de la frontière turque, à la suite d'un sabotage. L'Iran fournira à la Turquie près de quatre millions de tonnes de pétrole cette année et les échanges entre les deux pays devraient, selon les responsables iraniens s'accroître considérablement à 250 millions de dollars contre 60 millions en 1979.

Ces accords s'accompagnent d'une offensive iranienne vers les sociétés relevant de pays n'ayant pas participé aux sanctions occidentales. Des contrats importants leur sont proposés afin de faire face à l'effet des sanctions, qui devrait se faire sentir dans les prochain mois, indique-t-on dans les milieux diplomatiques à Téhéran.

Geste chinois envers l'Inde

PEKIN (AFP) — La Chine a proposé hier que New-Delhi et Pékin renoncent à leurs revendications territoriales respectives en vue de régler leur différend frontalier, «dans un esprit de compréhension et de concession mutuelles».

Cette proposition figure dans un long commentaire consacré aux relations sino-indiennes, publié par l'agence Chine-Nouvelle au lendemain de la visite dans la capitale chinoise du secrétaire au ministère indien des Affaires étrangères, M. Eric Gonsalves.

De source indienne, on souligne qu'il ne s'agit là que d'une «suggestion» ou d'un «ballon d'essai» dont il n'a pas été question au cours des conversations de M. Gonsalves avec ses interlocuteurs chinois sur les perspectives d'une normalisation des relations des deux pays.

Le différend frontalier opposant les deux géants de l'Asie remonte à leur conflit de 1962. L'agence chinoise relève que Pékin estime qu'il pourrait être réglé par voie de concessions, «la Chine en faisant dans le secteur oriental (de la frontière), et l'Inde dans le secteur occidental».

Par cette proposition, la Chine offre de renoncer à ses revendications sur 93,000 kilomètres carrés contrôlés par l'Inde, à l'ouest et au sud de la ligne Mcmahon, dans la région du Tibet, en échange d'une renonciation par New-Delhi de 35,000 kilomètres carrés sous contrôle chinois dans la région de la chaîne de Karakoram.

Benihana
GRILLADES JAPONAISES
Spectaculinaire !

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculinaire au Benihana Steak House de Bill Wong!

À peine assis à votre table, le chef armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.

Steak Hibachi, succulentes crevettes, poulet teriyaki... pourquoi pas ce soir

Au deuxième étage

BILL WONG'S
7965 boul. Décarie
Réservations:
731-8202
Ouvert pour le lunch et le diner.

CREDO
juin-juillet 1980

La famine en Ouganda
Les Haïtiens, réfugiés de la mer
Melbourne 1980: évangéliser le monde
De l'idéal monastique à la Réforme: entrevue avec l'auteur de La Religion en Occident
Il était une Foi... l'Islam.

Credo, 34 80, Décarie, Montréal, Qué. H4A 3J5
486-9213

Expérience requise: aucune.

Si vous êtes âgé(e) de 17 à 21 ans, Katimavik vous offre de vous dépasser. Vous travaillerez pendant 9 mois, dans trois provinces différentes, à trois projets différents, avec d'autres gens de votre âge venus des quatre coins du pays. Ce sera peut-être du travail de ferme, le nettoyage d'un cours d'eau ou la restauration d'un site historique. Vous pouvez même choisir de faire un stage de trois mois sur une base militaire. Katimavik est un programme financé par le gouvernement fédéral dont le but est d'aider les jeunes à élargir leurs horizons, d'aider certaines communautés à améliorer leur mode de vie et, d'une façon générale, de faire respecter l'environnement. Dans chaque projet, vous serez hébergé quelque temps par une famille de la localité où se déroule le projet. Vous apprendrez une autre façon de vivre, l'autosuffisance, vous devrez participer aux tâches quotidiennes, vous rencontrerez d'autres gens... Vous ferez aussi du bénévolat social auprès des vieillards, des jeunes et des enfants. Quoi qu'il en soit, ce sera un travail physique ardu, sans grande rémunération: $1 d'argent de poche par jour et $1 000 de récompense à la fin du programme. Katimavik, c'est tout un défi, une nouvelle façon d'envisager votre vie. Les dates limites d'acceptation des demandes de participation sont le 21 juillet, pour les projets réguliers débutant le 17 septembre, et le 11 août, pour les projets réguliers et militaires débutant le 1er octobre.

Écrire en lettres moulées

Katimavik,
Responsable des participants, 2270, av. Pierre-Dupuy, Cité du Havre, Montréal, (Qué.) H3C 3R4

Le programme m'intéresse énormément: faites-moi parvenir une Demande de participation et le Guide du participant! ☐ en français ☐ en anglais.

Nom
Adresse
Ville Prov. Code postal

Katimavik

P.S.: Ceci n'est pas votre Demande de participation. Vous devrez faire parvenir votre Demande à Katimavik avant le 21 juillet ou le 11 août.

L'industrie des pâtes et papiers est menacée de plusieurs grèves

par
Louis-Gilles Francoeur

D'importantes grèves risquent de frapper d'ici quelques jours l'industrie des pâtes et papiers, principalement au Québec, à la suite de la décision de 5,500 syndiqués de la CSN d'opter pour ce moyen de pression, décision qui risque d'être imitée d'ici quelques jours par les 6,200 employés de l'Abitibi-Price, affiliés au Syndicat canadien des travailleurs du Papier (FTQ).

Les 5,500 syndiqués de la CSN entreront en grève à minuit et une minute, dimanche, 29 juin en cas d'impasse dans les négociations. Ce vote secret, à 74% en faveur de la grève, s'est tenu le 19 juin dans les onze syndicats CSN implantés chez l'Abitibi-Price, la Consolidated-Bathurst, la Quebec North Shore, la CIP, la Kruger, la Donohue, la St-Raymond Paper et la Domtar. Les grévistes pourraient être 8,000 du côté de la CSN si les autres syndicats appelés à se prononcer au cours des prochains jours emboîtent le pas.

Les 12 syndicats FTQ implantés à l'Abitibi-Price au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve ont pour leur part commencé à voter pour ou contre la grève. Les résultats du vote vont être dévoilés demain au siège social du syndicat à Montréal.

La direction syndicale a fait savoir que le moment précis du déclenchement de la grève pourrait être annoncé en même temps que les résultats du vote, s'il va dans ce sens.

A certains endroits, comme aux usines de l'Abitibi Price de Thunder Bay, Sault-Sainte-Marie, Smooth Rocks Falls en Ontario et à Grand Falls, à Terre-Neuve, les travailleurs sont déjà en «journées d'étude».

Les syndiqués voulaient essentiellement protester par ces débrayages contre l'envoi par la compagnie de lettres à domicile les incitant à ne pas faire la grève.

L'annonce du déclenchement d'une grève des employés CSN dès samedi chez sept producteurs de pâtes et papiers a provoqué un branle-bas de combat sans précédent chez les acheteurs, qui n'auront pas grand temps pour s'approvisionner à l'Abitibi-Price, laquelle pourrait être touchée à très court terme elle aussi.

La plupart des grands journaux américains ont en général des réserves de papier de 45 jours. Au Canada, on en garde cinq fois moins en réserve. Au Canada, la grève importante de 1975 dans le secteur des pâtes et papier avait incité les journaux à réduire quelque peu le volume de leurs éditions.

Non seulement il est possible que les deux blocs syndicaux frappent simultanément les producteurs, ce qui devrait améliorer leur rapport de force, mais du côté de la CSN on tente aussi de coordonner toutes les composantes de cette industrie, soit autant les scieries que les «bûcherons» et les moulins à papier. Une somme de $200,000 a été débloquée au printemps par le Conseil confédéral de la centrale pour cette nouvelle forme de coordination.

Parmi les demandes «communes» des syndiqués CSN, on trouve notamment l'élimination du travail à forfait et des plans-boni dans les scieries, l'enrichissement et l'indexation, un revenu garanti pendant 12 mois; un régime de rentes et d'assurances administré provincialement par la fédération pour y regrouper ses 15,000 membres, la clause du secteur public pour les congés de maternité, une clause de sécurité au travail de plus en plus standardisée à la CSN, une clause de liberté syndicale et un plan de vacances qui tienne compte de l'ancienneté par l'octroi d'une semaine supplémentaire après cinq ans chez un employeur.

Les Indiens de Restigouche libèrent l'accès au pont de Campbellton

CAMPBELLTON, N.-B. (CP) — Les Indiens de la réserve de Restigouche ont démantelé hier la barricade qu'ils avaient mise en place pour bloquer l'accès au pont de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, mettant ainsi fin, pour le moment, à cet épisode de ce qu'on peut maintenant appeler «la guerre des saumons».

Cette barricade avait été érigée dimanche pour protester contre les fouilles par les gardes-pêche de toutes les voitures traversant le pont, dans lesquelles on cherchait du saumon livré illégalement au Nouveau-Brunswick à partir de la réserve indienne de Restigouche, au Québec.

Il est illégal, en vertu d'un programme de conservation, de pêcher le saumon pour des fins commerciales, et c'est pour mettre fin à ce commerce que les gardes-pêche fouillait les véhicules faisant route vers le Nouveau-Brunswick.

Les saumons se dirigent à cette époque de l'année vers les frayères du nord du Nouveau-Brunswick.

C'est mardi soir que les choses se sont envenimées quand des agents de la GRC ont tenté de faire circuler un groupe de personnes se trouvant du côté du Nouveau-Brunswick et qui manifestaient contre la barricade érigée par les Indiens. Neuf résidents de Campbellton et un Indien ont été accusés d'avoir nui aux policiers dans l'exercice de leurs fonctions à la suite de cet affrontement.

Hier au début de la journée, à la suite de longues négociations sur le pont entre les représentants des Indiens, de la Sûreté du Québec et de la GRC, les Indiens ont décidé qu'ils n'auraient rien à gagner en maintenant leur barricade en place.

Tout indique que les Indiens auraient cédé aux pressions exercées de part et d'autres sur eux par leurs femmes qui voulaient traverser le pont pour aller faire leurs emplettes et par des enfants qui voulaient eux aussi traverser le pont, mais dans l'autre direction.

Un porte-parole des Indiens a déclaré hier que tout serait mis en oeuvre pour que cette question soit débattue avec des représentants du gouvernement dans les plus brefs délais.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a déclaré à ce sujet à l'Assemblée législative de Fredericton hier qu'il appartenait à Québec et à Ottawa de régler cette affaire entre eux.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, a-t-il ajouté, a fait tout ce qu'il était possible de faire pour organiser une séance de négociations entre les parties en cause.

Le vice-président de la Fédération canadienne de la faune, M. Ken Brynaert, a déclaré que «trop souvent l'accès illimité aux oiseaux et autres animaux à déréglé le fragile équilibre des populations de ces animaux».

Décès du rabbin Feuerwerker

Les cérémonies d'inhumation du grand rabbin des communautés israéiites françaises du Canada et des États-Unis ont eu lieu lundi à Montréal, puis le convoi funèbre transportant la dépouille de M. David Feuerwerker s'est rendue à Mirabel d'où elle a été acheminée vers Jérusalem.

Le grand rabbin, qui habitait Montréal, est décédé à l'âge de 72 ans ce week-end dernier à son domicile de l'avenue Woodbury.

Né en Suisse, il avait surtout vécu en France où il participa aux côtés d'Edmond Michelet à la direction du mouvement de résistance «Combat» en France occupée. Capitaine dans les Forces françaises de l'Intérieurs (FFI), il avait libéré Lyon à la tête de ses troupes en 1944.

Aumônier général des armées françaises, officier de la Légion d'honneur à titre militaire, Croix de Guerre (six citations à l'ordre de la Nation), M. Feuerwerker enseigna à la Sorbonne puis à l'Université de Montréal. Il avait reçu il y a quelques années le grand prix de l'Académie française pour son ouvrage «L'émancipation des Juifs en France».

† DÉCÈS

NÉCROLOGIE

Frère Pierre VERDON, F.I.C.

Le mercredi 25 juin 1980, est décédé à l'infirmerie des Frères de l'Instruction chrétienne, à La Prairie, Frère Pierre VERDON (Frère Élie), dans sa quatre-vingt-deuxième année, dont soixante-six de vie religieuse.

Né à Saint-Hermas (Deux-Montagnes) le 16 décembre 1898, il était le fils de Joseph Verdon et de Hedwidge Paiement. En 1911, il entrait au Juvénat de Pointe-du-Lac; en 1914, il prenait l'habit religieux au Noviciat de La Prairie; et il prononçait ses voeux perpétuels en 1922.

Il consacra toute sa vie à l'instruction et à l'éducation des jeunes, à Montréal, Shawinigan, Sainte-Anne-de-Bellevue, Farnham, Buckingham, Gatineau, Chambly, Stanstead, Danville, La Prairie, Oka, Pointe-Gatineau et Pointe-Claire.

Outre sa famille religieuse, le défunt laisse dans le deuil sa soeur, Irène et deux frères religieux: Mathieu (Capucin) et Léopold (Frère du Sacré-Coeur).

Il est exposé au Mont-La-Mennais, à Oka (664, rang Ste-Philomène), où ses funérailles auront lieu le vendredi 27 juin, à 15 heures.

Nécrologie

Le père Dominique Gagnan, Capucin, à l'hôpital Maisonneuve, le 24 juin 1980, à l'âge de 40 ans, est décédé le père Dominique Gagnan, des suites d'un cancer connu sous le nom de la maladie de Hogkins. Le père Gagnan est entré chez les Capucins le 14 août 1963, a fait ses premiers voeux le 15 août 1964, ses voeux solennels le 11 mai 1968, et fut ordonné prêtre le 8 décembre 1972. Né à Houdan, France, il est venu au Canada avec sa famille alors qu'il était encore jeune. Après l'école secondaire, il a étudié à l'Université McGill de Montréal et a obtenu un baccalauréat comme ingénieur électrique en 1963, après ses études théologiques à l'Université d'Ottawa, il a fait des recherches sur le franciscanisme en France pendant quelques années et ensuite à l'Institut Historique des Capucins à Rome. Pendant ses dernières années de travail de recherches à Rome, il venait enseigner la spiritualité franciscaine à l'Université St-Paul d'Ottawa, du mois de septembre à décembre. Outre ses confrères Capucins du Canada, il laisse dans le deuil les membres de sa famille qui sont: Nicole Gagnan, le Dr. Michèle Gagnan et Marie-Noël (Hervé) de la Fouchardière ainsi que son père Emile Gagnan et sa mère Andrée Boesch tous deux à la retraite à Paris.
Les funérailles auront lieu vendredi, le 27 juin, à 15 heures, à la chapelle de la Réparation de Pointe-aux-Trembles.

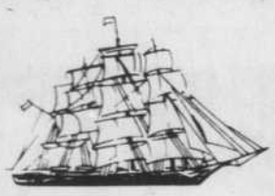

Festival d'été de homards

au complet **$15.75** incluant

Soupe aux Palourdes Nouvelle-Écosse
Homard vivant cuit à la vapeur ou grillé
Salade Pavillon
Pommes de terre en julienne
Desserts délectables thé - café
Nous offrons un des plus grands choix de fruits de mer et poissons frais du Canada
Table d'hôte complète
Lunch et dîners tous les jours

Le Pavillon de l'Atlantique
1454-A rue Peel, Montréal, Québec
réservations: 285-1636

VACANCES

1980

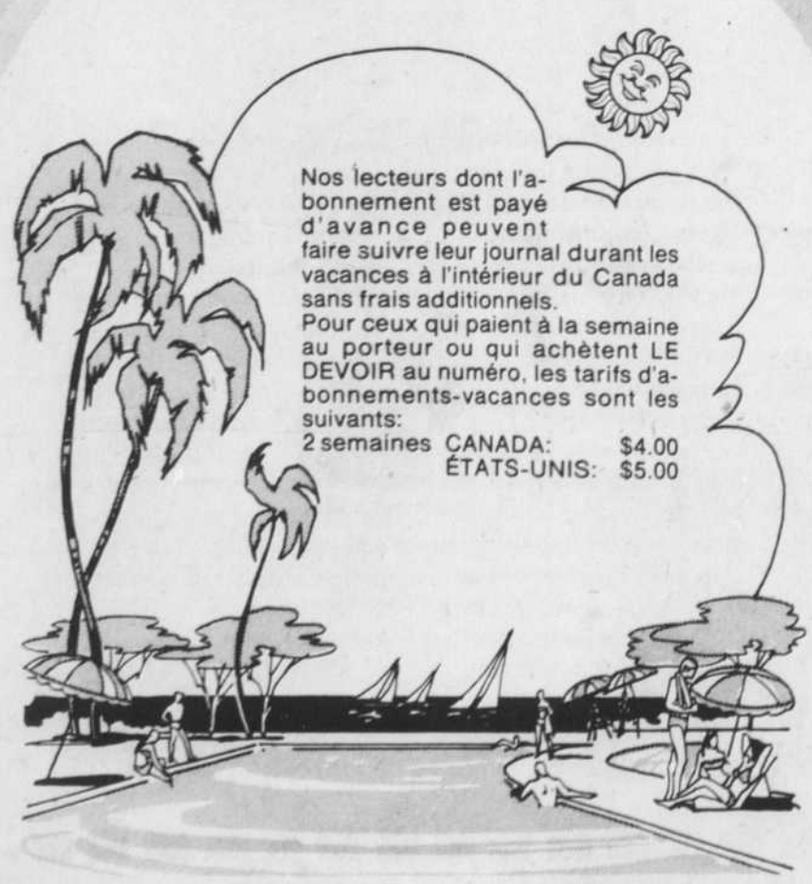

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.
Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA: $4.00
ÉTATS-UNIS: $5.00

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐
Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐

Nom.....
Adresse actuelle.....
.....
Adresse de vacances.....
.....
à compter du.....
reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

Un grand cru à Toronto

ROYAL YORK

GRAND HÔTEL CLASSÉ

JOYAU DE L'HÔTELLERIE TORONTOISE DEPUIS

1929

APPELLATION CP HÔTELS CONTRÔLÉE

Pour toutes vos réunions d'affaires

Ce grand hôtel de Toronto est situé au coeur du quartier des affaires parce qu'il a été conçu pour les gens d'affaires. De renommée internationale, cet hôtel dispose de près de 1 400 chambres et offre le choix de 13 restaurants et bars-salons, dont 3 salles de spectacles, ainsi que de nombreuses boutiques de toutes sortes. Venez donc goûter l'hospitalité du Royal York, à Toronto!

Pour réserver, composez sans frais 1-800-268-9420.

CP Hôtels
Royal York
100 Front St. W., Toronto M5J 1E3 (416) 368-2511

CP et ◀ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée

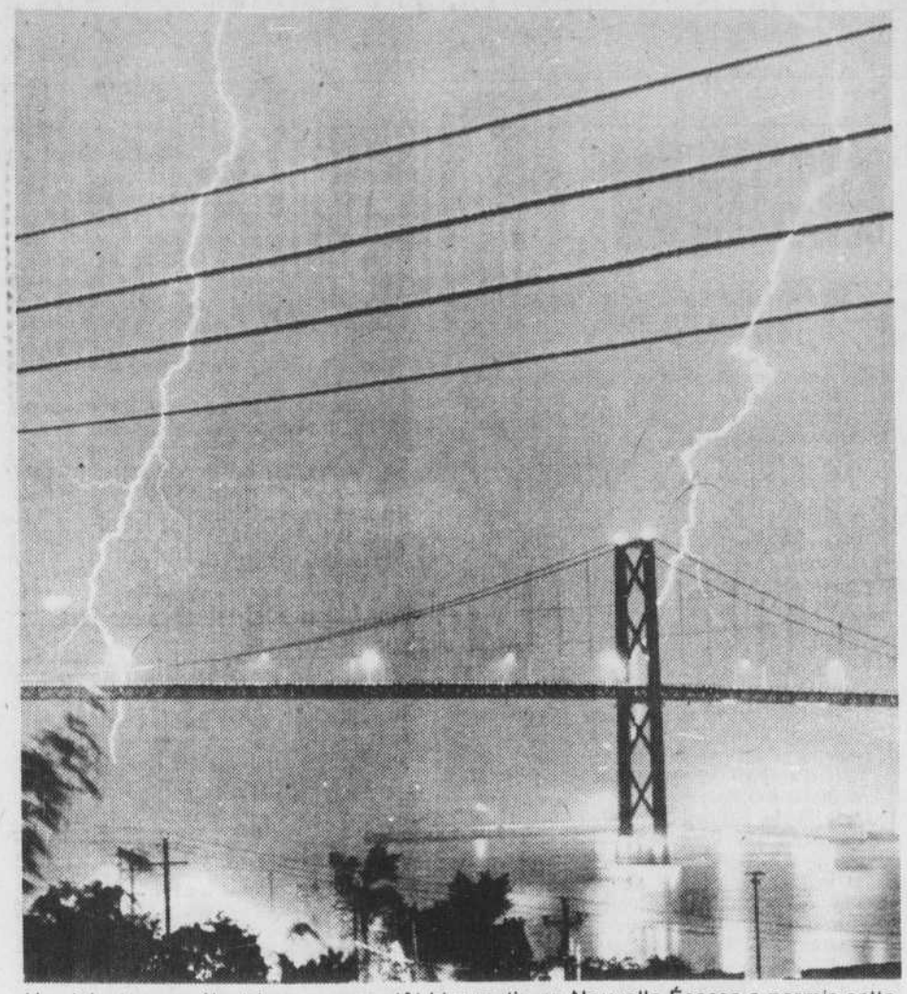

Un violent orage électrique survenu tôt hier matin en Nouvelle-Écosse a permis cette photographie du pont Murray MacKay, au dessus du port de Halifax. L'orage, qui a duré deux heures et entraîné d'importantes averses, est survenu après deux journées d'une chaleur torride. (Photolaser CP)

Coupable d'abus de confiance

Rosaire Bouchard, un commissaire du Bureau d'évaluation foncière du Québec, a été reconnu coupable, devant le juge Benjamin Schecter, de la Cour des sessions, à deux accusations d'abus de confiance.

Les infractions commises en 1974 et en 1977 seraient survenues quand l'accusé, âgé de 56 ans, a accepté un avantage de Gaty Property Management, qui avait des relations avec le gouvernement, sans avoir obtenu, en tant que fonctionnaire, la permission de son supérieur.

De plus, dans l'exercice de ses fonctions, M. Bouchard aurait influencé un employé du service d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal, relativement à un rapport au sujet d'un immeuble de Gaty Property, sis au 4800 boul. de Maisonneuve, alors qu'il était personnellement rémunéré par cette entreprise.

Après lui avoir souligné qu'il aurait dû se récuser, le juge Schecter a fixé le prononcé de la sentence au 4 juillet.

DES QUATRE COINS DU PAYS

■ Un rapport inquiétant

Le ministre des Affaires indiennes, M. John Munro, a reconnu hier la gravité des constatations d'un rapport sur les problèmes socio-économiques des Indiens du Canada et promis de presser le gouvernement de corriger cette situation. Ce rapport, préparé en vue de la revision de la loi sur les Indiens, note que les Indiens doivent encore, malgré certains progrès accomplis depuis 20 ans, se battre pour pouvoir nourrir leur famille, pour recevoir une éducation, pour se trouver un emploi convenable, pour lutter contre l'alcool et éviter la prison. Ce rapport aura certainement un impact sur le gouvernement, a déclaré hier M. Munro, qui a annoncé son intention de rencontrer dans les prochains jours les leaders de diverses associations d'Indiens pour les consulter sur un projet de loi visant à accorder une plus grande autonomie, tant pour les questions économiques que sociales, aux Indiens qui vivent dans les réserves. M. Munro s'est défendu d'être optimiste en laissant entendre que ce projet de loi pourrait être déposé aux Communes dès l'automne pour mettre fin à cette dépendance «débilitante» des Indiens sur le gouvernement.

■ La santé des Canadiens

Après avoir consacré $6 millions à une enquête approfondie sur la santé des Canadiens, le gouvernement a décidé de mettre fin aux travaux entrepris dès la publication à l'automne des premiers résultats de cette enquête. Le Dr Thomas Stephens, le coordonnateur du projet, qui a annoncé cette semaine que cette enquête se terminerait dans quelques mois, trouve pour le moins étonnante cette décision du gouvernement, qui met fin à des travaux d'une grande importance avant même que ces travaux n'aient montré leur utilité. Nous consacrons chaque année $13 milliards à la santé des Canadiens et il est primordial que nous sachions dans quel état de santé se trouvent les Canadiens pour déterminer l'efficacité de nos programmes fait remarquer le Dr Stephens. Les premières conclusions de cette analyse montrent que les Canadiens sont en relative bonne santé, mais qu'ils pourraient faire des efforts pour mieux se porter. Cette analyse entreprise en mai 1978 et qui s'est poursuivie jusqu'en mars 1979 a permis d'interroger quelque 34,000 répondants sur leur état de santé.

■ Les secrets de la milice

Un jeune homme de 17 ans, qui cherchait à s'enrôler dans la milice pour gagner quelque argent durant l'été, n'a pu obtenir le poste qu'il convoitait parce que ses parents sont d'origine yougoslave. C'est l'explication qu'on lui a donné en refusant de l'accepter au sein d'une unité de milice près d'Ottawa en précisant qu'il représentait un risque pour la sécurité, puisque ses parents étaient nés dans un pays d'Europe de l'Est faisant partie du Pacte de Varsovie. Il lui faudrait attendre trois mois environ que les autorités terminent une enquête approfondie sur lui-même et ses parents. Le jeune homme, qui voulait tout simplement un emploi d'été et le salaire hebdomadaire de $154 qui s'y rattachait, trouve la situation tout à fait farfelue. Mes parents, note-t-il, habitent le Canada depuis 22 ans et sont citoyens canadiens depuis 1967.

■ Un gouvernement inactif

Le chef de l'opposition officielle aux Communes, M. Joe Clark, s'en est pris à l'inactivité du gouvernement libéral devant la grave sécheresse qui touche le Manitoba et qui constitue maintenant une «menace aigüe». Le gouvernement doit accepter ses responsabilités et montrer son leadership en venant en aide aux éleveurs qui souffrent de la température, dit-il. Le Manitoba a déjà annoncé son propre programme d'aide, au coût de $40 millions, et les éleveurs ne peuvent plus attendre le bon plaisir du gouvernement central. Il appartient à Ottawa d'établir un comité consultatif pour coordonner le travail d'aide des divers paliers de gouvernement. C'est le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin, qui a répondu aux accusations de M. Clark, en soulignant qu'Ottawa surveillait la situation de près et que le gouvernement libéral avait déjà annoncé un programme intérimaire de $7 millions. Le gouvernement a d'autre part permis l'importation de grains de provende en provenance des États-Unis, a rappelé M. Pépin.

■ Négocier en public

Le leader du parti libéral albertain, M. Nicholas Taylor, a réclamé hier que les négociations entre Ottawa et le gouvernement de M. Lougheed sur le prix du pétrole se déroulent en public. Les participants à ces négociations, a insisté M. Taylor, devraient montrer davantage de respect à l'endroit des Canadiens, et ils devraient faire confiance au peuple plutôt que de se réunir en secret et de donner de cette façon aux journalistes l'occasion de brouiller les renseignements. M. Taylor reconnait certains désavantages à négocier sur la place publique, par exemple les conséquences possibles sur le parquet de la bourse. Mais les avantages sont plus nombreux que les désavantages.

■ PLC: deux candidats s'annoncent

Le Parti libéral sacrifierait une partie de ses appuis dans l'Est du pays s'il pouvait remporter plus de soutien dans l'Ouest et s'établir en véritable parti national. Telle est l'opinion émise hier par un candidat à la présidence du Parti libéral du Canada, M. Martin O'Connell. M. O'Connell, ancien ministre fédéral du Travail, âgé de 63 ans, a précisé que sa priorité, s'il était élu président, serait de reconstruire le parti dans l'Ouest. En travaillant d'arrache-pied, les libéraux pourraient remporter 25 sièges dans les provinces de l'Ouest aux prochaines élections générales. Un autre candidat à la présidence du parti s'est fait connaître hier à Halifax. Il s'agit de M. Giuseppe Pillilteri, âgé de 49 ans, agriculteur de profession. Les présents débats constitutionnels, d'affirmer hier ce nouveau candidat, ne tiennent pas compte de l'existence et des contributions d'un tiers de tous les Canadiens. «En dépit de l'urgence de régler nos problèmes constitutionnels et d'en arriver à une entente sur une constitution authentiquement canadienne, nous devons impliquer dans ce débat tous les groupes concernés, en premier lieu les deux principaux groupes fondateurs de notre société», de déclarer M. Pillilteri. Le congrès du Parti libéral du Canada doit se dérouler à Winnipeg du 4 au 6 juillet.

"JE TRAVAILLE SUR UNE MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE ACHETÉE CHEZ

CANADA DACTYLOGRAPHE INC.

7035 av. du Parc, Mtl

Stationnement gratuit

L'ESPAGNE...

Passez-y 24 jours pour apprendre une autre langue.

Pour la troisième année consécutive, le Collège Ahuntsic vous offre de participer au programme d'études en langue et culture espagnoles.

DÉPARTS:
10 septembre 1980.
8 octobre 1980.
5 novembre 1980
Le séjour en Espagne s'échelonne sur une période de 24 jours

ENDROITS:
Valence (centre touristique sur la côte Méditerranéenne)

Alicante, Benidorm, Sagunto, Peniscola

Le programme comprend des cours de langue espagnole pour débutant, de géographie et de tourisme.
L'horaire prévoit également des visites organisées, excursions et périodes libres.

PRIX:

à partir de **$1,089**
(inscriptions reçues avant le 4 juillet)

à partir de **$1,189**
(inscriptions reçues après le 4 juillet)

Le forfait inclus:
transport aérien et terrestre, hébergement, repas, frais de scolarité et manuels scolaires, excursions de groupe.
Ce cours en Espagne est organisé par le service de l'éducation aux adultes du Collège Ahuntsic, section internationale, en collaboration avec le Collège Ausias March de Valence et l'agence Voyages Espagne, détentrice d'un permis du Ministère du Tourisme du Québec. Il est également reconnu par le Ministère de l'Éducation du Québec.

Permis: 13570197-0470

Pour plus de renseignements:

Mlle Sylvie Laforest
Collège Ahuntsic
9155 St-Hubert, Montréal
Tél: (514) 389-5921, poste 271
entre 13 h 00 et 18 h 00

Depuis l'accident, tout a changé, elle doit réapprendre à vivre.

Monique pourra-t-elle reprendre la vie active qu'elle menait? Un accident d'automobile a tout bouleversé... elle n'avait pas attaché sa ceinture de sécurité.

Dépendante de sa situation et de son entourage elle a dû changer ses habitudes de vie.

Elle doit tout réapprendre au prix de nombreux efforts, sa réinsertion dans la société n'est pas facile. Elle doit surmonter chaque jour de nouvelles barrières.

Tout compte fait, un accident ça coûte vraiment trop...

Un accident, ça coûte trop... S'attacher ne coûte rien.

Régie de l'assurance automobile du Québec.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

L'autre question nationale

LORS de la campagne référendaire, le gouvernement Lévesque s'est mordu les doigts d'avoir «oublié» de mentionner, dans son livre historique sur la souveraineté-association, l'existence et l'importance de Québécois d'origine «autochtone». De son côté, le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, s'adressant tout spécialement aux Indiens d'ici (qui s'apprêtaient à s'abstenir dans cette «querelle de Blancs») les a pressés de voter NON et de sauver ainsi, avec le Canada, le nouvel avenir politique qui les attendrait après. Depuis, le chef du gouvernement québécois a été invité à la conférence des premiers-ministres de la confédération canadienne, et les Indiens du Canada sont retombés au bas de la liste des soucis du pays.

Pourtant, sur les entrefaites, les fonctionnaires fédéraux mettaient la dernière main à un rapport accablant sur l'état de la situation des Indiens au Canada. Statistiques affligeantes à l'appui, ce document confirme, pour ceux qui veulent bien en voir la portée véritable, le maintien, voire le développement au Canada d'une forme de génocide tranquille, qui n'emprunte pas les méthodes brutales d'autres pays des deux Amériques, mais qui n'en est pas moins terriblement «efficace». Pendant que les milieux politiques se querellent pour savoir s'il y a un ou deux peuples au nord des Etats-Unis, un troisième meurt dans l'indifférence à peu près générale.

■

Par delà les chiffres compilés par les fonctionnaires des Affaires indiennes, et qui mesurent en détails les retards pris par les Indiens aux chapitres de la santé, du travail, de la criminalité, de la cohésion familiale et sociale, un dilemme impitoyable enferme les populations autochtones auquel nul programme, nul «droit», nulle décision de cour n'a pu trouver de solution jusqu'à maintenant. Ou bien les Indiens s'enferment dans des réserves qui ne peuvent les faire vivre économiquement et alors c'est la mort lente qui les attend dans l'alcoolisme, la dépression, l'autodestruction interne. Ou bien, ils s'intègrent à la société majoritaire, prenant rang parmi les chômeurs, voyant alors leur personnalité culturelle se défaire en même temps que leur statut social individuel.

Les manifestations de cette grande tragédie historique qui se poursuit sous nos yeux sont plus visibles et choquantes dans les provinces de l'Ouest où se trouvent le gros des quelque 300,000 indiens «officiels» dénombrés au Canada. Mais ses racines et ses causes nous reportent inmanquablement à la question de la *terre*. Pour survivre, la culture indienne a besoin de s'alimenter à même un milieu naturel le plus protégé possible. Les gouvernements reconnaissent l'importance de ce milieu pour l'équilibre écologique et mental de nos sociétés contemporaines, sauf que pour établir leurs «parcs, nationaux» ils doivent réduire encore plus l'espace vital dont auraient besoin les populations indiennes, s'il leur était aussi reconnu un égal droit à la croissance.

N'étant pas six millions pour parler, n'ayant donc pas le poids politique voulu pour menacer de sécession ou de guerre civile, les populations amérindiennes du Canada ne peuvent pas non plus facilement porter leur cause devant l'opinion publique et l'attention internationale. Pourtant, quand il s'agit de peuples et de cultures, il n'y a pas de «petits» génocides. La condition faite aux Indiens chez nous reste inadmissible, même s'il est difficile à la majorité de le reconnaître. Notre système de «réserves» est une forme *d'apartheid*, même si nous semblons mettre pour le reconnaître autant de mauvaise volonté et d'entêtement que la minorité blanche d'Afrique du Sud en manifeste à l'égard de son racisme.

Pire: alors qu'en Afrique du Sud les Noirs ont l'avenir devant eux même s'ils devront l'arracher à un prix sanglant, au Canada les Indiens n'ont trouvé ni la base économique pour redresser leur culture et leur mode de vie, ni les garanties politiques d'obtenir enfin un redressement radical de leur statut et de leur sort. Ils ont eu le douteux privilège d'une «mention» dans le projet de déclaration constitutionnelle de M. Trudeau, à défaut d'être invités aux discussions politiques sur leur avenir. Même s'ils avaient leur mot à dire, on se demande quelle solution eux-mêmes pourraient proposer avec quelque chance de la voir accepter.

Malgré les dehors libéraux et prometteurs que le gouvernement fédéral, grand amateur de droits humains, étale dans ses efforts pour relancer le Canada sur des bases meilleures et plus sûres, les Indiens ont toutes les raisons de redouter le pire dans les décennies à venir. En effet, les «individus» à qui le pouvoir fédéral promet l'abondance au Canada devront s'expatrier de leur terre ancestrale au gré des entreprises, ce que de plus en plus d'Indiens ont dû faire ces dernières années, alors que les peuples, eux, surtout s'ils sont indiens, n'auront pas le droit de contrôler de territoires. Un rapport fédéral l'a clairement dit récemment à propos de la formation de nouvelles provinces: les Indiens ne sont pas mûrs pour se gouverner! Entre-temps, les compagnies de gaz, de pétrole, de mines auront contaminé leur milieu de vie et, la «civilisation» grimpant dans l'arrière pays, d'autres Indiens viendront grossir les rangs des alcooliques et des assistés de l'État.

■

Les propos de MM. Trudeau et Lévesque au sujet des Indiens et du référendum nous ramènent en pleine face notre propre passé colonial. Le comportement des deux chefs politiques confirme également, quoique de manière différente, qu'ils sont loin d'avoir pris conscience, et tout le monde avec eux, de notre *présent* colonial. On aurait pu croire qu'au Québec au moins, dans l'ébullition nationale et sociale des dernières années, la question indienne referait surface et aurait droit, non pas seulement aux mentions d'usage, mais à un réexamen en profondeur. Rien de tel n'est hélas survenu dans les milieux politiques. On a même poussé l'inconscience jusqu'à tenter d'exploiter le vote indien dans la campagne référendaire — comme quoi rien n'a changé depuis les alliances des Anglais avec les Iroquois et celles des Français avec les Hurons. Rien, si ce n'est le refus des Indiens de se prêter à ces «querelles de Blancs».

Il y a dans ce refus, qui s'est passé au Québec, une leçon pour les Québécois. Si le Canada n'a pas de place originale pour les Québécois, on imagine celle qu'il va laisser aux Indiens. Peut-être, de toutes les provinces, le Québec devrait-il tenter de faire oeuvre de pionnier en ce domaine. Même si «les Indiens» sont la 24e «catégorie de sujets» à appartenir exclusivement au Parlement du Canada.

Jean-Claude LECLERC

ACTUALITÉ

La politique de l'action unilatérale

par Gilbert Brunet

Depuis qu'ils ont repris le pouvoir à Ottawa et qu'ils ont largement contribué à la victoire du NON au référendum québécois, les libéraux fédéraux, et singulièrement leurs ténors francophones, ont la menace facile. Sur tous les fronts où ils ont à négocier, ils parlent sans relâche d'un geste unilatéral du gouvernement fédéral en cas d'échec.

Forts d'une nouvelle majorité acquise le 18 février et d'un triomphe référendaire le 20 mai, ces messieurs, dames foncent, menacent, tentent de forcer et la note et la main de leurs interlocuteurs, le plus souvent des élus provinciaux. Quel terrain préparent-ils? S'agit-il seulement de manifestations isolées d'une force renouvelée ou, plus dangereusement, de gestes orchestrés découlant d'une stratégie bien arrêtée?

La rencontre des premiers ministres, le 9 juin, était à peine terminée que MM. Trudeau et Chrétien insistaient davantage sur les possibilités d'échec de la réforme constitutionnelle de l'été que sur les chances de succès de ces pourparlers qui doivent culminer à la mi-septembre.

Ils ne sont pas les seuls à jouer ce petit jeu dangereux, bien entendu, mais de sérieux indices laissent croire qu'ils ont la répartie beaucoup plus rapide qu'auparavant. Quand, par exemple, les ministres péquistes comme Yves Bérubé ou Jacques Léonard poursuivent leur tactique de dénonciation relative aux subventions fédérales à l'économie du Québec, le ministre de l'Expansion économique régionale, Pierre De Bané, réagit aussi promptement que longuement et sévèrement. Sa conclusion: puisque c'est comme ça, nous agirons seuls à l'avenir.

Il en va de même en matière de négociation du prix du pétrole albertain. Ces pourparlers s'annonçaient très difficiles avec un gouvernement non seulement conservateur et de l'Ouest, première source de maux de tête pour les libéraux fédéraux, mais aussi avec un gouvernement populaire tout autour d'Edmonton et qui représente bien la lassitude des Albertains à subventionner seuls le développement économique fondé sur le pétrole. Conclusion du ministre de l'Énergie, Marc Lalonde, après l'impasse des pourparlers: si l'Alberta ne coopère pas, nous serons forcés d'agir seuls.

Le seul ministre élu à l'ouest de l'Ontario, Lloyd Axworthy, portait la semaine dernière à Vancouver un message semblable. Comprenez bien, Canadiens de tous les coins du pays, que la réforme constitutionnelle est urgente pour l'ensemble du pays, même si vous, dans votre ville ou votre province, ne le percevez pas. Que vous le souhaitiez ou non, nous serons forcés d'agir, car que vous l'ayez perçu ou pas, l'Ouest s'est développé «de concert avec le Canada».

Toutes les tribunes semblent bonnes pour diffuser un tel message de force renouvelée. Comme si on disait à ses interlocuteurs, provinciaux en l'occurrence: causez toujours, nous vous consultons, mais n'allez pas croire que vous avez une chance de faire prévaloir votre petit et mesquin point de vue à saveur autonomiste devant nos grands et nobles objectifs nationaux. Et si vous doutez de la justesse de notre point de vue, nous tiendrons un référendum, nous ferons ratifier ces gestes unilatéraux que nous aurons posés.

Le dernier ministre à avoir tenu ce langage, Mme Monique Bégin, a levé un coin de voile sur cette tragédie qui se précise. Même une entente entre les onze premiers ministres ne suffirait pas: «Nous ne pouvons nous contenter de cela puisque, tôt ou tard, les Canadiens devront juger si ces décisions politiques sont ce qu'ils veulent.» Appelant les fâcheusement célèbres Yvette à la conquête du Canada et à la table des négociations constitutionnelles, Mme Bégin est d'avis que l'avenir du pays commande «quelque chose de très spectaculaire». Quel terrain prépare-t-elle? Quelles mains cherche-t-elle à forcer?

Consulter la population devient soudainement une tâche urgente. Alors que le référendum québécois, avant qu'il soit tenu, menaçait de «diviser les familles», voilà que la consultation pan-canadienne devient souhaitable et pressante. M. Ryan n'était pas plus satisfait que M. Lévesque des priorités et principes retenus par Ottawa pour ratification par les premiers ministres. Qu'importe, Ottawa est fort et confiant que ce sont là les priorités et principes qu'une majorité de Québécois retiendraient s'ils étaient consultés directement, par-dessus les têtes de leurs leaders provinciaux. Ottawa pourrait foncer.

Les politiciens de l'Ouest ne sont pas satisfaits des pourparlers sur le prix de l'énergie. Qu'importe, la vaste majorité de cette majorité des Canadiens du Centre et de l'Est sont sûrement d'accord pour qu'Ottawa leur négocie le plus bas prix possible pour le baril de pétrole de Calgary, le mètre cube de gaz de Regina, et pourquoi pas le kilowatt de La Grande ou la tonne de charbon d'Halifax?

Entendre de tels propos les uns à la suite des autres et apprendre, en même temps, que le congrès libéral de Winnipeg, début juillet, sera appelé à approuver l'hypothèse d'une ratification populaire de nouvelle constitution, en cas de succès, ou de geste unilatéral d'Ottawa, en cas d'échec, voilà qui présage des lendemains sombres. Les élus provinciaux ne seraient-ils plus que des empêcheurs de danser, de plus en plus éloignés des vraies préoccupations de la population?

Les dirigeants fédéraux seraient-ils à ce point las de jouer le jeu du fédéralisme, à deux niveaux de gouvernement, qu'ils auraient résolu de trancher dans le vif des règles du jeu à la faveur d'un rapport de force qui leur paraît favorable? Combien de temps encore durera ce sommet de vague dont les élus fédéraux entendent profiter pour forcer la main de leurs homologues des provinces? La position de départ des négociateurs fédéraux dans la présente ronde de pourparlers constitutionnels apparaît beaucoup trop rigide. A tout mettre leurs oeufs dans ce plat, ils risquent des omelettes d'un goût douteux.

LIBRE OPINION

Qui parlera au nom de qui?

par Robert Décary

Tout le monde, c'est normal, veut avoir son mot à dire dans la réforme constitutionnelle. Ainsi, les francophones hors Québec, les autochtones, les municipalités, le territoire du Yukon, pour ne citer que les groupes ou corps politiques qui comptent parmi les plus importants, demandent de participer directement aux négociations. Cependant, malgré la sympathie qu'on puisse éprouver à l'égard de l'un ou l'autre de ces groupes et de la cause qu'ils défendent, force est de reconnaître qu'il n'est tout simplement pas possible, si l'on veut en arriver un jour à quelque nouvel ordre constitutionnel, d'asseoir tout ce monde à la même table et qu'il faudra établir, arbitrairement, des règles du jeu qui excluront quiconque n'est pas le Parlement du Canada ou l'Assemblée nationale d'une province.

On peut rêver d'une assemblée constituante, qui serait composée de citoyens investis du pouvoir de rédiger une nouvelle constitution. Ou d'une commission constitutionnelle, qui s'associerait aux représentants gouvernementaux habituels des représentants élus directement par la population à la seule fin de rédiger cette constitution. Ou d'une assemblée de «sages» qui seraient désignés par les gouvernements. Mais il faut se rendre à l'évidence: les intérêts que ces citoyens représenteraient ne seraient pas, en fin de compte, tellement différents de ceux que cherchent à représenter les députés, ministres et premiers ministres du pays et des provinces. Les enjeux politiques seraient les mêmes, peut-être moins évidents ou moins facilement identifiables, mais tout aussi présents. Chacun des citoyens ainsi choisis se verrait dans l'obligation morale de défendre les aspirations propres à ses mandants immédiats, et les chances d'en arriver à un compromis ne seraient pas meilleures. C'est s'illusionner que de croire que des gens investis d'une mission politique ne tomberaient pas, faute d'expérience et d'ambition, dans le jeu politique.

De plus, avant de recourir à un mode exceptionnel de représentation, il faudrait que quelqu'un s'investisse de l'autorité de désigner quels groupes ou intérêts seraient représentés et de quelle manière et dans quelle proportion ils le seraient. Or ce quelqu'un, à défaut de critères établis à l'avance, pourrait aisément, même en toute bonne foi, piper les dés de manière à ce que ce soit sa propre vision des choses qui, à la fin, l'emporte. Comme, inévitablement, même dans le système le plus parfait, notre sort dépendra, en dernière analyse, des décisions des hommes politiques actuels, il ne sert à rien de rêver en couleur et il vaudrait mieux se résigner dès maintenant à jouer le jeu constitutionnel avec les pions, les chevaliers, les fous, les rois et les reines que nous avons déjà.

Le problème n'est pas tant de faire participer tout le monde, ce qui, de toutes façons, serait impossible, que de faire en sorte que chacun puisse

Voir page 10: Qui parlera

BILLET

Venise, carrefour des peuples

«Un crucifix roman n'était pas d'abord une sculpture, écrit Malraux, la Madone de Cimabué n'était pas d'abord un tableau, même l'Athéna de Phidias n'était pas d'abord une statue.» Ainsi Venise, cette Byzance d'Occident, n'était pas d'abord une oeuvre d'art. Mais lorsqu'en 1797, Bonaparte, incendiant le Bucentaure, met fin à l'indépendance de la Sérénissime, il scelle son nouveau destin de ville musée. Vidée de toute signification politique et économique, Venise devient pure forme, se métamorphose en oeuvre d'art. Et déjà Francesco Guardi avait pressenti cette fin, dans ses tableaux d'une Venise effritée, délicate et fragile.

Même privée de sa puissance visible, même asservie à l'Autriche, puis à l'Italie, Venise n'a jamais cessé d'exercer sa fascination sur les hommes de l'Occident, comme ville d'eau et de beauté et celle entre toutes qui est leur patrimoine commun. Aussi était-il séant qu'en juin 1980 deux sommets de chefs de gouvernement confirment Venise dans sa vocation de carrefour des peuples. N'est-ce point Venise qui, au Moyen Âge, fournit à l'Europe les épices et les aromates obtenus de l'Orient? «On sait, note Joseph Reinaud dans le Journal Asiatique *de 1829, que... la plus grande partie des aromates, des épiceries, et des autres denrées étrangères à l'Europe, venaient, par la voie de la Mer Rouge, du Caire et d'Alexandrie. Ce commerce, extrêmement lucratif, était presque tout entier entre les mains des Vénitiens.» Et n'est-ce point toujours Venise qui, après avoir au profit de ses instincts rapaces détourné vers Constantinople la quatrième croisade, porte à prix d'or sur ses navires les pélerins vers la Terre Sainte?*

Comme aux XIVe et XVe siècles, c'est vers ce Levant où rôde la guerre que vient de se tourner Venise. Et une fois encore, un peu de notre destin économique se sera joué à Venise, comme au temps où partaient pour l'Orient ses flottes marchandes.

Luc MAILLOUX

LETTRES AU DEVOIR

■ *Pour sortir de l'impasse pétrolière*

Les négociations d'un prix canadien du pétrole entre l'Alberta et Ottawa ont abouti à une impasse totale. D'une part, Ottawa prétend que le prix international du pétrole est arbitraire et injustifié et que s'il fallait le laisser monter à un tel niveau, l'économie canadienne serait durement secouée. D'autre part, les provinces productrices sont récalcitrantes à vendre une ressource non renouvelable à un prix largement inférieur au prix international.

On peut contester que le prix international du pétrole soit injustifié. Dans un marché où l'offre est contrôlée ou insuffisante, le prix d'un bien ou d'un produit est fondé sur ce que l'acheteur est prêt à payer pour l'obtenir et non sur les coûts de production. C'est le cas présentement du pétrole. Il en sera ainsi tant que les substituts n'auront pas réduit la pression sur la demande. Ottawa paraît en meilleure posture lorsqu'il s'inquiète des répercussions qu'aurait sur l'économie et, par conséquent, sur la population une hausse rapide et incontrôlée du prix du pétrole. Toutefois, les provinces productrices ont aussi raison de ne pas vouloir se départir d'une ressource non renouvelable sans en tirer tout le parti possible. C'est donc l'impasse

Faisons l'hypothèse que le gouvernement fédéral et les provinces productrices acceptent de maintenir le prix canadien du pétrole à un niveau compatible avec la capacité d'absorption de l'économie canadienne. En supposant que ce prix restera inférieur au prix mondial pendant quelques années encore, qu'advient-il de la différence? Faisons une autre hypothèse au bénéfice des provinces productrices, cette fois. Celles-ci se verraient attribuer un capital équivalent à la différence entre le prix canadien et le prix mondial. Ce capital ne serait pas remboursable, mais rapporterait des intérêts annuels. Les provinces consommatrices paieraient les intérêts au prorata de leur consommation. Cependant, les provinces productrices s'engageraient à réinvestir tous les intérêts ainsi perçus dans la province consommatrice qui les aurait versés.

Sous réserve de l'impact sur le budget des provinces consommatrices de l'application d'une telle formule, on entrevoit plusieurs avantages à son adoption:

a) Le Fédéral atteint son objectif de maintien du prix canadien du pétrole au-dessous du prix mondial.

b) Les provinces productrices ne sacrifient pas totalement cette différence. Au contraire, elles la transforment en ressource renouvelable par le biais des intérêts annuels qu'elles retirent des provinces consommatrices. La période de renouvellement de cette ressource serait aussi longue que l'entente le prévoirait.

c) L'obligation faite aux provinces productrices d'investir les intérêts dans les provinces consommatrices créerait des liens économiques croissants entre les deux groupes de provinces. Elle amènerait les provinces productrices à penser canadien plutôt que régional, ne serait-ce que pour la sauvegarde de leurs investissements accumulés.

d) Les provinces consommatrices seraient davantage incitées à réduire leur consommation de pétrole.

La faisabilité d'une telle solution au problème du prix du pétrole au Canada est loin d'être évidente. L'idée mérite peut-être un examen plus approfondi.

Antoni GERVAIS

Montréal, 18 juin

■ *Qui sont les victimes?*

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de M. Marx publié dans l'édition du mardi 17 juin dernier, et quelle ne fut pas ma surprise d'y lire «qu'il est notoire que les possibilités sont assez limitées au Québec pour les Québécois non canadiens-français». Le député de D'Arcy McGee insinue tout au long de son article qu'il y aurait, au Québec, deux classes de citoyens: les Québécois (canadiens-français) et les Québécois (non canadiens-français), et que le deuxième groupe serait victime de «discrimination» de la part du premier. Mais ajoute-t-il plus loin,: «mon propos ici n'est pas de blâmer qui que ce soit.»

Où est donc le problème? M. Trudeau nous dit: «On est Canadiens, ou on ne l'est pas.» De même au Québec. Ce n'est pas en établissant des distinctions sur l'origine ethnique des citoyens québécois que l'on combattra la discrimination. Et pour ce qui est de la nomination, par le gouvernement du Québec, du président-directeur général, des quatre vice-présidents et des quatorze membres du conseil d'administration de la nouvelle commission de la santé et de la sécurité du travail, ces personnes sont, à ma connaissance, toutes canadiennes et au surplus, québécoises. De la discrimination au Québec? Non merci!

Jean CHARLAND

Montréal, 17 juin

■ *Pourquoi consommer dans la rue?*

Je suis étonné du tollé de protestations provoqué par l'interdiction de la ville de Montréal de servir et de consommer des boissons alcooliques hors des endroits prévus à cet effet, ainsi que du deuxième volet de cette loi qui impose un couvre-feu à minuit à toute manifestation publique.

Il me semble que depuis dix ans on abuse de cette fête qui se déroule dans un désordre total dépourvu de toute retenue, à cause de quelques milliers de malapris qui ne connaissent aucune limite ni mesure, puisque rien n'empêche des groupes de s'organiser des fêtes intérieures où les heures et la boisson alcoolique ne connaissent pas de limite.

Sauf pour le Carnaval de Québec et la célébration récente de la Saint-Jean, je ne connais pas d'autres manifestations où la consommation d'alcool en public soit permise.

Terre des Hommes a accueilli en 13 ans plus de cent millions de visiteurs dans la joie et dans le respect des gens et des lieux. Les Jeux olympiques ont permis à des millions d'autres visiteurs de s'amuser en toute réserve.

Il n'y a pas de consommation publique d'alcool, ni de transport de bouteilles dans les rues ou les parcs au Carnaval de Rio, au Festival de Séville, au Carnaval de la Havane et à Haïti ni au 14 juillet en France, ni au 27 de Julio au Mexique et la liste pourrait s'allonger du Japon aux antipodes.

Il s'y consomme beaucoup de boissons alcooliques, les gens boivent fermement dans tous les établissements permis, des guinguettes s'organisent sur des terrasses parfois improvisées mais moyennant un service d'ordre surveillé.

Vers onze heures tout se tait, sauf au Carnaval de Rio où le bruit se continue jusqu'aux environs de minuit.

Des centaines de millions de gens célèbrent dans le monde tout en respectant leur milieu, je ne vois pas pourquoi il faudrait accorder une licence de se déchaîner en invoquant la dignité de l'homme. La liberté s'arrête à l'ennui des autres, alors elle devient civisme.

Un neveu m'informe qu'aux dernières manifestations de la Saint-Jean sur le Mont-Royal, l'unité de secours, dont il faisait partie, a traité plus de gens coupés sur des tessons de bouteilles que de personnes droguées ou en boisson.

Robert ALLARD

Ile des Soeurs 20 juin.

■ *La corde du pendu*

Parmi les commentaires au sujet du rapport Malouf, j'ai entendu dire que confier la oonstruction du stade à un architecte français était une «attitude de colonisé».

On est libre de porter un jugement, bon ou mauvais, sur le talent de M. Taillibert ou sur la décision de choisir un étranger mais point de voir dans sa désignation un geste d'allégeance.

Aller chercher un artiste au-delà des frontières est tout à fait normal. Les rois de France qui n'étaient, certes, les vassaux de personne l'ont fait pendant des siècles. Pas plus que ces anciens souverains, les actuels citoyens de la République n'éprouvent de gêne à penser qu'une partie de notre patrimoine est l'oeuvre de ces étrangers.

C'est ce que les Français même aux heures les plus tristes et les plus dures, ne cessent jamais de jouir de la possession certaine d'une patrie. Les Québécois, pour le moment, demeurent encore dans le vague sur ce point capital. Voilà pourquoi, sans doute, certains s'en vont mettre du patriotisme dans un domaine où il n'a que faire, tandis qu'ils trouvent tout naturel d'obéir à des lois votées par un parlement où leurs représentants sont fondamentalement minoritaires.

Franchement, montrer un nationalisme chatouilleux quelques jours après avoir refusé à son gouvernement la permission de négocier en vue de donner à l'État un statut d'adulte, c'est parler de corde dans la maison d'un pendu.

Pierre-Louis MALLEN

Paris, 9 juin.

■ *Le Canada doit revenir sur sa décision*

(Lettre à M. P. E. Trudeau, premier ministre du Canada)

Le Conseil québécois de la paix a toujours été concerné par le processus de rapprochement entre les peuples et les pays du monde. Cela doit être basé sur la compréhension mutuelle entre les pays à systèmes sociaux différents. L'alternative à la politique de négociation est impensable. Nous sommes totalement d'accord que la course aux armements doit être étouffée, comme vous l'avez si bien indiqué. Nous voulons souligner les points suivants.

— Tous les pays européens membres de l'OTAN, à l'exception de la République fédérale allemande, participeront aux Jeux olympiques de 1980;

— Le chancelier Helmut Schmidt se rendra en visite à Moscou à la fin de juin et cette question sera sans doute soulevée;

— L'Association olympique de l'Allemagne fédérale est en train de réviser sa décision originale, avec la possibilité d'opter pour la participation aux Jeux olympiques;

— Lorsque le gouvernement canadien a décidé de ne pas participer aux Jeux, c'était en supposant que les autres pays membres de l'OTAN feraient de même;

— M. Trudeau, vous avez clairement laissé entendre que le gouvernement canadien ne serait pas en faveur du boycottage que si cela était le cas. Le Canada était le premier pays de l'OTAN, après les Etats-Unis, à opter pour le boycottage et à faire pression sur l'Association olympique canadienne pour renverser sa décision d'y participer. Maintenant, il appert que le Canada sera le seul pays à continuer à se plier aux pressions des USA;

— A la lumière de la récente déclaration du ministre des Affaires extérieures, M. MacGuigan, critiquant la direction de la politique étrangère américaine, il devient incongru et contraire à nos intérêts nationaux que le Canada continue à être le seul pays à se plier aux pressions des USA sur ces questions;

— Le fait que Hans-Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères de la RFA, exprime publiquement un tournant majeur de la politique étrangère de son pays vers un retour à la politique de bon voisinage avec l'URSS;

— Le fait que les fermiers canadiens demandent la levée de la politique de boycottage sur le commerce du grain avec l'Union soviétique en soulignant le fait que les fermiers des Etats-Unis contournent ouvertement la politique de Jimmy Carter à l'effet de boycotter la vente de grains en augmentant leurs livraisons à plusieurs pays de l'Europe de l'Est. Le Sénateur Hazen Argue, ministre de la Commission canadienne du blé, s'est publiquement prononcé pour la mise à terme du boycottage sur le commerce de blé avec l'Union soviétique et pour la protection des revendications de nos fermiers;

Dans l'intérêt de nos jeunes athlètes olympiques, dans l'intérêt de nos relations de bon voisinage avec l'URSS et dans notre intérêt national en général, nous pressons l'Association olympique canadienne et les fédérations sportives affiliées, ainsi que le gouvernement canadien, de renverser leur décision négative en faveur de la participation aux Jeux Olympiques de 1980.

Édouard Martin SLOAN,
président,
pour l'exécutif du
Conseil québécois de la Paix

Montréal, 16 juin

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le rapatriement de la constitution: problème plus politique que juridique

par
Gil Rémillard

L'auteur est professeur de droit constitutionnel à la Faculté de droit de l'Université Laval.

LA visite du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et au Commonwealth, de Grande-Bretagne, M. Nicholas Ridley, et le voyage de M. Trudeau en Angleterre pour rencontrer la Reine et le premier ministre, Mme Tatcher, donnent une dimension nouvelle au problème du rapatriement de la Constitution. Il est de plus en plus possible de croire que le premier ministre canadien a l'intention de procéder unilatéralement au rapatriement de la Constitution. Cette attitude du premier ministre canadien est pour le moins surprenante et on peut se demander pourquoi M. Trudeau accorde tant d'importance au rapatriement de la Constitution.

Il faut se rappeler tout d'abord que la question du rapatriement vient du fait que, par un accident de l'histoire, certaines parties de notre Constitution relèvent toujours de la responsabilité du Parlement anglais. En effet, notre Constitution formelle, l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867 est une loi anglaise. En 1931, par le Statut de Westminster, le Canada devenait un pays souverain de plein droit. Ce Statut permettait dorénavant au Canada de modifier ou abroger toute les lois britanniques qui lui étaient effectives. C'est donc dire que le Canada aurait alors reçu le pouvoir d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Cependant à la demande des provinces et, surtout, du Québec et de l'Ontario, on s'entendit alors pour excepter de ce pouvoir les Actes d'Amérique du Nord Britannique c'est-à-dire l'Acte de 1867 et ses amendements.

En 1949, le premier ministre, M. Louis Saint-Laurent, fit adopter une requête par le Parlement canadien pour lui permettre d'amender les parties de la Constitution qui le concernaient. Le gouvernement anglais accepta cette requête et fit voter par le Parlement de Westminster une loi pour amender l'Acte de 1867 et donner ce nouveau pouvoir au Parlement canadien.

Cependant, ce pouvoir fédéral d'amendement était soumis à cinq catégories d'exception: le partage des compétences législatives, le domaine de l'enseignement, l'usage de l'anglais et du français et la durée du Parlement. À cette liste d'exceptions, la Cour suprême vient d'ajouter en décembre dernier par son avis sur le Sénat, les éléments essentiels de la deuxième chambre législative canadienne. Cet amendment de 1949 qui devint l'article 91(1) de notre Constitution fut appelé «le rapatriement partiel de la Constitution» puisque, pour amender les exceptions, il fallait toujours se référer à Londres. Lorsque l'on parle de rapatriement de la Constitution, cela signifie donc que l'on veut reprendre ces exceptions qui sont toujours en théorie de la compétence du Parlement anglais.

Il faut bien comprendre cependant que le pouvoir de Londres sur ces aspects fondamentaux de notre Constitution est avant tout théorique. Le Parlement anglais est à toute fin utile un bureau d'enregistrement qui se contente d'estampiller les demandes canadiennes.

M. Riddley l'a bien précisé lors de sa visite récente au ministre canadien de la Justice, M. Jean Chrétien, en disant clairement que Londres n'avait aucunement le désir d'intervenir dans les affaires du Canada. Toutefois, le secrétaire d'État anglais mentionnait qu'advenant que le gouvernement canadien déciderait de procéder unilatéralement au rapatriement, il se pouvait que la loi anglaise présentée en ce sens, soit fortement discutée par les parlementaires anglais si une ou des provinces n'étaient pas d'accord. C'est à ce niveau qu'il faut situer le problème que pose le rapatriement.

En effet, la coutume veut que, pour modifier le exceptions stipulées par le Statut de Westminster dont le partage des compétences législatives, il faille l'accord du Parlement canadien et des dix provinces. Cette coutume est le résultat d'une pratique établie lors de chaque amendement au partage des compétences législatives. Cette unanimité ne s'est jamais réalisée quant au rapatriement de la constitution parce que les provinces, et surtout le Québec, ont toujours soutenu qu'il fallait procéder tout d'abord à la révision constitutionnelle et prévoir un mécanisme d'amendement avant de procéder au rapatriement. Il s'agit là d'une position beaucoup plus politique que juridique puisqu'il serait toujours possible de rapatrier la Constitution en faisant une entente fédérale-provinciale qui conserverait la règle de l'unanimité pour amender les éléments de notre Constitution qui sont encore à Londres. Rien ne serait donc changé quant aux droits des provinces dans le processus d'amendement.

Il faut dire cependant qu'une coutume ne vaut qu'en autant qu'elle est respectée et, en ce sens, rien n'empêche le gouvernement canadien sur le strict plan juridique de procéder unilatéralement soit pour amender le partage des compétences législatives, soit pour procéder au rapatriement de la Constitution. Le sénateur Eugène Forsey, autorité en droit constitutionnel, fit au Sénat le 4 mai 1976 une analyse détaillée de la question. Après en avoir conclu que juridiquement rien ne semble pouvoir empêcher le gouvernement canadien d'agir unilatéralement, le sénateur formulait cependant la remarque suivante:

«Pour être bien franc ma position serait la suivante. Si une petite province ruait dans les brancards et refusait le rapatriement, et si le pouvoir et le gouvernement présentait aux deux chambres une adresse demandant qu'on adopte l'une ou l'autre de ces résolutions, je pense que je serais prêt à donner mon accord. Mais sincèrement, si cette proposition doit se heurter à une vive opposition de la part du gouvernement du Québec, de l'Ontario ou disons de deux provinces de l'Ouest ou de l'Atlantique, j'aurais des doutes encore plus grands, surtout peut-être si l'objection venait du Québec.»

Il se peut donc que la requête du gouvernement fédéral pour proceder sans l'accord d'une ou des provinces soit vivement discutée tant à la Chambre des communes qu'au Sénat. Il pourrait en être de même pour le Parlement anglais qui pourrait décider de discuter la question en comité parlementaire. Ces débats parlementaires pourraient prendre un temps considérable. Mais le résultat ne fait pas de doute, Ottawa aurait finalement gain de cause. D'une part au Parlement canadien, le gouvernement libéral de M. Trudeau a la majorité tant aux Communes qu'au Sénat et, d'autre part, Londres n'a aucunement l'intention de prendre partie dans une éventuelle querelle constitutionnelle canadienne.

Sur le strict plan juridique, les pouvoirs d'Ottawa quant au rapatriement de la Constitution sont donc considérables. Toutefois, il est difficile de comprendre pourquoi M. Trudeau tient tant à ce rapatriement alors qu'il y a tellement de vrais problèmes constitutionnels à régler au Canada.

En effet, la révision constitutionnelle qui est activement engagée devra aboutir à une nouvelle constitution. Dans ce cas nous n'avons nullement besoin de recourir à Londres. Nous n'avons qu'à laisser mourir ce vieux document anglais chez lui en paix. Le Statut de Westminster, cause de nos problèmes de rapatriement, est beaucoup plus qu'une simple loi anglaise. Il est un traité international entre le Canada (qui était déjà effectivement souverain en 1931) et l'Angleterre. Il est aussi, et je dirais surtout, un pacte fédéral-provincial portant qu'on devait s'adresser à une tierce partie, le parlement anglais, pour amender certains éléments essentiels fédératifs de notre constitution. N'oublions pas que cette réserve a été demandée en 1931 par les provinces et surtout le Québec. Donc, en autant que les provinces et le fédéral sont d'accord, c'est-à-dire que le Parlement canadien et les législateurs des dix provinces canadiennes conviennent de procéder à un amendement, il n'est nullement nécessaire d'aller à Londres.

Alors d'où vient ce besoin urgent, selon M. Trudeau, de rapatrier notre Constitution? Pour mettre fin au dernier lien colonial anglais? On peut en douter puisqu'il ne s'agit que d'un simple formalisme. De plus, il est difficile de comprendre pourquoi le premier ministre canadien considère qu'il s'agit là d'un lien colonial alors qu'on ne met nullement en question le rôle de la reine d'Angleterre dans le gouvernement canadien.

On peut croire que les intentions de rapatriement du gouvernement canadien sont plus en fonction de la coutume de l'unanimité que du symbole colonial. Londres représente pour les provinces une certaine garantie contre toute tentative d'Ottawa d'amender unilatéralement le partage des pouvoirs par exemple. Le parlement anglais n'empêcherait pas le gouvernement canadien de procéder mais il pourrait lui causer des difficultés sérieuses en discutant longuement le problème en comité parlementaire.

Le Québec a donc bien raison de s'en tenir à sa position originale de procéder tout d'abord à la révision constitutionnelle puis ensuite, comme dernier geste, de procéder au rapatriement. Bien qu'à mon avis,le rapatriement dans ce cas ne serait plus nécessaire.

Ce tout petit homme

par
Pierre Vadeboncoeur

GÉRARD Picard était au fond de philosophie chrétienne, comme presque tout le monde à son époque, et en matière sociale les principes de justice et de charité, qu'exprimait d'ailleurs la devise de la CTCC, lui suffisaient bien. Pour les applications, il allait être résolument moderne, extraordinairement autonome, mais ces principes ne constituaient pas une idéologie, ils étaient fondus dans une culture. Quand ils le sont vraiment, nous savons, nous, d'expérience, qu'ils ne se distinguent pour ainsi dire pas de la personnalité qui les porte.

Je vois déjà des historiens analyser les textes du président de centrale Gérard Picard. Il faudrait les prévenir qu'ils feront ainsi fausse route en bonne partie, non à cause de ce que ces textes offraient de réflexions sur des problèmes bien précis, contingents et actuels, mais pour ce qu'ils pouvaient le cas échéant contenir de «doctrine» ou d'idéologie. De 1946 à 1960 environ, la CTCC n'est guère analysable par ses textes mais elle l'est par son action. Picard lui-même ne partait pas pour la peine de l'idéologie, mais de la pratique. Emprunter du reste au vocabulaire et aux idées convenues de la «doctrine» régnante ne le gênait aucunement s'ils ne gênaient pas son action, et il faut dire qu'ils l'aidaient plutôt, dans le contexte culturel de l'époque (je parle de 1950). Il n'existe probablement pas de grand texte de Picard, sauf d'excellents sur quelques sujets spécialisés, ni peut-être même de grand discours. J'ai toujours été convaincu qu'il menait son action libératrice non en se conformant aux conceptions plus ou moins abstraites et arbitraires et plus ou moins figées d'une «doctrine» quasi officielle, mais en marge — tout en la saluant au besoin en passant. La «bonne entente» avec les patrons? Il s'était vite persuadé que la meilleure façon de s'entendre avec eux était de les pousser au pied du mur. La «collaboration des classes?» Il collaborait avec la classe capitaliste en la harcelant dans les faits sans répit. Il ne changeait pas forcément l'idéologie du milieu québécois, — il changeait ce milieu. Justice et charité n'étaient pas de vains mots, mais il leur faisait produire des conséquences réelles. Il en résulta chemin faisant, pour Picard, une étonnante trajectoire, et pour la CTCC une transformation radicale de style, de rythme et d'ardeur combattive. Il n'avait pas touché à l'idéologie, sauf indirectement en se dirigeant plus tard vers un certain socialisme démocratique. Elle restait là comme un monument vénérable. Par ailleurs, elle rappelait un humanisme qu'il fallait faire attention de ne pas perdre en

Gérard Picard

route car l'oubli de l'humanisme conduit tout droit à la tyrannie. Mais il ne fallait pas laisser faire n'importe quoi à un humanisme masquant aussi autre chose, et Picard démasquait par son action cet autre chose.

Tout ceci pour faire entendre que Picard fut comme une ligne droite et bien indépendante de je ne sais quel accompagnement théorique convenu. Il en fut de même de la CTCC sous sa présidence et en grande partie grâce à sa direction: on ne peut rien comprendre à cette CTCC sans y voir le progrès fulgurant d'une action enfin en prise directe sur le réel. L'histoire de la CTCC par les textes ne veut pas à mon avis dire grand-chose et même elle peut conduire à d'énormes erreurs d'interprétation historique. Elle cache assez bien l'essentiel de ce qui s'est vraiment passé de 1946 à 1960 environ et, en outre, elle n'introduit guère à la compréhension de ce qui a eu lieu par la suite à la CSN. Elle peut donc être fausse bien qu'appuyée certainement sur des documents. Elle est fausse dans la mesure où Picard et la CTCC qui lui ressemblait avaient une espèce de secret. Elle est d'ailleurs impuissante à rendre compte du fait que l'action syndicale de la CTCC depuis 1946 prépara de son côté puissamment la Révolution tranquille et que surtout elle fut elle-même pleinement cette révolution avant la lettre, quoique dans un esprit général plus chrétien il me semble.

Picard possédait un esprit éminemment clair, subtil et d'une très grande mobilité. Il était un maître de l'action, dans les ensembles comme dans le détail. Personne, à ce qu'il paraît, n'a étudié cette carrière pour en tirer exemples, modèles de stratégie, leçons de réalisme. On préfère exiler son esprit dans des études largement inapplicables de révolutionnaires classiques et dont on extrait, sans distinguer quoi que ce soit, d'aberrantes conclusions pour le réel d'ici. Il est bien plus fatiguant de voir ce qui s'est fait devant notre porte avant-hier matin. On ne l'enseigne probablement pas beaucoup dans les universités ou les Cégep. Copier est sans doute pas mal plus prestigieux. Mais qu'on y songe: Picard, qui ne copiait rien, créait sans arrêt et avec une justesse de vues presque sans défaillance.

À part cela, je puis bien dire en terminant, pour l'humain, pour donner une idée de l'homme, qu'il ne redoutait rien. Personne, je crois bien, ne l'a jamais vu déprimé, décontenancé, ni même vraiment et apparemment inquiet, quelle que fut la situation. Il devait de temps a autre avoir du souci mais il le gardait pour lui. On lui amenait les problèmes les plus compliqués et les plus urgents. Il souriait largement c'était chez lui une caractéristique. Alors il faisait asseoir son monde et il disait brièvement, l'oeil un peu malicieux: «Bon! On va regarder ça». Il avait fini par passer pour pouvoir débrouiller n'importe quoi. C'était sans doute exagéré, mais cette réputation-là n'était pas née de rien.

Ajoutons à ces quelques traits l'égalité d'âme et l'absence de mesquinerie: on ne l'entendait jamais déblatérer contre quiconque, même si, à l'occasion — car il aimait rire —, une petite remarque caustique et furtive, accompagnée du «large sourire» et de la malice de l'oeil, manifestait curieusement, non quelque méchanceté même légère, mais seulement la pétillante intelligence qui lui faisait juger tel ou tel. (D'ailleurs, c'était d'ordinaire l'interlocuteur qui avait commencé.) Il ne s'est jamais vengé de qui que ce soit, j'en suis sûr: pareille idée n'existait pas pour lui. Attaqué dans les couloirs par des gens, il laissait dire. Il ne s'intéressait absolument pas à ce genre de choses. S'il avait quelqu'un à combattre pour une raison importante dans l'action, il le combattait visière levée, un point c'est tout; mais cette lutte n'avait rien à voir avec la personnalité de l'opposant. Je dirais même que s'il eût des ennemis — et on pense bien qu'il en a eus, car il agissait beaucoup — ce furent des ennemis à sens unique.

Cher Picard. S'il n'a pas de piédestal, c'est qu'il ne s'en est pas fait un. Mais l'histoire libre, dans la mesure où il restera quelque chose de ce genre, aura peut-être la curiosité d'aller voir du côté de cet esprit vraiment original, dont il n'y a pas beaucoup d'exemplaires des deux côtés de l'océan. Ou bien ce sera l'oubli, qui ne lui aurait pas fait beaucoup de différence.

RÉPLIQUE

Des notions confuses sur l'Irak

par
Abdelkader Benabdallah

Directeur du Cercle arabe d'étude et d'information au Canada, l'auteur répond ici aux reportages sur l'Irak que Louis Fournier a signés dans ces pages les 12 et 13 juin.

A l'instar de la cause palestinienne, l'Irak, nous en sommes habitués maintenant, a mauvaise presse en Occident. Bien d'autres pays progressistes arabes, africains et asiatiques partagent ce même sort. Mais cela, faut-il le rappeler, ne change en rien le cours de l'histoire... Le reportage sur l'Irak publié dans LE DEVOIR des 12 et 13 juin, malgré certains aspects positifs qu'il contient, ne doit donc pas surprendre par son hostilité au régime irakien. A ce régime, qui depuis 1968, date de sa prise de pouvoir à Bagdad, a su récupérer toutes les richesses nationales irakiennes pour les mettre au service du développement et du bien-être du pays. A ce régime qui, il faut le reconnaître, est le premier et le seul au Moyen-Orient à avoir donné des droits culturels et une certaine autonomie aux Kurdes.

Concernant les kurdes d'Irak, l'auteur du reportage, M. Louis Fournier, parle de «répression» et se plaint du fait que «l'Occident, pour un peu du précieux pétrole, soit parfois prêt à oublier la cause des droits de l'homme en Irak».

Tout d'abord, si M. Louis Fournier avait une réelle connaissance de l'histoire de nos deux derniers siècles, il s'apercevrait très vite que l'Occident est vraiment mal placé pour se présenter comme «défenseur des droits de l'homme dans le monde». Le président américain, M. Carter, qui a, il n'y a pas si longtemps, tenté de jouer ce rôle a été la risée des peuples du monde entier.

Quant à M. Louis Fournier, s'il ne veut pas se trouver dans une situation aussi ridicule et s'il s'intéresse réellement aux «Droits de l'homme» que n'attend-il pour s'occuper des «Droits de l'homme» des Amérindiens du Canada? Le sort du peuple autochtone amérindien commence d'ailleurs à intéresser sérieusement plusieurs dirigeants arabes, africains et asiatiques qui ont déjà reçu chez eux des délégations d'Amérindiens musulmans et chrétiens.

Enfin, pour ce qui est de la prétendue liquidation de l'opposition kurde, M. Louis Fournier semble ignorer que la faction kurde du leader Mustapha Barzani fut mise en déroute non seulement par le gouvernement de Bagdad mais aussi par de nombreux kurdes irakiens qui refusaient d'être des instruments d'Israël et de la C.I.A.

On sait en effet — et ces informations furent confirmées par les journaux américains — que le leader kurde Mustapha Barzani avaient des liens très étroits avec la C.I.A. et les services israéliens. Et ce, à l'insu de ses partisans mêmes.

Le journal américain *Herald Tribune* affirme, le 3 novembre 1975, avoir appris de «source responsable au sein de la C.I.A.", que la Centrale américaine d'espionnage avait fourni aux autonomistes kurdes, en 1972, des armes et des munitions pour plusieurs millions de dollars. Selon ces mêmes sources, «la C.I.A. espérait ainsi laisser l'Irak longtemps préoccupé par ses problèmes intérieurs».

Se référant au rapport du «comité Pike», William Saphir écrit dans le «New York Times» du 5 février 1976 que «le président Nixon, lors de sa visite au Moyen-Orient en 1972, fut prié par Israël d'accorder une aide aux Kurdes autonomistes pour rendre la vie de l'ennemi (l'Irak) difficile. Il y consentit, bien sûr».

Jack Anderson révèle, le 17 septembre 1972, dans le «Washington Post» que «le chef des services de renseignements israéliens «Zévi Zamir» a rendu visite au moins une fois au chef des autonomistes kurdes. Selon un document de la C.I.A., écrit-il, un agent israélien rend visite au Mollah Barzani une fois par mois et lui remet chaque fois la somme de $50,000. Les Israéliens, explique-t-il, visent, à travers leurs relations avec Barzani, à mettre en difficulté le gouvernement irakien hostile à Israël.»

Le rôle de Mustapha Barzani n'a donc jamais été de défendre réellement les justes revendications autonomistes des Kurdes. Si non, comment expliquer aussi ses liens étroits avec le régime du Shah et ses services secrets la «Savak» qui refusaient pourtant tout droit culturel aux cinq millions de kurdes iraniens? En fait, ce leader kurde n'a fait qu'utiliser une cause juste pour mieux défendre les intérêts impérialistes dans la région.

La chute de la faction kurde barzaniste devait mettre un terme à ces manoeuvres sournoises impérialistes et une entente put ainsi se dégager entre le gouvernement central de Bagdad et les kurdes irakiens.

À propos des relations Irak-Iran, M. Louis Fournier, écrit ceci: «Profitant des faiblesses de l'Iran en proie à sa révolution islamique, l'Irak veut prendre sa succession comme puissance dominante, comme protecteur du Golfe persique — rebaptisé Arabique sur toutes les cartes irakiennes!»

Rien de plus faux que tous ces propos qui pèchent par ignorance des données élémentaires de l'histoire de la région en question.

Tout d'abord le Golfe dit «persiqué» n'a jamais été rebaptisé «arabique» sur toutes les cartes irakiennes; et ce, pour la simple raison que tous les pays arabes et donc aussi l'Irak n'ont jamais utilisé la dénomination «Golfe persique» sur leur cartographie.

Pour désigner ce Golfe dont pratiquement toutes les populations côtières sont arabes, les pays arabes estiment plus appropriée la dénomination de «Golfe arabe». Et cette appellation, loin d'être récente, a été utilisée de tout temps par les Arabes. Dans l'Antiquité, les Grecs mêmes, et tout particulièrement le géographe Strabon désignaient déjà ce Golfe sous son appellation véritable: «le Golfe arabe».

Ce n'est que plus tard que des conquérants venus d'Occident nommeront ce Golfe, «le Golfe persique».

En effet c'est après les conquêtes d'Alexandre le Grand que le nom de «Golfe persique» parut pour la première fois. Certains historiens expliquent le choix de cette dénomination par le simple fait que le général Niarkos, chargé par Alexandre d'inspecter ce Golfe, s'intéressa surtout à la côte orientale contigüe à la Perse, et bien plus favorable à la navigation que la côte occidentale.

Les géographes syriaques qui, plus tard, traduisirent les oeuvres de Ptolémé, consacrèrent ce terme «Golfe persique» pour cette période de l'histoire. Les Européens ont maintenu cette appellation et, du fait de leur actuelle suprématie dans le monde, ont pu jusqu'ici l'imposer dans une grande partie du monde.

Mais si l'on tient compte du fait que presque tous les peuples riverains du Golfe en question sont arabes et qu'il leur appartient donc à eux seuls de baptiser leurs villes, leurs sites, leurs lacs, leurs mers, leurs Golfes, etc., il ne fait pas de doute que l'appellation «Golfe arabe» demeure non seulement la plus appropriée mais aussi la plus légitime.

Être solidaire avec les peuples du tiers-monde, c'est d'abord respecter leur véritable histoire, ne pas la falsifier. Tout le reste n'est qu'hypocrisie et paternalisme et ne mérite donc guère attention.

■ Encore un peu de mépris

La campagne du NON qui a triomphé grâce à l'apport principal des anglophones, des gens âgés, des gens peu scolarisés et des profiteurs du régime, m'a fait me rappeler une certaine satyre qui va comme un gant au régime confédératif actuel en ce qui concerne les Québécois francophones, la voici:

Tout Canadien français est éligible, à son berceau, à trois grâces, l'honnêteté, l'intelligence et le fédéralisme. Malheureusement il ne peut en posséder que deux. Alors, s'il est honnête et fédéraliste, il n'est pas intelligent; s'il est intelligent et fédéraliste, il n'est pas honnête; s'il est honnête et intelligent, il n'est pas fédéraliste.

Lise H. GÉLINAS

Repentigny, 30 mai

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Consommation et famille
Automne 1980

- Pour connaître la nouvelle loi sur la protection du consommateur
- Pour mieux vivre dans notre monde de consommation
- Pour comprendre les nouveaux rôles dévolus à la famille, à la société

La Faculté de l'éducation permanente offre:

- aux conseillers en consommation
- aux enseignants en économie familiale
- à toute personne intéressée aux problèmes de notre société de consommation

Un programme qui étudie:
- la réalité socio-économique québécoise
- le phénomène de la consommation
- les nouvelles dimensions de la famille

Un programme pour acquérir:
- des moyens d'intervention efficace dans le milieu
- un perfectionnement adapté aux différents besoins

Date limite d'admission: 1er août

Renseignements supplémentaires:
Bernard Côté
Coordonnateur du programme
Tél.: 343-6982
Inscriptions:
Tél.: 343-6090

Anjou QUÉBEC

Pour les grillades, B-B-Q et tourne broche... une qualité sans reproche!!!

Saveur, tendreté sont à l'honneur pour vous éviter toutes sautes d'humeur Anjou Québec travaille pour vous satisfaire pleinement

Votre confiance est égale à notre plein rendement

Steak B-B-Q, Rosbif
Brochettes de boeuf
Steak haché hamburger

Côtes d'agneau, Carré d'agneau
Brochettes d'agneau
Gigot, Merguez

Côtes de porc, côtes de veau
Foie de veau, volailles
Saucisses mix grill:
toulouses, crépinettes,
chipolatas boudins,
strasbourg, cervelas

une seule adresse:
807 est, rue Laurier
(métro station Laurier)
272-4065/86
Livraison à domicile

«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

Le rendez-vous de septembre / Le sens de l'énoncé de principes

Suite de la page une

déralisme et il a remporté son premier triomphe électoral en juin 1968 en prenant parti contre la thèse des «deux nations», défendue sans grande conviction ni grande compétence, il faut bien le dire, par le parti progressiste-conservateur et le Nouveau Parti démocratique.

Durant la campagne référendaire, à l'instar des autres protagonistes du NON, il ne s'est engagé à rien de plus qu'à «renouveler» le fédéralisme. Une majorité de Québécois lui a fait confiance et lui a donné un chèque en blanc. Il s'est borné à des propos extrêmement vagues à l'effet que le renouvellement du fédéralisme allait s'inspirer de son propre document: *Le temps d'agir*, du rapport de la Commission de l'unité canadienne, du livre beige et d'autres textes. Or, quiconque connaît le moindrement ces documents pouvait facilement se rendre compte que c'étaient là propos peu sérieux, tant ces documents divergent et même s'opposent entre eux dans leur démarche essentielle.

Durant la campagne référendaire, le premier ministre a exprimé de façon admirable la conception quasi-mystique qu'il se fait du Canada. Ses propos ont émerveillé les Québécois. Il a évoqué les sentiments les plus sublimes et les plus nobles idéaux. Il a traduit sa ferveur envers le Canada par de nouveaux symbolismes susceptibles de faire émerger, face au nationalisme québécois, un nationalisme pan-canadien. Par la magie du verbe, il a persuadé un grand nombre d'entre eux qu'il exprimait également le fond de leur pensée en ce qui concerne le régime politique qui convient au Canada. Et pourtant il existe un large fossé entre les conceptions bien connues du fédéralisme du premier ministre et celles de la majorité des Québécois pour autant que les déclarations de leurs porte-parole et les sondages les révèlent.

Une fois acquise la victoire du NON au référendum, le premier ministre allait-il s'amender, allait-il assouplir ses convictions sur la nature du fédéralisme? Ceux qui pensaient de la sorte prenaient leurs rêves pour la réalité. Comment pouvait-il être raisonnable de croire qu'après douze ans de pouvoir et après un référendum dont il estimait que le résultat, si le NON l'emportait, lui donnerait raison, il allait soudainement se mettre à substituer à sa vision d' «un peuple, une nation», du Québec comme «une province comme les autres» et d'un fédéralisme uniforme, une conception de nature provincialiste, régionaliste et québécoise qu'il abhorre et dont il a toujours dit qu'elle menait fatalement à la balkanisation et même à l'éclatement du pays?

C'est à la lumière des nombreux documents antérieurs du premier ministre Trudeau qu'il convient de faire l'exégèse de l'énoncé de principes. Ce dernier n'est en définitive qu'un bon résumé de ces documents et notamment des neuf principes de renouvellement de la constitution que proposait *Le temps d'agir*.

L'énoncé de principes est donc parfaitement conforme à la pensée politique constitutionnelle de Pierre Trudeau et il convient par conséquent de lui accorder une très grande importance.

Comme bien d'autres, le premier ministre Trudeau parle souvent du «peuple» canadien et, par ce terme, il peut bien ne vouloir signifier rien d'autre que l'ensemble des personnes constituant la communauté politique canadienne ou encore l'ensemble de la population qui vit dans le cadre du régime fédéral canadien. Mais dans le présent contexte, le recours à l'expression: «Nous le peuple du Canada...» apparaît comme une provocation à l'endroit du Québec. Si le premier ministre Trudeau a délibérément eu recours à cette expression-choc pour signifier son opposition à la notion des «deux peuples» ou des «deux sociétés», pareille astuce est indigne de lui. C'était là de toute façon un procédé inutile puisqu'il est notoire qu'il lui est absolument réfractaire. On peut être catégorique sur le point suivant: dans les conditions du Canada, ni le groupe ethnique ni la nation ne peuvent être dans son esprit des principes valables d'intégration politique et il ne changera jamais d'idée à ce sujet.

D'autre part, le premier ministre Trudeau a toujours proclamé le «fait français» et le «fait anglais» au Canada. Pour autant, il admet la dualité canadienne. Mais, du moins dans ses analyses politiques et constitutionnelles, à ses yeux, la dualité est strictement unidimensionnelle: elle ne s'étend qu'au domaine linguistique. En outre, même à ce plan, sa conception de la dualité est horizontale, c'est-à-dire pan-canadienne et reste allergique à la dimension verticale, c'est-à-dire provinciale et notamment québécoise. C'est pourquoi il soutient qu'une prochaine constitution devra stipuler que le français et l'anglais sont langues officielles et cela, non seulement au niveau fédéral mais encore, bien que la déclaration ne l'exprime pas expressément, dans les provinces. En outre, il a affirmé à plusieurs reprises — et la déclaration retient cette idée qu'une prochaine constitution affirmera le droit à l'enseignement en français ou en anglais, au libre choix, suivant que les nombres le justifient et, là-dessus non plus, il n'entend pas revenir.

La conception que le premier ministre Trudeau se fait de la dualité relève donc d'une bien maigre sociologie. Sans doute, d'une manière générale, reconnaît-il les différences culturelles de même que les régionalismes. Mais il n'admet la diversité sociale que pour autant qu'elle se fond dans une même unité politique. Il se refuse obstinément à considérer autrement les différences culturelles et régionales que comme des particularismes qui doivent s'intégrer de la façon le plus homogène possible dans l'ensemble politique canadien et tout schéma consitutionnel qui subordonne d'une manière quelconque l'ordre juridique et politique à des objectifs d'ordre ethnique, culturel, économique ou régional lui répugne absolument.

Selon la déclaration, la nouvelle constitution reconnaîtra certes «le pluralisme culturel de la société canadienne». Mais il ne faut pas se méprendre sur la portée de cette assertion. Avec le premier ministre Trudeau, on est bien loin de la sollicitude de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme à l'égard de la culture anglaise et surtout de la culture française. Il est certes disposé à ce que les organismes publics aident de façon spéciale la culture française partout où elle est menacée mais il tient à ce que cette aide s'insère dans des mesures politiques intégrant toutes les cultures qui existent en sol canadien.

D'où le concept de «multiculturalisme» que le gouvernement fédéral a adopté officiellement en 1973 et qui est depuis utilisé de préférence à la notion de «biculturalisme» que le gouvernement de Lester B. Pearson avait accrédité. Or, parler de multiculturalisme plutôt que de biculturalisme pour traduire la réalité canadienne revêt une très grande importance puisque, de la sorte, le français et l'anglais se trouvent à perdre leur statut de cultures principales sur lequel la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a tellement insisté. Et c'est le français qui ressort le grand perdant de cette substitution de termes. En effet, dans la plupart des provinces anglophones, la culture française, tout comme la langue, est anémique au point où d'autres cultures tout comme d'autres langues sont plus rigoureuses, et sa survie même dépend de mesures exceptionnelles qui, en raison même de leur importance, doivent être refusées aux autres cultures et ne peuvent se justifier que par le fait qu'il s'agit de la culture d'un des deux peuples fondateurs.

Et même au Québec, où les assises institutionnelles du français sont pourtant bien ancrées, la culture française ne peut rayonner adéquatement que si les agents culturels reçoivent l'assistance de corps publics sensibles à ses besoins particuliers et soucieux de faciliter sa meilleure articulation possible à toutes les autres dimensions de la société. Et parce qu'il ne comprend pas cette nécessité pour la culture d'être insérée dans la totalité organique d'une société, le premier ministre Trudeau se refuse à examiner la possibilité que le Québec puisse légitimement réclamer d'être entièrement responsable de l'ensemble des politiques culturelles sur son territoire. Tant qu'il sera le premier maître d'oeuvre au niveau fédéral du renouvellement de la constitution ceux qui n'acceptent pas les idées de la «spécificité» québécoise, d'un fédéralisme asymétrique et d'un dualisme au sein des institutions politiques centrales n'ont rien à craindre.

Prochain article: Pourquoi M. Trudeau veut un fédéralisme centralisé et uniforme.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Motion

quelques affirmations plus sérieuses. Ainsi, M. Broadbent a mentionné que des usines ferment dans toutes les parties du Canada, mais particulièrement en Ontario, qui a fourni «neuf sur dix des nouveaux chômeurs canadiens».

M. MacEachen a lui aussi rappelé que la récession qui fait rage aux États-Unis, va connaître son prolongement au Canada. Il a prédit que 1980 sera une année de très lente croissance économique. En avril le ministre parlait d'un taux de croissance de un demi pour cent.

Avec les indications qu'il a maintenant, ce pourrait être moins que cela. Les faiblesses principales ont été notées dans la construction domiciliaire, les inventaires et les exportations. Le chômage devrait dépasser 8% jusqu'à la fin de cette année. M. MacEachen ne serait pas étonné que ce soit encore davantage.

D'autre part, il n'y a pas de progrès sensible du côté de l'inflation. Le ministre des Finances entrevoit un taux moyen de 10% pour l'année. Bref, il ne fait pas le moindre doute pour M. MacEachen que le Canada va connaître une période dure, ce à quoi il le juge assez bien préparé, en raison de la situation favorable de son dollar et de la vigueur de son secteur manufacturier.

◆ Guerre

que espagnol», a affirmé par téléphone à des journaux de Bilbao que des bombes seraient posées dans des zones touristiques des provinces basques espagnoles, si l'ETA mettait à exécution ses menaces.

L'inquiétude des Espagnols quant aux éventuelles conséquences des attentats sur l'industrie touristique du pays est mise en relief par un télégramme envoyé au président Giscard d'Estaing par l'Office du tourisme de la Costa del Sol.

Les attaques de l'ETA mettent en danger des milliers d'emplois, affirme l'office qui accuse la France de négligence à l'égard de personnes soupçonnées d'appartenir à l'organisation séparatiste basque et réfugiées sur le territoire français.

La campagne d'attentats à la bombe entreprise par l'ETA et son retentissement à l'étranger contribueront à la mort du tourisme espagnol et à l'augmentation du nombre de chômeurs, écrit l'Office du tourisme dans un autre message, adressé cette fois à M. Juan Jose Roson, ministre espagnol de l'Intérieur.

Pendant ce temps, le président Jimmy Carter, en visite officielle à Madrid, a eu hier deux heures et demie d'entretien avec le roi d'Espagne, et autant avec le président du gouvernement, M. Adolfo Suarez. Il a également rencontré le chef de l'opposition Il a d'autre part visité le musée du Prado.

Au cours de ses entretiens politiques,il a tenu, notamment, à rendre hommage à «l'exemplaire transition vers la démocratie» accomplie par l'Espagne depuis la fin du franquisme en 1975.

Dans le discours prononcé à l'adresse du roi Juan Carlos à l'issue du déjeuner offert en son honneur au palais royal, M. Carter a également salué le «rôle croissant» de l'Espagne dans le concert international et sa vocation de «futur membre à part entière des Communautés européenne et atlantique».

Il a admis, toutefois, que l'éventuelle adhésion à l'OTAN relevait d'une décision purement espagnole, à laquelle Washington donnera son «plein appui».

M. Felipe Gonzalez, secrétaire général du parti socialiste ouvrier (PSOE), qui a été reçu par M. Carter dans le courant de l'après-midi, s'est félicité de cette marque de discrétion américaine. Le PSOE est opposé à l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN, proposée formellement il y a dix jours par le gouvernement centriste de M. Suarez.

Lors du banquet au palais royal, le roi Juan Carlos a évoqué le «droit» de l'Espagne à «jouer pleinement» son rôle dans le processus d'intégration européenne.

Les observateurs y ont vu une allusion à la menace, contenue dans une récente déclaration du président français, d'une «pause» dans la négociation de l'entrée de l'Espagne dans la CEE.

Le roi a souhaité d'autre part que la prochaine conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), prévue à Madrid à partir du 11 novembre prochain, débouche sur de nouvelles perspectives de détente.

Dans une interview publiée par le journal El Pais hier matin, M. Carter avait souhaité, quant à lui, que la CSCE de Madrid fasse le bilan (négatif selon l'optique américaine) des résultats de la charte d'Helsinki sur les droits de l'homme.

◆ Londres

confirmée, ni par le premier ministre ni par son porte-parole officiel. La semaine dernière à Ottawa, l'un des ministres d'État auprès du secrétaire au Foreign Office avait mis publiquement en garde le gouvernement fédéral contre toute tentation d'importer, dans les murs de l'austère parlement de Westminster, les querelles constitutionnelles canadiennes. Westminster se refuserait alors, selon M. Nicolas Ridley, de trancher un débat dont l'issue ne serait pas tout à fait claire au Canada même.

M. Trudeau n'envisage pas d'être obligé de demander unilatéralement, et contre le gré d'une majorité de provinces, le rapatriement de la constitution. «C'est une hypothèse que je n'ai pas demandé à Mme Thatcher d'examiner», a précisé hier le premier ministre. Quant à l'hypothèse que le gouvernement de Londres se fasse prier pour accéder à la requête du Canada, «Mme Thatcher ne m'a pas dit ça», a précisé M. Trudeau, «et je ne lui ai pas demandé de le dire».

Le rapatriement de la constitution au Canada exigerait que les deux chambres de Londres amendent le statut de Westminster. Ce statut donne au Canada le droit de faire toutes ses propres lois, de les amender, à l'exception de l'Acte de l'Amérique du Nord. C'est à la demande des provinces qu'on a décidé de ne pas rapatrier la constitution parce que, depuis 1927, et malgré trois ans de discussions, on n'avait pas pu se mettre d'accord sur une formule d'amendement. C'est une formule qui n'existe pas dans l'AANB. La tradition a voulu que le gouvernement fédéral amende facilement sa propre constitution, et les provinces la leur. Mais chaque fois que les juridictions entre les deux paliers de gouvernements n'étaient pas claires, on n'a pu réunir l'unanimité qui aurait autorisé Londres à bouger.

Après l'échec retentissant de Victoria en 1971, et sans doute alerté par la montée de la cote du Parti québécois dans les sondages, M. Pierre Trudeau a encore, en 1976, tenté de prendre tout le monde par surprise en demandant à M. James Callaghan, alors premier ministre, son opinion sur une requête conjointe des Communes et du Sénat en vue d'obtenir le rapatriement de la constitution. Malgré le peu d'informations qui ait filtré depuis, sur une rencontre à Ottawa, on sait que M. Callaghan avait alors exprimé l'opinion que si les deux Chambres du Canada font une requête conjointe, il ne voit pas comment Westminster pourrait s'y opposer. C'est d'ailleurs après avoir été informé de cette opinion par le leader travailliste anglais que M. Robert Bourassa avait décidé de prendre de vitesse son homologue fédéral et de déclencher des élections pour le 15 novembre 1976, avec le résultat que l'on sait.

Cette fois, M. Trudeau a déjà en poche une motion «unanime» de la Chambre des communes réclamant d'envoyer une «Adresse» à la Reine pour assurer le rapatriement de la constitution. Cette motion, présentée par un député conservateur de l'Alberta, M. William Yurko, a été adoptée dans la surprise générale mais en l'absence du chef conservateur, que l'a par la suite désapprouvée. Mais il demeure que, techniquement, les Communes se sont prononcées et qu'il ne reste qu'à ramener la motion pour un débat dont l'issue ne fait pas de doute puisque les libéraux détiennent une solide majorité et qu'ils seraient sans doute appuyés par les néo-démocrates.

Sans vouloir donner l'impression de forcer la main aux provinces, M. Trudeau a souvent évoqué le printemps prochain — ou juillet 1981 comme le NPD — pour fixer l'échéance d'une des négociations constitutionnelles. Après, toutes les hypothèses sont permises.

Dans ce contexte, la visite de M. Trudeau à M. James Callaghan revêt une importance particulière. Le leader travailliste, aujourd'hui chef de l'opposition, est celui qui, en 1976, avait donné son accord à M. Trudeau. Et le gouvernement canadien aura besoin de l'appui des deux côtés de la Chambre des communes à Londres pour assurer la modification du statut de Westminster.

Enfin, il semble que les discussions sur ce sujet entre Mme Thatcher et M. Trudeau s'en soient tenues au niveau des grands principes. À aucun moment n'a-t-on été dans les détails ou n'a-t-on évoqué les modalités de la démarche d'Ottawa vers le Parlement de Grande-Bretagne.

Même si ces entretiens sont ceux qui ont le plus intéressé la trentaine de journalistes accompagnant M. Trudeau dans sa tournée européenne, ils n'ont constitué que le cinquième du temps consacré au tête-à-tête entre les deux premiers ministres.

L'essentiel de l'ordre du jour, «terriblement chargé» a porté sur le sommet qui vient de se terminer à Venise. Les deux chefs de gouvernements sont convenus que la formule du sommet à Sept, pour les pays industrialisés, est maintenant consacrée. Toutefois, M. Trudeau et Mme Thatcher ont longuement discuté «des améliorations qu'il faudrait apporter à la façon dont les Sept chefs d'État et de gouvernements» discutent des grands problèmes internationaux.

Comme M. Trudeau l'avait suggéré à Venise, on changera certainement les procédures du septième sommet devant se tenir au Canada. On indique déjà qu'il y aura plus de réunions en tête-à-tête avec les seuls chefs de délégation, qu'il y aura moins de fonctionnaires. Les chefs d'État et de gouvernements consacreront certainement moins de leur temps à la rédaction du long communiqué traditionnel.

Le sommet reviendra à sa vocation première, qui est de discuter d'économie. «Les questions politiques n'y seront plus soulevées que si nécessaire». De toute manière, les quatre grands — États-Unis, France, Grande-Bretagne et Allemagne de l'Ouest — ont déjà commencé, par l'entremise de leurs ambassadeurs à Washington, à discuter de l'institutionnalisation d'un autre sommet, exclusivement politique celui-là et à quatre seulement. Ce sommet reprendrait la formule de la réunion de la Guadeloupe, convoquée par le président de la France, M. Valery Giscard d'Estaing.

◆ Qui parlera?

Suite de la page 8

être entendu et que chacun sache, quand il se verra imposer une nouvelle constitution ou quand il sera appelé à en ratifier une, qu'il a eu sa chance d'influencer le compromis auquel en seront arrivés ses représentants.

Il existe diverses façons d'en arriver à ce résultat. Les commissions d'enquête, par exemple, quand elles ne terminent pas leur carrière en beauté sur la plus accueillante et la plus haute des tablettes. Ou encore les commissions parlementaires, qui offrent l'avantage d'impliquer directement les citoyens dans le processus démocratique, de leur permettre de dialoguer avec leurs députés et de rendre ces derniers officiellement conscients des désirs et des propositions de leurs électeurs. On pourrait ainsi songer à un processus de réforme qui comporterait les étapes suivantes: 1) convocation d'une commission parlementaire dans chacune des assemblées provinciales et au Parlement fédéral, audition de témoins et confection d'un rapport, 2) élection, par chacune des assemblées provinciales et par le Parlement d'un comité non partisan, 3) réunion de ces comités et définition du contenu d'une nouvelle constitution, 4) approbation de ce contenu par chacune des assemblées provinciales et par le Parlement, 5) ratification de ce contenu, s'il est approuvé, par la population canadienne lors d'un référendum.

Si, cependant, il n'y avait pas entente à l'étape de la réunion des comités ou à celle de l'approbation par les assemblées et Parlement, la population serait alors invitée, lors d'un référendum, à choisir entre les options principales qu'aurait retenues l'assemblée des comités.

C'est bien compliqué, tout cela, mais au moins cela a-t-il le mérite de tout laisser entre les mains de ceux qui sont élus pour s'occuper de nos affaires, tout en donnant un rôle plus certain a ceux de nos élus qui ne sont pas au pouvoir et tout en nous assurant que l'appel au peuple ne sera pas le fait unilatéral d'un ordre ou d'un chef de gouvernement.

Le fouet pour les baigneuses

TEHERAN (AFP) — Quatre femmes coupables de s'être baignées en maillot dans une partie de la mer Caspienne réservée aux hommes ont été punies de 25 coups de fouets chacune à Nochahr, dans la province du Mazandaran.

Le 'Groupe de mobilisation pour la séparation de la mer' a pris les quatre baigneuses en flagrant délit. Elles ont été immédiatement conduites au tribunal révolutionnaire islamique de la ville qui les a accusées d'avoir «répandu la prostitution et la corruption en étant apparues dans un lieu public dans des vêtements indécents».

Seagram's étudie l'alcoolisme

CAMBRIDGE, Mass. (AP) — Le plus grand distillateur du monde, Seagram's and Sons, a fait don de $5.8 millions à l'Université de Harvard pour la recherche sur l'alcoolisme.

«L'alcoolisme vient des gens, pas des bouteilles,» a déclaré le porte-parole de la société dont le siège est à Montréal.

L'argent versé est destiné à financer les travaux d'un biochimiste d'origine luxembourgeoise, le Dr Bert Vallée, qui tend à montrer que ce sont des enzymes qui sont responsables de l'alcoolisme et non des motifs psychologiques ou sociaux.

$35 de plus pour les anciens combattants

OTTAWA (PC) — À compter du 1er juillet, les anciens combattants auront droit à une hausse de $35 par mois du supplément de revenu garanti, approuvée par le Parlement le mois dernier.

Un communiqué du ministère des anciens combattants dit que leur pension n'en sera pas réduite pour autant comme c'est le cas quand ils touchent un supplément de revenu d'autres sources.

Un ancien combattant célibataire, ou la veuve d'un ancien combattant, pourra gagner jusqu'à $2,100 sans que sa pension en soit affectée. Les anciens combattants mariés pourront gagner jusqu'à $3,100.

Les limites de ces revenus occasionnels étaient respectivement de $1,500 et de $2,250.

26 juin

par la PC et l'AP

1978: attentat à la bombe au château de Versailles. Trois salles napoléoniennes sont endommagées;

1972: l'IRA annonce un cessez-le-feu en Irlande du Nord;

1970: Alexandre Dubcek est exclu du Parti communiste Tchécoslovaque;

1960: proclamation de l'indépendance de la République de Malagasy (ex-Madagascar);

1945: établissement de la charte des Nations unies à San Francisco;

1937: le duc de Windsor épouse Wallis Warfield Simpson en France;

1858: le traité de Tientsin met fin à la guerre entre la Grande-Bretagne et la Chine;

1812: la Diète polonaise proclame l'indépendance de la Pologne, décision qui est refusée par Napoléon;

1714: les 17 provinces des Pays-Bas sont déclarées indépendantes du Saint Empire romain;

1514: Francisco Pizzaro, le conquérant espagnol, est assassiné à Lima.

Ils sont nés un 26 juin: George Morland, peintre britannique (1763-1804); Le baron William Homson Kelvin, physicien britannique (1824-1907).

LA MÉTÉO

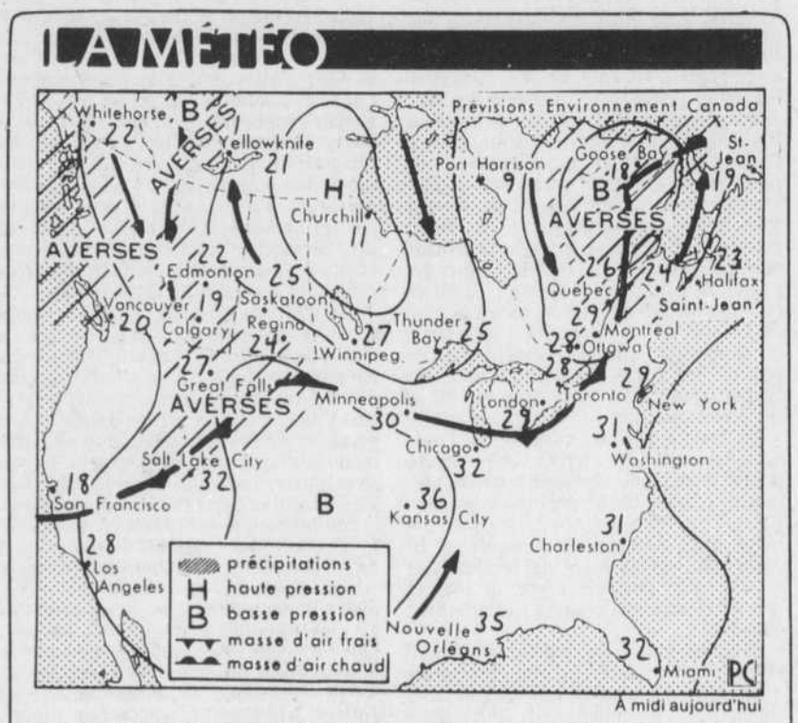

À midi aujourd'hui

Une dépression sur le nord-ouest québécois se déplace vers l'est pour se situer au nord de Sept-Iles ce soir. Un front froid associé à cette dépression amènera du temps moins chaud sur nos régions nord en journée, puis sur nos autres régions ce soir et vendredi. Des averses et des orages seront associés à la dépression et au front froid.

■

Abitibi, Témiscamingue et réservoirs Cabonga et Gouin: plutôt nuageux et brumeux avec quelques averses ou orages le matin. Dégagement graduel par la suite. Vents modérés. Maximum de 20 à 22. Vendredi: beau.

■

Pontiac, Gatineau, Lièvre, Laurentides, Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie et parc des Laurentides: plutôt nuageux avec quelques averses ou orages. Vents modérés par moments. Maximum près de 25. Vendredi: beau.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie, Beauce, Rivière-du-loup et Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux en matinée. Nébulosité variable avec quelques averses ou orages en après-midi. Vents modérés par moments. Maximum de 29 à 31. Vendredi: beau et moins chaud.

■

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie et Gaspé: plutôt nuageux avec quelques averses ou orages, surtout en fin de journée. Vents modérés. Maximum de 23 à 26. Vendredi: ciel variable.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles, Basse-Côte-Nord et Anticosti: plutôt nuageux avec quelques averses ou orages surtout en après-midi. Vents modérés. Maximum de 20 à 23. Vendredi: ciel variable.

Écrasement du DC-10 à Chicago: une première indemnisation

CHICAGO (AFP) — Un tribunal de Chicago a accordé les premiers dommages et intérêts à la famille d'une des victimes de la catastrophe aérienne de Chicago, en mai 1979, au cours de laquelle 273 personnes avaient péri.

La cour a condamné le constructeur du DC-10, McDonnell Douglass, et la compagnie aérienne American Airlines à payer $277,500 à l'épouse et à la fille de Craig Valladares.

Les plaignants avaient réclamé plus de $900,000, en se basant sur une espérance de vie de 70 ans pour Mme Valladares et sur la part du salaire de la victime consacrée à sa famille.

Le jury a estimé que $250,000 de dommages et intérêts et $27,500 destinés à couvrir les dépenses des plaignants étaient suffisants.

De nombreuses autres plaintes similaires de familles des victimes sont encore en instruction.

AUJOURD'HUI

A 8 h 30, début du 11e Concours hippique de Terre des Hommes, sur l'île Sainte-Hélène. Entrée libre.

■

A 9 h, reprise des travaux de la 39e réunion annuelle de l'Association canadienne des administrateurs de législation ouvrière (jusqu'à demain), en l'hôtel Méridien.

■

A 19 h 30, réunion publique du Bureau des écoles protestantes du grand Montréal, à ses locaux du 6,000 ave Fielding.

■

A 20 h, débat-rencontre sur la politique du gouvernement québécois en énergie, au café écologique «La vie douce», 4473, Saint-Denis.

■

A 20 h, célébration d'une messe à la mémoire de Mgr Josemaria Escriva, fondateur de l'Opus Dei, en l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, 1847, boul. Gouin est.

■

A 20 h, concert en plein air du groupe Mandeville, pour le service des activités culturelles de Saint-Laurent, au parc municipal.

A 20 h, assemblée mensuelle de la section Laurentides de l'Association des familles uniparentales du Canada, au YMCA de Saint-Laurent, 1745, boul. Décarie.

■

Début de la semaine du cinéma gai, au Cégep Maisonneuve, 2,700, Bourbonnière. Il y aura aussi une exposition d'oeuvres.

■

Le congrès de l'Association pour le contrôle atmosphérique poursuit ses travaux, jusqu'à demain, en l'hôtel Reine-Élisabeth.

■

Les délibérations de la 44e Conférence fédérale-provinciale sur la faune se poursuivent, jusqu'à demain, en l'hôtel Park Lane d'Ottawa.

■

La rétrospective de l'oeuvre de Van Gogh, à l'aide de reproductions, se poursuit à la galerie des boutiques de Place Bonaventure.

■

Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à **Montréal**, aux Galeries d'Anjou, de 15 h à 20 h 30; à **Vimont** (Laval), à la Cité de la santé, de 10 h à 16 h 30; à **Hull**, au Manège militaire, de 14 h 30 à 20 h.

faites l'effort des forts

Être malade, ce n'est agréable pour personne, mais quand c'est court, on l'oublie.

Être longtemps malade, être handicapé ou être une personne âgée qui a besoin de soins, ça ne peut pas s'oublier.

Nous non plus ne l'oublions pas. Ils sont plus de 60 000 au Québec qui crient "au secours" pour que le monde des forts leur apporte un peu de réconfort.

Pensons à eux souvent et plus particulièrement lors de la campagne de souscription du Comité provincial des malades. Il est de notre devoir d'encourager cet organisme qui permet à tant de malades et de personnes âgées d'améliorer leurs conditions de vie et de mettre leurs aptitudes au profit de notre société. Ils ont encore un rôle à jouer dans une société juste. Aidons-les à s'aider eux-mêmes et soyons généreux.

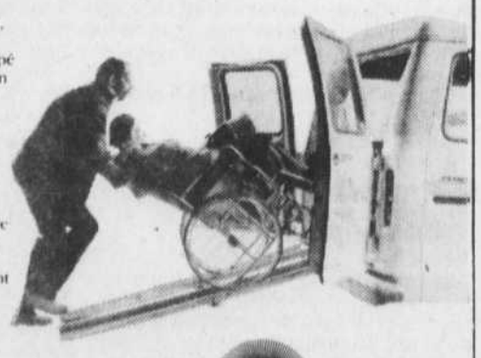

Aidez le Comité provincial des malades

J'ajoint ma contribution à la campagne de souscription du Comité provincial des malades

Nom (lettres moulées) Adresse Code postal

Montant versé: $ Chèque ☐ Mandat ☐

☐ Veuillez envoyer un reçu pour fins d'impôt

Comité provincial des malades
Succursale Complexe Desjardins,
C.P. 458
Montréal, Québec
H5B 1B5

LE DEVOIR
Montréal, jeudi 26 juin 1980

CAHIER 2 L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Un mode d'épargne supérieur
Nos certificats de dépot garanti
11 3/8% Intérêt annuel. Période de 5 ans
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Treize «complices» en gestion de redressement

Des conseillers en salopettes pour redresser les entreprises

par Marie-Agnès Thellier

CONNAISSEZ-VOUS beaucoup de firmes de consultants en administration qui ne travaillent jamais pour deux entreprises du même secteur, pour deux entreprises concurrentes? Et des conseillers qui se mettent en salopettes pour redresser une entreprise en difficultés?

Une firme d'études et conseils en gestion, Laplante, Gauvin, Tremblay, Pouliot, Guérard et Associés, de Montréal, s'est donné ce code d'éthique très rigoureux pour réussir la «gestion de redressement» d'entreprises mal en point.

«Si une entreprise possède des ressources humaines et matérielles adéquates, un marché pour ses produits, et justifiait dans le passé du financement externe, tout bailleur de fonds devrait s'assurer que l'entreprise a perdu ses ressources et son marché avant de lui retirer son appui», estime Gérald Tremblay, qui a fondé avec Jean-Louis Gauvin et Serge Laplante (décédé) la firme spécialisée en «gestion de redressement» fin 1976. Aucune entreprise ne devrait être liquidée avant le diagnostic d'un gestionnaire (et non d'un liquidateur).

Au terme d'un diagnostic complet, estimant la valeur des ressources humaines et matérielles de l'entreprise et de son marché, les consultants peuvent miser sur la survie d'une entreprise et en prendre le contrôle pendant une période allant de deux mois à un an pour y faire le grand ménage de printemps. La plupart du temps, il leur faut réorganiser la production et les ventes, se débarrasser des matières premières et des produits en stock, implanter de nouvelles méthodes administratives de contrôle, créer des nouveaux produits, motiver le personnel et trouver du financement additionnel tout en gagnant la confiance des dirigeants de l'entreprise.

Lorsque les états financiers laissent voir une sensible amélioration des ventes et du fonds de roulement, les «gestionnaires de redressement» quittent la direction quotidienne de l'entreprise mais y restent associés en supervisant les résultats mensuels et annuels et en conseillant les dirigeants quand l'entreprise envisage une expansion.

«On a voulu se dissocier du concept de «gestion intérimaire» en utilisant les mots «gestion de redressement». On aurait pu parler de «gestion de relance» mais le terme «relance» est lié au long terme alors que le redressement, c'est du court terme», explique Gérald Tremblay au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR.

La firme devrait peut-être aussi appeler «complices» du redressement ses gestionnaires, ses conseillers-consultants. Car selon M. Tremblay il faut une complicité basée sur la confiance pour que l'opération-survie réussisse. La crédibilité de Laplante Gauvin Tremblay Pouliot Guérard et associés repose non seulement sur le bagage académique des associés mais sur leur expérience personnelle et sur leur vocation économique et sociale.

Les «complices» sont maintenant 13 avec l'arrivée fin avril de deux conseillers en relations humaines, Guy Djandji et Jean-Claude Lauzon. «On ne sera jamais plus de 20 à 25. On fait des gros mandats avec de l'aide extérieure (vérificateur, comptable, ingénieur...). Nous, on veut être des généralistes. Et il faut avoir la vocation, y croire réellement, avoir une piqûre pour faire du redressement. Les plus belles expériences, c'est quand les gens collaborent à 100%, sont disponibles le soir et les fins de semaine pour sauver l'entreprise», note Gérald Tremblay. Il n'y a que des associés seniors et pas de pyramide savante reposant sur le travail des conseillers juniors.

«Déjà en deux ans et demi, il y a une quarantaine d'entreprises que l'on a grandi doucement, avec toujours un passage dans l'entreprise et ensuite un coup de pouce pour le bilan annuel et les budgets prévisionnels mensuels», explique Gérald Tremblay.

Clairement, la firme-conseil prend ses distances vis-à-vis d'autres firmes qui agissent plutôt comme des liquidateurs et qui multiplient les conflits d'intérêts. «Nous ne travaillons jamais (pas seulement «en même temps»: jamais) avec des entreprises du même secteur. C'est fondamental car nous devenons complice, nous nous identifions à notre client. Ceux qui ne font pas cela perdent leur indépendance. Cela fait une très grosse différence avec les vérificateurs qui ont 3 ou 4 clients du même secteur. C'est pour cela que l'on voit des Vérificateurs travailler depuis dix ans dans une entreprise sans l'aider ou que l'on voit un secteur entier comme le textile «vérifié» par la même compagnie connaitre de sérieux problèmes», continue le gestionnaire.

«Nous, on ne fait jamais de liquidation. Nous remettons notre diagnostic à la banque. Mais c'est l'entrepreneur qui paie nos honoraires et non la banque. Nous n'avons de parti-pris ni pour les banquiers, ni contre les travailleurs. On blâme toujours les employés alors qu'ils ne contrôlent ni l'équipement, ni le financement, ni le carnet de commandes, ni l'organisation physique de l'usine», constate Gérald Tremblay. Tout de suite après son entrée comme gestionnaire de l'entreprise, il met cartes sur table au cours d'une réunion avec les employés en présence du syndicat et de l'employeur. Cela donne confiance même si certains licenciements sont inévitables, notamment dans l'administration et la vente.

«Nous ne licensions pas toujours mais souvent, non sans avoir fait tous les efforts possibles de recyclage dans l'entreprise. Le gestionnaire de redressement travaille avec des relations qui se sont bâties avant lui. Changer quelqu'un de poste peut être souvent la solution. Et quand une personne est à deux ans de la retraite, il ne faut pas laisser tomber cet employé loyal. Je licencie rarement des petits salariés mais je regarde surtout où ça compte: celui qui gagne 50,000$ par année et qui ne fait pas sa job», explique M. Tremblay.

Le gestionnaire de redressement se bat davantage et constamment avec la banque... lorsque son diagnostic est positif, il conseille à la banque un financement additionnel qui lui permettra de sauver son demi-million ou son million investi dans l'entreprise en difficultés. Les banques répugnaient jusqu'ici à investir davantage, alors qu'elles ont déjà pris toutes les garanties possibles sur l'entreprise, qu'elles ont même fait endosser l'épouse de l'entrepreneur et hypothéqué sa maison... Jusqu'ici préoccupées uniquement de se garantir contre les risques, les banques doivent se muter en partenaires du développement économique, en favorisant notamment cette «gestion de redressement» qui pourtant sauve leur mise.

Deux banques anglophones, la Banque de Montréal et la Banque Royale, furent les premières à «embarquer» dans ce défi alors que ce n'est que récemment que la Banque Nationale, fusion des deux seules banques francophones, a favorisé timidement cette approche. «Il faut parfois changer de banque pour qu'une nouvelle relation se développe entre le patron d'entreprise et le banquier. Souvent l'entrepreneur a perdu sa crédibilité aux yeux du banquier», remarque Gérald Tremblay. Même si les banques avec lesquelles il travaille se sont beaucoup améliorées depuis quelques années, il faut encore se battre avec les banquiers...

Gérald Tremblay insiste sur un point: les banques doivent demander l'avis d'un gestionnaire autorisé sur la qualité de la direction et le réalisme des prévisions budgétaires d'une entreprise. Il prend son propre exemple pour montrer combien les banques se fient souvent à l'apparence, et non à la réalité, avant de prêter des sommes importantes. Après avoir rédigé des rapports de crédit pour Dun and Bradstreet, Gérald Tremblay retourne quatre ans aux études et agrémente sa carte de visite d'un impressionnant M.B.A. (Harvard) en 1972. Rentré au pays, il s'associe dix-huit mois à une compagnie de planification successorale Polyservice Ltée.

C'est alors qu'il prend un risque mal calculé: il représente des athlètes professionnels francophones (Gilbert Perreault, Jocelyne Bourassa...) et les engage dans six-sept compagnies de sports et de loisirs. Les athlètes ne se voyaient pas comme des hommes d'affaires; de plus, il connaît de très sérieux problèmes avec les banques et les employés. «J'ai réussi de peine et de misère à m'en sortir mais je me suis dit: ça ne se peut pas. Avec mes connaissances, tout cet argent, tant de difficultés... Comment font les entrepreneurs qui n'ont pas ton back-ground?». Alors qu'il n'avait aucune expérience pratique comme entrepreneur, le jeune MBA (Harvard) pouvait emprunter tant et plus sans que personne ne le mette en garde contre son manque d'expérience.

Ses autres recommandations touchent les gouvernements et les écoles d'administration. Aux gouvernements, il conseille de revoir leur système d'aide. Certains organismes gouvernementaux remboursent les honoraires de consultation mais il faut auparavant obtenir leur feu vert, ce qui équivaut généralement à laisser l'entreprise tomber en faillite. Aux écoles d'administration, il demande de développer le jugement, l'initiative, le caractère et le sens des responsabilités des futurs entrepreneurs plutôt que de miser sur les belles analyses théoriques. Professeur aux HEC pendant trois ans («C'était ma dette car le gouvernement m'avait octroyé une bourse d'étude»), M. Tremblay voudrait voir davantage d'hommes d'affaires venir transférer leur expérience aux étudiants. Il prépare notamment des études de cas québécois et conseille aux jeunes diplômés de prendre une expérience pratique (BFD, PME) avant de se lancer eux-mêmes en affaires.

«En gestion de redressement, un bon gestionnaire ne doit rien faire, sauf canaliser les forces au sein des entreprises et agir comme lien avec le secteur financier. Il rend confiance, leadership et motivation à l'entrepreneur lui-même», constate Gérald Tremblay.

«Je fais de la gestion de redressement parce que j'ai besoin de relever des défis, prendre des risques calculés et d'agir. C'est là ma contribution au développement économique», conclue-t-il. Il rêve maintenant d'une autre dimension à cette gestion de redressement. Prenant comme exemple tous ces jeunes PDG de 35-40 ans déjà au faite de leur carrière, il leur cherche un nouveau défi. «Il nous reste juste une porte de sortie: faire de la politique. Mais étant donné ce que l'on est, ce ne sera pas de la politique comme aujourd'hui à l'Assemblée nationale», estime Gérald Tremblay.

Il voit déjà un plan d'action en trois points: 1) s'entendre sur un plan quinquennal de développement économique du Canada, sur les quatre ou cinq secteurs importants à développer et à promouvoir. 2) rassembler les financiers importants (banques, Power Corp., Argus Corp., mouvement Desjardins, même Syndicats et investisseurs étrangers) et former une coquille genre banque d'affaires à but lucratif. 3) trouver des possibilités d'investissements au Canada pour appliquer les décisions de développement.

Par ailleurs, les hommes politiques devraient faire leur propre ménage, leur «gestion de redressement», pour retourner à la source de leurs actions, pour mieux utiliser leur personnel administratif, pour contrôler l'usage de tous les sous. Mais il manque de leadership partout en Amérique du Nord et on voit davantage de laisser-aller et de gaspillage que de création d'emplois.

Partisan de la transparence économique des entreprises («je ne sais pas jusqu'où j'irai mais je suis en faveur de la transparence et je travaille à livres ouverts»), Gérald Tremblay semble avoir une conscience exacerbée du rôle économique et social des jeunes patrons d'aujourd'hui. Consacrer deux ou trois ans de sa vie à mener une vie de fou pour créer ou sauver des emplois au Québec lui semble une dette dont plusieurs Québécois devraient s'acquitter...

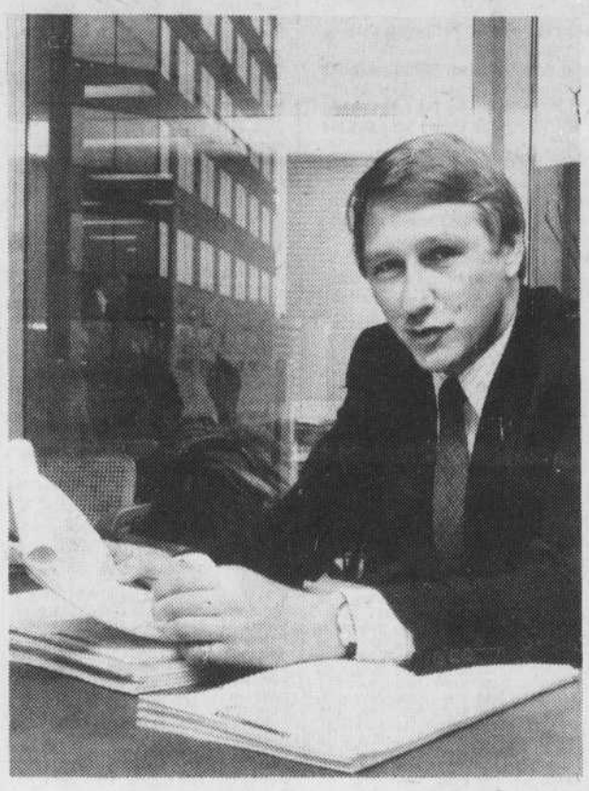

M. Gérald Tremblay, l'un des co-fondateurs de la firme spécialisée en gestion de redressement. (Photo Jacques Grenier)

Selon M. Gérald Tremblay, il faut une complicité basée sur la confiance pour que l'opération-survie réussisse. (Photo Jacques Grenier)

La conjoncture en bourse est-elle propice?

Les cours boursiers évoluent de façon cyclique

Parce qu'ils évoluent de façon cyclique, il faut savoir saisir l'occasion propice, si l'on veut réussir sur les marchés financiers.

Il existe un moment opportun d'intervenir de façon plus massive, ou d'exercer plus de prudence.

La drôle de récession actuelle rend encore plus nécessaire cet examen et cette réflexion.

L'analyse des récessions et des reprises fournit une réponse

Midland Doherty, spécialistes en investissements, viennent de publier une étude prospective, fort opportune, qui apporte des réponses concrètes à l'investisseur qui se demande:

Dois-je être investi, présentement?...
— dans du court terme
— dans du long terme
— en bourse,
— ou demeurer liquide?

SI VOUS DÉSIREZ TROUVER DES RÉPONSES À CES QUESTIONS, VOUS N'AVEZ QU'À NOUS RETOURNER LE COUPON CI-DESSOUS, SANS OBLIGATION DE VOTRE PART.

MIDLAND DOHERTY
Spécialistes en Investissements

Midland Doherty Limitée
3 PLACE VILLE MARIE, SUITE 208
MONTRÉAL, QUÉ. H3B 4C5

Prière de me faire parvenir votre étude:
"Cycles de l'économie et des marchés financiers"

Nom.....
Adresse.....
Ville..... Code..... Tél.:.....
Client de Midland Doherty: Oui ☐ Non ☐

$
Nous achetons les mobiliers de bureaux usagés
382-5672
Demandez Nick
FUTURIC
AMEUBLEMENT DE BUREAU
9150 av. du Parc, angle Chabanel
Montréal, Qué.

GE
Présente....
le copieur de table Canon universel le moins cher de notre gamme!

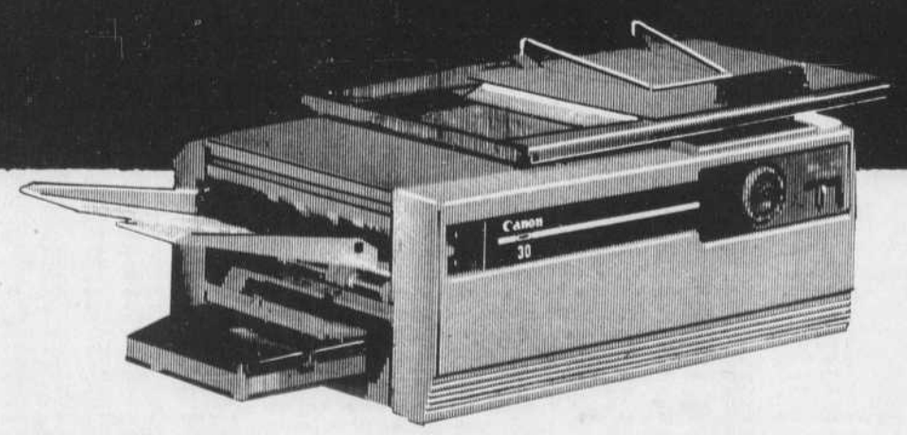

Ses atouts sont remarquables:
- rapidité, jusqu'à 17 copies à la minute
- aucun réchauffement préalable
- centre de commande par micro-ordinateur assurant une fiabilité exceptionnelle
- arrêt automatique, permettant d'économiser l'énergie
- dispositif de copies multiples, automatique, de 1 à 20 copies
- système unique de reproduction, permettant d'obtenir des copies impeccables sur papier ordinaire
- grand choix de formats de papier
- alimentation en papier par cassette, très commode
- copieur de table compact offrant le rendement d'un gros copieur

COPIEUR SUR PAPIER ORDINAIRE
Canon NP 30

Pour plus d'information appelez Marc Paquet, local 270
342-5151

Cie Canadienne d'Équipement du Bureau Ltée
5990 Côte de Liesse, Montréal. H4T 1V7

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Pétroles en vedettes

La cote a grimpé hier à son niveau le plus élevé depuis le 6 mars, à la Bourse de Toronto, les investisseurs ayant cédé à la séduction des valeurs pétrolières, gazières et aurifères. L'indice a pris 21,81 points à 2053.75.

Le pétrole et le gaz progressent de 142.83 points à 4736.14. Les communications et les média, ainsi que les papiers et les forestières fléchissent.

L'indice des aurifères a poursuivi son escalade, grimpant de 62.89 points à un niveau record de 4034.49.

Les gains l'emportent sur les pertes (310 contre 154) et 203 valeurs sont inchangées.

Le volume s'inscrit à 5.68 millions d'actions valant $60.52 millions mardi.

Parmi les industrielles, Imperial Oil B prend 2 1-4 à $44 1-8, Texaco Canada 2 à $100, HCI Holdings B 2 à $27 1-2, Dome Pete 1 5-8 à $83 3-4 et Aquitaine of Canada 1 5-8 à 63 3-8.

John Labatt A cède 1-8 à $24 1-8, Massey-Ferguson 3-8 à $7 et Canadian Curtiss-Wright six cents à 89 cents.

Dans le secteur minier, Dome Mines gagne 1 3-4 à $103, McIntyre Mines 1 1-2 à $79 1-2 et Kerr Addison 1 1-4 à $16 3-4. Cyprus Anvil Mining perd 5-8 à $18 et Brenda Mines, 5-8 à $30.

Parmi les pétroles, Canada Northwest Land avance de 1 1-4 à $21 5-8. Coseka Resources 1 1-8 à $22 7-8 et PanCanadian Pete 1 à $73. Oakwood Pete perd 5-8 à $18 et Canadian Reserve Oil and Gas $20 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	z50	450	450	450	
AbyGlnw	1700	$9¼	8¾	9¼	+ ¾
AbtiPrce	10077	$19	18¾	18¾	— ⅛
Abitbi10	z86	$51	50⅞	50⅞	
AdanacM	1250	380	365	375	−10
Advocate	1600	135	130	130	−20
AftonMin	1425	$29¼	28½	29¼	+ ¾
AgnicoE	16313	$15⅝	14⅛	14¼	— ⅛
AgraInd A	1100	$5⅛	5	5⅛	
Akaitcho	2000	160	150	150	−10
Albany	19800	250	225	250	+25
AltEnergy	27480	$18	17¾	17⅞	+ ⅛
AltaGasA	64416	$31⅝	31⅛	31¼	+ ¼
Alta G D p	z1	$325	325	325	
Alta G F	100	$26⅞	26⅞	26⅞	— ⅛
AltaG9.76	700	$26¾	26¾	26¾	— ⅛
AltaG7.60	2000	$23½	23½	23½	+ ¼
AltaG6⅜	2320	$43¾	43¼	43⅜	+ ⅜
AltaG6½	15380	$29⅜	29	29¼	+ ¼
Alta Nat	754	$20	20	20	
Alcan	16144	$32¼	31⅞	31⅞	+ ¼
AlgoCent	100	$24¾	24¾	24¾	— ¼
AlgomaSt	795	$31½	31	31½	+ ¾
AStel p	200	$25½	25½	25½	
Algon	z10	$7¾	7¾	7¾	
AllarcoDv	110	$110	110	110	
Alum3rd p	1100	$25½	25	25½	+ ½
AmLarder	38000	91	87	89	+ 4
Am Eagle	7300	$5¼	5⅛	5⅛	
AmLeduc	69550	92	84	91	+ 7
AndresWA	100	$11	11	11	— ⅛
Ang CT 290	z20	$30¾	30¾	30¾	
Ang CT 315	100	$33	33	33	
Ang D Gld	1100	400	390	395	− 5
AngUDev	7000	365	345	345	+10
Aquitaine	9380	$63¾	61½	63¾	+1⅜
Arbor C	4125	150	145	150	+ 5
Argosy	3000	58	55	58	+ 6
Argus	z45	$17¼	17¼	17¼	
Args 250p	165	$25½	25½	25½	— ½
Args 260p	210	$26¾	26½	26½	— ½
ArgusBpr	125	$27	27	27	— ⅛
ArgusCpr	600	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Asamera	9665	$24¾	24¾	24½	
Asbestos	400	$35¼	35	35¼	+ ½
AsocPorc	3000	400	390	395	
Astral	100	290	290	290	
AtcoA	6350	$22½	22⅛	22½	+ ½
AtlCCop	1200	90	90	90	
AtlasYk	26000	84	80	83	+ 1
AtlsYkr	84636	6½	5½	6	
AtoHardA	300	$10¾	10¾	10¾	
BBCMp	2500	$25	25	25	
BC Sugar A	250	$36½	36½	36½	+ ½
BP Can	10837	$44⅞	44¼	44¾	+ ¼
BanisterC	100	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
BankBC	621	$34⅞	34	34⅞	+ ⅜
BankMtl	20246	$27⅜	27⅜	27⅝	+ ¼
BankNS	6533	$30⅝	30	30⅝	+ ⅛
Bankeno	2300	$7	6¾	7	+ ⅛
Barbecon	100	$21	21	21	+ 1
BaryExpl	600	160	160	160	
Basic Res	56400	$14¼	13½	14	+ ⅞
Baton B	1100	$13	13	13	
BellCanad	31675	$20½	20⅜	20½	
BellCpr	z50	$25⅞	25⅞	25⅞	
Bell1.80	100	$20⅝	20⅝	20⅝	
Bell1.96	400	$24⅜	24⅜	24⅝	+ ⅜
Bell2.05	8915	$25⅜	23⅜	23⅜	
BighartOG	6830	$8½	8⅜	8½	+ ¼
BiHawk	3000	53	53	53	− 6
BlakwodA	300	$5	5	5	
Bombr	100	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Bonza O	10250	$12¼	11¾	12¼	+ ⅜
BonanzaW	4100	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
BowVal	128155	$19⅜	18⅝	19⅛	+ ⅝
BralorRes	1502	$11¾	11⅜	11⅜	— ⅛
Bramalea	1200	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
BrascanA	1684	$26½	26¼	26⅜	
BrendaM	42950	$30½	30	30	— ⅝
BrightA	100	$14	14	14	+ ½
Brinco	5370	$7⅝	7½	7⅝	+ ⅜
Brinco p	3148	$5⅛	5	5	— ⅛
BCFP	4987	$14	13¾	13¾	
BCRIC	12955	$6¼	6⅛	6⅛	
BC Phone	5465	$17	16¾	16¾	+ ⅛
BCPh4½p	z10	$52¼	52¼	52¼	
BCPh4.84	2015	$14	14	14	
BCP10.16p	693	$25¾	25¾	25¾	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Brooke pr	z80	$19	19	19	
BroulReef	4200	112	110	112	+ 2
Brunswk	9620	$11¾	11⅜	11½	+ ⅛
BuddCan	130	$6⅞	6⅞	6⅞	
CAE	36910	$18⅛	17⅝	18	
CIL	456	$26	26	26	
CILpr	z2	$38¾	38¾	38¾	
CMERes	3589	310	305	305	− 5
CadFrv	895	$20	19⅝	19⅝	+ ⅜
Cad Frv A	1530	$8⅞	8¾	8¾	
Cal Pow A	14068	$18	17⅝	18	+ ¼
CalP5p	z50	$60½	60½	60½	
CalP10p	95	$105	105	105	− 4
CalP9.80	z45	$103	101	101	
CalP9.75	200	$102	102	102	
CalP2.36	300	$26¾	26¾	26¾	— ⅛
Calvert	21400	300	285	290	
Camflo	20986	$23⅞	23⅛	23⅜	+ ⅜
CChibA	400	$14	13½	14	+ ¼
CampRL	25435	$54¼	52⅛	52⅛	— ⅛
CanCem	3140	$12¾	12½	12½	— ¼
CCem6½	z100	$13½	13½	13½	
CCem2p	3650	$14¼	14⅛	14⅛	+ ⅛
CDC	1800	$12¾	12¾	12¾	— ¼
CanMalt	1200	$31¾	31¼	31¾	+ ¼
CNorWest	10724	$21⅜	20½	21⅜	+1¼
CanPEnt	16451	$22⅛	22	22	
CPackrs	500	$30⅜	30⅜	30⅜	— ¼
CanPerm	1700	$18¾	18⅜	18½	
CPerm6¾	500	$22¼	22¼	22¼	
CS Pete	2917	$18	17	17⅜	+ ½
Can Trust	235	$25½	25¼	25¼	— ¾
CTung	560	$27	27	27	+ ½
CCablesyA	3680	$18⅝	18	18	— ⅞
CdnCel	870	$14¾	14¾	14⅜	
CCMan Y	4450	$11	11	11	— ¼
CCurtis	2650	90	89	89	− 6
CFormost	2000	$10	10	10	— ½
CGE	200	$29¼	29	29¼	
CG Invest	200	$23	23	23	+ ½
CIBkCom	59036	$26½	26	26⅜	+ ⅛
CLencour	7750	126	120	125	+ 5
CManoir	1000	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
CMarconi	1125	$18⅞	18¾	18⅞	+ ⅜
CNat R	33795	$19¼	18⅞	19⅛	+ ¼
CNat8.50	1050	$41¼	41	41¼	+ ¾
COcdental	8393	$15⅞	15⅜	15¾	
CPLtd	19310	$40¾	39⅞	40¼	+ ⅛
CPL A p	750	$8½	8½	8½	— ⅛
CReserve	2989	$20⅞	20½	20½	— ¼
CdnTire	144	$26	26	26	+ ⅜
CdnTireA	8363	$28¼	28	28	— ¼
C Util 5pr	z30	$51¾	51¾	51¾	
CU 10¼	200	$27¼	27¼	27¼	
C Util9.24	100	$26	26	26	
C Util7.30	100	$21½	21½	21½	— ¼
CWN G 4 pr	141	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
CWN 5½ p	100	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Canbra	800	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
CandelOil	1440	$30½	30	30½	+ ½
Canray	2900	300	290	300	+ 5
CanronA	6960	$15	14¾	14¾	— ¼
Cara	600	$16¼	16	16	— ⅛
CarlOK	11179	$9¾	9⅜	9⅜	— ⅛
CarmaA	7100	$16¾	16⅜	16⅜	
Carma8.75	100	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
CarolinM	7000	$19	18¾	18¾	+ ¼
Cassiar	400	$13¼	13⅛	13¼	
Celanese	810	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Celan 175p	400	$18¼	18	18	— ½
CtlEstA	1000	$12½	12¼	12½	+ ⅜
CentPat	1500	450	450	450	
Chncllr	15441	490	480	490	+ 5
CharterOil	100	305	305	305	+ 1
wwNB "f"	E e9	RK¾	11½	11⅝	+ ⅛
ChibKay	1500	34	34	34	+ 6
ChieftanD	2900	$23½	23¼	23½	+ ¼
Chrysler	4511	88	73¾	73¾	— ¼
Cockfield	100	450	450	450	
CoinLake	2000	50	50	50	− 7
Cmplx	8500	$6¾	6¼	6¼	
Cominco	16536	$52⅞	51¾	52⅞	+1¼
ComincoA	100	$25	25	25	
ComrcIOG	5500	385	375	380	
Coniagas	1200	250	250	250	
ConBathA	47036	$15⅛	14¾	15⅛	+ ¼
ConBathp	650	$16¼	16⅛	16⅛	— ⅛
ConFardy	1050	290	290	290	+ 5
CDurham	56300	270	262	264	+ 3

MONTRÉAL

Forte reprise

Forte reprise des cours, hier, à la Bourse de Montréal, où l'indice composé grimpe de 6.32 à 349.30 et le volume s'inscrit à 697,798 actions, contre 358,672 lundi.

Les gains l'emportent sur les pertes par 76 à 41, tandis que 50 valeurs restent inchangées.

Les industrielles gagnent 8.99 à 377.32, les banques 4.09 à 358.00 et les papiers 1.04 à 178.63, tandis que les services publics perdent 0.14 à 252.22.

Gulf Oil avance de 1 1-2 à $33; Imperial Oil A 2 3-4 à $45; Shell Canada 1 1-8 à $35 1-2; Banque de Commerce 3-8 à $26 1-2; Dome Petroleum 2 1-4 à $83 3-4 et Total Petroleum A 1 1-2 à $46 7-8. Walker Home cède 1 à $27 1-2 et Husky Oil 1-8 à $17 3-8.

Parmi les spéculatives, Lynx-Canada Explorations gagne deux cents à $1.27 sur un volume de 48,300 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AbtiPric	1250	$19	18¾	19	+ ⅛
AltaEnerg	702	$18	18	18	— ⅞
Alta Gas T	3155	$31½	31¼	31¼	+ ½
Alta GT J	300	$43½	43½	43½	+ ½
Alcan	3722	$32⅛	31⅞	32	+1
Aldona	2000	127	125	125	−2
Americ	8000	29	26	29	+1
Aquitaine	4300	$63¾	61⅞	63¼	+2¼
BP Can	4100	$44¾	44½	44½	+ ½
Bkertalc	16300	106	100	105	+5
BankMtl	4240	$27⅜	27⅛	27½	+ ⅜
BankNS	100	$30⅛	30⅛	30⅛	— ⅛
BqueNat	4067	$13⅜	13½	13½	+ ¼
Bateman	24500	23	23	23	
BellCanad	7560	$20½	20⅜	20⅜	
Bell pr E	200	$30⅜	30⅜	30⅜	+1⅝
Bell Pr H	3900	$23½	23½	23½	— ¼
Belchas	1000	76	76	76	−2
BombInc	676	$13	13	13	
BrcanA	250	$26½	26½	26½	
Bruneau	2500	51	50	50	
CadillacEx	9100	375	365	370	
CalpwA	11300	$18	17⅞	18	
CdaCem	30800	$12¾	12½	12½	
CDevlp	100	$12¾	12¾	12¾	— ⅜
CFound	125	210	210	210	−10
C Imp Bank	8708	$26½	26⅛	26½	+ ⅜
CPLtd	4451	$40¼	40	40⅛	— ⅜
CdnTire A	100	$28	28	28	— ¼
CanronA	400	$14¾	14¾	14¾	
Cantol	100	290	290	290	−10
CarlOk	1320	$9¾	9⅜	9⅜	+ ¼
Celanese	100	$6	6	6	— ⅛
Chieftain	100	$23¼	23¼	23¼	+1¼
Chrysler	400	$7⅞	7¾	7¾	— ⅜
Cominco	600	$52⅞	52	52⅞	+1
C Bath A	1200	$15	15	15	+ ¼
C Div pr	159	$21	21	21	
Cons I Res	16800	260	255	255	
C Sum	7250	40	39½	40	−1
Daon	300	$7⅞	7⅞	7⅞	+2
Domco	1100	$7¾	7¾	7¾	— ¼
DomePete	7785	$83¾	82½	83¾	+2¼
DBrdge	4550	$17⅜	17	17⅜	+ ⅜
DofascoA	2700	$33½	33	33	
Domtex	11100	$14	14	14	
Domtar	1500	$24½	24	24	
Donohue	1000	$22¼	22¼	22¼	— ¾
DonohuepA	140	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Dumgmi	15500	$5½	5¼	5⅜	+ ¼
Dumont	11200	79	72	79	+7
DynMn	20100	99	91	99	+9
Dyn M Wts	9000	24	22	22	+2
En P Met	2600	$6½	6¼	6½	
EntCanP	7042	$22⅛	22	22	
FCA Inter	500	290	290	290	+10
FalNck	720	$99½	99½	99½	+ ½
Francana	200	$19½	19½	19½	
Fulcr6p	1000	$10¼	10¼	10¼	
GBCpr	200	$25	25	25	
GazMetr	925	$7½	7¼	7¼	— ¼
Genstar	1135	$30⅞	30⅛	30⅝	+1⅛
Goldex	2300	145	130	145	+15
GmaLee	32000	261	250	256	−2
GulfCan	36532	$33⅛	31⅜	33	+1½

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
H Bay MS	550	$24⅛	24½	24⅜	+ ⅜
H Bay Co	108	$24¾	24¾	24¾	—1¼
H Bay pr A	1500	$20½	20½	20½	+ ⅛
HB Oil Gas	2340	$32⅞	32½	32⅞	+ ⅜
HuskyOil	8275	$17¾	17⅜	17⅜	— ⅛
IAC	4414	$10⅜	10⅛	10¼	— ⅛
IUInt	100	$17¾	17¾	17¾	+ ⅜
Imasco	450	$49½	49	49½	+ ½
Imp O A	17537	$45	43¼	45	+2¾
Imp O B	100	$44½	44½	44½	+5
Inco	7900	$25	24⅝	24⅝	
IPLA	300	$17½	17½	17½	
Ivaco	4750	$17¼	17⅛	17¼	+ ⅛
JamexExpl	250	200	200	200	
Kiena	26575	$14½	13¾	14	+ ½
Ladubor	8100	205	197	197	−4
Lynx Exp	48300	133	125	127	+2
MRRM	100	$25	25	25	+1
Mclean H A	5000	$16	16	16	— ½
MB Ltd	4850	$29⅝	29⅜	29⅝	+ ⅛
Mailslin	200	425	425	425	+10
Mass Fer	2900	$7⅜	7	7⅛	— ½
Massval	3050	33	33	33	+1
Mcintyre	100	$79½	79½	79½	−11
Mclaug	1500	$9¾	9¾	9¾	+1¾
MnrahM	8150	70	68	68	−6
Mercanti	9000	$19¾	19⅝	19⅝	
Mildepsa	2000	32	32	32	−1
MinestM	500	315	315	315	+5
MolsonA	660	$32	31⅞	32	+ ⅛
MolsonB	100	$29¾	29¾	29¾	+1¼
Mnt Trst	500	$19½	19½	19½	— ½
Moore	600	$37	36¾	36¾	+ ¼
Muscoch	20600	225	218	223	+18
Nat Cble p A	100	$7½	7½	7½	— ½
NewfldA	793	$22	22	22	
NewfldE	400	$9⅜	9⅜	9⅜	
NewfldF	375	$9¾	9⅝	9¾	+ ⅛
Nfl T p C	2500	$19½	19½	19½	+ ¼
Noranda	1350	$25⅜	25¼	25¼	+ ½
Norcen	5618	$35¾	34¾	35¾	+1⅛
Normick	650	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
NA Rare	3600	28	25½	25½	— ½
Pancan	500	$72½	72½	72½	—1¾
Petrofina	400	$52	51½	52	+ ¾
Phoenix	1254	$6¼	6	6¼	+ ½
Phoenixwts	800	100	95	100	+24
Placer	3400	$17¾	17½	17¾	— ⅛
PowrCrp	1200	$15¼	15	15¼	+ ¼
ProtoEx	2000	179	175	175	−5
Provigo	200	$32⅛	32	32⅛	+ ⅛
PubStrge	400	$19¼	19¼	19¼	
QueExpl	14400	180	171	171	−4
Queenstn	5200	340	335	340	+10
RoyalBank	1237	$49⅝	49	49⅝	+ ⅜
Seagram	100	$64½	64½	64½	+1¼
ShellCan	8870	$35¾	35¼	35½	+1⅛
SilStack	31100	$15	14⅛	14¾	+ ⅛
Stafrd	4000	360	355	360	+20
StelcoA	2710	$29¼	29	29¼	— ¼
SteprC	815	$24½	24½	24½	+1¼50
Tiwlnd	504	$6	6	6	
Tallsmn	5500	210	205	206	
TeleC	1000	$15½	15½	15½	
Tele Met B	1000	$21¾	21¾	21¾	— ⅛
Texaco	671	$100	98⅛	100	+1
Texasgulf	1000	$44	44	44	+1¼
Tor Dm Bk	2001	$29½	29	29½	+ ⅜
Tot Pet A	5650	$29⅞	28¾	29¾	+1⅛
Tot Pet pr	6775	$46⅞	45½	46⅞	+1½
Tr Can PL	1645	$23½	23⅛	23⅛	+ ⅛
Treco	1700	375	375	375	+25
TurbPrD	400	$29½	29	29½	+1
Turbowts	800	$20½	20½	20½	+ ½
Union G A	5950	$11¾	11⅜	11⅝	+ ⅛
UntdAsbes	100	$5½	5½	5½	
Velcro	600	$10	9⅞	10	
Wabasso	500	$13½	13½	13½	— ½
WikrC	8566	$27⅜	27½	27½	— ⅛
WikrPrD	1000	$36⅜	36⅜	36⅜	+4⅜
WikrPrE	700	$28⅞	28⅞	28⅞	— ⅛
Wcostwt3	4650	470	470	470	−5
Wrightbr	1000	60	60	60	
YorkLam	1800	165	150	165	+15
ZellersA	500	$10¼	10¼	10¼	— ¾

HORS COTE

	Ventes	Haut	Bas
Amos Mines	1000	18	18
Augmitto Exploratn	1000	230	230
Bow Valley pr	100	$70	70
Bras d'Or Mines	100	$7½	7½
Can Utilities	125	$28½	28½
East Bay Grcd	8000	33	28
Jenkins Canada	200	$20¾	20¾
Kewagama Gold	1500	190	190
Langis Silver	1000	18	18
OakwoodPetePa	2000	$25	25
Petro Fina pr	5450	$30½	30½
Urban Quebec	2000	12	12
Western Quebec	3000	155	150

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
KAnacon	4087	71	70	71	+ 2
LaLuz	100	$6¾	6¾	6¾	
LabattA	55737	$24½	24	24⅛	— ⅛
LabMin	200	$51	51	51	+ 1
Lacana	37634	$9⅞	9	9⅜	+ ⅜
Lacanaw	8100	$6½	5⅞	6½	+ 1
LaidlawA	400	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
LaidlawB	3800	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
LShore	2008	$9¼	8⅞	8⅞	+ ⅛
LasitrKm	4550	160	150	160	+10
Laurasia	6500	95	90	95	+ 5
LavaCap	300	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Leighinst	400	$9¾	9½	9¾	+ ¼
LevyApr	z2	$8½	8½	8½	
LLLac	5838	$9½	9¼	9⅜	
LoblawCo	1925	490	485	485	− 5
LobCopr	300	$25⅜	25¼	25¼	— ⅜
Lochiel	18510	$7⅞	7¼	7½	+ ¼
LochielA	3300	$13½	13¼	13⅜	+ ⅛
LyttonM	4000	60	60	60	+ 2
MDSHelth	800	$10	9¾	10	+ ½
MICC	1900	$11½	11	11½	+ ¼
MICC8⅝	100	$21½	21½	21½	+ ¼
MSZ Res	9700	240	220	238	+18
MclanH A	32900	$16⅛	16	16	— ⅛
MB Ltd	16350	$29¾	28⅜	29½	
Madeline	1500	235	227	227	− 3
Madsen	900	195	195	195	+ 4
MagnaA	600	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
MagnaB	500	$10	9½	9½	— ½
Magnetcs	2600	160	160	160	+ 5
MajstcWil	3950	$5⅞	5¾	5⅞	+ ¼
Malartic	2414	210	210	210	+29
ManBar	2000	135	135	135	− 3
Mrtme El	300	$14½	14½	14½	+ ⅜
Maritime	838	$24¾	24¼	24½	+ ⅜
MartimAp	700	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
MarT860	10000	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
MarTv40	989	$10½	10¼	10½	+ ⅛
MarT765	100	$8¾	8¾	8¾	— ¼
MarkSpnc	1100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
MassFer	36525	$7⅜	7	7	— ⅜
MasFA	1500	$16½	16⅛	16⅛	— ⅛
MasFB	1725	$16⅜	16⅛	16¼	— ⅛
Matchan	9750	60	58	59	+ 3
McAdam	10500	75	75	75	
McIntyre	1030	$79½	78	79½	+1½
McLaghln	10650	$9¾	9½	9¾	+ ¼
McLghl 9 p	1250	$20	20	20	
McLghl w	z25	$5⅜	5⅜	5⅜	
Melcor	1500	$17⅛	17	17	
Mentor	500	$5⅝	5⅜	5⅜	— ⅛
Mercantil	5057	$19¾	19½	19½	
MerlandE	38100	$9⅜	9	9¼	+ ⅛
MetStorsp	z20	$12¾	12¾	12¾	
Midcon	1600	275	265	265	− 5
Minrl Res	19900	244	237	240	− 5
MitelCorp	14529	$25⅞	25⅜	25½	+ ⅛
MoffatA	300	$16¼	16¼	16¼	
MolsonA	1151	$32⅜	32	32¼	+ ½
MolsonB	100	$29¾	29¾	29¾	— ⅛
MonencoA	350	$13	12¾	12¾	
Moore	13453	$37⅛	36¾	36¾	
MtnStates	10800	$12½	12¼	12¼	— ¼
Murphy	3350	$28⅞	27¾	28¾	+ 1
NBCook	700	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
NBU Mine	7214	370	340	350	+10
Nat Bk Can	7307	$13¾	13½	13¾	+ ¼
NatDrug	625	$13½	13⅛	13½	
NHeesEnt	3900	$6½	6¼	6½	+ ⅜
NatPete	15850	375	360	370	+ 5
NatSeaA	300	$14	14	14	+ ½
Nemco	6750	280	275	280	+14
Neomar	3380	415	400	400	
NB Tel	917	$20½	20⅜	20⅜	
NB Tel A p	450	$15	15	15	
NB Tel1.85	129	$20	20	20	
N Kelore	35000	54	52	52	+ 2
N ProvidD	8000	52	48	52	+ 4
N Que Ragl	10500	$5¾	5	5¾	+82
N Senator	37900	63	61	62	+ 1
N York Oil	14712	294	280	285	+10
NfldLP A	1177	$22¼	22	22	
NfldTel	5054	$10⅞	10⅞	10⅞	— ¼
Nfld Te 975	610	$21	21	21	
Newnor	40000	30	28	28	+ 1
Nick Rim	7000	40	39	40	
NobleM	4000	160	158	160	+ 8
NomaA	1925	$11⅝	11¼	11⅝	+ ¼
NorAcme	35150	105	95	100	+ 1
Noranda	30429	$25⅜	25⅛	25⅜	+ ⅛
Norbaska	17300	85	78	84	+ 6
Norcn	117463	$35¾	34½	35¾	+ 1
NorcenB	100	$20	20	20	
Norcn 288	1935	$64	62	64	+ 3
Norlex	2500	30	30	30	
NCOils	680	$20¼	20	20	+ ¾
Nor Ct 270 p	z50	$29	29	29	
Nor Tel	4055	$41	40½	40¾	+ ⅜
Northgat	2551	$11⅛	10¾	11	+ ½
Northld	19200	98	95	97	− 2
Northstar	2200	$6⅝	6½	6⅝	— ⅛
NSSavngs	1900	$11	11

Contrôlant 89% des ventes de cigares

Imasco vise 50% du marché des cigarettes

par Michel Nadeau

Pour augmenter son chiffre d'affaires qui, depuis quatre ans, se maintient autour de $1.1 milliard, le groupe Imasco poursuivra ses efforts en 1980 afin d'accroître davantage sa part du marché des cigarettes au Canada — actuellement 45% des ventes totales — et améliorer le rendement de ses deux autres divisions, le commerce de détail (Shoppers Drug Mart, Pharmaprix, United Cigar Stores (UCS), Arlington Sports...) et les produits alimentaires (Grissol, Viau, Taillefer, Unico. .)

Hier, à l'occasion de l'assemblée annuelle, le président du conseil d'administration et chef de la direction, M. Paul Paré a déclaré que l'entreprise montréalaise demeurerait probablement dans le domaine des biens de consommation et des services pour ce qui est de sa croissance future.

Imasco, une filiale à 48% du puissant groupe britannique B.A.T. Industries, gère un groupe d'entreprises qui ont rapporté l'an dernier des revenus bruts de $1.1 milliard et des profits de $68.2 millions.

Imperial Tobacco compte pour au moins 72% du chiffre d'affaires et près de 78% des bénéfices de cette société de gestion. Aussi, la direction d'Imasco tente depuis plusieurs années de diversifier ses activités afin de rendre la compagnie moins vulnérable à une éventuelle crise dans le domaine du tabac.

Or, c'est ce secteur qui demeure le plus prometteur. En agissant rapidement dans le domaine des cigarettes douces, Imasco a pris 55% de ce marché au Canada qui représente maintenant 27% de toutes les ventes de cigarettes. (Une cigarette douce renferme moins de 10mg de goudron).

Les principales marques de la compagnie (Player's, du Maurier, Matinée, Médaillon, Camco et Peter Jackson) ont grimpé de 8,4% l'an dernier alors que l'ensemble de l'industrie n'avançait que de 1%. Ainsi, Imperial Tobacco a rogné la part de ses trois principaux concurrents (Rothman's et Macdonald's, de Toronto et Benson & Hedges, de Montréal).

Le président-directeur général d'Imasco, M. L. Edmond Ricard, signalait hier qu'au cours des dix dernières années, pas moins de 69 marques de cigarettes ont été lancées au Canada mais seulement 14 sont parvenues à s'imposer dans le marché. De ce dernier chiffre, huit appartiennent à l'écurie d'Imasco.

M. Ricard prévoit que la consommation de cigarettes progressera de 1½ à 2% par année au cours des cinq prochaines années en raison de l'accroissement de la population.

Si les cigarettes à très faible teneur en goudron (1 mg) connaissent présentement une certaine popularité, M. Ricard croit que la demande se concentrera autour de marques renfermant environ 5 mg.

Les perspectives ne sont pas aussi bonnes du côté du tabac à pipe et des cigares où des baisses ont été enregistrées l'an dernier. Dans le premier cas, il s'agit d'un recul de 15% pour les produits d'Imasco alors que les ventes de cigares diminuaient de 1%. Avec 89% du marché, Imasco n'est cependant pas menacé dans ce dernier secteur. La chute de la vente des cigares s'explique par la montée des prix (on ne trouve plus de cigares à cinq cents) et par le fait que les jeunes fumeurs de cigarillos ne passent pas facilement à des cigares au goût plus prononcé.

Dans les deux autres divisions de la compagnie, on constate que les résultats fluctuent beaucoup selon les filiales. Le groupe le plus décevant est celui des articles de sports où Collegiate/Arlington affiche des pertes considérables. La température assez clémente de l'hiver dernier n'a pas aidé; on cherche à redresser cette entreprise en augmentant sa part du marché par l'acquisition de 11 baux de la firme Outdoor Sports qui a fait faillite l'an dernier. Cette dernière entreprise est spécialisée dans les sports d'été.

L'autre sujet de désappointement est l'investissement de 48% dans les actions privilégiées de Pop Shoppes. Le placement de $8,4 millions a été réduit de moitié environ compte tenu des résultats très décevants de cette firme d'embouteillage de liqueurs douces. «Nous n'avons jamais exercé de contrôle dans cette entreprise», souligne M. Paré en ajoutant qu'il s'agit là «d'une expérience très frustrante».

Par contre, la participation de 44% dans les actions votantes de Hardee's Food System s'avère une très bonne affaire. Ventes et profits augmentent de plus de 33% dans cette chaîne de restaurants à service rapide aux USA.

Du côté du commerce de détail, on poursuit l'intégration des groupes Shoppers Drug Mart et Top Drug Mart, le premier ayant été acquis avec le rachat de Koffler's Stores en 1978. Au Québec, on a également racheté la participation de 50% que détenait Steinberg's dans Pharmaprix. Maintenant filiale à 100%, on a changé une grande partie de l'équipe de direction afin d'augmenter les profits. Shoppers Drug Mart ouvrira près de 30 magasins en Floride en 1980-1981.

Les quelque 600 débits de tabac UCS, au Canada et Tinder Box, aux USA continuent de donner de bons résultats tout comme les produits alimentaires. (Ce secteur dont la direction est à Montréal a été dissocié de la firme torontoise qui contrôle les activités du commerce de détail.)

Si le secteur du commerce de détail — regroupé sous le nom des Produits Associés Imasco dont le siège social est à Toronto — a connu une baisse de $3 millions de ses profits l'an dernier en raison des pertes d'Arlington principalement, les Aliments Imasco montrent une progression à tous les niveaux.

La division des biscuits (Viau, Montmagny) élargira sa part du marché au Québec avec l'acquisition au printemps dernier des Biscuits Lido, une filiale du groupe Culinar.

On a acquis également l'an dernier la Fromagerie Corneville, une filiale du groupe américain Anco, afin d'avoir «une activité complémentaire» des dérivés du pain, Grissol et Melba.

Du côté des produits alimentaires d'origine méditerranéenne vendus sous la marque Unico, on commence à pénétrer activement le marché québécois avec l'huile de tournesol sur laquelle on fonde beaucoup d'espoir en raison de ses vertus quasi-médicinales...

La réorganisation des dernières années s'est faite à partir des fonds internes de la compagnie. Les profits ont doublé en cinq ans. La dette à long terme ne bronche pas autour de $96 millions. Le fonds de roulement est également maintenu à un niveau très stable autour des $190 millions. Les profits sont donc partiellement investis dans la modernisation des installations de tabac (au rythme de $15 millions par année) et surtout dans les efforts de diversification.

Les actionnaires ont également leur part du gâteau des profits puisque, l'an dernier, ils se sont partagés pas moins de $21 millions. Le dividende trimestriel est maintenant de 60 cents, le double d'il y a cinq ans.

À quelques reprises, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, a exprimé le voeu que l'actionnaire majoritaire britannique réduise de 48% à 40% sa participation dans Imasco. Des développements seraient possibles à ce niveau au cours des prochains mois.

Le groupe B.A.T. est réticent à laisser des titres qui ont grimpé de $25 à près de $50 en trois ans. Hier, l'assemblée a décidé de fractionner les actions sur la base de deux nouvelles actions pour une action actuelle. Vendus autour de $25, les titres d'Imasco seront plus liquides.

La direction a indiqué qu'elle avait versé l'an dernier $1 million à différents groupes communautaires dont $56,850 à des partis politiques ou groupements fédéraux et provinciaux «qui travaillent à l'unité du Canada».

L'avis de convocation fournit enfin des informations sur la rémunération des 21 principaux cadres supérieurs de la compagnie qui se sont partagés l'an dernier $2,307.000 pour un salaire moyen (incluant les bonis) de $110,000.

Massey-Ferguson: l'action tombe à $7

Les actions de la compagnie Massey-Ferguson ont glissé à $7 hier à la Bourse touchant ainsi le plus bas niveau de leur histoire. En 1976, ces titres s'échangeaient à plus de $30. Les actions privilégiées du fabricant de machinerie agricole sont également tombées à leur plancher le plus bas des dernières années soit $16.

Ce recul traduit l'inquiétude croissante des milieux financiers quant à l'avenir de la compagnie torontoise, contrôlée dans une proportion de 16% par la société de gestion Argus Corp. de Toronto.

Après avoir perdu $257 millions en 1978, Massey-Ferguson est entré dans une phase de réorganisation complète sous la direction d'un nouveau président, M. Victor Rice. De nombreuses filiales ont été vendues et l'entreprise approche maintenant le seuil de rentabilité.

Il y a un hic cependant. La demande de tracteurs et de moisonneuses-batteuses stagne en Amérique du Nord. De plus, la compagnie devra faire face à une dette bancaire d'un milliard de dollars en 1980 et à un fardeau obligataire pour plus de $600 millions portant des taux d'intérêt élevés. Il en coûtera donc pas moins de $250 millions en frais d'intérêt. Pour sortir de cette situation, Massey Ferguson a désespérément besoin de $500 millions sous la forme d'investissements par ses actionnaires.

Deux articles récents du Financial Post et du Globe and Mail ont démontré que le principal actionnaire de Massey-Ferguson, Argus Corp., semble être moins intéressé dans l'avenir de cette entreprise. M. Black a quitté récemment la présidence du conseil d'administration tout en ne cachant pas sa préférence pour le secteur des richesses naturelles.

Les trois millions d'actions d'Argus ne valent donc plus que $21 millions alors qu'ils sont inscrits dans les livres d'Argus à une valeur de $43.5 millions. Quelle sera l'attitude adoptée par Argus si M-F lance des appels financiers?

Le groupe de M. Black ne dispose pas présentement de ressources importantes pour renflouer cette filiale que la firme de conseillers en placement, Canadian Business Service, recommandait néanmoins récemment à ses clients au prix de $8. La qualité du titre était de nature «spéculative». «Il y a un élément important de risque présentement dans cette compagnie mais le secteur de la machinerie agricole est maintenant prêt pour une période plus faste», affirme CBS.

Raymond Garneau au conseil de la Banque d'Épargne

M. Raymond Garneau

Il se pourrait fort bien que M. Raymond Garneau, vice-président (développement) de La Laurentienne entre ce matin au conseil d'administration de la Banque d'Épargne dont 42,5% des actions appartiennent au groupe d'assurances de Québec.

Les administrateurs de la Banque d'Épargne doivent désigner aujourd'hui un successeur à M. Marcellin Tremblay, président des Prévoyants du Canada, filiale du Groupe Prenor qui a cédé récemment sa participation dans la Banque d'Épargne.

Rejoint au téléphone, le président du conseil d'administration de La Laurentienne, M. Jean-Marie Poitras n'a pas voulu faire de commentaire à ce sujet. L'homme d'affaires n'a pas commenté également un article dans l'hebdomadaire Finance qui affirmait, samedi dernier, que M. Garneau serait désigné au poste de président de la Banque d'Épargne.

Il a été impossible d'obtenir la réaction du président du conseil d'administration de la Banque d'Épargne, M. André Marcil. Ce dernier occupait jusqu'au printemps de 1979 les postes de président du conseil et président de la Banque d'Épargne. Le vice-président de l'institution, M. Roger Lavoie, fut alors nommé à la présidence de la banque de la rue St-Jacques.

On sait que le groupe La Laurentienne n'a pas caché récemment son espoir d'obtenir un troisième fauteuil au conseil d'administration de la Banque d'Épargne. Depuis trois ans, le président du conseil de l'Imperial Life, M. Claude Castonguay siège au conseil de la Banque d'Épargne où fut nommé l'an dernier, M. Guy A. Beaudin, le président du conseil du Fonds F.I.C, une autre entreprise associée au Groupe La Laurentienne. La nomination de M. Garneau accordait à la Laurentienne le quart des douze postes disponibles au conseil d'administration.

En février 1977, la Banque Provinciale et son principal actionnaire, le Mouvement Desjardins, tentèrent de prendre le contrôle de la Banque d'Épargne dont la direction s'assura alors l'appui de La Laurentienne pour repousser cette tentative d'acquisition qui se serait terminée par une fusion.

Un des bras droits de M. Poitras à la direction de La Laurentienne, M. Castonguay fut alors désigné au conseil après que La Laurentienne eut porté de 6% à 10% sa participation dans la Banque d'Épargne.

Dans le secteur privé, les grèves sont cinq fois plus longues (CPQ)

par Louis-Gilles Francoeur

Les salariés du secteur privé doivent faire des grèves cinq fois plus longues que leurs collègues du secteur public pour parvenir à une entente négociée avec leurs employeurs.

Telle est l'une des nombreuses conclusions contenues dans une étude publiée hier par le Conseil du patronat du Québec. Selon cette étude, en effet, les salariés du secteur public font une grève d'une durée moyenne de sept jours par année pour résoudre leurs différends alors que cette même moyenne grimpe à 34 jours dans le secteur privé.

Par contre, le syndiqué du secteur public a 4.3 fois plus de chance sur une base annuelle de se retrouver en grève que celui du secteur privé. Cela peut s'expliquer, semble-t-il par le fait que la quasi totalité des employés du secteur public sont syndiqués alors qu'environ le tiers seulement du secteur privé est équipé de l'outil syndical. La probabilité d'être touché par une grève a été établie par une compilation des statistiques gouvernementales entre 1974 et 1979.

L'étude du CPQ démontre d'autre part que pour la période 1961 à 1979, c'est en Colombie-Britannique que le poids des grèves «a été le plus lourd». On y compte en moyenne 108 jours perdus par tranche de 100 salariés. Le Québec obtient une moyenne de 97 jours, l'Ontario de 70 et l'Alberta, «les résultats les plus positifs», note le communiqué du CPQ, une moyenne de 24 jours perdus.

Si l'on isole statistiquement les cinq dernières années, ce qui couvre les deux grandes négociations du front commun du secteur public, c'est le Québec par contre qui obtient les plus hautes notes avec 149 jours, comparativement à 104 jours perdus par 100 salariés en Colombie-Britannique et 70 en Ontario.

Quant à la répartition des jours perdus entre les secteurs privés et public, l'étude du CPQ note que «du total de jours perdus par les grèves et les lock-out en six ans, 77% l'ont été dans le secteur privé et 23% dans le secteur public. Compte tenu de la taille de chaque secteur, cela représente un certain équilibre. Mais il n'y a pas d'équilibre d'une année à l'autre. En 1976, plus de 30% du temps perdu par les grèves et les lock-out l'a été dans le secteur d'État; en 1979, (autre année de négociation), c'est plus de 40%. Par contre, en 1974 et en 1975, le secteur privé comptait à lui seul plus de 95% du temps perdu par les grèves et les lock-out».

La même étude révèle qu'en 15 ans, la moyenne des grèves a augmenté de 9% par an au Canada, de 4.4% en Ontario et de 14% au Québec.

Par contre, précise la même étude, la durée des grèves est plus courte au Québec (14 jours) qu'en Colombie-Britannique et en Ontario (21 jours).

D'autre part, on apprend que le nombre de conflits est relativement stable d'une année à l'autre au Québec. Sur les centaines de conventions collectives qui se signent annuellement, seulement 286 en moyenne ont donné lieu à des conflits ouverts dans le secteur privé, 201 en 1977 et 340 en 1974. Dans le secteur public, il y a eu en moyenne 64 conflits par an de 1974 à 1979.

Fusion Rolls-Royce/Vickers

LONDRES (Reuter) — Rolls-Royce, constructeur d'automobiles recherchées dans le monde entier par la clientèle de luxe, a décidé de fusionner avec Vickers, une des plus anciennes compagnies industrielles britanniques, produisant notamment des moteurs d'avions et de la mécanique de précision.

L'accord, qui doit encore être soumis à l'approbation des actionnaires des deux sociétés, permettra la constitution d'un groupe disposant d'une suffisante puissance financière pour réussir dans le monde des affaires internationales de plus en plus compétitif et difficile, déclare le communiqué commun publié hier par Rolls-Royce et Vickers.

Aux termes de l'accord, Vickers échangera une de ses actions valant une livre sterling ($2.70) contre deux actions de 25 pence ($0.68) chacune de Rolls-Royce.

La fusion devrait offrir à la compagnie automobile (la partie moteurs d'aviation de Rolls-Royce a été reprise par l'État en 1971) des possibilités accrues d'investissement pour développer ses activités, Vickers, dont la division avions et construction de navires a été également nationalisée en 1977, compte recevoir de ce fait environ 50 millions de livres sterling ($185 millions) d'indemnisation cette année, ainsi que 25 millions de livres ($67 millions) pour la vente d'une filiale de matériel de bureau. Cet argent servira à financer la fusion avec Rolls-Royce.

Fusion de Superior Oil et McIntyre

CALGARY (PC) — Les sociétés Canadian Superior Oil et McIntyre Mines ont annoncé lundi leur accord pour un projet de fusion, aux termes duquel l'action privilégiée de la nouvelle compagnie pourra être échangée contre 2 1-2 des actions ordinaires de McIntyre, et une action ordinaire de Canadian Superior.

Moi un pollueur? JAMAIS!
AQTE

Publicité Martin inc.

Monsieur Yvon Martin, président de Publicité Martin inc., est heureux d'annoncer les nominations suivantes:

M. ROBERT THÉRIAULT

Monsieur Robert Thériault, nommé au poste de vice-président, service à la clientèle, est détenteur d'un B.A. et d'une licence en sciences commerciales, option marketing de l'École des Hautes Études Commerciales. Il s'est joint à Publicité Martin en 1978. M. Thériault possède une dizaine d'années d'expérience en marketing en tant que directeur de produit tant dans des P.M.E. que dans des multinationales, notamment chez Catelli Ltée, Cadbury Schweppes Powell, Versafood, Paris Pâté et Borden Cie Ltée.

M. ONYL BOLDUC

Monsieur Onyl Bolduc, nommé au poste de vice-président, directeur de la création, possède une formation en sciences humaines, sociologie et économie politique du Collège Bois-de-Boulogne de Montréal. Publicitaire depuis dix ans, M. Bolduc a travaillé pour le compte de plusieurs des plus grands annonceurs nationaux et internationaux à titre de concepteur-rédacteur et chef de groupe de création au sein de différentes agences dont J. Walter Thompson, Young & Rubicam, Communication PNMD et Publicité Caledon.

Après seulement dix ans au service du détaillant comme à celui de la P.M.E. et de la grande entreprise, Publicité Martin, Grand Prix Argent du 21e Gala du Publicité-Club de Montréal, occupe une place enviable dans le monde québécois des communications commerciales.

La Mère Martin

Le bien bons petits plats depuis plus d'un siècle!

Chez la Mère Martin, on pend la crémaillère chaque jour, pour vous depuis 5 générations. À la bonne franquette. Que vous aviez envie d'un léger lunch ou d'un dîner copieux, nos 120 ans d'expérience et votre bon goût se marieront très bien pour apprécier nos Côtes de Boeuf de choix, notre traditionnelle Sole de Douvres ou nos fameuses Langoustines d'Alaska.

Venez chez nous, nous avons eu le temps de bien nous préparer depuis 1861... Bien sûr, il est de nos traditions d'accepter la carte American Express.

La Mère Martin
990, rue Saint-Antoine ouest
Tél.: (514) 866-3461

Sortez en grand
La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.MC

ALBERTA GAS TRUNK LINE

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15e jour d'août 1980, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 23e jour de juillet 1980.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

4-3/4%, Séries C, Dividende no. 60
Un dividende de $1.1875 par action sur les actions privilégiées, en circulation, rachetables, 4-3/4% cumulatif, séries C.

5-3/8%, séries D, Dividende no. 47
Un dividende de $1.34375 par action sur les actions privilégiées, en circulation, rachetables, convertissables, 5-3/8% cumulatif, séries D.

7-3/4%, Séries, Dividende no. 26
Un dividende de $0.484375 par action sur les actions privilégiées, en circulation, rachetables, 7-3/4% cumulatif.

9-3/4%, Séries, dividende no. 18
Un dividende de $0.609375 par action sur les actions privilégiées, en circulation, rachetables, 9-3/4% cumulatif.

9.76%, Séries, dividende no. 16
Un dividende de $0.61 par action sur les actions privilégiées, en circulation, rachetables, 9.76% cumulatif.

7.60%, Séries, dividende no. 11
Un dividende de $0.475 par action sur les actions privilégiées, en circulation, rachetables, 7.60% cumulatif.

6-3/8%, Séries, dividende no. 7
Un dividende de $0.3984375 par action sur les secondes actions privilégiées, en circulation, rachetables, convertissables, 6-3/8% cumulatif.

6-1/2% Séries, dividende no. 2
Un dividende de $0.40625 par action sur les secondes actions priviligées, en circulation, rachetables, convertissables, 6-1/2% cumulatif.

ACTIONS ORDINAIRES

Classe "A", Dividende no. 72
Un dividende de $0.28 par action sur les actions ordinaires en circulation, de Classe "A".

The Alberta Gas Trunk Line Company Limited
Calgary, Alberta
13 juin 1980

George L. Bastin
Vice-Président et Secrétaire de la Corporation

HYMAC LTÉE / HYMAC CORPORATION

H.L. Rollit

Paul A. Hofer

Le Conseil d'administration de la Hymac Limitée est heureux d'annoncer la nomination de M. H. L Rollit au poste de Président, et l'élection de M. Paul A. Hofer au poste de Président du Conseil d'administration de la compagnie. M. Rollit, anciennement directeur général, se joignait à la compagnie Hymac il y a 33 ans. M. Rollit et M. Hofer, anciennement président de la compagnie, assumaient chacun un poste supérieur de direction en 1958. Depuis, les ventes annuelles de la compagnie, fondée il y a 75 ans, sont passées de moins de $1,000,000 à une valeur estimée à $15 millions en 1980. Au cours de la même période, le marché de Hymac allait en s'agrandissant, dépassant les frontières du Canada pour englober les États-Unis et 8 autres pays dans les hémisphères de l'ouest et de l'est. La Société Hymac fabrique et assure la mise en marché d'équipement à la base du procédé et de systèmes pour l'industrie des pâtes et du papier.

Le Conseil annonce également l'incorporation d'une nouvelle filiale à part entière, la Hymac Corporation, incorporée en vertu des lois de l'état de Georgie, ayant son siège social à Atlanta, lui permettant de traiter des affaires en pleine croissance et techniquement importantes de Hymac aux États-Unis. Les principaux directeurs de la Hymac Corporation sont T.P. Krieser, président, C.I. Polegato, Vice-président des ventes, et Peter Caldwell, Directeur de l'exploitation pour le sud des États-Unis. M. Caldwell aura son bureau au siège social de la Hymac Corporation à Atlanta. MM. Krieser et Polegato, Directeurs seniors de la société-mère continueront de travailler à partir du siège social de Hymac Limitée à Laval, Québec.

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS-CONSEILS DU QUÉBEC

Jean-Marc Lagacé

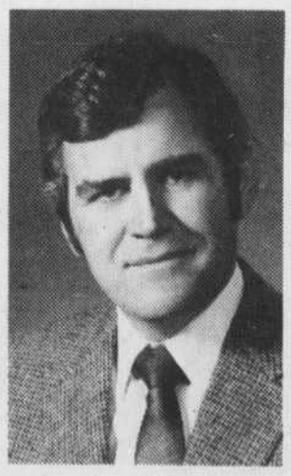

Gérald Ruel

Jean-Guy René

L'Association des ingénieurs-conseils du Québec a le plaisir d'annoncer la nomination de ses officiers pour l'année 1980-1981. Il s'agit, en l'occurrence, du président, M. Jean-Marc Lagacé, ing., de J.M. Lagacé et Associés, du vice-président, M. Gérald Ruel, ing., de Hamel, Ruel, Beaulieu & Associés; et du trésorier, M. Jean-Guy René, ing., de la Société d'ingénierie Cartier Limitée.

Le Conseil d'administration de l'AICQ pour l'exercice 1980-1981 est composé des administrateurs suivants: M. Jean L. Roquet, ing., de LMBDS — Sidam Inc., président sortant; Bernard Malchelosse, ing., de Lavalin International Inc., Claude Comtois, ing., de Lalonde, Girouard, Letendre & Associés Ltée; Émile Langlois, ing., de Roche Associés Limitée, J. Bernard Pelletier, ing., de Surveyer, Nenniger, Chênevert Inc.; et Luc Benoît, ing., d'Asselin, Benoît, Boucher, Ducharme, Lapointe Inc.

Une pénurie de sucre risque de faire exploser les prix

LONDRES (Reuter) — La pénurie croissante de sucre sur les marchés mondiaux risque de provoquer une envolée des prix comparables à celle de 1974, qui alimenta l'inflation et perturba les approvisionnements.

Si l'on en croit les analystes des opérateurs et des spécialistes, le relèvement des cours du sucre, denrée largement utilisée dans les industries agro-alimentaires, se traduira par un renchérissement du coût de nombreux autres produits.

Déjà cette année, le cours du sucre sur les places mondiales a doublé, atteignant 38 cents la livre contre 20 cents en janvier 1980. En 1974, le cours-plafond s'était établi à environ 65 cents.

L'une des explications de cette pénurie de sucre réside dans la mauvaise récolte enregistrée cette année dans plusieurs importants producteurs de canne à sucre et de betterave (Cuba, URSS, Pérou, Afrique du Sud, Tahïlande et Inde).

Cette situation a conduit les experts à tabler sur une chute brutale des stocks en 1981. De l'avis des opérateurs, ce sont ces prévisions qui sont à l'origine de la remontée des prix.

D'après les projections pour l'année sucrière en cours, qui s'achève en septembre, la demande dépassera l'offre de six millions de tonnes (la production mondiale tournera autour de 85 millions de tonnes et la consommation à plus de 91 millions).

Si ces chiffres se vérifient, les stocks tomberont à seulement 24 millions de tonnes au début de l'année 1980-81, un niveau plancher jamais atteint ces dernières années.

Pour de nombreux spécialistes, la consommation sera également l'an prochain supérieure à l'offre, ce qui risque de créer de fortes tensions pour les industries utilisatrices de sucre.

Les conséquences de la maladie qui a affecté cette année la canne à sucre à Cuba — qui a réduit d'un million de tonnes la récolte et contraint l'URSS à s'approvisionner massivement sur des marchés occidentaux déjà très sollicités — risquent de se faire sentir encore en 1981. De même, on estime que la sécheresse qui a sévi en Afrique du Sud, au Pérou et en Thaïlande se fera sentir l'an prochain.

Les craintes concernant la production soviétique ont été causées, par les estimations du département de l'Agriculture américain, que les semailles en URSS seraient sensiblement en retard à cause d'un temps défavorable.

Alors qu'un gros déficit de la production mondiale de sucre par rapport à la oonsommation est déjà prévu pour la saison courante, les estimations américaines font redouter que la pénurie ne s'aggrave au cours de la prochaine campagne.

L'Union soviétique a déjà acheté deux millions de tonnes cette saison pour compenser sa dernière faible récolte, tandis que plusieurs pays habituellement exportateurs se sont trouvés contraints d'importer en raison d'une baisse de leur production.

En outre, les experts prédisent que les bonnes récoltes betteravières qu'ont connu les pays de la CEE depuis trois ans ne se reproduiront pas en 1981.

Alors que la consommation prévisionnelle devrait connaître une légère hausse, les spécialistes estiment qu'il n'y a aucune chance pour que l'offre satisfasse la demande en 1981. Une explosion des cours est donc vraisemblable au début de l'an prochain.

Il existe toutefois une inconnue qui, pour les experts, peut limiter un nouveau bon en avant des prix: la réaction des consommateurs.

Le boom de 1974 fut suivi par une brutale chute des cours l'année suivante, les consommateurs ayant eux-même — à la surprise des opérateurs — réduit leur consommation. Les années suivantes, les prix avaient continué à baisser en raison d'une production élevée.

La vive réduction des récoltes a déjà amené dernièrement de nombreux pays exportateurs à restreindre leurs ventes et même, dans certains cas, à importer du sucre pour couvrir leurs besoins.

D'après les dernières estimations, la production mondiale de sucre pourrait être déficitaire de sept millions de tonnes cette année. Ainsi les prix du sucre brut ont, depuis le début de l'année, progressé de 85 pour cent.

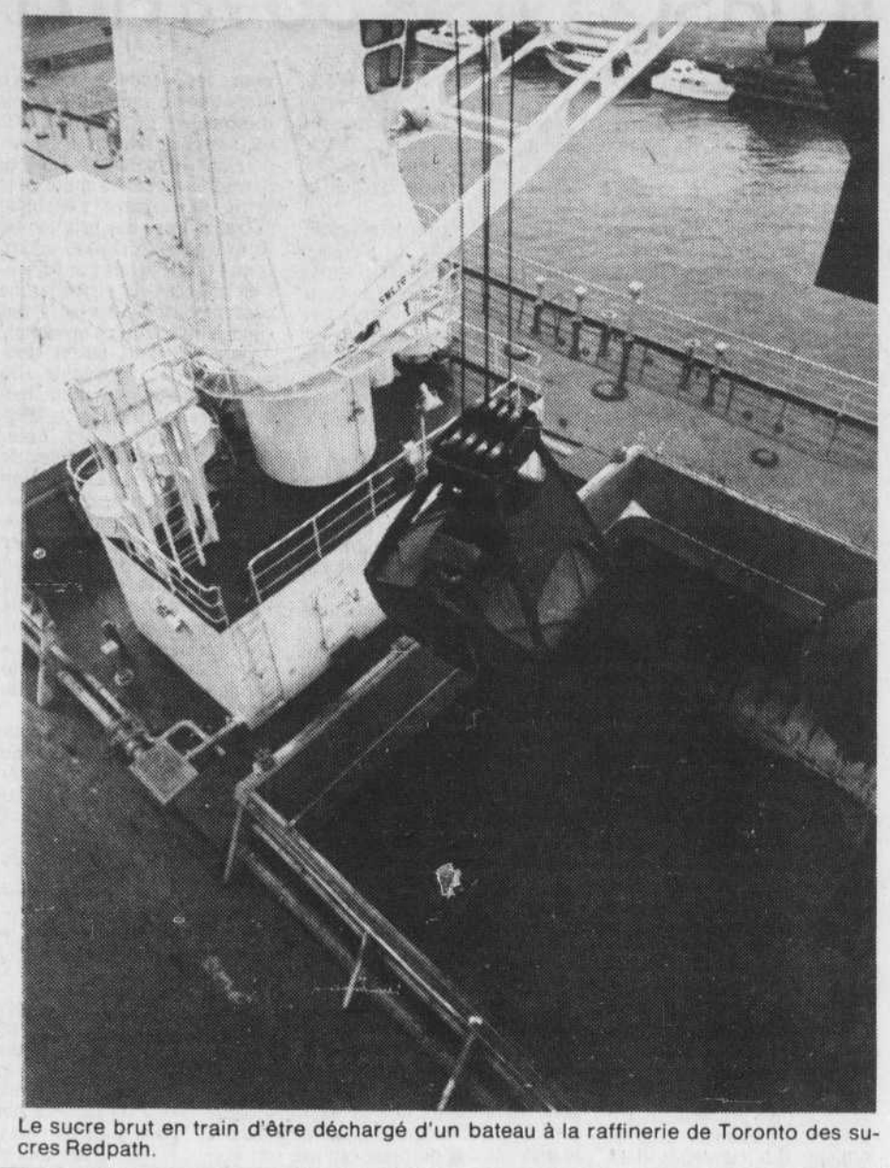

Le sucre brut en train d'être déchargé d'un bateau à la raffinerie de Toronto des sucres Redpath.

Le Conference Board prédit une croissance de 2% en 81

OTTAWA (PC) — Les dernières prévisions économiques pour cette année sont plus pessimistes qu'on ne l'avait cru, affirme une étude publiée hier par le Conference Board du Canada.

La plupart des experts ne prévoient pas de croissance économique réelle en 1980. L'inflation est estimée à 10.1%, soit un peu plus qu'on ne l'avait prévu en début d'année.

Pour 1981, la croissance devrait atteindre la moyenne de 2%, ce qui indique que l'on ne croit pas à une nette amélioration dans un proche avenir.

L'étude a été élaborée entre le 22 avril et le 12 mai. Elle évoque l'escalade du taux de l'intérêt aux États-Unis au cours du premier trimestre, qui entrainera, selon le Conference Board, une montée des taux au Canada et une baisse de la demande américaine de marchandises canadiennes.

De l'avis des experts, le taux du chômage cette année devrait s'inscrire à 8%, légèrement en baisse par rapport aux prévisions du mois de janvier. Les bénéfices des entreprises seront légèrement meilleurs, avec une croissance moyenne de 4%. L'excédent des échanges commerciaux montera lui aussi pour atteindre $3.2 milliards et les mises en chantier de logements porteront sur 168,000 unités, contre 182,000 que l'on avait prévus en janvier.

L'indice des prix à la consommation mesure le taux de l'inflation essentiellement selon les quatre critères suivants: les prix de l'énergie, des aliments, de la main-d'oeuvre et des importations.

La plupart des experts estiment que le prix du pétrole brut augmentera cette année d'au moins $4 du baril. Le montant exact dépendra de l'issue des négociations en cours entre Ottawa et les provinces productrices.

Les prix des aliments devraient augmenter à une allure plus rapide que l'ensemble de l'indice des prix à la consommation. Le prix de la main-d'oeuvre croitra à une allure quelque peu moins rapide, mais la productivité devrait fléchir.

Le prix des importations devrait augmenter de près de 14%, selon le rythme de l'inflation dans d'autres pays et le taux de change des monnaies étrangères.

Le Conference Board s'attend à un modeste gonflement des disponibilités monétaires dans le but d'assurer un taux d'intérêt supérieur à celui des États-Unis, ce qui permettrait d'attirer plus de capitaux, et de préserver la valeur du dollar canadien sur les marchés monétaires internationaux.

Quant au taux privilégié (le prime rate) il devrait être de 14% vers la fin de l'année. Pourtant, depuis l'achèvement de cette étude, les taux de l'intérêt au Canada et aux États-Unis n'ont cessé de fléchir par rapport aux niveaux records atteints en avril, et le taux privilégié est tombé à 13.25% au Canada.

Les experts estiment, en moyenne, que la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine devrait se situer à US $0.855 d'ici la fin 1980. Cependant, pris individuellement, les experts ont eu des opinions marquant des variations sensibles.

Ciments Canada Lafarge Ltée

Dominic J. Costantini

CIMENTS CANADA LAFARGE LTÉE annonce la nomination de Dominic J. Costantini au poste de vice-président, services Béton & Construction, au siège social. M. Costantini était auparavant vice-président, Opérations, chez Francon.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels + Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656 Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM $185.
OLIVETTI 88 $130.
Rég. SPÉC.
Editor 4: $990. $650.
Editor 3: $725. $425.
Portative neuve $129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

Une marche; de marche en marche!
PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Directeur Communications

Face au défi des années 80 et désireuse de se tailler une place prépondérante dans son domaine, une prestigieuse institution financière a récemment procédé à une refonte de ses structures. C'est dans ce cadre que le poste de directeur des communications est créé au siège social de Montréal.

La haute direction de l'entreprise accorde une importance capitale au professionnalisme de ses communications. C'est dans ce contexte que le titulaire sera responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques et programmes de communications s'adressant aux employés et aux différents publics y compris les média d'information, les actionnaires et le grand public.

De formation universitaire, les candidats à ce poste apportent une solide expérience des communications alliée à un professionnalisme indiscutable. Ils se distinguent par leur habileté à répondre aux besoins du milieu et à collaborer étroitement avec les membres de la haute direction. La souplesse d'esprit, un jugement sûr et un leadership approprié sont aussi des qualités requises.

Veuillez soumettre votre curriculum vitae à la compétence de Claude Rousseau, sous le numéro de référence 1565.

Rourke, Bourbonnais & Associés
Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451
Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Cette annonce ne constitue pas une offre publiqué de ces valeurs dans quelque province du Canada à moins qu'un prospectus n'ait été reçu et accepté par la commission de valeurs mobilières ou autre organisme similaire de telle province. L'offre n'est faite que par ledit prospectus. Des copies du prospectus peuvent être obtiennes des soussignés et autres courtiers qui seront légalement qualifiés pour offrir ces valeurs dans telle province.

Nouvelle émission

FINA

$45 000 000
(1 500 000 actions)

PETROFINA CANADA INC.

Actions privilégiées rachetables, convertibles, à dividende cumulatif de $1.875

Prix: $30.00 par action

Pitfield Mackay Ross Limitée
A.E. Ames & Cie. Limitée
Lévesque, Beaubien Inc.
McLeod Young Weir Limitée
Greenshields Incorporée
Dominion Securities Limitée
Wood Gundy Limitée
Nesbitt Thomson Valeurs, Limitée
Burns Fry Limitée
Richardson du Canada
Midland Doherty Limitée
Merrill Lynch, Royal Securities Ltée
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée
Pemberton Securities Limited
R.A. Daly & Compagnie Limitée
Geoffrion, Leclerc Inc.
Houston Willoughby Limited
Molson, Rousseau & Cie. Ltée
Odlum Brown & T.B. Read Ltd.
Andras, Hatch & Hetherington Ltd.
Brault, Guy, O'Brien Inc.
Peters & Co. Limited
Scotia Bond Company Limited
Tassé & Associés Limitée

Juin 1980

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
211, rue du St-Sacrement
Montréal - Tél. 844-3361
Compétence:
Micheline Turgeon

SECRÉTAIRE DE COMITÉS

La Commission de la Capitale nationale, responsable de l'aménagement des propriétés fédérales dans la région de la Capitale nationale, est à la recherche d'un professionnel d'expérience dans le domaine de l'architecture et de l'aménagement.

Le titulaire sera responsable de la coordination des activités du Comité consultatif d'architecture, du comité d'aménagement de la Capitale nationale et du comité des politiques et priorités de la CCN.

Les candidats doivent avoir un baccalauréat en architecture ou une maîtrise en aménagement et plusieurs années d'expérience reliée aux fonctions du poste et une maîtrise suffisante des deux langues officielles pour lui permettre d'occuper le poste sans formation supplémentaire. De l'expérience en administration serait un atout.

Traitement: pouvant atteindre $30,832 selon l'expérience et la compétence. ($32,990 dès le 21 juillet 1980).

Prière de mentionner le numéro de concours: 1980-27-DE. Les demandes dûment remplies, avec curriculum vitae complet, doivent venir avant le 18 juillet 1980, à l'adresse suivante:

L'Agent principal de dotation
Division du personnel
Commission de la Capitale nationale
161, ouest, avenue Laurier, 9e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6J6

ALGONQUIN

DIVISION DU COMMERCE
LE DÉPARTEMENT SECRÉTARIAT
recherche un
PROFESSEUR
À PLEIN TEMPS
pour ses programmes post secondaires en SECRÉTARIAT

FONCTIONS:
Enseigner dans le domaine du secrétariat bilingue au campus Woodroffe; le département enseigne les programmes suivants: programmes de deux ans menant à un diplôme soit Secrétariat juridique, Secrétariat médical, Secrétariat de direction et Secrétariat de direction bilingue, et programmes d'un an menant à un certificat, Secrétariat (unilingue) et Secrétariat bilingue.

EXIGENCES:
Les candidats doivent détenir un diplôme universitaire, un diplôme d'un collège communautaire ou l'expérience de l'enseignement de la sténographie, de la dactylographie et des méthodes de bureau; la capacité de traiter efficacement avec les étudiants et l'expérience du monde des affaires sont essentielles; la connaissance des méthodes les plus récentes de bureau et du traitement des mots constituent des avantages. Le bilinguisme est essentiel.

ENTRÉE EN FONCTIONS:
Le 1er janvier 1981.
On demandera au candidat choisi d'enseigner à contrat durant le semestre d'automne, c'est-à-dire à compter du 25 août 1980.

SALAIRE:
$15,478 - $30,230 par année (en voie de révision).

Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
NEPEAN, Ontario, K2G 1V8

ou en composant (613) 725-7287 au plus tard le 4 juillet 1980.

Le concours 89-80 s'adresse aux femmes et aux hommes.

Le Collège Algonquin est un collège communautaire qui offre une formation professionnelle, en français et en anglais, au niveau postsecondaires (les programmes sont identiques dans les deux langues et les étudiants peuvent suivre tous leurs cours en français ou en anglais). Le Collège compte environ 8,000 étudiants à plein temps, dont environ 2,000 à la Division du commerce.

Victoire de 34-24 sur les Rough Riders d'Ottawa

Les Alouettes s'approchent de l'équilibre offensif

par André Chartrand

La perspective de devoir compter uniquement sur le jeu aérien pour compter des points ne sourie guère à Joe Scannella, l'instructeur-chef des Alouettes de Montréal.

En bon théoricien de football qu'il est, il sait pertinemment bien qu'une attaque équilibrée est mille fois plus dangereuse parce qu'elle peut surprendre l'adversaire à tout moment.

Aussi M. Scanella avait toutes les raisons du monde de se réjouir hier soir après avoir vu son équipe infliger une défaite de 34-24 aux Rough Riders d'Ottawa devant 28,352 spectateurs au Stade olympique.

Cette recherche d'un équilibre offensif, Scanella croit qu'il s'en approche, qu'il l'a presque atteint.

«Nous avons bien paru ce soir, n'est-ce pas, a-t-il déclaré dans son vestiaire après la rencontre. Nos receveurs de passes ont été égaux à eux-mêmes, c'est à dire excellents, et nos porteurs de ballon ont bien mieux fait que lors de nos deux matches précédents, sans compter nos unités spéciales, qui nous ont toujours donné une bonne position sur le terrain.

«Je pense que nous avons également trouvé le quart-arrière substitut qu'il faut pour seconder Joe Barnes. Sans rien enlever à Gerry Dattilio, il est de plus en plus évident que Ron Calcagni mérite d'être mon quart numéro deux. Il commence à montrer des signes de maturité et ne court plus comme une girouette quand il est pressé dans son jeu»,a expliqué Scanella.

Scanella était également enchanté du travail du demi offensif Alvin Walker, qui a gagné 81 verges en 13 courses et qui rappelait par moments David Green. «Il a de belles feintes et ne se laisse pas plaquer facilement», a admis un Scanella admiratif, qui voit en Walker le porteur de ballon qui pourrait peut-être remplacer Green.

«Walker n'a pratiqué que cinq jours avec nous, a précisé l'instructeur des Alouettes, mais il connaît quand même notre système un peu pour avoir fait le camp d'entraînement avec nous l'an dernier.

En chiffres, les Alouettes ont complètement surpassé les Rough Riders. 162 verges de gains au sol contre seulement 23 pour Ottawa, 406 verges au total contre 271 pour les Rough Riders.

Une seule ombre au tableau de la formation montréalaise, les 24 points accordés par la défensive et quatre joueurs blessés pendant le match.

«Nous avons utilisé une formation défensive inhabituelle et nos demis n'étaient pas tout à fait à l'aise, mais ça ne demande que quelques ajustements. Et puis j'ai utilisé toutes mes recrues dès le second quart, ce qui explique les trois touchés des Riders», a dit Scanella.

Ray Watrin (devra être opéré à un doigt), Ernie Rogers (cou), Charles Benbow (claquage à une cuisse) et Larry Smith (genou) sont ceux qui devront guérir des bobos.

Cette victoire, la troisième en autant de matches hors-concours, les Alouettes la doivent à une poussée de 10 points réalisée au dernier quart, et à la capacité de réussir les jeux importants quand la situation l'exigeait.

Malgré la belle allure qu'il a su imprimer à son équipe au cours des trois premiers matches pré-saison, Scanella n'est pas encore au bout de ses peines. Plusieurs points d'interrogation demeurent et il ne dispose plus que de deux semaines s'il veut les résoudre pour le début de la saison.

Il y a d'abord et avant tout l'épineux problème du champ-arrière offensif, qui a forcé Scanella à repenser complètement sa stratégie offensive en fonction du jeu aérien.

David Green, le meilleur joueur de la Ligue canadienne de football en 1979, est toujours à la retraite. Son agent Andrew Benson aurait repris les négociations avec le directeur-gérant Bob Geary, mais l'argentier des Alouettes a nié hier soir que les deux parties seraient sur le point d'en venir à une entente, même si une rumeur laissait croire le contraire. Et comme John O'Leary annoncera sa retraite du football professionnel aujourd'hui, c'est donc dire que Scanella devra sans doute se débrouiller sans ses deux demis réguliers de l'an dernier.

L'instructeur des Alouettes sait quand même ce dont il a besoin. A défaut de Green, il exigera que ses demis offensifs soient d'excellents bloqueurs afin que Joe Barnes puisse jouir d'une protection adéquate sur les jeux de passe. Il a ce matériel sous la main. Pour bloquer, Chuck McMann ou Larry Smith. Pour porter le ballon, Charles Burgess, Charles Benbow, Alvin Walker et Emmet King, les deux derniers s'étant joints aux Alouettes cette semaine. Mais aucun de ceux-là n'a la trempe et le talent de Green, Scanella en a fait son deuil.

Dickie Harris ayant par ailleurs signé son contrat avant-hier, il ne reste plus que deux récalcitrants chez les Alouettes, Green et le bloqueur offensif Dan Yochum. C'est toujours le statu quo en ce qui concerne Yochum. Il demande un contrat garanti et Geray ne veut pas en entendre parler, de sorte qu'il serait surprenant que Yochum rejoue un jour au football canadien puisqu'il a 30 ans.

La mise sous contrat de Harris a soulagé Scanella. Sans son vétéran demi de coin, il aurait été obligé de confier ces deux positions à des recrues, soit Woodrow Wilson, Carl Brazley ou Dave Ducars. Il peut maintenant respirer un peu plus à l'aise, sa défensive sera encore l'une des meilleures de la LCF cette année.

ÉCHOS — Les Alouettes disputent leur quatrième et dernier match hors-concours le 2 juillet prochain à Hamilton contre les Tiger-Cats... Le prochain match local de la formation montréalaise aura-lieu le 22 juillet alors que ces mêmes Tiger-Cats seront les visiteurs...

Alouettes 34, Rough Riders 24

1er quart

MONTRÉAL: Touché de Barnes, course de 2 verges, converti par Sweet 3:03
MONTRÉAL: Touché de Burgess, course de 9 verges, converti par Sweet 6:19
OTTAWA: Placement de 44 verges de Organ 10:40

2e quart

MONTRÉAL: Placement de 34 verges de Sweet 13:42
OTTAWA: Touché de Cox, passe de 11 verges de Holloway, converti de Organ ... 14:41

3e quart

OTTAWA: Touché de Goury, retour de botté de dégagement de 66 verges, converti de Organ
MONTRÉAL: Touché de Aragki, passe de 60 verges de Caliagni, converti par Sweet 8:00
OTTAWA: Touché de Crump, passe de 4 verges de Weatherbie, converti par Organ 12:39

4e quart

MONTRÉAL: Touché de Walker, course de neuf verges, converti par Sweet 2:12
MONTRÉAL: Placement de 16 verges de Sweet 11:25

Montréal	14	3	7	10	—34
Ottawa	3	7	14	0	—24

Assistance: 28,352.

Les Phillies remettent la politesse aux Expos

PHILADELPHIE — Les Phillies ont remis la politesse aux Expos, hier soir, en l'emportant 2-1 en 10 manches grâce à un simple de Mike Schmidt avec les buts remplis devant 31,416 personnes au Vétéran Stadium de Philadelphie. La veille, les Expos l'avaient emporté 7-6 en 10 manches.

Schmidt a réussi son coup au champ centre, hors de la portée d'André Dawson, après que Stan Bahnsen eut alloué un but sur balles à Greg Cross, un double à Pete Rose et un but sur balles à Bake McBride pour remplir les coussins, sans un seul retrait...

En gagnant, les Phillies se sont approchés à une partie et demie des Expos, qui l'auraient peut-être emporté en huitième lorsque Rodney Scott a frappé un triple en début de manche alors que le compte était égal, 1-1. Mais André Dawson a ensuite frappé un roulant au troisième but, et Gary Carter un coup en flèche au voltigeur de droite Bake McBride qui a relayé avec précision au marbre pour retirer Scott.

McBride a également bien frappé, claquant un circuit en solo contre le débutant Bill Gullickson, en sixième, pour égaler le compte. Les Expos avaient pris l'avance à la suite d'un ballon sacrifice de Brad Mills à la clôture de droite.

Bahnsen a succédé à Woodie Fryman, que Dick Williams a remplacé par un frappeur suppléant en début de 10e. Bahnson (5-2) a lancé quatre balles consécutives à Cross, et une balle à Pete Rose avant que celui-ci ne frappe sa première prise au champ droit. Après un excellent début de saison, Bahnson semble fatigué, pour ne pas dire déboussolé au monticule depuis le début du voyage des Expos. A Los Angeles, il n'a pu préserver une avance de 7-2 en concédant deux buts sur balles et un circuit aux trois frappeurs à lui faire face en relève à Steve Rogers. Hier, il a failli à la tête le jour où Gullickson a offert une excellente performance contre un club aguerri, les Phillies, ne leur accordant qu'un point, cinq coups sûrs et un but sur balles en sept manches et un tiers. Il a retiré cinq frappeurs sur trois prises, et n'avait alloué qu'un seul coup sûr à l'adversaire avant que McBride ne réussisse son circuit en solo, après deux retraits en sixième.

Ron Reed (6-1) a remporté la victoire, lançant les deux dernières manches en relève au jeune Bob Walk, qui n'a permis que quatre coups sûrs aux Expos en huit manches. Walk a concédé quatre buts sur balles, mais les Expos n'ont volé qu'un seul but, par Rodney Scot en première.

Les Expos ont maintenant une fiche de quatre victoires et cinq défaites depuis le début de leur voyage à l'étranger. Ils doivent encore jouer ce soir, à Philadelphie, avant de revenir à Montréal pour y affronter les Pirates de Pittsburgh vendredi, et les Phillies, lundi, dans deux séries de trois matchs.

À St-Louis, les Pirates ont encore perdu, hier soir, subissant un revers de 4-1 face aux Cards, pour demeurer à quatre parties des Expos et du sommet de la section Est. Les Cards ont marqué en septième contre le releveur Grant Jackson pour battre les vainqueurs de la Série mondiale de l'an dernier. Les Pirates ont maintenant subi neuf défaites à leurs 10 derniers matchs.

Dans la défaite, Warren Cromartie a frappé un simple en quatrième, pour ainsi porter à neuf matchs consécutifs sa série de parties avec au moins un coup sûr. Il a maintenant réussi l'exploit de frapper en lieu sûr dans 19 des 21 dernières parties des Expos.

Scott, Dawson et Rowland Office ont obtenu les autres coups sûrs des Expos. Office s'est distingué à la défensive en neuvième, en plongeant pour saisir un faible coup devant lui, avec un coureur rapide, Larry Bowa, au premier but. Chris Speier a aussi brillé à l'inter, notamment en fin de quatrième alors qu'il a volé un coup sûr certain à Manny Trillo en plongeant pour capter un roulant, derrière le deuxième but, et ensuite relayer à Scott pour compléter l'optionnel.

Au total, les Phillies ont frappé 10 coups sûrs, dont deux chacun par Rose, McBride et Garry Maddox. En frappant son circuit, et ensuite en brillant à la défensive, McBride a fait oublier qu'il a commis une erreur qui avait permis à Cromartie de se rendre au troisième but à la suite de son simple, et de marquer le premier point du match, en quatrième.

Bahnsen, lui, devra attendre une autre présence au monticule afin de se racheter. Les partisans des Expos lui pardonneront volontiers ses largesses s'il se rachète contre les Pirates...

ÉCHOS... Le match de lundi soir contre les Phillies, au Stade olympique, commencera exceptionnellement à 20 h 35, à la demande du réseau américain ABC qui télévisera le match au Etats-Unis... Dernier match, ce soir, alors que Scott Sanderson (6-4) affrontera Randy Lerch (2-9), un gaucher.

EXPOS (1)	ab	p	cs	pp	PHILLIES (2)	ab	p	cs	pp
LeFlore, cg	5	0	0	0	Rose, 1b	5	0	2	0
RScott, 2b	3	0	1	0	McBrid	4	1	2	1
Dawson, cc	4	0	1	0	Schmdt,3b	4	0	1	1
Carter, r	3	0	0	0	Unser, cg	2	0	0	0
Cromrt, 1b	4	1	1	0	LSmith, cg	1	0	0	0
Mills, 3b	3	0	0	1	Trillo, 2b	4	0	0	0
Office, cd	4	0	1	0	GMddx,cc	4	0	2	0
Speier, ac	2	0	0	0	Bowa, ac	4	0	0	0
Bernzrd, ac	1	0	0	0	Boone, r	4	0	1	0
Gullcksn, l	2	0	0	0	Walk, l	2	0	0	0
Fryman, l	0	0	0	0	GVkvh,fs	0	0	0	0
Hutton, fs	1	0	0	0	Reed, l	0	0	0	0
Bahnsen, l	0	0	0	0	Gross, fs	0	1	0	0
Totaux:	32	1	4	1	Totaux:	34	2	8	2

Montréal:	000	100	000	0—1
Philadelphie:	000	001	000	1—2

E—Boone, McBride. DJ—Montréal 1, Philadelphie 1. LSB—Montréal 6, Philadelphie 10. 2B—Rose. 3B—RScott. C—McBride (5). BV—RScott, McBride, GMaddox. BS—Mills.

Montréal	ml	cs	p	pm	bb	rb
Gullickson	7 1-3	5	1	1	2	5
Fryman	1 2-3	1	0	0	1	1
Bahnsen (P, 5-2)	1	2	1	1	2	0
Philadelphie						
Walk	8	4	1	0	4	3
Reed (G, 6-1)	2	0	0	0	0	2

T—2:42. A—31,416.

Le demi défensif des Alouettes Randy Rhino est arrêté lors d'un retour de botté par Bob Stephen (56) des Rough Riders d'Ottawa. Montréal l'a emporté néanmoins 34-24. (Photolaser CP)

Victoire de Weld

NEWPORT, Rhode Island (CP) — L'Américain Phil Weld, qui a remporté, hier, à Newport, sur son trimaran Moxie, la sixième édition de la traversée de la transatlantique en solitaire, a surpassé de près de 48 heures le record de l'épreuve détenu par le Français Alain Colas, depuis 1972.

Glickstein surprend Ramirez et il affrontera Borg en deuxième ronde

LONDRES, (AFP) — Les traditionnelles «batailles» du premier tour ont pu véritablement commencer, hier, à Wimbledon, sous un ciel redevenu heureusement plus clément. Après deux journées particulièrement pluvieuses, qui ont obligé les organisateurs à avancer le programme de deux heures, aujourd'hui et vendredi, pour accélérer le déroulement du tournoi, les 18 courts du «All England Club» ont été enfin le théâtre de parties disputées dans des conditions normales.

Les 30,000 spectateurs, qui avaient envahi les tribunes et les allées de Wimbledon, ont le plus souvent assisté à de féroces assauts, trouvant pour la plupart d'entre eux leur solution finale au 5e set. Ainsi, l'Italien Adriano Panatta, malgré les encouragements de plusieurs centaines de supporters bruyants — des policiers durent faire régner l'ordre — n'a-t-il vaincu l'Américain Erik van Dillen que 9/7 dans la 5e manche, après avoir été mené par 2 sets à 0. Le Romain avait même dû sauver une balle de match dans le 14e jeu du 5e set, avant de réussir un bris libérateur qui allait enfin faire la différence.

En simple dames, l'Australienne Evonne Cawley-Goolagong (no 4) a effectuée une entrée sans problème contre l'Américaine Sharon Walsh (6-1, 6-2). À un degré moindre, la Britannique Virginia Wade (no 7) s'est relativement aisément débarrassée de l'Argentine Ivanna Madruga (6-4, 6-4), une adversaire qui l'avait pourtant battue quatre fois cette année.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi

Montréal 7, Philadelphie 6
St. Louis 3, Pittsburgh 2
New York 6, Chicago 5

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	cc	pp	moy.
Almon	38	10	0	2	.263
Bernazard	110	26	2	8	.236
Carter	226	56	13	39	.248
Cromartie	247	78	6	32	.316
Dawson	196	57	9	38	.291
Hutton	27	5	0	2	.185
LeFlore	247	64	2	18	.259
Macha	74	25	1	7	.338
Mills	41	15	0	6	.366
Office	107	24	1	12	.224
Parrish	131	31	6	19	.237
Pate	18	7	0	5	.389
Scott	212	45	0	15	.212
Speier	121	31	1	13	.256
Tamargo	23	5	0	4	.217
Valentine	146	42	4	28	.288
White	63	17	4	7	.270

Les lanceurs
(Partie d'hier non comprise)

	g-p	vs	ml	rab	mpm
Bahnsen	5-1	1	39.2	14	2.03
Fryman	1-2	9	33.1	24	1.91
Grimsley	2-4	0	34.1	9	6.35
Gullickson	0-1	0	26.1	14	3.46
Lea	2-1	0	22.2	6	2.38
Lee	3-4	0	71.1	22	4.79
Norman	0-0	2	30.0	17	6.60
Palmer	4-1	0	76.0	46	2.37
Rogers	9-5	0	119.2	69	2.84
Sanderson	6-4	0	74.0	46	3.16
Sosa	5-3	5	40.0	27	3.60

Houston 5, Los Angeles 4
Cincinnati 8, Atlanta 2
San Diego 5, San Francisco 3

Hier

Philadelphie 2, Montréal 1 (10 manches)
St-Louis 4, Pittsburgh 1
New York 9-1, Chicago 1-4
Los Angeles 9, Houston 2
Cincinnati 15, Atlanta 3
San Francisco à San Diego

Aujourd'hui

Montréal, Sanderson (6-4) à Philadelphie, Lerch (2-9), 19 h 35
New York, Swan (5-5) à Chicago, Lamp (6-6), 14 h 30
San Francisco, Whitson (5-7) à San Diego, Mura (1-2), 22 h

Ligue Américaine

Mardi

Minnesota 2-2, Kansas City 1-4
Baltimore 1, Toronto 0
Detroit 5, Cleveland 4
New York 10, Boston 5
Texas 5, Seattle 4
Chicago 2, Californie 1
Milwaukee 5, Oakland 3

Hier

Baltimore 6, Toronto 3
Detroit 13, Cleveland 3
Boston 4, New York 3 (10 manches)
Texas 6, Seattle 1
Milwaukee 5, Oakland 2
Kansas City 4, Minnesota 1
Chicago à Californie

Aujourd'hui

Toronto, Clancy (6-3) à Baltimore, Stone (9-3), 19 h 30
Seattle, Bannister (4-6) à Texas, Matlack (4-3), 20 h 35
Chicago, Baumgarten (1-4) à Californie, Tanana (3-7), 22 h 30

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	37	27	.585	—
PHILADELPHIE	35	28	.556	1½
PITTSBURGH	35	33	.515	4
NEW YORK	30	36	.455	8
CHICAGO	29	35	.453	8
ST-LOUIS	28	40	.412	11

Section Ouest

HOUSTON	41	26	.612	—
LOS ANGELES	40	29	.580	2
CINCINNATI	36	32	.529	5½
SAN FRANCISCO	30	37	.448	11
SAN DIEGO	30	38	.441	11½
ATLANTA	28	38	.424	12½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	44	24	.657	—
MILWAUKEE	38	29	.567	5½
BOSTON	37	31	.544	7
DETROIT	35	30	.533	7½
BALTIMORE	36	32	.529	8
CLEVELAND	33	33	.500	10
TORONTO	31	34	.477	11½

Section Ouest

KANSAS CITY	42	29	.600	—
TEXAS	32	36	.471	9
CHICAGO	31	35	.470	9
OAKLAND	31	39	.443	11
SEATTLE	30	39	.435	11½
MINNESOTA	29	40	.420	12½
CALIFORNIA	23	42	.354	16½

LE YOUPPING À SON MEILLEUR EN JUILLET

contre **Pittsburgh** • Le vendredi 27 juin à 19h35 • Le samedi 28 juin à 19h35 • Le dimanche 29 juin à 13h35 **(partie père-fils)**	contre **Chicago** • Le samedi 12 juillet à 18h05 (2) **(défilé de mode)** • Le dimanche 13 juillet à 13h35
contre **Philadelphie** • Le lundi 30 juin à 19h35 **(Soirée Bingo)** • Le mardi 1er juillet à 19h35 • Le mercredi 2 juillet à 19h35	contre **Houston** • Le vendredi 25 juillet à 19h35 • Le samedi 26 juillet à 19h35 • Le dimanche 27 juillet à 13h35 **(journée de la ferme)**
contre **St-Louis** • Le jeudi 10 juillet à 19h35 • Le vendredi 11 juillet à 18h05	contre **Cincinnati** • Le lundi 28 juillet à 18h05 (2) **(Soirée Bingo)** • Le mardi 29 juillet à 19h35 • Le mercredi 30 juillet à 19h35

Pour vos billets, appeler **Expos-Tel** à **253-0700.** Pour tout autre endroit au Québec, y compris la région d'Ottawa, composer sans frais **1-800-361-0658 (0659).**

Viens faire ton Youpping! expos

Festival Beethoven: Ida Haendel est encore à la hauteur

par Gilles Potvin

Beethoven était cette année un participant inattendu aux fêtes de la Saint-Jean. L'Orchestre symphonique de Montréal avait en effet décidé d'inaugurer mardi soir, à l'église Notre-Dame, son festival d'été de huit concerts consacrés aux neuf symphonies et aux cinq concertos pour piano avec, en plus, le *Concerto en Ré* pour violon.

Cette dernière oeuvre était la principale du bref programme inaugural qui comprenait également la *Symphonie no 1*, en do majeur. La soliste invitée était Ida Haendel, cette remarquable violoniste qui a élu résidence à Montréal il y a déjà plusieurs années, tout en poursuivant sa carrière internationale.

L'idée d'un festival Beethoven d'été est celle de Charles Dutoit et malgré l'indéniable popularité du compositeur, il y avait là un certain risque. Encore une fois, Beethoven a triomphé et a démontré qu'il était l'homme de toutes les saisons. Il y avait foule mardi soir au temple de la Place d'Armes et il n'y a pas l'ombre d'un doute que ce même public se retrouvera aux concerts subséquents. Charles Dutoit a donc relevé une fois de plus un nouveau défi.

Faire l'éloge d'Ida Haendel demeure pour le critique un plaisir toujours renouvelé car il est peu d'artistes qui font preuve d'une musicalité aussi constante et d'une fidélité jamais défaillante à leur art. L'admirable concerto a été mardi l'objet d'une interprétation qui défie difficilement toute comparaison. La merveilleuse sonorité de son Stradivarius nous parvenait dans toute sa splendeur et Ida Haendel s'est révélée une fois de plus l'humble servante du compositeur et son oeuvre. Les deux allegros ont été enlevés avec tout le brio souhaitable, sans la moindre défaillance technique mais c'est surtout dans l'émouvant adagio que l'art de cette artiste admirable a brillé de son plus bel éclat. Le chant de son instrument, d'une égalité et d'une pureté absolues, était un ravissement et l'on sentait que l'auditoire retenait son souffle pour l'écouter dans toute la plénitude de son expression.

Charles Dutoit et les musiciens de l'OSM ont, de leur côté, été entièrement à la hauteur et l'accompagnement épousait la haute conception de la soliste. Madame Haendel a utilisé les cadences de Joseph Joachim lesquelles permettent au soliste de briller tout en respectant le contexte de l'oeuvre.

La *Symphonie no 1*, en do majeur, a également été l'objet d'une exécution enlevante, superbement équilibrée et détaillée.

Mardi prochain, le deuxième concert du festival sera aussi dirigé par Charles Dutoit et comprendra la *Symphonie no 2*, en ré majeur ainsi que *Concerto no 1*, en do majeur, avec le concours du pianiste Henri Brassard.

Ce festival est donné sous les auspices de CP Air qui contribue ainsi à une saison symphonique d'été qui, depuis quelques années, faisait grandement sentir son absence. D'ores et déjà son succès semble tout à fait assuré.

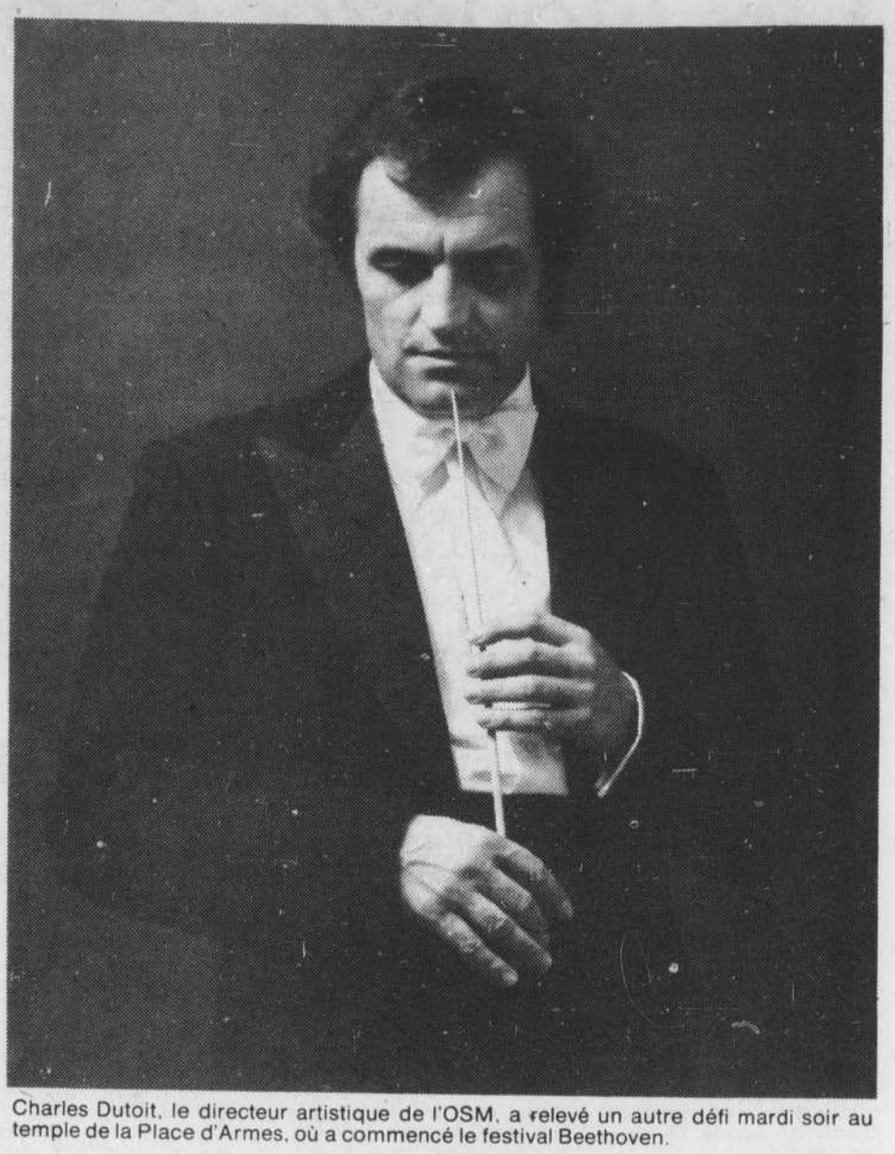

Charles Dutoit, le directeur artistique de l'OSM, a relevé un autre défi mardi soir au temple de la Place d'Armes, où a commencé le festival Beethoven.

TÉLÉVISION

2 CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Les Chiboukis
10.45 Fablio le magicien
11.00 Magazine-Express:
Le Planning familial avec Christiane Maire. L'acquisition d'une résidence avec Pierre Bélanger.
11.30 Temporel
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Sur des roulettes
Jeu-questionnaire.
13.00 Reflets d'un pays
De Winnipeg, M. Médéric McDougall, nous parle du mode de vie du métis au début du siècle, de Louis Riel, de la Rébellion de 1885. M. Emile Champagne nous parle de la vie sur la ferme.
13.55 Le téléjournal
14.00 Documentaires
"Chronique de France No 138: André Malraux". Rappel de ses séjours en Asie, en Espagne. Son action dans la résistance et dans la politique.
14.30 Cinéma:
"Les rebelles du Missouri" (USA 63) Western réalisé par Gordon Douglas avec Wendell Cory, McDonald Carey, Ward Bond et Ellen Drew.
16.00 Animagerie
16.30 Orzowei ou l'enfant de la forêt
17.00 Les gens de Mogador
Feuilleton de Robert Mazoyer d'après le roman d'Elizabeth Barbier.
18.00 Ce soir
19.00 Pulsion
Inv.: Stephen Faulkner et Sylvie Choquette.
19.30 Du tac au tac
20.00 Les grands films:
"Playtime" (Fr. 67) Comédie réalisée et interprétée par Jacques Tati avec Barbara Bennek et Bill Kearns.
22.30 Téléjournal
23.10 Les nouvelles du sport
23.20 Cinéma:
"Angoisses: l'hystérique" (Brit) Drame réalisé par Shaun O'Riardon avec Pamela Franklin, Jim Norton et Donali McCann.
24.35 Le téléjournal

10 CFTM

10.55 Horaire
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Gronico et Cie
12.00 Entre deux nuages:
Thème: "Les fleurs"
12.15 Le Dix vous informe
12.30 Batman
13.00 Votre amie Suzanne:
"Vivre ensemble". Entrevue avec Johanne Guay. Vivre ensemble.
14.00 Ciné-Quiz:
"Poker au colt" (fl. 67) Western réalisé par Joseph Warren avec George Eastman, George Hilton, Annabella Incontrera, Dick Palmer, José Torres et Aimo Albertelli.
16.00 Le Saint
17.00 Janette veut savoir:
(Comment vivre avec son cancer du sein"
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Ma sorcière Bien-Aimée
19.00 J'ai mon voyage
19.30 Ciné-Jeudi
"Si, si mon colonel" (Fr.-It. 73) Comédie militaire réalisée par Mino Guerrini avec Jacques Dufilho, Aldo Maccione, Michelle Gammino et Christa Linder.
21.30 Un air d'été
22.30 La quotidienne
22.32 Nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Film-O-Dix:
"Maître du temps" (Fr. 70). Film de science-fiction avec Jean-Pierre Kalfon et Duda Cavalcanti. (noir et blanc).
1.00 Coup de filet
1.30 Dernière édition / Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

15.30 Droit de parole
16.30 Visage:
"Le Château Frontenac". Situé face au fleuve St-Laurent, le Château Frontenac compte parmi les plus belles pièces d'architecture de la ville de Québec. En compagnie de Clémence Desrochers, nous arpentons les couloirs du vieil édifice qui parfois a été le théâtre d'événements historiques.
17.30 La publicité au Québec
18.00 Le petit prince orphelin
18.30 Science et fiction
Un magazine scientifique qui traite d'astronomie, d'astronautique, de science et d'ovnis.
19.00 Fleur de Macadam
20.00 C'est beau dans le paysage:
"Construction d'une rocaille".
20.15 Prévenir ou guérir:
"Écologie".
20.30 Babillart
Un magazine culturel qui fait le bilan de l'activité artistique au Québec et qui nous fait connaître artiste et créateur de chez nous.
21.00 Chacun son tour
"La leçon Rayonier". En provenance de la Côte-Nord, une émission qui nous parle des tristes conséquences qu'ont les fermetures d'usines pour les habitants de cette région.
21.30 Civilisation
"Une notion de permanence". Une série de documents présentés par Kenneth Clark sur l'histoire de l'homme à travers ses expériences civilisatrices.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
Tam Tam: dossier "Le premier enfant"
Jeune partique: et si vous chantiez".
10.15 Feuilleton:
"Des lauriers pour Lila"
10.30 Société d'aujourd'hui:
Rimmel Rock. À travers des portraits de Sapho, Mylène et autres, on fait le point sur le rock au féminin.
11.30 Midi-première
Inv.: Charles Aznavour.
12.00 La rage de lire:
Les prix des livres en question; avec René Monory, ministre de l'économie, Trois éditeurs et deux libraires.
13.00 L'invité du jeudi
Evelyne Sullerot: sociologue, fondatrice du Planning familial, membre du Comité économique et social du Haut Comité de la population.
14.00 L'événement
"Sous un océan d'arbres" Nous suivons une opération survie organisée par la Gendarmerie Nationale dans la forêt amazonienne du sud de la Guyane.
15.00 Télé-série:
16.00 Actualités régionales
"L'Ouest de la France".
17.00 Pour les jeunes:
Tam Tam: dossier témoignages de jeunes couples. Jeune partique:
17.45 Feuilleton:
"Des lauriers pour Lila"
18.00 Société d'aujourd'hui:
Madame des villes, madame des champs. Des femmes qui vivent à la campagne et d'autres qui se sentent isolées dans les grandes villes témoignent du lien que la télévision a créé entre elles.
19.00 Midi-première
Inv.: Carlos
19.30 La rage de lire:
Des femmes savantes avec Dominique Desanti, Clara Malraux, Han Suyin, Claudine Herrman.
20.30 L'invité du jeudi
Jean-Marie Soutou, ambassadeur de France et président de la Croix rouge. Secrétaire d'ambassade à Belgrade en 1945, une grande partie de sa carrière sera dans le monde slavo-communiste.
21.30 L'événement
Douaniers français et banquiers suisses; étudiants étrangers en France; dernier coup d'état en Ouganda; les réfugiés cambodgiens.
22.30 Télé-série:
23.30 Actualités régionales
"L'Ouest de la France"

6 CBMT

10.00 A Thought for Today
10.05 CBC Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From Now On
12.28 Senior Citizens Billboard
12.30 Work with Yan
13.00 V.I.P.
13.30 This Land
14.00 The Edge of Night
14.30 Thirty from
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Northern games
20.00 Mork and Mindy
20.30 The King of Kensington
21.00 Barny Miller
21.30 Happiness is loving your teacher
22.00 Summerscope
22.30 Canadian authors
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 T.B.A.
24.45 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercice
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 Montreal summer
11.30 Street talk:
"Should States and Provinces be given independance of they want it"
12.00 The Flinstones
12.30 Rocket Robin Hood
13.00 It's your move
13.30 The Allan Hamel Show
14.30 Another World
15.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Benson
19.30 The littlest Hodo
20.00 Buck Rogers
21.00 Live it up
21.20 Soap
22.00 Barnaby Jones
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie;
"Feer is the Key" (1973) Aventures avec Barry Newman, Suzy Kendall, John Vernon.
2.00 Sign off

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "The nude bomb": sem.: 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Silent scream": sem.: 17 h 35, 19 h 35, 21 h 35.
ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "The consequence": sem.: 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "The black stallion": Mer. jeu.: 19 h 00, 21 h 10.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Emmanuelle in America": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Up": 13 h 24, 16 h 14, 19 h 04, 21 h 54.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Carroussel d'amour": 12 h 00, 15 h 15, 18 h 35, 22 h 00. "Dans la chaleur de Julie": 13 h 40, 16 h 55, 20 h 20.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "The island": sem.: 17 h 00, 19 h 15, 21 h 25.
BONAVENTURE II, — "All that jazz": sem.: 17 h 00, 19 h 15, 21 h 25.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Les muppets ça c'est du cinéma": 14 h 30, 18 h 00, 21 h 30. "Le trésor de la montagne sacrée": 12 h 50, 16 h 20, 19 h 50.
BROSSARD II, — "Galactica les cylons attaquent": 14 h 05, 17 h 45, 21 h 25. "Hulk revient": 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35.
BROSSARD III, — "Cul et chemise": 14 h 30, 17 h 50, 21 h 30. "Quatres mercenaires d'El Paso": 13 h 00, 16 h 20, 19 h 40.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Cul et chemise": 14 h 35, 18 h 00, 21 h 30. "Django défie Sartana": 12 h 50, 16 h 15, 19 h 45.
CHAMPLAIN II, — "Kramer contre Kramer": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Jeux d'amour chez les adolescentes": 14 h 50, 18 h 10, 21 h 30. "Liaison clandestine à l'hôtel Kelinkoff": 13 h 10, 16 h 30, 19 h 50.
CHATEAU II, — "Le secret de la banquise": 13 h 00, 17 h 10, 21 h 20. "Souffle de la tempête": 14 h 05, 19 h 15.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — Salle I: — "Justice pour tous": 13 h 00, 17 h 20, 21 h 35. — "L'express de minuit": 15 h 10, 19 h 30. Salle II: — "Le convoi": 12 h 00, 16 h 05, 20 h 15. — "Le champion": 13 h 50, 18 h 00, 22 h 05.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Jonathan Livingston le goéland": Sem.: 19 h 30. — "Harold et Maude": Sem.: 21 h 15.
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche jusqu'au 11 septembre
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 Boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Manon des sources" de Marcel Pagnol, 19 h 00. — "Sweet Sweat" de Shiro Tovoda, 21 h 00.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Urban cowboy": 13 h 30, 16 h 00, 18 h 30, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Les moissons du ciel": 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS II, — "Manhattan": 12 h 05, 13 h 55, 15 h 45, 17 h 35, 19 h 25, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS III, — "L'Ile aux mille plaisirs": 12 h 10, 15 h 15, 18 h 20, 21 h 25. — "Les passions de Monique": 13 h 45, 16 h 50, 19 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS IV, — "Les bons débarras": 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "The island": 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
CÔTE-DES-NEIGES II, — "Galactica les cylons attaquent": 13 h 25, 17 h 10, 21 h 00. — "Hulk revient": 15 h 20, 19 h 10.
COMMODORE, — 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Enlève ton slip" Sem.: 18 h 50, 22 h 10. — "Images d'amour": Sem.: 20 h 40. — "Le sexe qui parle no 2": Sem.: 19 h 40.
CRÊMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Galactica les cylons attaquent" 14 h 30, 18 h 00, 21 h 40. — "Hulk revient": 12 h 50, 16 h 20, 19 h 50.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Les muppets, ça c'est du cinéma": 14 h 30, 18 h 00, 21 h 40. — "Le trésor de la montagne sacrée": 12 h 40, 16 h 15, 20 h 00.
DAUPHIN II, — "L'adolescente": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Urban cowboy": mer. jeu.: 18 h 20, 20 h 55.
DORVAL II, "Up the academy": mer., jeu.: 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, "Bronco Billy": mer., jeu.: 19 h 10, 21 h 20.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "The nude bomb": sem.: 19 h 00, 21 h 00.
DECARIE SQUARE II, "All that jazz": sem.: 19 h 00, 21 h 15.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Le mariage de Maria Braun": sem.: 19 h 15. "Répétition d'orchestre": sem.: 21 h 30.
ÉLYSÉE II, "Les célébrations": sem.: 19 h 30, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (631-6129) — "Jeu d'amour chez les adolescentes". "Liaisons clandestines à l'hôtel Kleinhoff": mer., jeu.: 18 h 00, 19 h 40.
GREENFIELD II, "Un coup de gueule", 4ième rencontre": mer., jeu.: 18 h 00, 19 h 45.
GREENFIELD III, "À nous les belles danoises", "Aime-moi assassin": mer., jeu.: 18 h 25, 19 h 50.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "One page of love": 12 h 10, 14 h 55, 17 h 40, 20 h 25. "Stroke of nine": 13 h 35, 16 h 25, 19 h 10, 21 h 50.
JEAN-TALON, 4255 est Jean-Talon (725-7000) — "Cul et chemise": 14 h 40, 18 h 10, 21 h 40. "Les quatre mercenaires d'El Paso": 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "The shining": 13 h 10, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 10.
KENT II, "Bronco Billy": 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
LA CITÉ I, 3575 avenue du Parc (844-2829) — "Urban cowboy": mer., jeu.: 19 h 00, 21 h 10.
LA CITÉ II, "Apocalypse now": Mer. jeu.: 18 h 10, 20 h 50.
LA CITÉ III, "Being there": Mer. jeu.: 18 h 30, 20 h 55.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Le jour de la fin du monde": Sem.: 21 h 15 "Doux dur dingue" Sem.: 19 h 10.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Jeux d'amour chez les adolescentes": "Liaison clandestine à l'hôtel Kleinhoff": Mer. jeu.: 18 h 10, 19 h 50.
LAVAL II, "Souffle de la tempête": Mer. jeu.: 19 h 15.
LAVAL III, "À nous les belles danoises": "Parties fines": Mer. jeu.: 19 h 05, 20 h 25.
LAVAL IV, "Arrête de ramer t'es sur le sable": "La chouette équipe": Mer. jeu.: 18 h 00, 19 h 40.
LAVAL V, "Coup de gueule": "Inspecteur Buldozer": Mer. jeu.: 18 h 05, 19 h 45.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Cul et chemise": 14 h 25, 17 h 55, 21 h 25. "Mancho Callahan se déchaîne": 12 h 45, 16 h 15, 19 h 45.
LAVAL-ODÉON II, "Les muppets ça c'est du cinéma": 14 h 50, 18 h 25, 21 h 50. "Le trésor de la montagne sacrée": 13 h 00, 16 h 35, 20 h 10.
LOEW'S I, 954 ouest, St-Catherine (861-7437) — "The shining": 13 h 10, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 10.
LOEW'S II, "Friday 13 th": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S III, "Up the accademy": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S IV, "The long riders": 13 h 25, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 25.
LOEW'S V, "The bear island": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
MASCOUCHE I, 3131 boul de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "Galatica les cylons attaquent": Mer. à ven.: 19 h 30. "Hulk revient": Mer. à ven.: 21 h 30.
MASCOUCHE II, — "Le jour de la fin du monde": Mer. à ven.: 21 h 40. Mer. à ven.: 19 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Les visiteurs d'un autre monde": 13 h 50, 17 h 00, 20 h 00. "Les 101 dalmatiens": 12 h 30, 15 h 30, 18 h 40, 21 h 45.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Gorp": Mer. jeu.: 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Château de rêves": 19 h 00. "Kramer contre Kramer": 21 h 00.
MONTENACH II, "Désirs et passions d'un couple parisien": 19 h 05, 21 h 25. "Aventures érotiques en Thaïlande": 20 h 10.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Les soeurs Brontë": 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "L'espace d'un été" d'André Melançon, sem.: 19 h 00, 21 h 00.
OUTRENONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Soeurs de sang": 19 h 30. "Trois femmes": 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Bronco Billy": 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Galactica les cylons attaquent": Mer. à ven.: 19 h 30. "Hulk revient": Mer. à ven.: 21 h 30.
PARADIS II, "Le jour de la fin du monde": Mer. jeu.: 19 h 00. "Les monstres sont toujours vivants": Mer. jeu.: 20 h 50.
PARADIS III, "C'est l'apocalypse": Mer. à ven.: 20 h 00.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Vie d'ange" de Pierre Harel, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN I, 480 ouest Ste-Catherine (866-3856) — "Le secret de la banquise": 13 h 10, 17 h 20, 21 h 30. "Souffle de la tempête": 15 h 10, 19 h 20.
PARISIEN II, "La cage aux folles": 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III — "Gigolo américain": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 25.
PARISIEN IV — "Le tambour": 13 h 00, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.
PARISIEN V — "Et la tendresse... bordel": 12 h 20, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 35.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The empire strikes back": 12 h 00, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "The tin drum": 13 h 15, 15 h 45, 18 h 20, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II — "Being there": 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 15.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "One page of love": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Relatives are coming": 13 h 35, 16 h 25, 19 h 15, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Elles en veulent": 14 h 55, 18 h 05, 21 h 15. "Ces sacrées anglaises": 13 h 20, 16 h 35, 19 h 45.
RIVOLI II — "Les 12 travaux d'Astérix": 12 h 35, 15 h 35, 18 h 30, 21 h 30. "Lucky Luke la ballade des Daltons": 14 h 05, 17 h 00, 20 h 00.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Lancer, frappé": Lun. à jeu.: 21 h 00. "Dracula": Lun. à jeu.: 19 h 00.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "À l'est de Berlin": 12 h 55, 16 h 20, 19 h 45. "Le vengeur aux poings nus": 14 h 35, 18 h 00, 21 h 25.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Cordélia": 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Up the academy": Mer jeu.: 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "The long riders": Mer. jeud.: 19 h 00, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Cul et chemise": 14 h 50, 18 h 20, 21 h 40. "Mancho Callahan se déchaîne": 13 h 00, 16 h 30, 20 h 05.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Jeux d'amour chez les adolescentes": "Liaison clandestine à l'hôtel Kleinhoff": Mer. jeu.: 18 h 05, 19 h 50.
VERSAILLES II, — "Le secret de la banquise": "Souffle de la tempête": Mer. jeu.: 19 h 05.
VERSAILLES III, — "Coup de gueule": "Inspecteur Buldozer": Mer. jeu.: 18 h 00, 19 h 45.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Cascadeurs en péril": Lun. à jeu.: 19 h 30. "Le vengeur aux poings nus": Lun. à jeu.: 21 h 10.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Les visiteurs d'un autre monde": 13 h 30, 16 h 45, 20 h 00. "Les 101 dalmatiens": 15 h 10, 18 h 30, 21 h 45.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmoung (931-2477) — "Carny": 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Fame": 13 h 25, 15 h 55, 18 h 25, 21 h 00.

CINÉ-PARCS

Les ciné-parcs sont ouverts tous les soirs dès 19 h 15.

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I, Autoroute 20E, sortie 95 (655-5515) — "Les muppets ça c'est du cinéma" "Le trésor de la montagne sacrée".
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II, — "Le jour de la fin du monde" "C'était demain".
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY, Châteauguay (691-1310) — 3- "Le Champion", "Sara" 1- "Cul et chemise" "Capitaine Apache" 2- "Les muppets ça c'est du cinéma" "Le trésor de la montagne sacrée".
CINÉ-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "The black stallion" "Hide in plain sight". Spécial dim.: "F.I.S.T.", "Brass target".
CINÉ-PARC DOLLARD II, — "Urban cowboy" "2e film" Spécial dim.: 2 autres films.
CINÉ-PARC LAVAL I, Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555) — "Galactica les cylons attaquent" "Hulk revient".
CINÉ-PARC LAVAL II, "Le champion" "Sara".
CINÉ-PARC LAVAL III, — "Kramer contre Kramer" "L'amour sur béquilles".
CINÉ-PARC LAVAL IV, — "Cul et chemise" "Django défie Sartana".
CINÉ-PARC ODÉON I, Trans-Canadienne, sortie 98 (523-9751) — "Cul et chemise" "Capitaine Apache".
CINÉ-PARC ODÉON II, — "Galactica les cylons attaquent" "Hulk revient".
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME, 850 St-Nicolas, St-Jérôme (1)436-4773 "Cul et chemise" "Les requins du désert".
CINÉ-PARC ST-MATHIEU, route 15 vers Plattsburgh, sortie 38 (659-3445) — "Les visiteurs d'un autre monde" "Les 101 dalmatiens".
CINÉ-PARC VAUDREUIL I, Trans-Canadienne vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Cul et chemise" "Capitaine Apache".
CINÉ-PARC VAUDREUIL II, — "Les visiteurs d'un autre monde" "Les 101 dalmatiens".

Les lauréats du Conseil canadien de la musique

OTTAWA (PC) — Le Conseil canadien de la musique a proclamé artistes de l'année, mardi, le Montréalais Louis-Philippe Pelletier et la Torontoise Teresa Stratas.

Le compositeur de l'année, par ailleurs, est le Torontois Harry Freedman.

Le conseil a décerné des médailles à Nicholas Koudriatzeff, de Montréal; Norma Dickinson, de Toronto; et John Avison, de Vancouver.

Une mension spéciale a été faite à la Fondation DuMaurier, qui a versé $5 millions aux arts au cours des 10 dernières années et qui s'est engagée à fournir $2 millions au cours des trois prochaines années.

Louis-Philippe Pelletier, «un jeune pianiste très actif dans la vie musicale de Montréal», a été honoré pour sa «participation remarquable» au quatrième concours international Schoenberg, à Rotterdam en 1979, où il a mérité le premier prix.

Teresa Stratas est un soprano qui a tenu le rôle-titre dans «Lulu» d'Allan Berg, à Paris en 1979. Elle a repris le même rôle au Metropolitan de New York, avant de créer le rôle de Jenny dans «Rise and Fall of the City of Mahagonny», de Kurt Weill.

Quant à Harry Freedman, il a été l'un des musiciens les plus en demande en 1979. Ses «Images» ont été interprétées par le Toronto Symphony, son «Romeo and Juliet» joué par les grands ballets canadiens à plusieurs reprises et trois nouvelles oeuvres ont eu leur première: «Abracadabra», «November» et «Green Blue White».

SUR SCÈNE

CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (814-7000) — "L'extraordinaire monde ordinaire", textes de Jacqueline Barrette, avec Monique Manzerolle, Jacqueline Payette, Nicole Goyette. Mise en scène Bernard Dérez. Mer. à lun.: 21 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — "On a peur mais on part pareil" de Sylvie Prégent. Mer. à ven.: 21 h 00.
CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "La baby sitter" et "Le défunt", comédies de R. Obaldia avec Nicole Leriche, Josiane Gotoy et Patrick Dupont. Du jeu. au lun.: 20 h 30.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Chemin de la Côte-Ste-Catherine (739-2301) — "Family Business" de Dick Goldberg avec Peter Boretski, Joseph Daniels, Jan Muszynski, Louis Negin, Daniel Libman, Guy Sanvido. Tous les soirs 20 h 30.
ÉGLISE DES SAINTS-ANGES, Angle boul. St-Joseph et 15e avenue, Lachine. Concert de l'orchestre de Montréal, jeu.: 20 h 00. Soliste: Ida Haendel, violoniste. La musique de Beethoven sera à l'honneur. Entrée libre.
LA CHACONE, 338 est, Ontario (843-8620) — La troupe La Belle Affaire présente "L'amant" de Harold Pinter avec René Gagnon, Hélène Mercier et Charles Vinson. Mar. à ven.: 21 h 00.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Sem.: 21 h 30, 23 h 30. Ven., sam.: 21 h 30, 1 h 00. "Big Time", Sarah & The Chicago Machine Un.
MOTIVATION V, 1447 Bleury — Opéra-Fête, groupe théâtral multidisciplinaire présente "Requiem" de Pierre A. Laroque. Mer. à dim.: 21 h 00. Inf.: 524-6074 ou 525-5985.
PLANETARIUM, 1000 ouest, St-Jacques (872-4530) — "Novoyons Jupiter", jusqu'au 21 août. Relâche lundi.
PARRAIN ET MARRAINE, 479 St-Alexis (849-7058) — "Fun...o bar!" fantaisie burlesque. jeu., ven., sam.: 20 h 30. Réservations.
BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE, Saint-Marc-sur-le-Richelieu. Transcanadienne sortie 112. 1-(514)584-2226 — "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Béatrice Picard, Aubert Pallascio, Carmen Tremblay, Louise St-Pierre, Roch Aubert, Denis Roy. Mar. à ven.: 21 h 00.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 69 (861-3988) — "Citrouille" de Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, Andrée Samson, Verna Hubert. Mar. à ven.: 20 h 30.
LA RELÈVE À MICHAUD, Calixa-Lavallée, Autoroute 30 est sortie 149, 1-(514)583-3776 — "La Vénus d'Emilio", comédie de Jean Barbeau avec France Castel, André Cartier, et Claude Michaud. Mise en scène: Yvon Leroux. Mar. à ven.: 21 h 00.
THÉÂTRE LES ANCÊTRES, Saint-Germain de Grantham, route 20, sortie 170. (819) 395-2253 — "Du sang bleu dans les veines", comédie de moeurs de Georges Dor avec Edgar Fruitier, Monique Chabot, Louise Deschâtelets. Sem.: 21 h 00.
THÉÂTRE BEAUMONT-SAINT-MICHEL, Saint-Michel de Bellechasse, (418)884-2839 — Quatre sketches sautillants d'Alan Ayckbourn avec Pierre Thériault, Colette Brossoit, Normand Chouinard, Lionel Villeneuve, Hélène Loiselle. Sem.: 20 h 30.
THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE, Chemin St-Louis, Sainte-Foy, Québec. (418)692-0205 — "Volpone ou le Renard", satire de Benjamin Jonson avec Jean-Marie Lemieux, Yves Jacques, Diane Jules. Spectacles à 21 h 00.
THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville. (819)478-1014 — "Old Orchard connaît pas" de Réjean Vigneault. Mer. à ven.: 20 h 30.
THÉÂTRE-DE-LA-FENIÈRE, 1500 La Fenière, Ancienne-Lorette, Québec. (418)872-1424 — "Le voyage à trois", comédie de Jean de Létraz, à 21 h 00.
THÉÂTRE DE L'ÎLE, 1 rue Wellington, Hull (711-6669) — "Blaise", un vaudeville de Claude Magnier avec Roger Labelle, Dolorès Duhaime, Louise Bourgeois, Gaston Michaud, Jenny Crustin, Monique Mercier, Bernadette St-Jean, Marie-France Bolduc. Mar. à ven.: 20 h 30.
THÉÂTRE DU MONT JACOB, Jonquière (418)547-5771 — "Allô! allô!" de Pierre Goulet avec Roger Lebel, Nathalie Naubert, Ghislain Tremblay, Anne Villeneuve. Spectacles à 20 h 30.
THÉÂTRE DU MANOIR RICHELIEU, Pointe-au-Pic, La Malbaie (288-9103) — "Les folleries du samedi soir" de Marcel Mithois avec Andrée Lachapelle, Lénie Scoffie, Yvon Dumont et Gabriel Gascon. Jeu. à dim.: 21 h 30.
**THÉÂTRE DU MAN

La chorale de St. Paul donne un concert apprécié

par Sylvaine Martin,
collaboration spéciale

Lundi soir dernier à Montréal, quelques heures avant que ne débutent les festivités de la Saint-Jean, se produisait la célèbre chorale de la Cathédrale St. Paul de Londres qui terminait sa tournée des États-Unis et du Canada par une représentation à l'église St. Patrick's.

Comme le groupe repartait le soir même pour l'Angleterre, le concert débuta à 18 h précises devant un public extraordinairement nombreux et animé, dans une église ancienne, aux longs pans de murs sculptés de nombreuses effigies, aux arcades en ogives, aux vitraux délicats. L'assistance était si gaie et bruyante qu'on se serait cru transporté au sein des réjouissances naïves et éclatantes qui animaient les services liturgiques du Moyen-Age.

Trente-deux adolescents et dix-huit adultes forment l'effectif de cette chorale qui est la plus importante de toutes celles, et elles sont nombreuses, d'Angleterre. Il est impensable dans ce pays de célébrer les services religieux des cathédrales sans la participation active des choeurs, et ceci, à deux services par jour! Cette noble tradition remonte au 19e siècle et les jeunes chanteurs de la chorale St. Paul sont formés à la manécanterie de la cathédrale où ils reçoivent de plus toute leur scolarité régulière.

«Souvent les élèves jouent d'un ou deux instruments en plus de développer leur voix, précise M. Barry Rose, directeur de cette société musicale, et notre répertoire s'étend sur cinq siècles, du 16e au 20e inclusivement».

Lundi soir, aux oeuvres de Vittoria, Schutz, Sweelinck, Blatchy et Rose, s'ajoutaient celles de trois compositeurs canadiens, Bernard Naylor, résidant actuellement à Vancouver, Healy Willan dont on fête le centenaire cette année et Lennox Berkeley.

Un jeune organiste, John Scott, accompagnait la chorale à un petit orgue à vent et, en deuxième partie du concert, exécuta brillamment *L'Ascension* d'Olivier Messiaen au grandes orgues de l'église.

Durant les trois motets de Willan, on pouvait apprécier à sa juste mesure la solidité et le charme des voix enfantines. Celles en fuseaux de deux jeunes solistes dans les pièces de Berkeley et Schutz se faisaient entendre limpides dans un silence appreciateur de l'attention que leur portait l'assistance, émue. Elle réclama du reste deux rappels.

Rarement salle n'a été plus réceptive et enthousiaste. Composée sans doute en grande partie d'amateurs de chants et de membres de chorales, elle manifestait tout son plaisir à l'écoute. Cela tire certes un pied de nez à tous ceux qui ne sont contents d'un concert que lorsqu'ils ont trouvé matière à le critiquer.

Diane Dufresne fête la Saint-Jean à Paris et y remporte un triomphe

Diane Dufresne

par Jean-Pierre Lavoignat,
collaboration spéciale

PARIS — Fleur de lys, ballons bleus et blancs voisinaient avec les rouges et or du Palace... Le temps d'une soirée, cet ancien théâtre devenu le haut lieu des noctambules parisiens, ressemblait mardi à une petite parcelle de terre québécoise: Diane Dufresne y fêtait la Saint-Jean et y a remporté un triomphe.

Vêtue simplement d'un boa en plumes et d'une fleur de lys bleue posée sur le sein droit, coiffée d'une pluie de plumes et de lys blancs, à la fois amazone et Ophélie, elle voulait être, a-t-elle dit, aux 2,000 spectateurs qui avaient rempli le Palace, «une vraie québécoise»! Le show avait d'ailleurs commencé par la projection d'un court métrage sur la Saint-Jean 1977 à Montréal.

En pleine forme, déchaînée et séduisante, usant de la provocation comme d'autres usent du charme, jouant avec sa voix comme d'autres jonglent avec des torches en flammes, Diane Dufresne a pendant plus d'une heure et demie chanté beaucoup de vieilles chansons et quelques nouveaux airs qu'elle avait présentés la saison dernière à l'Olympia. Et elle a même, tradition oblige, chanté un reel, mais c'était un «reel pour rire».

Fascinante et étonnante dans les chansons violentes, bouleversante et émouvante dans les airs tendres, elle a laissé éclater sa nostalgie du temps où l'on se roulait par terre pour chanter du rock and roll et aussi du temps où les stars descendaient de grands escaliers pour cacher leur solitude et leur désarroi. Comme pour lutter contre les blessures des années et les pièges de la folie.

Après avoir chanté en rappel sans accompagnement une admirable «berceuse pour un homme», elle remontait sur scène pour un dernier rappel et a demandé au public enthousiaste de «laisser passer les clowns».

La fête était finie. La scène était vide. Les confettis tombaient du plafond et les ballons commençaient à se crever.

Dans ce lieu qui permet toutes les audaces et tous les défis, Diane Dufresne s'était offert — et avait offert aux Parisiens — une fête de la Saint-Jean belle et étonnante.

ÉCHOS

Tu Lam-Kuang, saxophoniste d'origine vietnamienne et de nationalité française, âgé de 21 ans, et une Canadienne, Marie-Claude Binette, 23 ans, née à Disrali, près de Thetford-Mines, ont remporté les deux premiers prix décernés cette année au concours de saxophone du Conservatoire national supérieur de musique de Paris où sept candidats étaient en lice. Tous les lauréats sont élèves de Daniel Deffayet.

■

Le 17e Festival international de télévision Prague d'or a décerné, dans la catégorie des oeuvres musicales de télévision, son prix Prague d'or à *L'Oiseau de feu*, de la société Radio-Canada. Le prix Prague d'or est l'un des prix les plus prestigieux au monde.

■

Le Festival international du jeune cinéma s'est ouvert lundi soir à Hyères avec la présentation de *La triple mort du troisième personnage* du Chilien Helvio Soto et *La mort d'un président* du Polonais Jerzy Kawalerowicz, festival, créé en 1955, s'achèvera le 30 août par la projection du film-événement du Soviétique Otar Iosselari, *Pastorale* (1977). Ce film n'a jamais été présenté en Europe occidentale, malgré une flatteuse réputation.

■

Le Service du théâtre du Ministère des Affaires culturelles vient de lancer un dépliant intitulé *Cet été au théâtre*. Ce dépliant contient toutes sortes de renseignements utiles comme la programmation de chaque pièce, le nom des auteurs et acteurs, le coût, l'horaire et enfin le numéro de téléphone à composer pour les réservations et ceci pour trente-neuf théâtres à travers tout le Québec, pendant la saison estivale. Réalisé avec la collaboration de l'Association des directeurs de théâtre, ce dépliant est distribué gratuitement dans les bureaux régionaux du Ministère des Affaires culturelles, les bureaux de Communications-Québec, les Maisons de tourisme ainsi que les kiosques de renseignements du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

À l'occasion des Fêtes du Canada
Le CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE
présente:
FESTIVAL DU CINÉMA CANADIEN

ENTRÉE GRATUITE

Samedi 28 juin
3 h 00
PEOPLE OF THE SEAL
5 h 00
POUR LA SUITE DU MONDE
7 h 00
The Street
VOLCANO
9 h 00
LA NUIT DE LA POÉSIE

Lundi 30 juin
3 h 00
GAMES OF THE XXI OLYMPIAD
5 h 00
Le Merle
Le Hibou et le lemming
Félix Leclerc, Troubadour
JE CHANTE À CHEVAL
AVEC WILLIE LAMOTHE
7 h 00
Fiddle-de-dee
Ladies and Gentlemen...
Mr. Leonard Cohen
MUSICANADA
9 h 00
MON ONCLE ANTOINE

Dimanche 29 juin
3 h 00
You are on Indian Land
DRYLANDERS
5 h 00
La route de l'ouest
Capitale de l'or
CHASSEURS CRIS
DE MISTASSINI
7 h 00
Pas de Deux
Alfred Pellan, peintre
Paul-Emile Borduas
BOZARTS
9 h 00
DEUX SOLITUDES

Mardi 1er juillet
3 h 00
ACTION: THE OCTOBER CRISIS
5 h 00
Les Raquetteurs
LA VIE HEUREUSE DE LEOPOLD Z
7 h 00
QUÉBEC: DUPLESSIS ET AUTRES
9 h 00
MOURIR À TUE-TÊTE

Remerciements:
- Le Comité National de la Fête du Canada
- Le Conseil Canadien des Arts Populaires
- L'Office National du Film

Lieu des projections: 1455 de Maisonneuve Ouest - Tél.: 879-4349

Une production SDA Ltée, avec la participation de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, Radio-Québec et l'office de la télécommunication éducative de l'Ontario.

Ouimetoscope
1204 EST SAINTE CATHERINE
19h00 et 21 h 00 *RENSEIGNEMENTS:* 525-8600

C'EST L'ÉTÉ DANS LES ÎLES... À MONTRÉAL!

Venez passer l'été dans les îles...à Montréal! À deux minutes du centre-ville, au milieu du fleuve Saint-Laurent dans l'île Ste-Hélène et l'île Notre-Dame, c'est l'été!
Les îles, c'est Terre des Hommes avec une exposition renouvelée développée sous le thème l'Homme et la Nature. Terre des Hommes, c'est aussi le carrefour international des arts, des sciences, des cultures avec ses 27 pavillons et ses 15 pays participants; les restaurants exotiques, les espaces verts de détente et de loisirs; les spectacles et les activités pour tous...Terre des Hommes, c'est partir à la découverte dans une île ...l'île Ste-Hélène.

Les îles, c'est Les Floralies internationales de Montréal. Là où le palmier et le cèdre, le lilas et l'érable de Norvège, le cactus et le rosier se rencontrent pour former un même et gigantesque bouquet.
Les Floralies, c'est sentir mille et un parfums dans une île ...l'île Notre-Dame!
Les îles, c'est également La Ronde avec ses manèges, ses jeux d'adresse, ses restaurants, casse-croûte et boutiques, son Village québécois, son Carrefour international, son Monde des petits, son Fort Edmonton et pour la première fois, son Cirque national d'Égypte.
La Ronde, c'est venir chercher frissons et fous rires dans une île... l'île Ste-Hélène!

Votre passeport pour les îles

Les plus belles et les moins chères vacances...dans les îles!

Le passeport combiné: Terre des Hommes, Les Floralies 1980, La Ronde

Adulte:	Saison/$18	Un jour/$6
Jeunesse: (13 à 18 ans)	Saison/$10	Un jour/$4

Le visa: Terre des Hommes et La Ronde

Adulte:	Saison/$10	Un jour/$4
Jeunesse: (13 à 18 ans)	Saison/$ 6	Un jour/$2

Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins, accompagnés d'un adulte.

Calendrier des îles

Les Floralies 1980: du 31 mai au 1er septembre, tous les jours.
Terre des Hommes et La Ronde:
du 19 juin au 1er septembre, tous les jours.

Renseignements:

Programme officiel — Procurez-vous le programme officiel de Terre des Hommes, Les Floralies 1980 et La Ronde à l'un des kiosques de vente sur le site.

Avec la collaboration de la Brasserie Labatt Limitée

L'ÉTÉ DANS LES ÎLES
LES FLORALIES • TERRE DES HOMMES • LA RONDE

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-006448-805. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- CHEZ BOURGETEL INC., défenderesse. Le 7 juillet 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 1458 rue De La Montagne, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 15 cases en metal vert pour vêtements, 1 malaxeur industriel, 1 système extincteur, 1 fichoir Redcicl, 1 compresseur et autres biens meubles et équipements de restaurant "Bar Salon", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007, Montréal, le 23 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-031080-794. SHORE HOLDINGS CORPORATION, demanderesse -vs- BERNARD BOOKMAN, défendeur. Le 7 juillet 1980, à 3 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 7431 Ch. Kingsley, app. 1406 en la cité de Côte St-Luc et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. Panasonic port., 1 peinture avec cadre, et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 26 juin, 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No. 500-05-003589-809. APEX PRESS (1970) LTÉE., demanderesse -vs- REGIONATIONAL MONTREAL LTÉE., défenderesse. Le 7 juillet 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1221 rue Crescent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 dictaphone Grundig De Sur & Acc. 13 Caroussels Kodak, 1 reproduction avec cadre Picasso, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 26 juin, 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No. 500-02-003136-806. GARRY TOBIN, demandeur -vs- SAMUEL DALEY ET AL, défendeurs. Le 7 juillet 1980, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur NORMAND BUFFONG au No 2810 rue Provost avenue, app. 411 en la cité de Lachine et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur NORMAND BUFFONG, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV RCA port., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 26 juin, 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-006532-803. GUIDE DE MONTRÉAL NORD INC., demandeur -vs- LEM DISCOTHÈQUE LTÉE., défenderesse. Le 7 juillet 1980, à 11.00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1175 de l'Autoroute 440 en la cité de Chomedey, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à boules, 1 système de lumière disco & acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Pierre Rivard, huissier. Tél.: 288-4511. Montréal, le 26 juin 1980.

AVIS
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire.
Requérant:
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
Dossier M-30004 544-TT / Cause M-53382-6
Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
Tarif spécial pour les courtiers, no. 1
(action indépendante)
Prenez avis que le requérant susmentionné a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:
1. Le mouvement de huit semi-remorques complètes de marchandise chaque jour ouvrable, du lundi au vendredi, à l'exception des congés légaux, originant de l'emplacement du courtier à Downsview, Ontario, et d'un autre mouvement de huit semi-remorques complètes par jour, du lundi au vendredi, à l'exception des congés légaux, originant de l'emplacement du courtier à Dorval, Québec, dans la banlieue de la ville de Montréal, et Camionnage Inter-City (Canada) Inc. convient de transporter les charges complètes de marchandise précitées par la route, entre le Toronto-Métropolitain, Ontario et Montréal, Québec, et entre Montréal, Québec et le Toronto-Métropolitain, Ontario.
2. Le courtier scellera chaque semi-remorque lorsque le chargement aura été complété et Camionnage Inter-City (Canada) Inc. convient de ne pas enlever les scellés, sauf dans les circonstances suivantes:-
a) Pour vérifier l'état de la chaufferette et du chargement en route, dans le cas de chargements chauffés, conformément aux procédures d'opération de Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
b) Sur demande de tout employé gouvernemental dûment autorisé.
3. Le courtier remplira les connaissements pour le mouvement de chaque semi-remorque sur la base de «chargé et compté» par l'expéditeur, chaque partie devant se conformer aux exigences du Public Commercial Vehicles Act de l'Ontario, ainsi qu'aux lois et règlements pertinents de la Province de Québec.
4. Le courtier certifie qu'aucune semi-remorque contenant des marchandises qui sont illégales ou qui enfreignent les lois des provinces de l'Ontario, du Québec ou du Canada, ne sera offerte à Camionnage Inter-City (Canada) Inc. Le courtier s'engage à identifier toute expédition impliquant des matières dangereuses. Le conducteur aura la permission d'examiner visuellement l'extérieur des semi-remorques fournies par le courtier et les parties conviennent de remplir les ententes d'interchange de semi-remorques exécutées entre les parties avant le début de chaque voyage.
5. Camionnage Inter-City (Canada) Inc. imputera au courtier un taux de six cent soixante dollars ($660.00) pour chaque mouvement aller-retour entre les terminus du courtier précités de Toronto, Ontario et de Montréal, Québec.
6. Les parties conviennent que le taux de base est déterminé d'après le coût du carburant pour Camionnage Inter-City (Canada) Inc., ce dernier étant le prix au wagon-citerne publié par Imperial Oil Limited et que pour chaque augmentation dudit prix publié, le taux de base augmentera conformément au supplément no. 1 de ce tarif. Camionnage Inter-City (Canada) Inc. s'engage à fournir au courtier un feuillet de livraison confirmant le prix du carburant au 31 mars 1980.
7. Le courtier s'engage à payer les tarifs précités tels que chargés par Camionnage Inter-City (Canada) Inc. dans les sept jours de la date de présentation de la facture par Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
Supplément no. 1 — le supplément sur le carburant sera de 0.6c le mille.
Cette modification est entrée en vigueur le 17 juin 1980.
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.
BÉLANGER, LECLERC,
Procureurs de la requérante.
1ère publication: le 25 juin 1980
2ème publication: le 26 juin 1980
3ème publication: le 27 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-003036-793. AFPEC INC. demandeur — vs— VICTOR GENEREUX, défendeur. Le 7 juillet 1980, à 12.30 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2150 rue 39ième Ave. en la cité Laval-Ouest district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Kenwood avec table tournante aspirateur etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier 288-4511. Montréal, 26 juin 1980.

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 02-063144-79 GOUTTIÈRES DE LA RIVE SUD demanderesse -vs- NICK GIGINTZIS défendeur. Le 9 juillet 1980, à 12 heures au domicile du défendeur au No 305 rue Champs Fleuri en la cité Laprairie, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: stéréo, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE B. ANGERS, huissier (288-0211) Montréal, 23 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-004340-803. JOSEPH ÉLIE LTÉE demandeur —vs— MICHEL LAPINTA défendeur. Le 7 juillet 1980, à 11.00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 958 rue Honoré Mercier en la cité Chomedey Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo meuble Zénith et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier 288-4511. Montréal, 26 juin 1980.

Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE No.: 12-077940-78 NOELLA LÉVEILLÉ demanderesse -vs- JEAN DESBIENS défendeur. Le 10 juillet 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 9 & 9A rue St-Pierre en la cité St-Constant, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse Équipement d'Épiceries. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE B. ANGERS, huissier (288-0211) Montréal, 23 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No. 500-02-061272-790. STANLEY KANDESTIN ET AL, demandeurs -vs- ANGELO DONATELLI, défendeur. Le 7 juillet 1980, à 3 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 7540 rue Verdier en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Viking, 1 t.v. couleur console RCA et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192, Montréal, le 26 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-005974-808. SERVICE DE PNEUS SALOIS INC., demanderesse -vs- LOUIS HUDON, défenderesse. Le 8 juillet 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 8310 rue Chateaubriand, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision portative noir et blanc, 1 grille pain, 1 laveuse et sécheuse Général Electric, 1 véhicule automobile de marque Dodge 75 de couleur bleu, et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007, Montréal, le 23 juin 1980.

Province de Québec. District de Québec. COUR PROVINCIALE. NO: 200-02-006349-791. AUBERGE DES GOUVERNEURS ET AL, demanderesse, -vs- JOHN WALTER MURRAY, défenderesse. Le 8 juillet 1980, à 10:30 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 1276 rue boul. Labelle,ste 205, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau de secrétaire, 1 calculatrice, 3 chaises, et autres biens meubles et équipements de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007, Montréal, le 23 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-12-027655-73. DAME MARIE PAULE HOULD, demanderesse -vs- GERARD COUTU, défenderesse. Le 8 juillet 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 472 rue Dieppe en la cité de Ste-Julie, district du Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur noir et blanc, 1 humidificateur, 1 autre téléviseur noir et blanc, et autres biens meubles, 1 véhicule automobile Ford LTD 1977. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL GRENIER, huissier, 284-1007, Montréal, le 23 juin 1980.

AVIS
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire.
Requérant:
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
Dossier M-30004 543-TT / Cause M-53381-8
Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
Tarif spécial pour les courtiers, no. 4
(action indépendante)
Prenez avis que le requérant susmentionné a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:-
1. Le mouvement d'une semi-remorque complète de marchandise chaque jour ouvrable, du lundi au vendredi, à l'exception des congés légaux, originant de l'emplacement du courtier à Toronto, Ontario, et d'un autre mouvement d'une semi-remorque complète par jour, du lundi au vendredi, à l'exception des congés légaux, originant de l'emplacement du courtier à Montréal, Québec, et Camionnage Inter-City (Canada) Inc. convient de transporter les charges complètes de marchandise précitées par la route, entre Toronto, Ontario et Montréal, Québec, et entre Montréal, Québec et Toronto, Ontario.
2. Le courtier scellera chaque semi-remorque lorsque le chargement aura été complété et Camionnage Inter-City (Canada) Inc. convient de ne pas enlever les scellés, sauf dans les circonstances suivantes:-
a) Pour vérifier l'état de la chaufferette et du chargement en route, dans le cas de chargements chauffés, conformément aux procédures d'opération de Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
b) Sur demande de tout employé gouvernemental dûment autorisé.
3. Le courtier remplira les connaissements pour le mouvement de chaque semi-remorque sur la base de «chargé et compté» par l'expéditeur, chaque partie devant se conformer aux exigences du Public Commercial Vehicles Act de l'Ontario, ainsi qu'aux lois et règlements pertinents de la Province de Québec.
4. Le courtier certifie qu'aucune semi-remorque contenant des marchandises qui sont illégales ou qui enfreignent les lois des provinces de l'Ontario, du Québec ou du Canada, ne sera offerte à Camionnage Inter-City (Canada) Inc. Le courtier s'engage à identifier toute expédition impliquant des matières dangereuses. Le conducteur aura la permission d'examiner visuellement l'extérieur des semi-remorques fournies par le courtier et les parties conviennent de remplir les ententes d'interchange de semi-remorques exécutées entre les parties avant le début de chaque voyage.
5. Camionnage Inter-City (Canada) Inc. imputera au courtier un taux de sept cent cinquante-deux dollars et soixante cents ($752.60) pour chaque mouvement aller-retour entre les terminus du courtier précités de Toronto, Ontario et de Montréal, Québec.
6. Les parties conviennent que le taux de base est déterminé d'après le coût du carburant pour Camionnage Inter-City (Canada) Inc., ce dernier étant le prix au wagon-citerne publié par Imperial Oil Limited et que pour chaque augmentation dudit prix publié, le taux de base augmentera conformément au supplément no. 1 de ce tarif. Camionnage Inter-City (Canada) Inc. s'engage à fournir au courtier un feuillet de livraison confirmant le prix du carburant au 31 mars 1980.
7. Le courtier s'engage à payer les tarifs précités tels que chargés par Camionnage Inter-City (Canada) Inc. dans les sept jours de la date de présentation de la facture par Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
Supplément no. 1 — le supplément sur le carburant sera de 0.6c le mille.
Cette modification est entrée en vigueur le 17 juin 1980.
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.
BÉLANGER, LECLERC,
Procureurs de la requérante
1ère publication: le 25 juin 1980
2ème publication: le 26 juin 1980
3ème publication: le 27 juin 1980

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 02-029406-79 LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC demanderesse -vs- GÉRARD VILLENEUVE défendeur. Le 8 juillet 1980, à 13 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 5030 rue Notre-Dame, app. 103 en la cité Chomedey (Laval) district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Chrysler Newport 1974 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier (288-0211) Montréal, 23 juin 1980.

Province de Québec. District de MOntréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-018941-797, C.F.C.F. TV 12 demanderesse —vs— WILNER ADVERTISING défenderesse. Le 7 juillet 1980, à 10.00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 6555 Ch. de la Côte des Neiges, Ch. 307 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 Dactylo — IBM & Smith Corona, 1 machine à additionner Lloyds, 1 Lot d'équipement de bureau assorti, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, huissier 842-9192. Montréal, le 26 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-002533-797. J KIRCHBERG & CO. demanderesse —vs— DOUG HALL défendeur. Le 7 juillet 1980, à 10.00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 15374 rue Boischatel en la cité de Pierrefonds et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Ford Custom 500 immatricule Que /79 400M782 Q.C.80/5758419, No. de Série: F6BS3S112843F pour l'année 1976, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 26 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-000060-73. BENOIT DION, demanderesse -vs- DAME NORMAND HUDON ET M. NORMAND HUDON, défenderesses. Le 8 juillet 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile des défenderesses au No 226 rue Berlioz, #206, en la cité de Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défenderesses saisis en cette cause, consistant en: 1 table de travail, 1 lampe de table, 1 lot d'environ 20 pinceaux, 1 fauteuil, 1 table à café et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAROL PAUZE, uissier, 284-1007, Montréal, le 23 juin 1980.

Province de Québec. District de MOntréal. COUR PROVINCIALE. No: 02-007280-80. LA PRESSE LIMITÉE, demanderesse -vs- CLAUDE DELCOURT "INSTITUT QUÉBÉCOIS D'HYPNOPTISME", défendeur. Le 8 juillet 1980, à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au no 3423 rue St-Denis en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 radio AM-FM combiné Toshiba, fauteuils, bibliotheque. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier, 288-0211, Montréal, 23 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-002707-805. LABORATOIRE DENTAIRE CADIEUX INC., demanderesse -vs- DAME THÉRÈRE GRENIER, défenderesse. Le 8 juillet 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au no 855 rue Galt, #316, en la cité de Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif, 1 radio-réveil, 1 set de salon, 1 appareil photo Polaroid. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAROL PAUZE, huissier, 284-1007, Montréal, le 23 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-013318-793. GILLES BLANCHARD, demanderesse -vs- LAZINA FARZANALI, défenderesse. Le 8 juillet 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 4150 rue Forgues en la cité de St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur meuble noir et blanc, 1 mobilier de salon de couleur brun, 1 tapis, 1 tenture, 3 tables de salons et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. REYNALD BRIAND, huissier, 284-1007, Montréal, le 23 juin 1980.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-006562-800. L'ACADIE FRUITS ET LÉGUMES INC. demandeur —vs— MARIA BARBARA MIUCCIO PATONE, défenderesse. Le 7 juillet 1980, à 11.00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 8612 rue Réjeanne en la cité Ville LaSalle district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse Kenmore (jaune), 1 sécheuse Kenmore (Jaune), lave-vaisselle Kenmore etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier, 288-4511, Montréal, 26 juin 1980.

AVIS
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire. Requérant:
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
Dossier M-30004 542-TT / Cause M-53380-0
Camionnage Inter-City pour les courtiers, no. 3
(action indépendante)
Prenez avis que le requérant susmentionné a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit: 1. Le mouvement de deux semi-remorques complètes de marchandise chaque jour ouvrable, du lundi au vendredi, à l'exception des congés légaux, originant de l'emplacement du courtier à Concord, Ontario, et d'un autre mouvement de deux semi-remorques complètes par jour, du lundi au vendredi à l'exception des congés légaux, originant de l'emplacement du courtier à Montréal, Québec et Camionnage Inter-City (Canada) Inc. convient de transporter les charges complètes de marchandise précitées par la route de Concord, Ontario à Montréal, Québec, et de Montréal, Québec à Brampton, Ontario et/ou Concord, Ontario.
2. Le courtier scellera chaque semi-remorque lorsque le chargement aura été complété et Camionnage Inter-City (Canada) Inc. convient de ne pas enlever les scellés, sauf dans les circonstances suivantes:-
a) Pour vérifier l'état de la chaufferette et du chargement en route, dans le cas de chargements chauffés, conformément aux procédures d'opération de Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
b) Sur demande de tout employé gouvernemental dûment autorisé.
3. Le courtier remplira les connaissements pour le mouvement de chaque semi-remorque sur la base de «chargé et compté» par l'expéditeur, chaque partie devant se conformer aux exigences du Public Commercial Vehicles Act de l'Ontario, ainsi qu'aux lois et règlements pertinents de la Province de Québec.
4. Le courtier certifie qu'aune semi-remorque contenant des marchandises qui sont illégales ou qui enfreignent les lois des provinces de l'Ontario, du Québec ou du Canada, ne sera offerte à Camionnage Inter-City (Canada) Inc. Le courtier s'engage à identifier toute expédition impliquant des matières dangereuses. Le conducteur aura la permission d'examiner visuellement l'extérieur des semi-remorques fournies par le courtier et les parties conviennent de remplir les ententes d'interchange de semi-remorques exécutées entre les parties avant le début de chaque voyage.
5. Camionnage Inter-City (Canada) Inc. imputera au courtier un taux de six cent quatre-vingt quatorze dollars ($694.00) pour chaque mouvement aller-retour entre les terminus du courtier précités de Toronto, Ontario et de Montréal, Québec.
6. Les parties conviennent que le taux de base est déterminé d'après le coût du carburant pour Camionnage Inter-City (Canada) Inc., ce dernier étant le prix au wagon-citerne publié par Imperial Oil Limited et que pour chaque augmentation dudit prix publié, le taux de base augmentera conformément au supplément no. 1 de ce tarif. Camionnage Inter-City (Canada) Inc. s'engage à fournir au courtier un feuillet de livraison confirmant le prix du carburant au 31 mars 1980.
7. Le courtier s'engage à payer les tarifs précités tels que chargés par Camionnage Inter-City (Canada) Inc. dans les sept jours de la date de présentation de la facture par Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
Supplément no. 1 — le supplément sur le carburant sera de 0.6c le mille.
Cette modification est entrée en vigueur le 17 juin 1980.
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.
BÉLANGER, LECLERC,
Procureurs de la requérante
1ère publication: le 25 juin 1980
2ème publication: le 26 juin 1980
3ème publication: le 27 juin 1980

Province de Québec. District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-056579-795. S. ALBERT & CO. LTD., demanderesse -vs- PRIMAL THERAPY INSTITURE ENR., défenderesse. Le 8 juillet 1980, à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 1193 rue St-Dominique, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 3 matelas, 1 chaise en corderoy, 2 chaises pivotantes, 1 chaise, 1 filière et autres biens meubles et équipements de bureaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007, Montréal, le 23 juin 1980.

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIAL No.: 02-003375-80 LE CENTRE ABBEY (1977) LTÉE demanderesse -vs- MARC BEAULIEU "BOUTIQUE FUTURISTE" défendeur. Le 9 juillet 1980, à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 3100 Boul. de la Concorde en la cité Duvernay (Laval) district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse 1 lot de chemises, pantalons, vestons pour hommes 1 lot de blouses et robes pour dames. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier (288-0211) Montréal, 23 juin 1980.

Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE No.: 05-009281-73 BANQUE NATIONALE DU CANADA demanderesse -vs- GEORGES MASSICOTTE STUDIO SILHOUETTE CLUB DE SANTÉ — HEALTH SPA. défenderesse. Le 9 juillet 1980, à 13 heures de l'après-midi au lieu d'entreposage de l'automobile de la défenderesse au No 5850 rue DeLorimier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevrolet Monte Carlo 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier (288-0211) Montréal, 23 juin 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-020881-806. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- ROULA KATSILAKIS, défenderesse. Le 8 juillet 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 8315 rue Wiseman, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur Gibson, 1 poele Gibson, 1 set de cuisine, 1 bureau et autres biens meubles et système de son. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007, Montréal, le 23 juin 1980.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 avril 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Walter Motor Trucks of Canada Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13e jour de juin 1980, sous le numéro 3082045.
Ce 18e jour de juin, 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

AVIS est par les présentes donné que L'ÉBÉNISTERIE ARTISANALE DE LAVAL INC. une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans Chomedey, Laval, Québec, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
Daté à Montréal, le 13ième jour de juin, 1980.
CLAUDE ROBERT
Président

Avis est donné que Dame Laurette Lemieux-Lauzon es-qualité exécuteur testamentaire et légataire universel s'adressera à la Commision des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer une moitié indivise du permis No. 502622-001 région 07 antérieurement détenu par feu M. Gaston Lauzon, Notre-Dame de la Paix, Papineau, en faveur de la succession GASTON LAUZON laquelle demande également à transférer le permis No. M-502622-001 en faveur de M. Richard Lauzon, Notre-Dame de la Paix, Papineau région 07, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
Me Claude Gilbert, Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4
Première parution: 25 juin 1980
Deuxième parution: 26 juin 1980
Troisième parution: 27 juin 1980.

AVIS
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire. Requérant:
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
Dossier M-30004 541-TT / Cause M-53375-0
Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
Tarif spécial pour les courtiers, no. 2
(action indépendante)
Prenez avis que le requérant susmentionné a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:
1. Le mouvement de deux semi-remorques complètes de marchandise chaque jour ouvrable, du lundi au vendredi, à l'exception des congés légaux, originant de l'emplacement du courtier à Concord, Ontario, et d'un autre mouvement de deux semi-remorques complètes par jour, du lundi au vendredi à l'exception des congés légaux, originant de l'emplacement du courtier à Montréal, Québec et Camionnage Inter-City (Canada) Inc. convient de transporter les charges complètes de marchandise précitées par la route de Concord, Ontario à Montréal, Québec, et de Montréal, Québec à Brampton, Ontario et/ou Concord, Ontario.
2. Le courtier scellera chaque semi-remorque lorsque le chargement aura été complété et Camionnage Inter-City (Canada) Inc. convient de ne pas enlever les scellés, sauf dans les circonstances suivantes:-
a) Pour vérifier l'état de la chaufferette et du chargement en route, dans le cas de chargements chauffés, conformément aux procédures d'opération de Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
b) Sur demande de tout employé gouvernemental dûment autorisé.
3. Le courtier remplira les connaissements pour le mouvement de chaque semi-remorque sur la base de «chargé et compté» par l'expéditeur, chaque partie devant se conformer aux exigences du Public Commercial Vehicles Act de l'Ontario, ainsi qu'aux lois et règlements pertinents de la Province de Québec.
4. Le courtier certifie qu'aucune semi-remorque contenant des marchandises qui sont illégales ou qui enfreignent les lois des provinces de l'Ontario, du Québec ou du Canada, ne sera offerte à Camionnage Inter-City (Canada) Inc. Le courtier s'engage à identifier toute expédition impliquant des matières dangereuses. Le conducteur aura la permission d'examiner visuellement l'extérieur des semi-remorques fournies par le courtier et les parties conviennent de remplir les ententes d'interchange de semi-remorques exécutées entre les parties avant le début de chaque voyage.
5. Camionnage Inter-City (Canada) Inc. imputera au courtier un taux de sept cent-cinquante dollars ($750.00) pour chaque mouvement aller-retour entre les terminus du courtier précités de Toronto, Ontario à Montréal, Québec et de Montréal, Québec à Brampton, Ontario et/ou Concord, Ontario.
6. Les parties conviennent que le taux de base est déterminé d'après le coût du carburant pour Camionnage Inter-City (Canada) Inc., ce dernier étant le prix au wagon-citerne publié par Imperial Oil Limited et que pour chaque augmentation dudit prix publié, le taux de base augmentera conformément au supplément no. 1 de ce tarif. Camionnage Inter-City (Canada) Inc. s'engage à fournir au courtier un feuillet de livraison confirmant le prix du carburant au 31 mars 1980.
7. Le courtier s'engage à payer les tarifs précités tels que chargés par Camionnage Inter-City (Canada) Inc. dans les sept jours de la date de présentation de la facture par Camionnage Inter-City (Canada) Inc.
Supplément no. 1 — le supplément sur le carburant sera de 0.6c le mille.
Cette modification est entrée en vigueur le 17 juin 1980.
Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.
BÉLANGER, LECLERC,
Procureurs de la requérante
1ère publication: le 25 juin 1980
2ème publication: le 26 juin 1980
3ème publication: le 27 juin 1980

Avis est donné que la requérante City Buick Pontiac Cadillac Ltd, faisant affaires sous le nom de City Buick, ayant sa place d'affaires au 3500 ouest, rue Jean-Talon à Montréal, détentrice du permis de location de véhicules de promenade à court terme aux clients de Cité compagnie nationale de location Ltée/City National Leasing Limited portant le numéro M-601010-1-D, demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis à Cité compagnie nationale de location Ltée à la même adresse et, par la suite, au 3300 chemin Côte Vertu, suite 101, St-Laurent, sujet à l'approbation d'une demande séparée à cet effet à la Commission conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la 3e parution de cet avis dans les journaux.
1ère parution: 25 juin 1980
2ème parution: 26 juin 1980
3ème parution: 27 juin 1980.
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TÉTRAULT
(Louise Martin)
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-006645-805
FRANK LINDFORS,
Requérant
-vs-
ANDRE LAFLAMME et LORNE HALLIDAY,
intimés
THE REGISTRAR FOR THE REGISTRATION DIVISION OF MONTREAL,
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Les Intimés, ANDRE LAFLAMME et LORNE HALLIDAY sont par les présentes requisent de comparaître dans un délai de trente jours de la publication. Une copie de la requête a été laissée pour chacun des Intimés à son intention à la Cour de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdit, la partie requérante procédera à obtenir défaut contre vous.
(S) ARMAND BEAULIEU P.A.
MONTRÉAL, le 19 juin 1980
SEAL & ASSOCIES
Procureurs du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-006944-803
BANQUE DE MONTREAL,
demanderesse
-vs-
MARCEL BONIN INC.,
-et-
MARCEL BONIN,
défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs, sont par les présentes sommés de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la publication du présent Avis.
Une copie du b

AU FIL DES MOTS

Réflexions sur une conférence

par Louis-Paul Béguin

J'ai aimé la remarque de M. Trudeau lors de sa dernière conférence de presse. Il a utilisé le verbe «finaliser» (l'entente), tout en le qualifiant de barbarisme. Deux fois, il a désigné ce mot comme un barbarisme. C'est, en tous les cas, un anglicisme qui s'entend de plus en plus. Fait curieux, quand le même texte anglais a été «prononcé» à la télévision, l'interprète l'a rendu en français, sans hésitation, utilisant sans vergogne le terme finaliser. Voilà pourquoi les anglicismes se répandent dans les textes les plus sérieux.

Une autre remarque au sujet de cette conférence de presse: le mot «item» utilisé par M. Trudeau, pour article sans doute, ou point. M'sieu Trudeau, please, ne dites pas item dans vos discours en langue française. Je sais qu'il est difficile de ne pas être marqué par l'influence d'une langue ou de l'autre, quand on en utilise deux, presque en même temps. Dangereux bilinguisme! À part cela, le ton, l'accent et le vocabulaire de M. Trudeau sont toujours excellents.

Doit-on blâmer l'interprète pour des faiblesses de style? Je ne le crois pas. Il est très difficile d'interpréter, d'une façon aussi immédiate, un texte aussi abstrait que celui-là qui portait sur la constitution du Canada. D'autre part, on lit de plus en plus des textes traduits du français qui en portent la marque et le ton, qui sont remplis de gallicismes et qui sont parfois lourds et mêmes inacceptables. Le cas de «moral person» au lieu de «body corporate» ou «juristic person» est connu. Les deux langues en prennent «un coup».

Tout de même, j'ai bien aimé la leçon de grammaire donnée à l'occasion de la conférence de presse de lundi soir, par M. Trudeau. «Pourquoi, demanda quelqu'un y a-t-il un «s» à «issus», dans la phrase commençant par «Nous, le peuple du Canada, etc.?» M. Trudeau, mi-figue, mi-raisin, dit à peu près ceci: «Eh bien, «nous» c'est un possessif pluriel; «issus», participe passé, s'accorde: il faut donc un «s». J'ai bien ri à ce rétablissement sur les barres parallèles d'un gymnaste intellectuel de première classe. Souhaitons de M. Trudeau un livre, un roman, des Mémoires, un jour...

En anglais, «to finalise the agreement» peut avoir plusieurs sens. Il peut s'agir de la signature d'une entente, d'un accord. Il peut aussi s'agir de terminer, de parfaire, la déclaration, en la modifiant selon le désir de certains signataires. N'est-ce pas astucieux de laisser «finaliser» dans son sens anglais, ambigu, mais parfaitement convenable dans les circonstances?

20,400 Volks Rabbit rappelées

Quelque 20,400 Canadiens, propriétaires de voitures Volkswagen de modèle Rabbit diesel fabriqués à partir de 1977 jusqu'à la fin de l'an dernier, seront bientôt priés de faire inspecter leur véhicule à la fin d'août, question de faire effectuer des changements au moteur.

Dans un communiqué, la direction de Volkswagen Canada indique qu'il s'agit de modifications mineures et que ce geste est en réponse aux «allégations» récentes sur des cas d'auto-accélération de certains véhicules diesel VW.

L'Association pour la protection des automobilistes (APA) mettait récemment en garde les propriétaires de Rabbit diesel contre des embardées soudaines du moteur, qui propulsait tout à coup leur voiture durant quelques secondes.

Selon la compagnie, cette condition implique un accroissement marginal des révolutions du moteur, ne durant que quelques secondes et ne se produisant que dans des circonstances exceptionnelles. Elle affirme de plus que ceci n'affecte pas la sécurité des occupants du véhicule.

Les propriétaires concernés pourront prendre les dispositions nécessaires pour une inspection chez leur concessionnaire VW, qui effectuera gratuitement un ensemble de modifications sur leur véhicule.

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 18

AVIS est par les présentes donné que LES INVESTISSEMENTS C.S.V. LTEE, une compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 18 juin 1980.
Les procureurs de la compagnie,
MES LEGRIS & BOYER
276 St-Jacques
Bureau 105
Montréal, Québec
H2Y 1N3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
RICHARD MARCIL
Demandeur
-vs-
DANIEL GERMAIN
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR, le défendeur DANIEL GERMAIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à la présente publication, pour répondre à la demande contenue au bref d'assignation et à la Déclaration dont copie a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Montréal, à son intention.
MONTRÉAL, le 19 juin 1980
ARMAND BEAULIEU, greffier-adjoint

AVIS est donné que LES LOCATIONS ALABRY LTÉE, 313 François Séguin, à Boucherville, Québec, détenteur du permis M-601227 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour que son permis soit maintenu à la suite d'un changement dans le contrôle de cette compagnie. Distribution avant la transaction: Pierre Aubry, 500 actions ordinaires et Jacques Alarie, 500 actions ordinaires. Distribution après transaction: Pierre Aubry, 1000 actions ordinaires. Conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement no. 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ière parution: 25 juin 1980
2ième parution: 26 juin 1980
3ième parution: 27 juin 1980.

Prenez avis que la requérante MESSAGERIE DU LAC LTÉE, 532, 2ième avenue, Dolbeau, PQ. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires les services de transport suivants:
(a) Transport restreint service local;
(1) Dolbeau et tous les endroits situés dans un rayon de 5 miles des limites de ladite ville pour le transport par camions de petits colis de 75 lbs et moins.
(b) Transport restreint longue distance rayon;
(b) De Dolbeau à tous points situés dans un rayon de 150 milles des limites de la ville, et retour, pour le transport par camions de petits colis de 75 lbs et moins.
(c) Transport restreint route restreinte longue distance;
(c) De Dolbeau à St-Félicien, Roberval, Jonquière, Kenogami, Chicoutimi, Alma, Peribonka, et retour, pour le transport par camions de petits colis de 75 lbs et moins.
Le tout pour une durée de 364 jours.
Restriction re-clauses a), b) et c).
La présente demande exclura tout transport de ménages et ameublements usagés tel que défini par l'article 51 de l'ordonnance générale sur le camionnage.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 boul. Charest est, Québec, P.Q.
Première parution: 25 juin 1980
Deuxième parution: 26 juin 1980
Troisième parution: 27 juin 1980
Me MARC M. DELAGE, Procureur
ST-HILAIRE, DE BLOIS ET ASSOCIÉS
220 GRANDE ALLÉE EST, Suite 850
Québec, P.Q.

PRENEZ AVIS que le requérant GUY LECLERC demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à GASTON THIBAULT le permis no. M-507673-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no. 08.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 25 juin 1980
2ème publication: 26 juin 1980
3ème publication: 27 juin 1980.
PIERRE HOGUE, Procureur,
276 rue St-Jacques,
Suite 905,
MONTRÉAL, Qué.
H2Y 1N3.

PRENEZ AVIS que le requérant ANDRE CONSTANT demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à GILLES ROY le permis no. M-509105-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no. 08.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 25 juin 1980
2ème publication: 26 juin 1980
3ème publication: 27 juin 1980
PIERRE HOGUE, Procureur,
276 rue Saint-Jacques,
Suite 905,
Montréal, Qué.
H2Y 1N3.

Le requérant, Raymond Dagenais, La Colline, Sully, Cté Témiscouata, P.Q. G0L 4J0, région no 03, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer le permis numéro Q-502-492 se rattachant aux camions Ford 1973, numéro de série 091TUR34147 et immatriculé VR-6192/1980, et le camion Ford 1976, numéro de série U91LVA63194 et immatriculé VR-7315/1980, en faveur de Les Industries Georges Deschênes Ltée, C.P. 580, 210, route 295, Ville Dégelis, Cté Témiscouata, P.Q. G0L 1H0, région no 03.
Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.
1ère parution: 25 juin 1980
2ème parution: 26 juin 1980
3ème parution: 27 juin 1980.

Le requérant-cédant, M. Gilles Beaudette, domicilié à 750 Noyan, Granby, Cté Shefford, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à EXCAVATION GRANBY INC., domicilié à 848 Denisson ouest, Granby, Cté Shefford, le permis portant le numéro: M-509456-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4.
Première parution: 25 juin 1980
Deuxième parution: 26 juin 1980
Troisième parution: 27 juin 1980.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions
NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201
NOUS ACCEPTONS MasterCharge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

À VENDRE. Cause: départ. Meubles québécois décapés: commodes et tables. 842-0617. 30-6-80

ANTIQUITÉS

PIERRE GIRARD ENR., négociant en objets d'art, antiquités égyptiennes et pré-colombiennes, curiosités et ivoires, participera à la vente d'antiquités à la salle Bonaventure les 26, 27, 28 et 29 juin. 30-6-80

PIANO VIENNOIS, 1920, 6 pi. de long, excellente condition. 678-2793. 27-6-80

À SURVEILLER: c'est le gros encan d'antiquités, le 28 juin à La Belle Époque, Shawbridge, Prévost. Christian Richer, encanteur. 224-5346. 30-6-80

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier 668-3679. J.N.O.

DÉCAPAGE, restauration de tous genres sur boiseries, portes et fenêtres. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé. Estimation gratuite. Après 5 h, 737-3470 et 381-8461. 27-6-80

ANIMAUX À VENDRE

BELLE JUMENT "Thoroubread" de 5 ans, 15,3 mai, bon potentiel, selle anglaise. 1-819-229-3559. 30-6-80

APPARTEMENTS À LOUER

CENTRE-EST, 2½ et 3½, meublés, propres et tranquilles. 282-1779. 14-7-80

QUÉBEC, en bordure des plaines d'Abraham, près colline parlementaire édifice prestigieux, vue grandiose. — Appartement à louer: 2 chambres à coucher. — 527 4059. JNO

AHUNSTIC, 1735 Henri-Bourassa est, 2-½; 170. — 3-½: $195. — 4-½: $245. Chauffés, eau chaude, équipés. 388-2826. 2-07-80

OUTREMONT, 2½, meublé, chauffé, chambre fermée, grand foyer naturel, laveuse, sécheuse, téléphone, sous-sol de maison privée, $225/mois tous comptes payés. 288-4429 (jour), 737-9032 (soir). J.N.O.

CÔTE-DES-NEIGES, 4590 St-Kevin, 4½, 3½, 1 mois gratuit, très propres, 6 minutes de l'Université, tranquille. 739-0733, 737-2252. 27-6-80

AUTOS À VENDRE

CONTINENTAL 1979, Town Car, série de collectionneur, bleue marine, 35,000 km. Particulier 467-9062. 30-6-80

COUGAR XR7, 1979, 8,000 milles, $6,500. 324-4737. 28-6-80

SAAB 1978, 15,600 milles, excellent état, Michelin, AM-FM, $7,200. Faut voir! Particulier. Jour 879-1090, poste 22, soir et fin de semaine. 489-5889. 30-6-80

BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE, près de Place Bonaventure et Place Victoria. Au 926 St-Maurice, Montréal. Environ 2000 p.c. au moins. Très propre. Avec stationnement adjacent. Appelez Mademoiselle Bellizzi, 878-1078. 30-06-80

OUTREMONT, rue Laurier, bureaux à sous-louer, avec possibilité de services, si nécessaire. 487-9887. 28-6-80

CHALETS À LOUER

ST-DONAT lac Ouareau Nord, chalet chauffé, électricité, meublé, au bord du lac, 5 pièces, foyer naturel, occupation immédiate. 738-8575 (vers 18h00). 28-6-80

ST-ADOLPHE D'HOWARD, chalet 3 chambres, cuisine séparée, salle à manger, salon, foyer, tennis, terrain de jeu, à 300 pi. de plage privée avec quai. 842-5559 — 487-6684 — (819) 327-3434. 28-6-80

MONT-MÉGANTIC, vacances dans le bois, chalets meublés, électricité, douche, pêche à la truite. Camping Au jour et à la semaine, info: 1-819-657-4448. 27-6-80

CHAMBRES À LOUER

AVOIR RÉFÉRENCES. St-Denis près métro Jean-Talon. Jour: 435-0277 ou 277-8092. 01-7-80

CONDOMINIUM

ANGLE CÔTE-DES-NEIGES ET DOCTEUR PENFIELD, 4 appartements à vendre style anglais sur 2 planchers, 2200 p.c. chacun, entièrement vénové, les plafonds hauts, planchers de chêne, 2 salles de bain, 1 foyer, serre: 18' X 12', une grande terrasse, cuisinière Jenn-Air et réfrigérateur inclus. Appelez de 9h. à 12h. AM: 279-3521, Monsieur Desaulniers. 30-6-80

LONGUEUIL. "Vieux". Luxueux condominium 5½, Michelle Bajart, 651-1000, 679-0695, MONTREAL TRUST, Courtier. 27-6-80

OTTAWA-OUEST, 2 ou 3 chambres à coucher, 1ère qualité, vue magnifique, climatisé, piscine, squash, tennis, etc. Revenu garanti. Déductible pour impôt. Cat. 31. Entre 9 h et 5 h.: 687-3675. 27-6-80

CONDOMINIUM

ARRIÈRE MÉTRO SHERBROOKE
Très bel app. neuf dans copropriétés de 3 logements
À VENDRE
2 chambres à coucher, cuisine chêne avec éléments encastrés, planchers merisier, le tout entièrement décoré par décoratrice. Prix $69,000. Disponible de suite.
674-0051 30-6-80

COURS

POUR APPRENDRE L'ART DU VITRAIL, s'inscrire au Studio du Verre, 406 est, Notre-Dame, coin Bonsecours, Vieux Montréal. 842-6957. J.N.O.

COURS de rattrapage français et mathématiques aux niveaux primaire et secondaire. Pour plus d'informations, communiquez au 738-1209. 30-6-80

COURS DE MAQUILLAGE, inscription $10., par esthéticienne et maquilleur artistique international, pour le jour et le soir et maquillage professionnel. Studio Ed Kal 849-8742. 28-6-80

COMMERCES À VENDRE

HOTEL-MOTEL - St-Adolphe d'Howard - Situé dans un site enchanteur des Laurentides - Idéal pour jeune couple ambitieux - Possibilité d'exploitation illimitée - Clientèle de choix. Louis Maisonneuve 681-2932 - 739-3265. Trust Général, courtier. 26-6-80

RIVE-SUD: Commerce de livres et disques neufs et usagés, chiffre intéressant, très bien situé, pour moins de $30,000. Information Christyan Rivet 467-0948, 467-1120. Montréal Trust, courtier. 26-6-80

DÉMÉNAGEMENTS

DISPONIBLE 24 heures/jours pour petits déménagements. 1 à 3½ pièces. Prix raisonnable. Téléphone: 581-5304. 30-6-80

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 27-6-80

DIVERS/SERVICES

TRAITEUR
Chez la Mère Justine Enr.
Nous offrons un service professionnel complet et personnalisé pour réceptions privées et d'affaires.
849-6830 7-7-80

SÉJOUR VACANCES AU BORD DU LAC MÉGANTIC
Chambres et repas dans une résidence privée tout confort. Piscine intérieure et plage privée. Chaloupe, canot, voilier à votre disposition. Facilité de ski nautique. Terrain de golf à proximité. **Pour inf. 819-563-9200 ou 819-583-2796.**
27-6-80

ENCAN

ENCAN PUBLIC DE TAPIS ORIENTAUX
Des centaines de tapis, d'origine orientale, provenant de marchands iraniens seront vendus par encan, au no. 1 Dieppe, Mart "D", Place Bonaventure.
Avant-première mercredi 25 juin, 10h à 17h, jeudi 26 juin, 10h à 19h.
Encan jeudi 26 juin, 20 h.
Inf.
Encanteurs Select Inc.
879-9035 27-6-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

ALUMINIUM
PORTES
FENÊTRES
REVÊTEMENTS
AUVENTS
326-0949 28-6-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE, plâtre, stuco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. JNO

FERMES À VENDRE

GRANGE À LOUER ou à vendre avec 10 arpents, bord de l'eau, 11 stalls, possibilité de 20, eau courante, nettoyeur d'étable, électricité, possibilité de piste de course arrière. St-Marc-sur-Richelieu 584-3721. 30-6-80

FERMES À VENDRE

HEMMINGFORD: magnifique ferme à vendre, 120 acres de terre, 40 boisés, 40 pâturage, 40 cultivables, maison centenaire plus grange, laiterie, conviendrait pour élevage de chevaux, moutons ou boeuf. 737-9490, 737-9857. 28-6-80

LOGEMENTS À LOUER

MARQUETTE, 6692, 7 pièces rénovées, cuisine et salle à manger modernes, chauffage électrique. Téléphone: 761-6439, 272-0351. 02-07-80

CLARK-BEAUBIEN, 2ième, pas chauffé, 5½, juillet, $200, le soir: 486-2008. 28-6-80

CHERRIER, 2½ meublé, tout compris, idéal pour dame seule, $200. par mois. 668-3079. 27-6-80

QUÉBEC, bas duplex, 9 pièces: 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, boudoir ensoleillé. Salles de bain et cuisine toutes en tuiles. Sous-sol fini, entrée séparée, peut servir de bureau. Très grand jardin, potager, arbres fruitiers. Près Université Laval. Rideaux, tapis, chauffé, garage et abris d'hiver. Terrasse. $600/mois. Références. Libre mi-août. Téléphone: 681-5313. (matin ou soir). 30-6-80

LOGEMENT À PARTAGER

ÉTUDIANTE en musique désire partager beau grand logement de 6 pièces fermées, près du métro Jean-Talon, $125/mois, 464-2346, 276-1465. 27-6-80

MAISONS MOBILES ROULOTTES

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES Bonair, 1980, 733-6064. 30-6-80

EXECUTIVE 1976, 32 pi., 42,000 milles, très luxueuse, 3 airs climatisés, four micro-ondes, très propre. Prix demandé $28,000. 467-9062. 30-6-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Au moins deux ans d'expérience. Sténo-dactylo bilingue. Bureau situé Place du Canada.
878-9381
30-6-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE NOTARIALE expérimentée, bilingue, sténographie non essentielle, Place Ville-Marie, 875-5250. 28-6-80

RECHERCHONS SECRÉTAIRE— comptable, travail centre-ville, salaire intéressant plus avantages sociaux. Bonne formation en comptabilité exigée. Bilingue, un atout. Contactez M. Baron au 849-8665. 28-6-80

MANNEQUINS demandés, 18 ans et plus, pour défilés de mode, photos commerciales. Pour informations: Productions Elite, 845-2996 27-06-80

On demande un professeur spécialiste des sciences de la nature pour école primaire. 7 heures par semaine. Envoyez curriculum vitae à: Mme Kadoch, 5190 boul. Grant, N.D.G. 27-6-80

SECRETAIRE JURIDIQUE. Bureau d'avocats du centre-ville demande une secrétaire juridique avec expérience minimum d'un an. Doit être bilingue, langue maternelle française. Appelez Hélène 875-6446. 27-06-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

LONGUEUIL: Aubaine 3 x 6 logements. Construction 74. Chauffage électrique. Locataires. Excellente hypothèque dûe 84. Investissement sûr pour acheteur sérieux. Diane Bisson 651-1000, 651-8901. MONTREAL TRUST, courtiers. 27-6-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ST-ANDRÉ-AVELLIN. Maison de campagne, garage, très grand terrain. Endroit très pittoresque et privé. Peu de distance du magnifique domaine du château Montebello. $25,000 ou meilleure offre. Jour: 819-423-6361, soir: 983-2564. 5-7-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

NOUVEAU BORDEAUX, split-level, 9 pièces, très bien situé, arrangement paysagé intéressant, foyer, ébénisterie récente, alarme. Il faut voir! Prix: $145,000. 331-1786, 687-2090. 30-6-80

STE-ROSE: bungalow "haut standard", 6 chambres à coucher, 2½ salles de bain, salle lavage — couture, foyer, chauffage eau chaude, tapis cuisine et salon, garage double. Prix réduit à $95,000. 127 Gagnon, Ste-Rose, sur rendez-vous seulement 351-9360, 625-3576, pas d'agents. 30-6--80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PRÈS DU MONT ORFORD
RÉSIDENCE STYLE RANCH: 6 pièces, 4 chambres à coucher, cuisinette, salle à manger. Salon avec foyer en pierre des champs. Chauffage électrique, entrée laveuse-sécheuse, tapis mur à mur. Grand terrain boisé. $49,300.00.
BUNGALOW HAUT STANDARD: 5 pièces, 3 chambres à coucher, cuisinette, salle à manger, salon avec foyer en pierre des champs. Chauffage électrique, entrée laveuse-sécheuse, tapis mur à mur. Grand terrain boisé. $54,200.00.
CHALET HIVERNISÉ: assises de béton. 3 chambres à coucher. Salle de séjour. Foyer style Franklin. Terrain boisé. $24,600.00.
Pas d'agents. 1-(819)-843-8888
28-6-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

C.D.N.
8 pièces, semi-détaché, excellente condition, 3 chambres à coucher, cuisine moderne toute équipée, foyer naturel, sous-sol, garage, patio, grand jardin clôturé 100 x 35. Pas d'agent s.v.p.
737-5470
30-6-80

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
LONGUEUIL
Vous désirez investir dans l'immobilier, j'ai des propriétés à revenus 4-6-8-12 logements. Chauffage électrique locataires. Rive-Sud. MLS. Gleason Desrosiers 651-4900, 670-3257.
27-6-80

COURTIER

BROSSARD

Superbe cottage **"CHATEAU-NEUF DE SARATOGA 1977"**, 4 chambres, 2 salles familiales, cuisine équipée du poêle "Jenn-Air", four encastré, four micro-ondes, air climatisé, système d'alarme, hyp. $59,000 à 10¼% due 1983, secteur de choix.
Informations:
(514) 286-1204
(514) 522-4737
J.N.O.

ÎLES-DE-LA MADELEINE
Maison de 7 pièces avec étable, et 2½ acres de terrain, proximité de la mer, située à la Pointe Basse, libre le 15 juillet 80.
Tél.: Montréal 671-2804

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, duplex 1 x 6, 1 x 7, ave Pratt, sous-sol fini, 2 garages, $125,000. négociable. Mme Parent 353-8770 - 342-2826. Montréal Trust, courtier. 30-6-80

REPENTIGNY, aubaine $77,000. Split-level, terrain 9,000 pi., salle de séjour, foyer, garage, climatisation, tapis, cuisine équipée, système d'alarme, irrigation. Pas d'agents. 581-6464. 1-07-80

À CHAMBLY: Cottage 3 ch. à coucher, luxueux. 1600 p.c., garage, foyer pierre, vue sur le bassin dans le golf de Chambly, $76,000. Site enchanteur, directement du contracteur. Jour: 252-9665, soir: 679-4387 A. Jean. 30-6-80

BELOEIL: bungalow 26 x 42 (1975), 7 pièces vraiment impeccables, cuisine exceptionnelle, poêle, four, salle familiale avec foyer. Propriétaire transféré! Venez visitez! Fabienne Boulanger 467-1578, 467-1120. MONTREAL TRUST, courtier. 27-6-80

BELOEIL: près rivière Richelieu, grand bungalow 28 x 45, 7 pièces, foyer, 2 salles de bain, garage double, possibilité "bachelor", hypothèque 11¼%. Appelez Fabienne Boulanger 467-1578, 467-1120. MONTREAL TRUST, courtier. 27-6-80

L'ANNONCIATION, résidence pour professionnel ou homme d'affaires, 11 pièces, piscine, terrain 21,000 p.c., demande $150,000, financement 12%. MLS, Camille Malo 854-2950, 585-3722 DES ROSIERS, Courtier. 27-6-80

REPENTIGNY, canadiennes 5 lucarnes, deux foyers pierre, climatisateur central, beaucoup d'extras. MLS, Camille Malo 354-2950, 585-3722. DES ROSIERS, courtier. 27-6-80

ST-BRUNO, $148,500. Luxueuse propriété, 4 chambres, chaleureuse salle familiale, 2 foyers, piscine creusée, magnifique terrain boisé, garage, Louis Descary 462-1880, 653-2449. FIDUCIE DU QUÉBEC, courtier. 27-6-80

ST-HILAIRE: Un petit coin à vous, superbe bungalow entrée split — salle familiale — foyer — terrain clôturé — boisé — $48,900. seulement. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. IMM. SELECT, courtiers. 28-6-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PAS D'AGENT. Canadienne à Repentigny, 7½ pièces, foyer naturel, près du fleuve. 581-6736. 27-6-80

ST-LAMBERT: bungalow 2,600 p.c., construction exclusive, stucco et toit de bardeaux de cèdre, 8 grandes pièces, 2 chambres à coucher, bain romain, foyers, barbecue, cellier, terrain paysagé. Faut voir! $175,000. Vente privée. 672-1209. 30-6-80

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

LAVAL. Centre commercial et professionnel. Revenus nets: 10%. Comptant minimum: $300,000. Claude Lévesque, 327-2886, 585-2202. San Remo courtier. 27-06-80

REMBOURRAGE

CHAISE LOUIS XIII
LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. **Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633.** 28-6-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

PROJET ESTIVAL. Nous souhaitons regrouper un nombre limite de personnes âgées de 25 à 45 ans environ, intéressées à approfondir la dimension affective dans une vie de groupe. Ceci n'est pas une agence de rencontres. Informations: 648-1468. 28-6-80

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal (Métro Peel)
J.N.O.

TERRES/TERRAINS

NON ZONÉ AGRICOLE
MONT ORFORD, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski. $0.12 à $0.20 le p.c. Conditions faciles. Frais virés:
1-514-297-3163 J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

À CHERTSEY, magnifique domaine boisé de 58,640 p.c. avec façade de 263 pi. sur la rivière Ouareau, prêt à construire. $9,500. Termes faciles du propriétaire. Inf.: 326-0855. 2-7-80

AU GRAND LAC NOMININGUE, superbe bord de lac boisé de 40,292 p.c., 249 pi. de grève, magnifique vue panoramique, $12,500., comptant $2,500., termes faciles 12% annuel. 621-7585, 621-8543. 30-6-80

ESTÉREL. 31,000 p.c., à deux pas du lac Dupuis, urgent vendre, $5,500. 487-6066. 27-6-80

VOYAGES

PARIS, $499, FLORIDE, $189., MEXIQUE, avion auto, $389. EURO-AMERICAN, 878-1085. J.N.O.

La natation, c'est pour toute la famille.

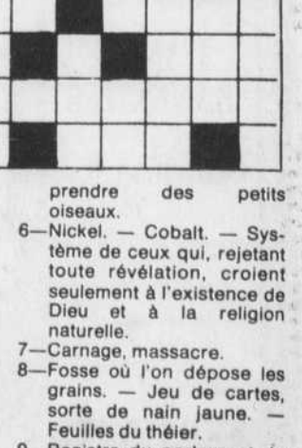

La Croix-Rouge canadienne

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

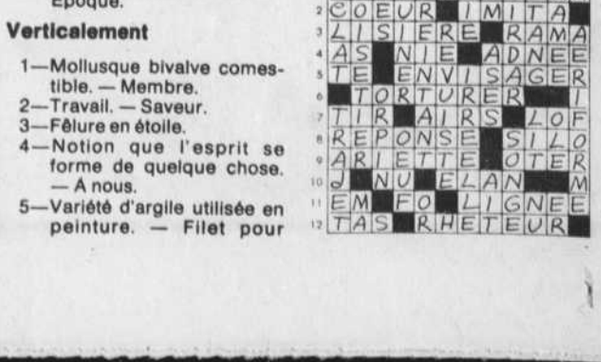

Horizontalement

1—Casserole. — Mollusque bivalve.
2—État physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement. — Celui qui n'est pas soldat. — Nickel.
3—Posséder. — Vêtement ou étoffe.
4—Excision d'une partie de l'iris.
5—Rend un son enroué. — Marque l'alternative. — Route rurale.
6—Qui a rapport aux peuples de la mer Égée. — Surpris (fam.).
7—Éminence. — Habile.
8—Indique, montre.
9—Altération pathologique de la perception. — Fleuve d'irlande.
10—Petites masses de terre détachées — Atome électrisé.
11—Avalé. — Chaland de port.
12—De la nature de l'éther. — Époque.

Verticalement

1—Mollusque bivalve comestible. — Membre.
2—Travail. — Saveur.
3—Fêlure en étoile.
4—Notion que l'esprit se forme de quelque chose. — À nous.
5—Variété d'argile utilisée en peinture. — Filet pour prendre des petits oiseaux.
6—Nickel. — Cobalt. — Système de ceux qui, rejetant toute révélation, croient seulement à l'existence de Dieu et à la religion naturelle.
7—Carnage, massacre.
8—Fosse où l'on dépose les grains. — Jeu de cartes, sorte de nain jaune. — Feuilles du thélier.
9—Registre du parlement de Paris 1254 à 1318. — Le premier-né. — Métal précieux.
10—Nickel. — Se dit des soeurs nées de la même mère mais non du même père.
11—Met en gerbes. — Refus.
12—Dit qu'une chose n'est pas vraie. — D'un verbe gai. — Intimider.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	N	T	R	E	T	O	I	S	E	R	A
2	C	O	E	U	R	■	I	M	I	T	A	■
3	L	I	S	I	E	R	E	■	R	A	M	A
4	A	S	■	N	I	E	■	A	D	N	E	E
5	T	E	■	E	N	V	I	S	A	G	E	R
6	■	T	O	R	T	U	R	E	R	■	■	I
7	T	I	R	■	A	I	R	S	■	L	O	F
8	R	E	P	O	N	S	E	■	S	I	L	O
9	A	R	I	E	T	T	E	■	O	T	E	R
10	J	■	N	U	■	E	L	A	N	■	■	M
11	E	M	■	F	O	■	L	I	G	N	E	E
12	T	A	S	■	R	H	E	T	E	U	R	■

Le logement coopératif se porte mieux que ne l'a prévu la SCHL

par André Tardif

Il semble que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ait sous-estimé la vitalité du logement coopératif au Québec dans ses prévisions budgétaires pour l'année 1980, et qu'elle doive maintenant faire des prévisions à la hausse.

C'est le sens d'une rencontre survenue hier entre M. Yvan Ferland, responsable des programmes sociaux pour le Québec à la SCHL, et des représentants du Regroupement des coopératives d'habitation de la région métropolitaine.

«M. Ferland nous a rassurés en partie sur la disponibilité des fonds de démarrage affectés au logement coopératif», explique M. Michel Paul, porte-parole du Regroupement.

Il semble en effet que des 700 unités pour lesquelles une demande a été faite à la SCHL, quelque 500 seraient réalisées au cours de l'année 1980. La société d'Etat aurait approuvé formellement la réalisation de 50 de ces unités et 200 devraient l'être au cours des prochains jours. Quant aux 250 autres, plusieurs seraient «mises dans la machine» avant la fin de l'année.

«De notre côté, nous avons convenu de mener, d'ici octobre, une consultation auprès de toutes les coopératives en voie de formation afin d'en arriver à un bilan de ce qu'elles proposent, ajoute M. Paul. Ceci devrait permettre à la SCHL de baser ses budgets sur la réalité et ne plus les improviser comme ce semblait être le cas jusqu'ici.»

Rappelant que les anciens programmes d'aide à l'habitation de la SCHL ne convenaient nullement aux coopératives québécoises, M. Paul dit que tel n'est plus le cas.

Amendés au cours de 1978 et finalement mis en vigueur l'an dernier, ces programmes sont de mieux en mieux compris des coopérateurs et suscitent une demande de plus en plus forte. C'est ce que le Regroupement a tenté de faire valoir à M. Ferland en lui demandant de ne plus baser ses prévisions sur les chiffres des années passées.

Le Regroupement dénonçait, au début de juin, l'annonce de la SCHL à l'effet qu'elle n'avait plus d'argent à consacrer en fonds de démarrage et en subventions pour les coopératives québécoises. Quelque 600 logements étaient ainsi compromis, sinon carrément relégués aux oubliettes.

«Il est assez désagréable d'année en année d'avoir à se battre pour la réalisation de projets coopératifs, alors qu'il y a pénurie générale de logements, dit M. Paul. Grâce à la consultation que nous allons mener, le «taux de mortalité», sur laquelle la SCHL dit s'être basée pour effectuer des coupures, devrait baisser radicalement et nous pourrions repartir d'un bon pied en janvier 1981.»

Me Charbonneau est encore accusé d'outrage

Pour la deuxième fois en moins de deux mois, un procureur de la défense, Me Réal Charbonneau, a été accusé hier d'outrage au tribunal, à l'endroit cette fois du juge Gérald Ryan, de la Cour supérieure.

Selon la plainte portée, Me Charbonneau aurait omis lundi de se présenter devant ce tribunal, afin d'y assurer la défense d'un dénommé Jean-Charles Long, accusé d'enlèvement, de séquestration, de viol et d'avoir eu des relations sexuelles avec une adolescente de moins de 14 ans.

Dans ce cas, même si Me Frank Shoofey est le procureur de l'accusé, son associé, Me Charbonneau, s'était engagé avec l'assentiment de Long d'assumer sa défense à son procès, ceci depuis le 16 juin dernier.

Lundi dernier, la poursuite était prête à procéder et tous ses témoins étaient sur place mais toutes tentatives pour localiser Me Charbonneau furent vaines et ce n'est qu'hier que celui-ci a comparu devant le juge Ryan pour enregistrer un plaidoyer de non-culpabilité quant à sa citation pour outrage au tribunal.

Le juge Ryan lui a demandé de revenir devant lui ce matin, afin d'entendre les motifs par lesquels il ne devrait pas être cité pour l'accusation qu'on lui reproche.

A la suite d'une affaire semblable, le 28 avril, le juge Bernard Bilodeau, de la Cour des cessions, déclarait qu'il n'avait vu dans la conduite de Me Charbonneau à son égard aucune attitude méprisante et avait décidé de l'acquitter.

La Cour d'appel maintient le verdict et la sentence

Le père Jean de la Trinité doit rester en prison

par Bernard Morrier

Dans un jugement unanime qu'elle vient de rendre, la Cour d'appel du Québec maintient le verdict de culpabilité, relatif au rapt de trois enfants, rendu par un jury le 3 octobre dernier, contre Gaston Tremblay, alias le père Jean Grégoire de la Trinité, désigné comme le pape de la secte des Apôtres de l'Amour infini, dont le monastère est à Saint-Jovite.

D'un même trait, les juges Laurent Bélanger, Albert Mayrand et Claire L'Heureux-Dubé maintiennent également la sentence de deux ans d'emprisonnement qui avait été prononcée contre le prévenu à l'issue de son procès.

Gaston Tremblay était notamment accusé d'avoir illégalement retenu Brenda, Karen et Germain Currier, âgés de moins de 14 ans, entre le 19 août 1976 et le 5 août 1977, à Saint-Jovite et ailleurs au Québec, dans l'intention de les soustraire à la garde légale qu'avait obtenue leur père, M. Bill Currier.

En août 1978, le père Jean avait été condamné pour outrage au tribunal en refusant de rendre les trois enfants à leur père, malgré une ordonnance de la Cour supérieure.

En s'adressant à la Cour d'appel, il avait soutenu que sa plus récente condamnation était un exercice abusif du droit de punir.

Mais le plus haut tribunal du Québec note que les buts poursuivis par les deux poursuites étaient fort différents, l'une ayant trait à l'omission de respecter une ordonnance du tribunal et l'autre visant plutôt à assurer l'exercice de l'autorité parentale et la sécurité de la famille.

Certes, fait remarquer le tribunal, les circonstances ont voulu que les deux accusations soient le résultat d'un même acte, mais les conséquences de cet acte se répercutent sur deux plans distincts et justifient une double condamnation et des peines d'une sévérité différente.

Les deux infractions ne sont pas de même nature, puisque l'outrage au tribunal a été commis dans un litige de droit civil, alors que la séquestration des enfants est une violation du droit public.

En 1970, la famille Currier s'était installée au monastère de Saint-Jovite, mais, en juillet 1973, le père abandonnait la secte, parce que celle-ci ne semblait plus correspondre à ses aspirations. Après plusieurs discussions entre les époux, Mme Currier décidait de demeurer sur place avec les trois enfants, refusant de suivre son mari et lui interdisant de voir leurs trois enfants.

Vers la fin de 1970, M. Currier, à qui l'accès au monastère était interdit, intentait des procédures judiciaires et obtenait ainsi la garde légale des trois enfants.

Après ce jugement, le père avait tenté par des démarches, recherches et procédures multiples, de retrouver ses enfants et d'en prendre la garde. S'étant présenté au monastère plusieurs fois sans succès, il avait obtenu, le 27 mai 1977, l'autorisation de procéder *manu militari*. Il réussit ainsi à découvrir Karen à Sainte-Véronique, dans une maison appartenant aux Apôtres de l'Amour infini, tandis que Brenda et Germain n'avaient pas été retrouvés à la date du procès en septembre 1978. Ce qui est toujours le cas actuellement.

Jacques Laperrière était-il couvert pour une blessure?

L'ex-joueur de défense du Canadien de Montréal, Jacques Laperrière, est-il couvert par une assurance pour une blessure qui a mis fin à sa carrière en mars 1975? Et si oui, qui devrait payer?

C'est le litige qu'a commencé à entendre hier le juge Austin Johnson, de la Cour supérieure, dans la poursuite de $50,000 que l'ancienne vedette montréalaise, qui se déclare maintenant chômeur, avait intenté en 1976 contre le Canadien, la Ligue nationale de hockey et la compagnie Saint Paul Fire & Marine Insurance.

Jacques Laperrière, maintenant âgé de 38 ans, avait été blessé au genou gauche, lors d'une pratique le 18 octobre 1974.

FLAMMARION-SCORPION

Vacances-Soleil ou Vacances-Pluie

Les meilleurs livres de la saison à des prix réduits du 21 juin au 19 juillet.

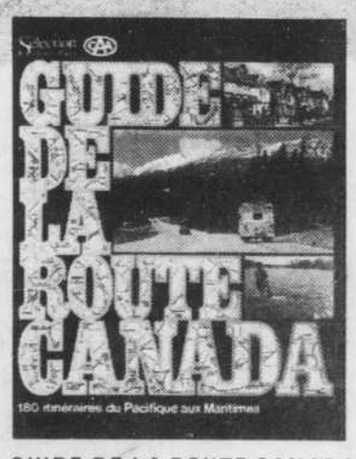

GUIDE DE LA ROUTE CANADA
Sélection du Reader's Digest
Rég. $27.95
Réduit $21.95

ÉDEN RETROUVÉ
Michel Salomon
Rég. $14.95
Réduit $11.95

LA 3ème VAGUE
Alvin Toffler
Rég. $19.95
Réduit $15.95

LE MONDE SELON GARP
John Irving
Rég. $14.95
Réduit $11.95

LES BONS SENTIMENTS
Marilyn French
Rég. $15.95
Réduit $12.95

PALOVERDE
Jacqueline Briskin
Rég. $14.95
Réduit $11.95

LA QUÊTE DE L'OURSE
Yves Thériault
Rég. $15.95
Réduit $12.95

GUIDE DES OISEAUX D'AMÉRIQUE DU NORD
Robbins, Brunn, Zim, Siger
Rég. $14.95
Réduit $11.95

15% DE RÉDUCTION SUR TOUTE BANDE DESSINÉE.

Offre valable jusqu'à l'épuisement des stocks.

LF loraine flammarion

LIBRAIRIES DU SCORPION

LES TERRASSES
705 ouest, rue Ste Catherine
Montreal
288·3514

LIBRAIRIE FLAMMARION
1243, rue University
Montréal
866·6381

GALERIES D'ANJOU
7525, boul. Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou
351·8763

MAIL CHAMPLAIN
2150, boul. Lapiniere
Brossard
672·9222

CENTRE LAVAL
1600, boul. Le Corbusier
Chomedey, Laval
688·5422

C'EST PARCE QU'IL CROYAIT CE SCOTCH ASSEZ BON POUR TRIOMPHER DE L'ÉPREUVE DU TEMPS, QUE HANKEY BANNISTER LUI DONNA SON NOM.

Hankey Bannister

Depuis 1757.

DÉJÀ, 223 ANNÉES LUI ONT DONNÉ RAISON.

Représentant promotionnel-Park & Tilford Canada Inc.

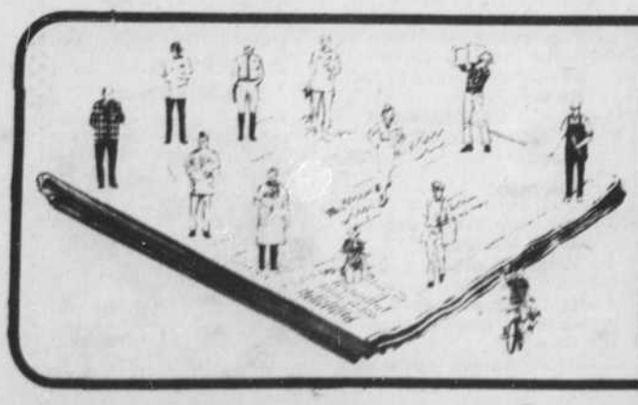

OFFREZ-VOUS LE DEVOIR
Chaque matin
Renseignements
Service du tirage
844-3361